

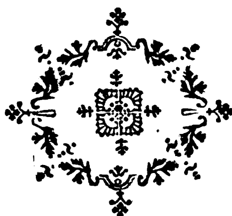
Vali Zannini

LE
SIECLE
DE
LOUIS XIV.

NOUVELLE EDITION

REVUE PAR L'AUTEUR ET CONSIDERA-
BLEMENT AUGMENTÉE.

TOME SECOND.



A DRESDE 1753.

Chez GEORGE CONRAD WALTHER

LIBRAIRE DU ROI.

AVEC PRIVILEGES.


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
2 2 OCT 1979
OF OXFORD
LIBRARY

TABLE DES CHAPITRES DU *TOME SECOND.*



LE



LE SIECLE
DE
LOUIS XIV.



CHAPITRE VINGT-QUATRIE'ME.

Particularités & anecdotes du régne de LOUIS XIV.

Louis XIV. mit dans sa cour, comme dans son régne, tant d'éclat & de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étaient l'objet de la curiosité de toutes les cours de l'europe & de tous les contemporains.

La splendeur de son gouvernement s'est répanduë sur ses moindres actions. On est plus avide, surtout en france, de savoir les

particularités de ſa cour, que les révolutions de quelques autres états. Tel eſt l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui ſe paſſait dans le cabinet & dans la cour d'Auguſte, que le détail des conquêtes d'Attila ou de Tamerlan.

Voilà pourquoi il n'y a guéres d'hiſtoriens, qui n'aient publié les premiers goûts de Louis XIV pour la baronne de Beauvais, pour mademoiſelle d'Argencourt, pour la niéce du cardinal Mazarin, qui fut mariée au comte de Soiſſons pére du prince Eugéne, ſurtout pour Marie Mancini ſa ſœur, qui épouſa enſuite le connêtable Colonne.

Il ne régnait pas encore, quand ces amuſemens occupaient l'oiſiveté où le cardinal Mazarin, qui gouvernait deſpotiquement, le laiſſait languir. L'attachement ſeul pour Marie Mancini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima aſſez pour être tenté de l'épouſer, & fut aſſez maître de lui-même pour s'en ſéparer. Cette victoire, qu'il remporta ſur ſa paſſion, commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte & plus difficile, en laiſſant le cardinal Mazarin maître abſolu. La reconnaiſſance l'empécha de ſecouer le joug qui commençait à lui peſer. C'était une anecdote très connuë à la cour, qu'il avait

avait dit après la mort du cardinal : je ne sai
„ pas ce que j'aurais fait, s'il avait vécu plus
„ longtems.

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loisir; & surtout il en lisait avec la connétable, qui avait de l'esprit ainsi que toutes ses sœurs. Il se plaisait aux vers & aux romans, qui, en peignant la galanterie & l'héroïsme, flattaient en secret son caractére. Il lisait les tragédies de Corneille, & se formait le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit & le sentiment promt d'un esprit bien-fait. La conversation de sa mére & des dames de sa cour ne contribuérent pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, & à le formèr à cette politesse singuliére, qui commençait dèslors à caractériser la cour. Anne d'aûtriche y avait apporté une certaine galanterie noble & fiére, qui tenait du génie espagnol de ces tems-là ; & y avait joint les graces, la douceur & une liberté décente, qui n'étaient qu'en france. Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les sciences, sous son précepteur, l'abbé de Beaumont depuis archévêque de paris. On ne lui avait presque rien appris. Il eût été à désirer, qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, & surtout de l'histoire

 moder-

moderne; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triste, qu'on n'eût encor réussi que dans des romans inutiles; & que ce qui était nécessaire fût rebutant. On fit imprimer sous son nom une traduction des commentaires de césar, & une de Florus sous le nom de son frére. Mais ces princes n'y eurent d'autre part, que celle d' avoir eû inutilement pour leurs thémes quelques endroits de ces auteurs.

Celui, qui présidait à l'éducation du roi sous le maréchal de Villeroi son gouverneur, était tel qu'il le fallait, savant & aimable. Mais les guerres civiles nuisirent à cette éducation & le cardinal Mazarin souffrait volontiers, qu'on donnât au roi peu de lumiéres. Lorsqu'il s'attacha à Marie Mancini, il apprit aisément l'italien pour elle; & dans le tems de son mariage il s'appliqua à l'espagnol moins heureusement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs au sortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de se compromettre, & l'ignorance où le tenait le cardinal Mazarin, firent penser à toute la cour, qu'il serait toûjours gouverné comme Louis XIII son pére.

Il n'y eut qu'une occasion, où ceux qui savent juger de loin, prévirent ce qu'il devait être; ce fut lorsqu'en 1655 après l'extinction

tion des guerres civiles, après ſa premiére campagne & ſon ſacre, le parlement voulut encor s'aſſemblèr au ſujet de quelques édits; le roi, qui n'avait pas dix-ſept ans, partit de vincennes en habit de chaſſe, ſuivi de toute ſa cour; entra au parlement en groſſes bottes & le fouet à la main; & prononça ces propres mots: "on ſait les malheurs qu'ont „produit vos aſſemblées; j'ordonne qu'on „ceſſe celles qui ſont commencées ſur mes „édits. Monſieur le premier préſident, je „vous défens de ſouffrir des aſſemblées, & „à pas un de vous de les demander.

Sa taille déja majeſtueuſe, la nobleſſe de ſes traits, le ton & l'air de maître dont il parla, impoſérent plus que l'autorité de ſon rang, qu'on avait juſques-là peu reſpectée. Mais ces prémices de ſa grandeur ſemblérent ſe perdre le moment d'après; & les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La cour, depuis le retour triomphant de Mazarin, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui à peine née en france n'était pas encor un art, & de la tragédie qui était devenuë un art ſublime entre les mains de Pierre Corneille. Un curé de ſaint-germain-l'auxerrois, qui panchait vers les idées rigoureuſes des janſéniſtes, avait écrit ſouvent à la reine contre ces ſpectacles, dès les pre-

miéres années de la régence. Il prétendit que l'on était danné pour y assister ; il fit même signer cet anathéme par sept docteurs de sorbonne : mais l'abbé de Beaumont, précepteur du roi, se munit de plus d'approbations de docteurs, que le rigoureux curé n'avait apporté de condannations. Il calma ainsi les scrupules de la reine ; & quand il fut archévêque de paris, il autorisa le sentiment qu'il avait défendu étant abbé.

Il faut observer, que depuis que le cardinal de Richelieu avait introduit à la cour les spectacles réguliers, qui ont enfin rendu paris la rivale d'athénes ; non seulement il y eut toûjours un banc pour l'académie, qui possédait plusieurs ecclésiastiques dans son corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal Mazarin, en 1646 & en 1654, fit représenter sur le théatre du palais roial & du petit bourbon près du louvre, des opéra italiens, éxécutés par des voix qu'il fit venir d'italie. Ce spectacle nouveau était né depuis peu à florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la réproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siécles, & la création de quelques uns. C'était en france un

reſte de l'ancienne barbarie, de s'oppoſer à l'établiſſement de ces arts.

Les janſéniſtes, que les cardinaux de Richelieu & de Mazarin voulurent réprimer, s'en vangérent contre les plaiſirs que ces deux miniſtres procuraient à la nation. Les luthériens & les calviniſtes en avaient uſé ainſi du tems du pape Léon x. Il ſuffit d'ailleurs d'être novateur, pour être auſtére. Les mêmes eſprits, qui bouleverſeraient un état pour établir une opinion ſouvent abſurde, anathématiſent les plaiſirs innocens néceſſaires à une grande ville, & des arts qui contribuent à la ſplendeur d'une nation. L'abolition des ſpectacles ſerait une idée plus digne du ſiécle d'Attila, que du ſiécle de Louis xiv.

La danſe qu'on peut encor compter parmi les arts, parce qu'elle eſt aſſervie à des régles & qu'elle donne de la grace au corps, était un des plus grands amuſemens de la cour. Louis xiii n'avait danſé qu'une fois dans un ballet en 1625; & ce ballet était d'un goût groſſier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en france trente ans après. Louis xiv excellait dans les danſes graves, qui convenaient à la majeſté de ſa figure, & qui ne bleſſaient pas celles de ſon rang. Les courſes de bagues, qu'on faiſait quelquefois & où l'on étalait déja une grande magnificence,

faiſaient paraître avec éclat l'adreſſe qu'il avait à tous les éxercices. Tout reſpirait les plaiſirs & la magnificence qu'on connaiſſait alors. C'était peu de choſe en comparaiſon de ce qu'on vit, quand le roi régna par lui même; mais c'était dequoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, & après la triſteſſe de la vie ſombre & retirée de Louis XIII. Ce prince, malade & chagrin, n'avait été ni ſervi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent-mille écus de pierreries appertenantes à la couronne. Le cardinal Mazarin n'en laiſſa que pour douze-cent-mille; & aujourd'hui il y en a pour plus de vingt-millions de livres.

Tout prit, au mariage de Louis XIV, un caractére plus grand de magnificence & de goût, qui augmenta toûjours depuis. Quand il fit ſon entrée avec la reine ſon épouſe, tout paris vit avec une admiration reſpectueuſe & tendre, cette jeune reine qui avait de la beauté, portée dans un char ſuperbe d'une invention nouvelle; le roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajoûtèr à ſa beauté mâle & héroïque, qui arrétait tous les regards.

On prépara au bout des allées de vincennes, un arc de triomphe dont la baſe était de pierre; mais le tems qui preſſait, ne

permit

permit pas qu'on l'achevât d'une matiére durable: il ne fut élevé qu'en plâtre; & il a été depuis totalement démoli. Claude Perrault en avait donné le dessein. La porte saint-antoine fut rebâtie pour la même cérémonie; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de saint-antoine, rapportèr à paris par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourans de tant de citoiens, & qui voiaient cette entrée si différente, bénissaient le ciel, & rendaient grace d'un si heureux changement.

Le cardinal Mazarin, pour solenniser ce mariage, fit représentèr au louvre l'opéra italien intitulé *ercolé amanté*. Il ne plut pas aux français. Ils n'y virent avec plaisir, que le roi & la reine qui y dansérent. Le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. Le secretaire d'état de Lionne se chargea de faire composèr une espéce de tragédie allegorique, dans le goût de celle de *l'europe*, à laquelle le cardinal de Richelieu avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand Corneille, qu'il ne fut pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. Le sujet était *lisis & hesperie*. Lisis signifiait la france, & hespérie l'espagne. Qui-

naut fut chargé d'y travailler. Il venait de ſe faire une grande réputation par la piéce du *faux tibérinus*, qui quoique mauvaiſe, avait eû un prodigieux ſuccès. Il n'en fut pas de même de liſis. On l'éxécuta au louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de Sourdiac du nom de rieux, à qui l'on dut depuis l'établiſſement de l'opéra en france, fit éxécuter dans ce tems-là même à ſes dépens, dans ſon château de neubourg, *la toiſon d'or* de Pierre Corneille, avec des machines. Quinaut, jeune & d'une figure agréable, avait pour lui la cour. Corneille avait ſon nom & la france.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaiſirs, de galanterie depuis le mariage du roi. Elles redoublérent à celui de monſieur frére du roi, avec Henriette d'angleterre ſœur de Charles ſecond; & elles n'avaient été interrompuës qu'en 1661, par la mort du cardinal Mazarin.

Quelques mois après la mort de ce miniſtre, il arriva un événément qui n'a point d'exemple; & ce qui eſt non moins étrange, c'eſt que tous les hiſtoriens l'ont ignoré. On envoia dans le plus grand ſecret au château de l'île ſainte-marguerite dans la mèr de provence, un priſonnier inconnu, d'une taille au deſſus de l'ordinaire, jeune & de la

figure

figure la plus belle & la plus noble. Ce priſonnier dans la route portait un maſque, dont la mentonniére avait des reſſorts d'acier, qui lui laiſſaient la liberté de mangèr avec le maſque ſur le viſage. On avait ordre de le tuer, s'il ſe découvrait. Il reſta dans l'île, juſqu'à ce qu'un officier de confiance nommé Saint-mars gouverneur de pignerol, aiant été fait gouverneur de la baſtille l'an 1690, l'alla prendre à l'île de ſainte-marguerite, & le conduiſit à la baſtille toujours maſqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la tranſlation, & lui parla debout & avec une conſidération qui tenait du reſpect. Cet inconnu fut mené à la baſtille, où il fut logé auſſi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refuſait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une fineſſe extraordinaire, & pour les dentelles. Il jouait de la guitarre. On lui faiſait la plus grande chére, & le gouverneur s'aſſéiait rarement devant lui. Un vieux médecin de la baſtille, qui avait ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent éxaminé ſa langue & le reſte de ſon corps. Il était admirablement bien fait, diſait ce médecin; ſa peau était un peu bru-

ne; il intéressait par le seul son de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, & ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être. Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, est témoin de ce que j'avance; & monsieur de Bernaville, successeur de saint-mars, l'a souvent confirmé.

Cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré la nuit à la paroisse saint-paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoia aux îles sainte-marguerite, il ne disparut dans l'europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'etait sans doute, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui même les plats sur sa table & ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiéte d'argent, & jetta l'assiéte par la fênetre vers un bateau qui était au rivage presque au pied de la tour. Un pécheur à qui ce bateau apartenait ramassa l'assiéte & la raporta au gouverneur. Celui ci étonné demanda au pécheur: avez vous lu ce qui est écrit [illegible] assiéte & quelqu'un l'a-t-il vue en-[illegible]os mains? Je ne sais pas lire répondit le pécheur. Je viens de la trouver, personne ne l'a vuë. Ce paisan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fut bien informé qu'il n'avait

n'avait jamais lû, & que l'assiéte n'avait été vue de personne. Allez lui dit il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire. Parmi les témoins de ce fait il y en a un très digne de foi qui vit encore. Monsieur de Chamillard fut le dernier ministre, qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de la Feuillade son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beaupére, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'homme au masque de fèr.* Chamillard lui répondit, que c'était le secret de l'état, & qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais.

Louis XIV cependant partageait son tems, entre les plaisirs qui étaient de son âge, & les affaires qui étaient de son devoir. Il tenait conseil tous les jours, & travaillait ensuite secrettement avec Colbert. Ce travail secret fut l'origine de la catastrophe du célébre Fouquet, dans laquelle furent enveloppés le secretaire d'état Guénégaud, Pélisson, Gourville, & tant d'autres. La chûte de ce ministre, à qui on avait peut-être moins de reproches à faire qu'au cardinal Mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déja résoluë, quand le roi accepta la fête magni-

magnifique, que ce miniſtre lui donna dans ſa maiſon de vaux. Ce palais & les jardins lui avaient coûté dix-huit millions de livres, qui en valent près de trente-ſix d'aujourd'hui. Il avait bâti le palais deux fois, & acheté trois villages entiers, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenſes, plantés en partie par *le nôtre*, & regardés alors comme les plus beaux de l'europe. Les eaux jailliſſantes de vaux; qui parurent depuis au deſſous du médiocre après celles de verſailles, de marly & de ſaint-clou, étaient alors des prodiges. Mais, quelque belle que ſoit cette maiſon, cette dépenſe de dix-huit-millions, dont les comptes éxiſtent encore, prouve qu'il avait été ſervi avec auſſi peu d'œconomie qu'il ſervait le roi. Il eſt vrai, qu'il s'en falait beaucoup que ſaint-germain & fontainebleau, les ſeules maiſons de plaiſance habitées par le roi, approchaſſent de la beauté de vaux. Louis XIV le ſentit & en fut irrité. On voit partout dans cette maiſon les armes & la deviſe de Fouquet. C'eſt un écureuil avec ces paroles: *quò non aſcendam? où ne monterai-je point?* Le roi ſe les fit expliquer. L'ambition de cette deviſe ne ſervit pas à appaiſer le monarque. Les courtiſans remarquérent, que l'écureuil était peint partout pourſuivi par une couleuvre, qui était

les

les armes de Colbert. La fête fut au dessus de celles que le cardinal Mazarin avait données, non seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta pour la premiére fois, *les facheux* de Moliére. Pélisson avait fait le prologue, qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que sans la reine mére, le surtintendant & Pélisson auraient été arrétés dans vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du maître, c'est que mademoiselle de la Valliére, pour qui le roi commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant, qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à mademoiselle de la Valliére deux-cent-mille livres; & cette offre avait été reçuë avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant, s'étant apperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur; & cela même irritait encore.

Le roi, qui dans un premier mouvement d'indignation avait été tenté de faire arréter le surintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit, que le monar-

monarque déja tout puissant eût craint le parti que Fouquet s'était fait.

Il était procureur-général du parlement; & cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres assemblées. Mais après que tant de princes, de maréchaux & de ducs, avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces voies extraordinaires, qui, sans être injustes, laissent toûjours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea par un artifice peu honorable, à vendre sa charge. Il s'en défit pour douze-cent-mille livres, qui reviennent aujourd'hui à plus de deux millions. Le prix excessif des places au parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. Le duc de Guise, grand-chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de Bouillon, que huit-cent-mille livres.

Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'état, & pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des magnificences & des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de sa charge; & cette belle action ne le sauva

pas

pas. On attira avec adreſſe à nantes un homme, qu'un éxemt & deux gardes pouvaient arrétèr à paris. Le roi lui fit des careſſes avant ſa diſgrace. Je ne ſai pourquoi la pluspart des princes affectent d'ordinaire de tromper par de fauſſes bontés, ceux de leurs ſujets qu'ils veulent perdre. La diſſimulation alors eſt l'oppoſé de la grandeur. Elle n'eſt jamais une vertu, & ne peut devenir un talent eſtimable, que quand elle eſt abſolument néceſſaire. Louis XIV parut ſortir de ſon caractére; mais on lui avait fait entendre, que Fouquet faiſait faire de grandes fortifications à belle-île, & qu'il pouvait avoir trop de liaiſons au dehors & au dedans du roiaume. Il parut bien, quand il fut arrété & conduit à la baſtille & à vincennes, que ſon parti n'était autre choſe que l'avidité de quelques courtiſans & de quelques femmes, qui recevaient de lui des penſions, & qui l'oubliérent dès qu'il ne fût plus en état d'en donner. Il ne lui reſta d'amis que Péliſſon, Gourville, mademoiſelle Scudéri, ceux qui eurent part à ſa disgrace & quelques gens de lettres. On connaît ces vers de Hainault le traducteur de Lucrece, contre Colbert le perſécuteur de Fouquet:

Miniſtre avare & lâche, eſclave malheureux,

 Qui

Qui gémis sous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux.

Voi combien des grandeurs le comble est dangereux;
Contemple de Fouquet les funestes reliques;
Et tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux.

Sa chûte quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour & la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son suplice,
Et prêt d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

Monsieur Colbert, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé. On lui dit que non: „ je ne le suis „ donc pas, " répondit le ministre.

Il

Il est vrai que faire le procès au surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal Mazarin. Les plus grandes déprédations dans les finances, étaient son ouvrage. Il s'était approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'état. Il avait traité en son nom & à son profit des munitions des armées. „Il imposait, (dit Fouquet dans ses „défenses) par lettres de cachet, des som„mes extraordinaires sur les généralités; ce „qui ne s'était jamais fait que par lui & pour „lui, & ce qui est punissable de mort par „les ordonnances.“ C'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus.

J'ai entendu conter à feu monsieur de Caumartin intendant des finances, que dans sa jeunesse quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais Mazarin, où logeaient le duc son héritier & la duchesse Hortense; qu'il y vit une grande armoire de marquetterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clez en avaient été perduës depuis longtems, & on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. Monsieur de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de Mazarin qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit: elle était toute rem-

plie de quadruples, de jettons d'or, & de médailles d'or. Madame de Mazarin en jetta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours.

L'abus, que le cardinal Mazarin avait fait de sa puissance despotique, ne justifiait pas le surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, le tems qui éteint l'envie publique & qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollicitations toûjours plus vives en faveur d'un infortuné, que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes; tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans en 1664. De vingt-deux juges qui opinérent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; & les treize autres, parmi lesquels il y en avait à qui Gourville avait fait accepter des présens, opinérent à un bannissement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Il fut enfermé au château de pignerol. Tous les historiens disent, qu'il y mourut en 1680; mais Gourville assure dans ses mémoires qu'il sortit de prison quelque tems avant sa mort. La comtesse de Vaux sa belle fille m'avait déja confirmé ce fait, cependant on croit le contraire dans sa famille. Ainsi on ne sait pas où est mort un infortuné donc les moindres

dres actions avaient de l'éclat quand il était puissant.

Le sécretaire d'état Guénégaud, qui vendit sa charge à Colbert, n'en fut pas moins poursuivi par la chambre de justice, qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune.

Saint-Evremond, attache au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrace. Colbert, qui cherchait par tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à madame du Plessis-Belliévre; & dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de Saint-Evremond sur la paix des pirénées. On lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'état. Colbert, qui dédaignait de se vanger de Hainault homme obscur, persécuta dans Saint-Evremond l'ami de Fouquet qu'il haïssait, & le bel esprit qu'il craignait. Le roi eut l'extréme sévérité de punir une raillerie innocente faite, il y avait longtems, contre le cardinal Mazarin qu'il ne regrettait pas, & que toute la cour avait outragé, calomnié & proscrit impunément pendant plusieurs années. De mille écrits faits contre ce ministre, le moins mordant fut le seul puni, & le fut après sa mort.

Saint-Evremond, retiré en angleterre, vécut chez une nation libre & philosophe.

Le marquis de Miremont, son ami, me disait autrefois à londres, qu'il y avait une autre cause de sa disgrace, & que Saint-Evremont n'avait jamais voulu s'en expliquer.

Le nouveau ministre des finances, sous le simple titre de contrôleur-général, justifia la sévérité de ses poursuites, en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, & en travaillant sans relâche à la grandeur de l'état.

La cour devint le centre des plaisirs & le modéle des autres cours. Le roi se piqua de donner des fêtes, qui fissent oublier celle de vaux. Il semblait, que la nature prît plaisir alors à produire en france les plus grands hommes dans tous les arts, & à rassemblèr à la cour ce qu'il y avait jamais eû de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes.

Le roi l'emportait sur tous ses courtisans, par la richesse de sa taille & par la beauté majestueuse de ses traits. Le son de sa voix, noble & touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait sa présence. Il avait une démarche, qui ne pouvait convenir qu'à lui & à son rang, & qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras, qu'il inspirait à ceux qui lui parlaient, flâttait en secret la complaisance avec laquelle il sentait sa supériorité. Ce vieil officier,

qui

qui ſe troublait, qui béguéiait en lui demandant une grace, & qui ne pouvant achever ſon diſcours, lui dit: "ſire, que votre majeſté daigne croire, que je ne tremble pas „ainſi devant vos ennemis :" n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Le goût de la ſociété n'avait pas encor reçu toute ſa perfection à la cour. La reine mére, Anne d'aûtriche, commençait à aimer la retraite. La reine régnante ſavait à peine le français, & la bonté faiſait ſon ſeul mérite. La princeſſe d'angleterre, belle-ſœur du roi, apporta à la cour les agrémens d'une converſation douce & animée ; ſoûtenuë bientôt par la lecture des bons ouvrages & par un goût ſûr & délicat. Elle ſe perfectionna dans la connaiſſance de la langue, qu'elle écrivait mal encor au tems de ſon mariage. Elle inſpira une émulation d'eſprit nouvelle, & introduiſit à la cour une politeſſe & des graces, dont à peine le reſte de l'europe avait l'idée. Madame avait tout l'eſprit de Charles ſecond ſon frére, embelli par les charmes de ſon ſéxe, par le don & par le déſir de plaire. La cour de Louis XIV reſpirait une galanterie pleine de décence. Celle qui régnait à la cour de Charles ſecond, était plus hardie ; & trop de groſſiéreté en déshonorait les plaiſirs.

Il y eut d'abord entre madame & le roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit & de cette intelligence secrette, qui se remarquérent dans de petites fêtes souvent répétées. Le roi lui envoiait des vers; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi & de madame dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de Dangeau. Le roi le chargeait d'écrire pour lui; & la princesse l'engageait à répondre au roi. Il les servit ainsi tous deux, sans laisser soupçonnèr à l'un, qu'il fût emploié par l'autre; & ce fut une des causes de sa fortune.

Cette intelligence jetta des alarmes dans la famille roiale. Le roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fonds d'estime & d'amitié, qui ne s'altéra jamais. Lorsque madame fit depuis travailler Racine & Corneille à la tragédie de *bérénice*, elle avait en vuë non seulement la rupture du roi avec la connêtable Colonne, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. Louis XIV est assez désigné dans ces deux vers de la *bérénice* de Racine:

Qu'en quelque obscurité, que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voiant eût reconnu son maître.

Ces

Ces amusemens firent place à la passion plus sérieuse & plus suivie, qu'il eut pour mademoiselle de la Valiére, fille d'honneur de madame. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amusemens galans, & de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet de chambre du roi, nommé Belloc, composa plusieurs récits qu'on mélait à des danses, tantôt chez la reine, tantôt chez madame; & ces récits exprimaient avec mistére le secret de leurs cœurs, qui cessa bientôt d'être un secret.

Tous les divertissemens publics, que le roi donnait, étaient autant d'hommages à sa maîtresse. On fit en 1662 un carrousel, non pas dans la place roiale (comme le dit l'histoire de la Hode ou la Motte sous le nom de la Martiniére: cette place n'y est pas propre;) mais vis-à-vis les tuileries, dans une vaste enceinte, qui en a retenu le nom de la place du carrousel. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des romains; son frére, des persans; le prince de Condé, des turcs; le duc d'Enguien son fils, des indiens; le duc de Guise, des américains. Ce duc de Guise était petit-fils du balafré. Il s'était rendu célébre dans le monde, par l'audace mal-

heureuse avec laquelle il avait entrepris de se rendre maître de naples. Sa prison, ses duels, ses amours romanesques, ses profusions, ses avantures, le rendaient singulier en tout. Il semblait être d'un autre siécle. On disait de lui, en le voiant courir avec le grand Condé: *voilà les héros de l'histoire & de la fable.*

La reine mére, la reine régnante, la reine d'angleterre veuve de Charles second, oubliant alors ses malheurs, étaient sous un dais à ce spectacle. Le comte de Sault, fils du duc de Lesdiguiéres, remporta le prix, & le reçut des mains de la reine mére. Ces fêtes ranimérent plus que jamais le goût des devises & des emblémes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, & qui avaient subsisté après eux.

Un antiquaire, nommé d'Ouvrier, imagina alors pours Louis XIV, l'embléme d'un soleil dardant ses raions sur un globe avec ces mots, *nec pluribus impar.* L'idée était un peu imitée d'une devise espagnole, faite pour Philippe second, & plus convenable à ce roi qui possédait la plus belle partie du nouveau monde & tant d'états dans l'ancien, qu'à un jeune roi de france qui ne donnait encor que des espérances. Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du roi, les

les meubles de la couronne, les tapiſſeries, les ſculptures, en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ſes carrouſels. On a reproché injuſtement à Louis XIV le faſte de cette deviſe, comme s'il l'avait choiſie lui-même; & elle a été peut-être plus juſtement critiquée pour le fond. Le corps ne repréſente pas ce que la légende ſignifie; & cette légende n'a pas un ſens aſſez clair & aſſez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de pluſieurs maniéres, ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les deviſes, ce reſte de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, & ont de l'agrément, quand les alluſions ſont juſtes, nouvelles & piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir, que d'en ſouffrir de mauvaiſes & de baſſes, comme celle de Louis douze; c'était un porc-épic avec ces paroles: *qui s'y frotte, s'y pique.* Les deviſes ſont par rapport aux inſcriptions, ce que ſont des maſcarades en comparaiſon des cérémonies auguſtes.

La fête de verſailles en 1664 ſurpaſſa celle du carrouſel, par ſa ſingularité, par ſa magnificence, & par les plaiſirs de l'eſprit, qui ſe mêlant à la ſplendeur de ces divertiſſemens, y ajoutaient un goût & des graces dont aucune fête n'avait encor été embellie. Verſailles commençait à être un ſéjour délicieux,

cieux, ſans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

Le cinq mai, le roi y vint avec une cour composée de ſix-cent perſonnes, qui furent défraiées avec leur ſuite, auſſi bien que tous ceux qui ſervirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes, que des monumens conſtruits exprès pour les donner, tels qu'en élevérent les grecs & les romains. Mais la promtitude, avec laquelle on conſtruiſit des théatres, des amphithéatres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoûtait à l'illuſion, & qui diverſifiée depuis en mille maniéres, augmentait encor le charme de ces ſpectacles.

Il y eut d'abord une eſpéce de carrouſel. Ceux qui devaient courir, parurent le premier jour comme dans une revuë; ils étaient précédés de hérauts-d'armes, de pages, d'écuiers, qui portaient leurs deviſes & leurs boucliers; & ſur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers compoſés par Périgni & par Benſerade. Ce dernier ſurtout avait un talent ſingulier pour ces piéces galantes, dans lesquelles il faiſait toûjours des alluſions délicates & piquantes, aux caractéres des perſonnes, aux perſonnages de l'antiquité ou de la fable qu'on repréſentait, &

aux

aux paſſions qui animaient la cour. Le roi repréſentait Roger : tous les diamans de la couronne brillaient ſur ſon habit & ſur le cheval qu'il montait. Les reines & trois-cent dames, ſous des arcs de triomphe, voiaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés ſur lui, ne diſtinguait que ceux de mademoiſelle de la Valiére. La fête était pour elle ſeule ; elle en jouiſſait, confonduë dans la foule.

La cavalcade était ſuivi d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, repréſentant le char du ſoleil. Les quatre âges d'or, d'argent, d'airain & de fèr, les ſignes céleſtes, les ſaiſons, les heures, ſuivaient à pied ce char. Tout était caractériſé. Des bergers portaient les piéces de la barriére, qu'on ajuſtait au ſon des trompettes, ausquelles ſuccédaient par intervalles les muſettes & les violons. Quelques perſonnages qui ſuivaient le char d'Apollon, vinrent d'abord récitèr aux reines, des vers convenables au lieu, au tems & aux perſonnes. Les courſes finies, & la nuit venuë, quatre-mille gros flambeaux éclairérent l'eſpace, où ſe donnaient les fêtes. Des tables y furent ſervies par deux-cent perſonnages, qui repréſentaient les ſaiſons, les faunes,

nes, les sylvains, les dryades, avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. Pan & Diane avançaient sur une montagne mouvante, & en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes & les forêts produisent de plus délicieux. Derriére les tables en demi cercle, s'éleva tout d'un coup un théatre chargé de concertans. Les arcades, qui entouraient la table & le théatre, étaient ornées de cinq-cent girandoles vertes & argent, qui portaient des bougies; & une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les romans, durérent sept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laissa disputer ensuite aux autres chevaliers, les prix qu'il avait gagnés, & qu'il leur abandonnait.

La comédie de la *princesse d'Elide*, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de Moliére, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du tems, & par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On était encor très entêté à la cour de l'astrologie judiciaire. Plusieurs princes pensaient par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les

astres.

astres. Le duc de savoie Victor Amédée, pére de la duchesse de bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. Moliére osa attaquer cette illusion dans son ouvrage.

On y voit aussi un fou de cour. Ces misérables étaient encor fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus longtems en allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusemens, l'impuissance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les tems d'ignorance & de mauvais goût, avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou, qui était alors auprès de Louis XIV, avait appartenu au prince de Condé. Il s'appellait l'Angeli. Le comte de Grammont disait, que de tous les fous qui avaient suivi monsieur le prince, il n'y avait que l'Angeli qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit, *qu'il n'allait pas au sermon, parce qu'il n'aimait pas le brailler, & qu'il n'entendait pas le raisonner.*

La farce du *mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la premiére représentation des trois premiers actes du *tartuffe.* Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis

depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre & le ciel pour le supprimer; & il subsistera, comme on l'a déja dit ailleurs, tant qu'il y aura en france du goût & des hypocrites.

La pluspart de ces solemnités brillantes ne sont souvent que pour les yeux & les oreilles. Ce qui n'est que pompe & magnificence passe en un jour; mais quand des chef-d'œuvres de l'art, comme le tartuffe, font l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encor de plusieurs traits de ces allégories de Benserade, qui ornaient les ballets de ce tems-là. Je ne citerai que ce vers pour le roi représentant le soleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
De Daphne ni de Phaëton.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine:
Il n'est point là de piége, où vous puissiez donner;
Le moien de s'imaginer,
Qu'une femme vous fuïe, & qu'un homme vous méne?

La principale gloire de ces amusémens, qui perfectionnaient en france le goût, la politesse & les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient

robaient rien aux travaux aſſidus du monarque. Sans ces travaux, il n'aurait ſû que tenir une cour: il n'aurait pas ſû régner; & ſi les plaiſirs magnifiques de cette cour avaient inſulté à la miſére du peuple, ils n'euſſent été qu'odieux. Mais le même homme qui avait donné ces fêtes, avait donné du pain au peuple dans la diſette de 1662; il avait fait venir des grains, que les riches achetérent à vil prix, & dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du louvre: il avait remis au peuple trois-millions de tailles: nulle partie de l'adminiſtration intérieure n'était négligée; ſon gouvernement était reſpecté au dehors. Le roi d'eſpagne obligé de lui céder la préſéance, le pape forcé de lui faire ſatisfaction, dunkerque ajoûté à la france par un marché glorieux à l'acquéreur & honteux pour le vendeur; enfin toutes ſes démarches depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles: il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat *à latere*, Chigi, neveu du pape Aléxandre VII, venant au milieu de toutes les réjouiſſances de verſailles faire ſatisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un ſpectacle nouveau. Ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit, rendaient la ſa-

tisfaction plus éclatante. Il reçut sous un dais les respects des cours supérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans paris au bruit du canon, aiant le grand Condé à sa droite & le fils de ce prince à sa gauche, & vint dans cet appareil s'humilier, lui, rome & le pape, devant un roi qui n'avait pas encor tiré l'épée. Il dîna avec le roi après l'audiance; & on ne fut occupé que de le traitèr avec magnificence, & de lui procurer des plaisirs. On traita depuis le doge de génes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empressement de plaire, que le roi concilia toûjours avec ses démarches altiéres.

Tout cela donnait à la cour de Louis XIV, un air de grandeur qui éclipsait toutes les autres cours de l'europe. Il voulait que cet éclat, attaché à sa personne, rejaillît sur tout ce qui l'environnait; que tous les grands fussent honorés, & qu'aucun ne fût puissant, à commencer par son frére & par monsieur le prince. C'est dans cette vuë, qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les présidens du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opinèr avant les pairs, & s'étaient mis en possession de ce droit. Il régla dans un conseil extraordinaire, que les pairs opineraient aux lits de justice, en présence du roi, avant les présidens, comme

s'il

s'ils ne devaient cette prérogative qu'à sa présence ; & il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des lits de justice.

Pour distinguer ses principaux courtisans, il avait inventé des casaques bleuës, brodées d'or & d'argent. La permission de les porter était une grande grace pour des hommes que la vanité méne. On les demandait presque comme le colier de l'ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par dessus un pourpoint orné de rubans ; & sur cette casaque passait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une espéce de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'europe, excepté de l'espagne & de la pologne. On se piquait déja d'imiter presque partout la cour de Louis XIV.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore ; régla les rangs & les fonctions ; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand-maître de sa garderobe. Il rétablit les tables instituées par François premier, & les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commençaux, servies avec autant de propreté & de profusion

ſion que celles de beaucoup de ſouverains : il voulait que les étrangers y fuſſent tous invités : cette attention dura pendant tout ſon régne. Il en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. Lorſqu'il eut fait bâtir les pavillons de marli en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complette ; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voiage, pouvait donner des repas dans ſon appartement : on y était ſervi avec la même délicateſſe que le maître. Ces petites choſes n'acquiérent du prix, que quand elle ſont ſoûtenuës par les grandes. Dans tout ce qu'il faiſait, on voiait de la ſplendeur & de la générosité. Il faiſait préſent de deux-cent-mille francs aux filles de ſes miniſtres à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'éxemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de Saint-aignan, qui lui conta que le cardinal de Richelieu avait envoié des préſens à quelques ſavans étrangers, qui avaient fait ſon éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué ; mais ſûr de mériter de l'être, il recommanda à ſes miniſtres, Lionne & Colbert, de choiſir un nombre de français & d'étrangers diſtingués dans la litterature, auſ-

quels

quels il donnerait des marques de sa générosité. Lionne aiant écrit dans les païs étrangers, & s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matiére si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes: les uns eurent des présens, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins, & leur mérite. Le bibliothécaire du vatican, Allati, le comte Graziani secretaire d'état du duc de Modéne, le célébre Viviani mathématicien du grand-duc de florence, Vossius l'historiographe des provinces-unies, l'illustre mathématicien Huygens, un résident hollandais en suéde; enfin jusqu'à des professeurs d'altorf & de helmstadt, villes presque inconnuës des français, furent étonnés de recevoir de lettres de monsieur Colbert, par lesquelles il leur mandait, que si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaitteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes; & toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions.

Parmi les français, on sut distinguer Racine, Quinaut, Fléchier depuis évêque de nîmes, encor fort jeunes; ils eurent des présens. Il est vrai que Chapelain & Cotin eu-

rent des penſions ; mais c'était principalement Chapelain que le miniſtre Colbert avait conſulté. Ces deux hommes, d'ailleurs ſi décriés pour la poëſie, n'étaient pas ſans mérite. Chapelain avait une littérature immenſe ; & ce qui peut ſurprendre, c'eſt qu'il avait du goût, & qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une diſtance immenſe de tout cela au génie. La ſcience & l'eſprit conduiſent un artiſte, mais ne le forment en aucun genre. Perſonne en france n'eut plus de réputation de ſon tems, que Ronſard & Chapelain. C'eſt qu'on était barbare dans le tems de Ronſard, & qu'à peine on ſortait de la barbarie dans celui de Chapelain. Coſtar, le compagnon d'étude de Balſac & de Voiture, appelle Chapelain le premier des poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités ; il n'avait encor fait que des ſatires ; & l'on ſait que ſes ſatires attaquaient les mêmes ſavans que le miniſtre avait conſultés. Le roi le diſtingua quelques années après, ſans conſulter perſonne.

Les préſents, faits dans les païs étrangers, furent ſi conſidérables, que Viviani fit bâtir à florence une maiſon, des libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or ſur le frontiſpice, *ædes a deo data:* alluſion au ſurnom

de

de *dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à sa naissance.

On se figure aisément l'effet qu'eut dans l'europe cette magnificence extraordinaire; & si on considére tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les esprits les plus sévéres & les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés, qu'on lui prodigua. Les français ne furent pas les seuls qui le louérent. On prononça douze panégyriques de Louis XIV en diverses villes d'italie; & le marquis Zampieri les lui envoia reliés avec des filigranes d'or.

Il continua toûjours à répandre ses bienfaits sur les lettres & sur les arts. Des gratifications particuliéres d'environ quatre-mille louis d'or à Racine, la fortune de Despréaux, celle de Quinaut, sur-tout celle de Lulli & de tous les artistes qui lui consacrérent leurs travaux, en sont de preuves. Il donna même mille louis à Benserade, pour faire graver les tailles douces de ses métamorphoses d'Ovide en rondeaux: libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du souverain. Il récompensait dans Benserade, le petit mérite qu'il avait eû dans ses ballets.

Plusieurs écrivains ont attribué uniquement à Colbert cette protection donnée aux arts, & cette magnificence de Louis XIV.

 Mais

Mais il n'eut d'autre mérite en cela que de ſeconder la magnanimité & le goût de ſon maître. Ce miniſtre qui avait un très grand génie pour les finances, la commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans l'eſprit ce goût & cette élévation du roi, il s'y prêtait avec zéle & était loin de lui inſpirer ce que la nature donne.

On ne voit pas après cela, ſur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque, Un prince, qui a des domaines abſolumens ſéparés des revenus de l'état, peut être avare comme un particulier; mais un roi de france, qui n'eſt réellement que le diſpenſateur de l'argent de ſes ſujets, ne peut guères être atteint de ce vice. L'attention & la volonté de récompenſer peuvent lui manquer; mais c'eſt ce qu'on ne peut reprochèr à Louis XIV.

Dans le tems même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'uſage que le comte de Buſſi fit des ſiens, fut rigoureuſement puni. On le mit à la baſtille en 1665. Les amours des gaules furent le prétexte de ſa priſon. La véritable cauſe était cette chanſon, où le roi était trop compromis, & dont on renouvela alors le ſouvenir, pour perdre Buſſi à qui on l'imputait.

Que

Que deodatus est heureux,
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va!

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons, pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue: il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore; & il ne se servit guères de ce mérite, que pour se faire des ennemis. Louis XIV aurait agi généreusement, s'il lui avait pardonné: il vengea son injure personelle, en paraissant cédèr au cri public. Cependant le comte de Bussi fut relâché au bout de dix-huit mois; mais il fut dans la disgrace tout le reste de sa vie, protestant envain à Louis XIV une tendresse, que ni le roi, ni personne ne croiait sincére.



CHAPITRE VINGT-CINQUIE'ME.

Suite des particularités & anecdotes.

A la gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premiéres années de ce gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il est difficile à un roi, de faire des choix heureux. De deux hommes ausquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premièr était le marquis de Vardes, confident du goût du roi pour madame de la Valiére. On sait que des intrigues de cour le firent cherchèr à perdre madame de la Valiére, qui par sa place devait avoir des jalouses, & qui par son caractére ne devait point avoir d'ennemis. On sait qu'il osa, de concert avec le comte de Guiche & la comtesse de Soissons, écrire à la reine régnante une lettre contrefaite, au nom du roi d'espagne son pére. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, & ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison roiale. Il ajoûta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les

les plus honnêtes gens de la cour, le duc & la duchesse de Navailles. Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de Vardes fut trop tard connuë; & Vardes, tout criminel qu'il était, ne fut guères plus puni que les innocens qu'il avait accusés, & qui furent obligés de se défaire de leurs charges, & de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de Lausun, tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, & si connu depuis par ce mariage qu'il voulut faire trop publiquement avec mademoiselle & qu'il fit ensuite secrettement malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avait cherché des amis, & qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi: *toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.*

Ni les plaisirs, ni les embellissemens des maisons roiales & de paris, ni les soins de la police du roiaume, ne discontinuérent pendant la guerre de 1666.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant

vant lui à saint-germain, la tragédie de *Britannicus*; il fut frappé de ces vers:

Pour mérite premier, pour vertu singuliére,
Il excelle à trainèr un char dans la carriére,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux romains.

Dès-lors il ne dansa plus en public: & le poëte réforma la monarque. Son union avec madame le duchesse de la Valiére subsistait toûjours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faisait. Ces infidélités lui coûtaient peu de soins. Il ne trouvait guères de femmes qui lui résistassent; & revenait toûjours à celle qui par la douceur & par la bonté de son caractére, par un amour vrai & même par les chaînes de l'habitude, l'avait subjugué sans art. Mais dès l'an 1669, elle s'apperçut que madame de Montespan prenait de l'ascendant; elle combattit avec sa douceur ordinaire; elle supporta le chagrin d'être témoin long-tems du triomphe de sa rivale: & sans presque se plaindre, elle se crut encor heureuse dans sa douleur, d'être considérée du roi qu'elle aimait toûjours, & de le voir sans en être aimée.

Enfin,

Enfin, en 1675 elle embrassa la ressource des ames tendres, ausquelles il faut des sentimens profonds qui les subjuguent. Elle crut que dieu seul pouvait succéder dans son cœur à son amant. Sa conversion fut aussi célébre que sa tendresse. Elle se fit carmélite à paris, & persévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nuds, jeuner rigoureusement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnuë; tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoûtumée à tant de gloire, de mollesse & de plaisirs. Elle vécut dans ces austérités depuis 1675 jusqu'en 1710. sous le nom de sœur Louise de la miséricorde. Un roi, qui punirait ainsi la personne la plus coupable, serait un tyran; & c'est ainsi que tant de femmes se sont punies d'avoir aimé. Il n'y a presque point d'éxemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique sembleraient cependant éxiger plus d'expiations que les faiblesses de l'amour; mais ceux qui gouvernent les ames, n'ont guères d'empire que sur les faibles.

On sait que quand on annonça à sœur Louise de la miséricorde la mort du duc de Vermandois qu'elle avait eû du roi, elle dit; *je dois pleurer sa naissance encor plus que sa mort.* Il lui resta une fille, qui fut de tous les

les enfans du roi la plus ressemblante à son pére, & qui épousa le prince Armand de Conti petit-neveu du grand Condé.

Cependant la marquise de Montespan jouissait de sa faveur, avec autant d'éclat & d'empire que madame de la Valiére avait eû de modestie.

Tandis que madame de la Valiére & madame de Montespan se disputaient encor la premiére place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. Louvois même était sensible. Parmi plusieurs maîtresses qu'eut ce ministre, dont le caractére dur semblait si peu fait pour l'amour il y eut une madame du Frénoi, femme d'un de ses commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine: on la fit dame du lit: elle eut les grandes entrées. Le roi, en favorisant ainsi jusqu'aux goûts de ses ministres, voulait justifier les siens.

C'est un grand exemple du pouvoir des préjugés & de la coûtume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de Henri quatre, d'avoir un mari. Mademoiselle, après avoir refusé tant de souverains, après avoir eû l'espérance d'épouser Louis XIV, volut faire à quarante trois ans

la

la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permission d'épouser Péguilin du nom de Caumont, comte de Lausun, capitaine d'une des deux compagnies des cent gentilshommes au bec-de-corbin qui ne subsistent plus, & pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent éxemples de princesses, qui avaient épousé des gentilhommes: les empereurs romains donnaient leurs filles à des sénateurs: les filles des souverains de l'asie, plus puissans & plus despotiques qu'un roi de france, n'épousent jamais que des esclaves de leurs péres.

Mademoiselle donnait tous ses biens, estimés vingt-millions, au comte de Lausun; quatre duchez, la souveraineté de dombes, le comté d'eu, le palais d'orléans qu'on nomme le luxembourg. Elle ne se réservait rien, abandonnée toute entiére à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune, qu'aucun roi n'en a fait à aucun sujet. Le contrat était dressé. Lausun fut un jour duc de Montpensier. Il ne manquait plus que la signature. Tout était prêt, lorsque le roi, assailli par les représentations des princes, des ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole & défendit cette alliance. Il

avait

avait écrit aux cours étrangéres pour annoncer le mariage; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre mademoiselle malheureuse. Mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer Lausun, en novembre 1670, au château de pignerol, pour avoir épousé en secret la princesse, qu'il lui avait permis quelques mois auparavant d'épousèr en public. Il fut enfermé dix années entiéres. Il y a plus d'un roiaume, où un monarque n'a pas cette puissance: ceux qui l'ont, sont plus chéris quand ils n'en font pas d'usage. Le citoien, qui n'offense point les loix de l'état, doit-il être puni si sévérement par celui qui représente l'état? n'y a-t-il pas une trés grande différence entre déplaire à son souverain, & trahir son souverain? un roi doit-il traitèr un homme plus durement que la loi ne le traiterait?

Ceux qui ont écrit * que madame de Montespan, après avoir empéché le mariage, irritée contre le comte de Lausun qui écla-

* L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'historiens, vient du *segraisiana*. C'est un recueil posthume de quelques conversations de ségrais, presque toutes falsifiées. Il est plein de contradictions; & l'on sait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de créance.

éclatait en reproches violens, éxigea de Louis XIV cette vangeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eû à la fois de la tyrannie & de la pusillanimité, à sacrifièr à la colére d'une femme, un brave homme, un favori, qui privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de Montespan. Qu'on pardonne ces réfléxions: les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même tems l'équité veut que Louis XIV, n'aiant fait dans tout son régne aucune action de cette nature, on ne l'accuse pas d'une injustice si cruelle. C'est bien assez qu'il ait puni avec tant de sévérité, un mariage clandestin, une liaison innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer sa faveur était très juste. La prison était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret, n'ont qu'à lire attentivement les mémoires de mademoiselle. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princesse, qui s'était plainte si amérement au roi de la rupture de son mariage, n'osa se plaindre de la prison de son mari. Elle avouë qu'on la croiait mariée; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas: & quand il n'y aurait que ces paroles: *je ne peux ni ne dois changer pour lui*: elles seraient decisives.

Lausun & Fouquet furent étonnés de se rencontrer dans la même prison; mais Fouquet surtout, qui dans sa gloire & dans sa puissance avait vu de loin Péguilin dans la foule comme un gentil-homme de province sans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, & qu'il avait eû la permission d'épouser la petite-fille de Henri IV, avec tous les biens & les titres de la maison de Montpensier.

Après avoir langui dix ans en prison, il en sortit enfin.* Mais ce ne fut qu'après que madame de Montespan eut engagé mademoiselle à donner la souveraineté de dombes & le comté d'Eu, au duc du Maine encor enfant, qui les posséda apres la mort de cette princesse. Elle ne fit cette donation, que dans l'espérance que monsieur de Lausun serait reconnu pour son époux; elle se trompa: le roi lui permit seulement de donnèr à ce mari secret & infortuné les terres de saint-fargeau & de thiers, avec d'autres revenus considérables que Lausun ne trouva pas suffisans. Elle fut réduite à être secrettement sa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuse à la cour, malheureuse chez elle, ordinaire effet des passions; elle mourut en 1693. *

Pour

* On a imprimé à la fin de ses mémoires, une histoi-

Pour le comte de Lausun, il passa ensuite en angleterre en 1688. Toûjours destiné aux avantures extraordinaires, il conduisit en france la reine épouse de Jacques second, & son fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en irlande avec peu de succès, & revint avec plus de réputation attachée à ses avantures, que de considération personnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé, & oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eû que de grands événemens sans avoir fait de grandes choses.

Cependant madame de Montespan était toute puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénaïs de Mortemar femme du marquis de Montespan, sa sœur aînée la marquise de Thiange, & sa cadette pour qui elle obtint l'abbaïe de Fontévraud, étaient les plus belles femmes de leur tems; & toutes trois joignaient à cet avantage, des agrémens singuliers dans l'esprit. Le duc de Vivonne leur frére, maréchal de france, était aussi un des hommes de la cour, qui avait le plus de

histoire des amours de mademoiselle & de monsieur de Lausun. C'est l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y a joint des vers, dignes de l'histoire & de toutes les inepties qu'on était en possession d'imprimer en hollande.

goût & de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour: *mais à quoi sert de lire?* Le duc de Vivonne répondit. " la lecture fait à „ l'esprit, ce que vos perdrix font à mes jou- „ ës. " C'est qu'il avait de l'embonpoint & de belles couleurs.

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier de conversation mélé de plaisanterie, de naïveté & de finesse, qu'on appellait l'esprit des Mortemar. Elles écrivaient toutes avec une légéreté & une grace particuliére. On voit par-là, combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encor renouveler, que madame de Montespan était obligée de faire écrire ses lettres au roi par madame Scarron; & que c'est là ce qui en fit sa rivale, & sa rivale heureuse.

Madame Scarron, depuis madame de Maintenon, avait à la vérité plus de lumiéres acquises par la lecture; sa conversation était plus douce, plus insinuante. Il y a des lettres d'elle, écrites d'une élégance qui étonne. Mais madame de Montespan n'avait besoin d'emprunter l'esprit de personne; & elle fut long-tems favorite, avant que madame de Maintenon lui fût présentée.

Le triomphe de madame de Montespan éclata au voiage que le roi fit en flandre en 1670. La ruine des hollandais fut préparée dans

dans ce voiage, au milieu des plaisirs. Ce fut une fête continuelle, dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ses voiages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la premiére fois dans un carosse à glaces. Les chaises de poste n'étaient point encor inventées. La reine, *madame* sa belle sœur, la marquise de Montespan, étaient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres ; & quand madame de Montespan allait seule, elle avait quatre gardes du corps aux portiéres de son carosse. Le dauphin arriva ensuite avec sa cour, mademoiselle avec la sienne : c'était avant la fatale avanture de son mariage : elle partageait en paix tous ces triomphes, & voiait avec complaisance son amant favori du roi, à la tête de sa compagnie des gardes. On faisait porter dans les villes où l'on couchait, les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnait le roi, & toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenuës comme à saint-germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises. Les principales dames de bruxelles, de gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table ; il leur

faisait des présens pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois quinze-cent louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages, étaient pour madame de Montespan, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du secret. Le roi savait distinguer les affaires d'état, des plaisirs.

Madame, seule chargée de l'union des deux rois & de la destruction de la hollande, s'embarqua à dunkerque sur la flote du roi d'angleterre, Charles second son frére, avec une partie de la cour de france. Elle menait avec elle mademoiselle de Kerowal, depuis duchesse de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de madame de Montespan. Elle fut depuis en angleterre, ce que madame de Montespan était en france, mais avec plus de crédit. Le roi Charles fut gouverné par elle, jusqu'au dernier moment de sa vie; & quoique souvent infidéle, il fut toûjours maîtrisé. Jamais femme n'a conservé plus longtems sa beauté; nous lui avons vu à l'âge de près de soixante & dix ans, une figure encor noble & agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Ma-

Madame alla voir ſon frére à cantorbéri, & revint avec la gloire du ſuccès. Elle en jouiſſait, lorſqu'une mort ſubite & douloureuſe l'enleva à l'âge de vingt-ſix ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur & dans une conſternation que le genre de mort augmentait. Cette princeſſe s'était crue, empoiſonnée. L'ambaſſadeur d'angleterre, Montaigu, en était perſuadé; la cour n'en doutait pas: & toute l'europe le diſait. Un des anciens domeſtiques de la maiſon de ſon mari, m'a nommé celui, qui (ſelon lui) donna le poiſon. "Cet homme, me diſait-„il, qui n'était pas riche, ſe retira immédi-„atement après en normandie, où il ache-„ta une terre dans laquelle il vécut long-„tems avec opulence. Ce poiſon (ajoutait-„il) était de la poudre de diamant miſe au „lieu de ſucre dans des fraiſes." La cour & la ville penſérent que madame avait été empoiſonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulſions de la mort. Mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les ſeules raiſons de cette perſuaſion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoiſonné, puiſque madame de la Faïette & une autre perſonne burent le reſte ſans reſſentir la plus legére in-

commodité. La poudre de diamant n'eſt pas plus un venin, que la poudre de corail. Il y avait long-tems que madame était malade d'un abſcès qui ſe formait dans le foie. Elle était très mal-ſaine, & même avait accouché d'un enfant abſolument pourri. Son mari, trop ſoupçonné dans l'europe, ne fut ni avant ni après cet événement accuſé d'aucune action qui eût de la noirceur: & on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain ſerait trop malheureux, s'il était auſſi commun de commettre des choſes atroces, que de les croire.

On prétendit, que le chevalier de Lorraine favori de monſieur, pour ſe vanger d'un éxil & d'une priſon que ſa conduite coupable auprès de madame lui avait attiré, s'était porté à cette horrible vangeance. On ne fait pas attention, que le chevalier de Lorraine était alors à rome, & qu'il eſt bien difficile à un chevalier de malthe de vingt ans, qui eſt à rome, d'achéter à paris la mort d'une grande princeſſe.

Il n'eſt que trop vrai, qu'une faibleſſe & une indiſcrétion du vicomte de Turenne avaient été la premiére cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes, qu'on ſe plaît encor à réveiller. Il était à ſoixante ans l'amant de

mada-

madame de Coatquen & sa dupe, comme il l'avait été de madame de Longueville. Il révéla à cette dame le secret de l'état, qu'on cachait au frére du roi. Madame de Coatquen, qui aimait le chevalier de Lorraine, le dit à son amant: celui-ci en avertit monsieur. L'intérieur de la maison de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amèr les reproches & les jalousies. Ces troubles éclatérent avant le voiage de madame. L'amertume redoubla à son retour. Les emportemens de monsieur, les querelles de ses favoris avec les amis de madame, remplirent la maison de confusion & de douleur. Madame, quelque tems avant sa mort, reprochait avec des plaintes douces & attendrissantes, à la marquise Coatquen, les malheurs dont elle était cause. Cette dame, à genoux auprès de son lit & arrosant ses mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de Venceslas:

J'allais . . . j'étais . . . l'amour a sur
moi tant d'empire;
Je m'égare, madame, & ne puis que
vous dire . . .

Le chevalier de Lorraine, auteur de ces dissensions, fut d'abòrd envoié par le roi à pierre-encise; le comte de Marsan de la mai-

ſon de lorraine, & le marquis depuis maréchal de Villeroi, furent éxilés. Enfin on regarda comme la ſuite coupable de ces démélés, la mort naturelle de cette malheureuſe princeſſe.

Ce qui confirma le public dans le ſoupçon de poiſon, c'eſt que vers ce tems on commença à connaître ce crime en france. On n'avait point emploié cette vangeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité ſinguliére, infecta la france dans le tems de la gloire & des plaiſirs qui adouciſſaient les mœurs, ainſi qu'il ſe gliſſa dans l'ancienne rome aux plus beaux jours de la république.

Deux italiens, dont l'un ſuppelait Exili, travaillérent longtems avec un apoticaire aleman nommé Glasèr, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philoſophale*. Les deux italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent ſecrettement des poiſons. La confeſſion, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuſe en croiant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier; la confeſſion, dis-je, fit connaître au grand-pénitencier de paris, que quelques perſonnes étaient mortes empoiſonnées. Il en donna avis au gouvernement.

Les

Les deux italiens ſoupçonnés furent mis à la baſtille : l'un des deux y mourut. Exili y reſta ſans être convaincu ; & du fond de ſa priſon, il répandit dans paris ces funeſtes ſecrets, qui coûtérent la vie au lieutenant-civil d'Aubrai & à ſa famille, & qui firent enfin ériger la chambre des poiſons, qu'on nomma *la chambre ardente.*

L'amour fut la premiére ſource de ces horribles avantures. Le marquis de Brinvilliers, gendre du lieutenant-civil d'Aubrai, logea chez lui Sainte-croix, * Capitaine de ſon régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conſéquences. Le mari s'obſtina à faire demeurer ce jeune homme avec ſa femme, jeune, belle & ſenſible. Ce qui devait arriver, arriva : ils s'aimérent. Le lieutenant-civil, pére de la marquiſe, fut aſſez ſévére & aſſez imprudent, pour ſollicitèr une lettre de cachet, & pour faire envoièr à la baſtille le capitaine, qu'il ne fallait envoier qu'à ſon régiment. Sainte-croix fut mis malheureuſement dans la chambre où était Exili. Cet italien lui apprit à ſe vanger. On en ſait les ſuites qui font frémir.

* L'hiſtoire de Louis XIV, ſous le nom de la Martiniére, le nomme l'abbé de la Croix. Cette hiſtoire, fautive en tout, confond les noms, les dates & les événemens.

mir. La marquiſe n'attenta point à la vie de ſon mari, qui avait eû de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cauſe; mais la fureur de la vangeance la porta à empoiſonner ſon pére, ſes deux fréres & ſa ſœur. au milieu de tant de crimes, elle avait de la religion : elle allait ſouvent à confeſſe; & même, lorſqu'on l'arrêta dans liége, on trouva une confeſſion générale écrite de ſa main, qui ſervit non pas de preuve contre elle, mais de préſomption. Il eſt faux, qu'elle eût eſſaié ſes poiſons dans les hôpitaux, comme le diſait le peuple, & comme il eſt écrit dans les *cauſes célébres*, ouvrage d'un avocat ſans cauſe, & fait pour le peuple. Mais il eſt vrai qu'elle eut, ainſi que Saintecroix, des liaiſons ſecrettes avec des perſonnes accuſées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1679, après avoir eû la tête tranchée. Mais dépuis 1670, qu'Exili avait commencé à faire des poiſons jusqu'en 1680, ce crime infecta paris. On ne peut diſſimuler, que Pennautier le receveur-général du clergé, ami de cette femme, fut accuſé quelque tems après d'avoir mis ces ſecrets en uſage; & qu'il lui en coûta la moitié de ſon bien pour ſupprimer les accuſations.

La Voiſin, la Vigoureux, un prêtre nommé le Sage, & d'autres, trafiquérent des ſecrets

crets d'Exili, sous prétexte d'amuser les ames curieuses & faibles par des apparitions d'esprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'arsenal près de la bastille en 1680. Les plus grands seigneurs y furent cités : entre autres, deux niéces du cardinal Mazarin, la duchesse de Bouillon, & la comtesse de Soissons mére du prince Eugéne. Elles ne furent point décrétées de prise de corps, comme le dit l'histoire de Réboulet. Il ne se trompe pas moins en disant, que la duchesse de Bouillon parut devant les juges avec tant d'amis, qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable. Quels amis dans ce tems-là eussent pu soustraire quelqu'un à la justice ? La duchesse de Bouillon ne fut accusée que d'avoir eû des curiosités ridicules. On imputait des choses plus sérieuses à la comtesse de Soissons, qui se retira à bruxelles. Le maréchal de Luxembourg fut mis à la bastille, & subit un long interrogatoire, après lequel il resta encor quatorze mois en prison. On peut juger quelles rumeurs affreuses toutes ces accusations excitaient dans paris. Le supplice du Feu, dont la Voisin & ses complices furent punis, mirent fin au recherches & aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quel-

ques

ques particuliers, & ne corrompît point les mœurs douces de la nation: mais elle laissa dans les esprits un penchant funeste à soupçonner des morts naturelles, d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de madame Henriette d'angleterre, on le crut ensuite de sa fille Marie-Louise, qu'on maria en 1679 au roi d'espagne Charles second. Cette jeune princesse partit à regret pour madrid. Mademoiselle avait souvent dit à monsieur, frére du roi: *ne menez pas si souvent votre fille à la cour; elle sera trop malheureuse ailleurs.* Cette jeune princesse voulait épouser monseigneur. *Je vous fais reine d'espagne*, lui dit le roi, *que pourrais-je de plus pour ma fille?* "ah! répondit-elle, vous „pourriez plus pour votre niéce.„ Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que sa mére. Il passa pour constant, que le conseil aûtrichien de Charles second voulait se défaire d'elle, parce qu'elle aimait son païs, & qu'elle pouvait empécher le roi son mari de se déclarer pour les alliés contre la france. On lui envoia même de versailles de ce qu'on croit du contrepoison, précaution très incertaine, puisque ce qui peut guérir une espéce de mal peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. Le

contre-

contrepoison prétendu arriva après sa mort. Ceux qui ont lû les mémoires compilés par le marquis de Dangeau, trouveront que le roi dit en soupant: "la reine d'espagne est „ morte empoisonnée dans une tourte d'an„ guille: la comtesse de Pernits, les caméri„ stes Zapata & Nina, qui en ont mangé après „ elle, sont mortes du même poison.

Après avoir lû cette étrange anecdote dans ces mémoires manuscrits, qu'on dit faits avec soin par un courtisan, qui n'avait presque point quitte Louis XIV pendant quarante ans; je ne laissai pas d'être encor en doute; je m'informai à d'anciens domestiques du roi, s'il était vrai que ce monarque, toûjours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assûrérent tous, que rien n'était plus faux. Je demandai à des personnes considérables qui arrivaient d'espagne, s'il était vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la reine; elles me donnérent des attestations, que toutes trois avaient survécu longtems à leur maîtresse. Enfin je sus que ces mémoires du marquis de Dangeau, qu'on regardé comme un monument précieux, n'étaient que *des nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ses domestiques; & je puis répondre qu'on s'en apperçoit assez au stile, aux inutilités

lités & aux faussetés dont ce recueil est rempli. Après toutes ces idées funestes, où la mort de Henriette d'angleterre nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse palatine lui succéda un an après, & fut mére du duc d'Orléans, régent du roiaume. Il fallut qu'elle renonçât au calvinisme pour épouser monsieur; mais elle conserva toûjours pour son ancienne religion, un respect secret qu'il est difficile de secouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'avanture infortunée d'une fille d'honneur de la reine en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de l'Avorton, dont les vers ont été tant cités:

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à
son tour,
Funeste ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeste victime . . &c.

Les dangers, attachés à l'état de fille dans une cour galante & voluptueuse, déterminérent à substituèr aux douze filles d'honneur qui embelissaient la cour de la reine, douze dames du palais; & depuis la maison des reines fut

fut ainsi composé, cet établissement rendait la cour plus nombreuse & plus magnifique, en y fixant les maris & les parens de ces dames, ce qui augmentait la société & répandait plus d'opulence.

La princesse de baviére, épouse de monseigneur, ajoûta dans les commencemens, de l'éclat & de la vivacité à cette cour. La marquise de Montespan attirait toûjours l'attention principale: mais enfin elle cessait de plaire; & les emportemens altiers de sa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toûjours à la cour par une grande charge, étant surintendante de la maison de la reine; & au roi, par ses enfans, par l'habitude & par son ascendant.

On lui conservait tout l'extérieur de la considération & de l'amitié, qui ne la consolait pas; & le roi, affligé de lui causer des chagrins violens & entraîné par d'autres goûts, trouvait déja dans la conversation de madame de Maintenon, une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de son ancienne maîtresse. Il se sentait à la fois partagé, entre madame de Montespan qu'il ne pouvait quitter, mademoiselle de Fontange qu'il aimait, & madame de Maintenon de qui l'entretien devenait nécessaire à son ame tourmentée. Ces

trois rivales de faveur tenaient toute la cour en suspens. Il paraît assez honorable pour Louis XIV, qu'aucune de ces intrigues n'influât sur les affaires générales, & que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me semble, que Louis XIV avait une ame aussi grande que sensible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangéres à l'état, ne devraient point entrer dans l'histoire, si le nom de Louis XIV ne rendait tout intéressant; & si le voile de ces mistéres n'avait été levé par tant d'historiens, qui pour la pluspart les ont défigurés.



CHA-

CHAPITRE VINGT-SIXIE'ME.

Suite des particularités & anecdotes.

Madame de Fontange devint groſſe en 1680. On la fit ducheſſe. Elle ne jouit pas longtems de ſa fortune: elle mourut un an après, des ſuites de ſa couche; & le fils qu'elle avait eû du roi, ne ſurvécut pas à ſa mére.

La marquiſe de Moteſpan, n'aiant plus de rivale déclarée, n'en poſſéda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ſes murmures. Quand les hommes ne ſont plus dans leur jeuneſſe, ils ont preſque tous beſoin de la ſociété d'une femme complaiſante. Le poids des affaires rend ſurtout cette conſolation néceſſaire. La nouvelle favorite, madame de Maintenon, qui ſentait le pouvoir ſecret qu'elle acquérait tous les jours, ſe conduiſait avec cet art, qui eſt ſi naturel aux femmes & qui ne deplaît pas aux hommes.

Elle écrivait un jour à madame de Frontenac ſa couſine, en qui elle avait une entiére confiance: "je le renvoie toûjours affligé „ & jamais déſeſpéré. „ Dans ce tems, où ſa faveur croiſſait & où madame de Monteſpan touchait à ſa chûte, ces deux rivales ſe voi-

aient tous les jours, tantôt avec une aigreur ſecrette, tantôt avec une confiance paſſagére, que la néceſſité de ſe parler & la laſſitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de tout ce qui ſe paſſait à la cour. L'ouvrage ne fut pas pouſſé fort loin. Madame de Monteſpan ſe plaiſait à lire quelque choſe de ces mémoires à ſes amis, dans les derniéres années de ſa vie. La dévotion, qui ſe mélait à toutes ces intrigues ſecrettes, affermiſſait encor la faveur de madame de Maintenon, & éloignait madame de Monteſpan. Le roi ſe reprochait ſon attachement pour une femme mariée, & ſentait ſurtout ce ſcrupule, depuis qu'il ne ſentait plus d'amour. Cette ſituation embaraſſante ſubſiſta jusqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de nantes. On voiait alors des ſcénes bien différentes: d'un côté, le déſeſpoir & la fuite d'une partie de la nation; de l'autre, de nouvelles fêtes à verſailles, trianon & marli bàtis, la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art était épuiſé. Le mariage du petit-fils du grand Condé, & de mademoiſelle de Nantes fille du roi & de madame de Monteſpan, fut le dernier triomphe de cette maîtreſſe, qui commençait à ſe retirer de la cour.

Le

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eûs d'elle, mademoiſelle de Blois avec le duc de Chartres que nous avons vu régent du roiaume, & le duc du Maine à Louiſe Bénédicte de Bourbon petite fille du grand Condé & ſœur de monſieur le duc, princeſſe célébre par ſon eſprit & par le goût des arts. Ceux qui ont ſeulement approché du palais roial & de ſceaux, ſavent combien ſont faux tous les bruits populaires, recueillis dans tant d'hiſtoires concernant ces mariages. Il y a plus de vingt volumes, dans lesquels vous verrez que la maiſon d'orléans & la maiſon de condé s'indignérent de ces propoſitions; vous lirez que la princeſſe mére du duc de Chartres menaça ſon fils; vous lirez même qu'elle le frapa. Les anecdotes de la conſtitution rapportent ſérieuſement, que le roi s'étant ſervi de l'abbé du Bois ſous-précepteur du duc de Chartres, pour faire réuſſir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, & qu'il demanda pour récompenſe le chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour eſt écrit ainſi dans beaucoup d'hiſtoires.

Avant la célébration du mariage de monſieur le duc avec mademoiſelle de Nantes, le marquis de Seignelai, à cette occaſion, donna au roi une fête digne de ce monar-

 que,

que, dans les jardins de ſceaux plantés par *le notre* avec autant de goût que ceux de verſailles. On y éxécuta l'idylle de *la paix*, composée par Racine. Il y eut dans verſailles un nouveau carrouſel; & après le mariage, le roi étala une magnificence ſingulière, dont le cardinal Mazarin avait donné la première idée en 1656. On établit dans le ſalon de marli quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de paris avait produit de plus riche & de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations ſuperbes, qui repréſentaient les quatre ſaiſons de l'année. Madame de Monteſpan en tenait une avec monſeigneur. Sa rivale en tenait une autre avec le duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur; monſieur le duc avec madame de Thiange; & madame la ducheſſe, à qui la bienſéance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme à cauſe de ſa grande jeuneſſe, était avec la ducheſſe de Chévreuſe. Les dames & les hommes nommés du voiage tiraient au ſort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainſi le roi fit des préſens à toute la cour, d'une manière digne de lui. La lotterie du cardinal Mazarin fut moins ingénieuſe & moins brillante. Ces lotteries avaient été miſes en uſage autrefois par les

les empereurs romains ; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de sa fille, madame de Montespan ne reparut plus à la cour. Elle vécut à paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager ; & le roi lui fit païer toûjours une pension de mille louis d'or par mois. Elle allait prendre tous les ans les eaux à bourbon, & y mariait des filles du voisinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frapée par de vives impressions, envoie aux carmélites. Elle mourut à bourbon en 1707.

L'année même du mariage de mademoiselle de Nantes avec monsieur le duc, mourut à fontainebleau le prince de Condé à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame la duchesse, qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empressement qui lui coûta la vie, s'il avait eû de la répugnance au mariage de son petit-fils, avec cette fille du roi & de madame de Montespan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges, dont la hollande était alors infectée. On trouve encor dans une histoire du prince de Condé, sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'imposture, que le roi se plaisait

en toute occasion à mortifier ce prince; & qu'au mariage de la princesse de Conti fille de madame de la Valiére, le secretaire d'état *lui refusa le titre de haut & puissant seigneur*, comme si ce titre était celui qu'on donne aux princes du sang. L'écrivain, qui a composé l'histoire de Louis XIV dans avignon en partie sur ces malheureux mémoires, pouvait-il assez ignorer le monde & les usages de notre cour, pour rapporter des faussetés pareilles?

Cependant, après le mariage de madame la duchesse, après l'éclipse totale de la mére, madame de Maintenon victorieuse prit un tel ascendant, & inspira à Louis XIV tant de tendresse & de scrupules, que le roi, par le conseil du pére de la Chaise, l'épousa secrettement en 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'apartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archévêque de paris, Harlai de Chamvalon, leur donna la bénédiction; le confesseur y assista; Montchrevreuil & Bontems premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'est plus permis de supprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu & sur les dates. Louis XIV était alors dans sa quarante-huitiéme

me année, & la personne qu'il épousait, dans sa cinquante-deuxiéme. Ce prince, comblé de gloire, voulait mélèr aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de son rang : il fut toûjours problématique à la cour, si madame de Maintenon était mariée. On respectait en elle le choix du roi, sans la traitèr en reine.

La destinée de cette dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'histoire fournisse beaucoup d'éxemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui ont eû des commencemens plus petits. La marquise de Saint-Sébastien, que le roi de sardaigne Victor Amédée épousa, n'était pas au dessus de madame de Maintenon; l'impératrice de russie Catherine était fort au dessous, & la premiére femme de Jacques second roi d'angleterre lui était bien inférieure, selon les préjugés de l'europe, inconnus dans le reste du monde.

Elle était d'une très ancienne maison, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, gentil-homme ordinaire de la chambre de Henri quatre. Son pére, Constant d'Aubigné, aiant voulu faire un établissement à la caroline & s'étant adressé aux anglais, fut mis en prison au château trompette, & en

fut délivré par la fille du gouverneur nommé de Cardillac, gentil-homme bourdelois. Constant d'Aubigné épousa sa bienfaictrice en 1627, & la mena à la caroline. De retour en france avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à niort en poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de niort, que nâquit en 1635 Françoise d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de Neuillant, mére de la duchesse de Navailles sa parente, elle fut trop heureuse d'épousèr en 1651 Paul Scarron, qui logeait auprès d'elle dans la ruë d'enfèr. Scarron était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances; mais le burlesque, dont il faisait profession, l'avilissait en le faisant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour mademoiselle d'Aubigné, d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, & qui n'avait qu'un bien très médiocre. Elle fit avant ce mariage abjuration de la religion calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancê-

tres

tres. Sa beauté & ſon eſprit la firent bientôt diſtinguer. Elle fut recherchée avec empreſſement de la meilleure compagnie de paris; & ce tems de ſa jeuneſſe fut ſans doute le plus heureux de ſa vie. Après la mort de ſon mari arrivée en 1660, elle fit longtems ſollicitèr auprès du roi une petite penſion de quinze-cent livres, dont Scarron avait joui. Enfin au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux-mille, en lui diſant; „ madame, je vous ai fait attendre long- „ tems; mais vous avez tant d'amis, que j'ai „ voulu avoir ſeul ce mérite auprès de vous.

Ce fait m'a été conté par le cardinal de Fleury, qui ſe plaiſait à le rapporter ſouvent, parce qu'il diſait que Louis XIV lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de fréjus.

En 1671 la naiſſance du duc du Maine était encor un ſecret. Ce prince, âgé d'un an, avait un pied difforme. Le premier médecin d'Aquin, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoier l'enfant aux eaux de barége. On chercha une perſonne de confiance, qui pût ſe charger de ce dépôt. Le roi ſe ſouvint de madame Scarron. Monſieur de Louvois alla ſecrettement à paris lui propoſer ce voiage. Elle eut ſoin depuis ce tems-là de l'éducation du duc du Maine, nommée

à

à cet emploi par le roi, & non point par madame de Montespan, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement; ses lettres plûrent beaucoup. Voilà l'origine de sa fortune: son mérite fit tout le reste. Le roi lui acheta la terre de maintenon en 1679. Ce fut le seul bien-fonds qu'elle eut jamais.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement qui était de plein-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle; encor les voiait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant & après le souper, & y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que madame de maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'état, paraissant souvent les ignorer, rejettant bien loin tout ce qui avait la plus legére apparence d'intrigue & de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner; & ménageant son crédit en ne l'emploiant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place, pour faire tomber toutes les dignités & tous les grands emplois dans sa famille. Son frére, le comte d'Aubigné ancien lieutenant-géné-

général, ne fut pas même maréchal de france. Un cordon bleu & quelques parts secrettes dans les fermes générales furent sa seule fortune; aussi disait-il au maréchal de Vivonne, frére de madame de Montespan, *qu'il avait eû son bâton de maréchal en argent comptant.* Ce fut une fortune pour la fille de ce comte, d'épouser le duc de Noailles, plustôt que pour le duc. Deux autres niéces de madame de Maintenon, l'une mariée au marquis de Caylus, l'autre au marquis de Villette, n'eurent presque point de bien. Une pension modique, donnée par Louis XIV, fut presque la seule dot de madame de Caylus. Madame de Villette n'eut guères que des espérances. C'est elle qui épousa en secondes nôces le vicomte de Bullingbrock, célébre par son ministére, sa disgrace & son éloquence. Elle m'a conté souvent, qu'elle avait reproché à sa tante le peu qu'elle faisait pour sa famille, & qu'elle lui avait dit en colére: „ Vous voulez „jouir de votre modération, & que votre „famille en soit la victime. " Madame de Maintenon oubliait tout, quand elle craignait de choquer les sentimens de Louis XIV. Elle n'osa pas même soûtenir le cardinal de Noailles contre le pere le Tellier. Elle avait beaucoup d'amitié pour Racine; mais

mais cette amitié ne fut pas aſſez courageuſe, pour le protéger contre un leger reſſentiment du roi. Un jour touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la miſére du peuple en 1698, miſére toûjours éxagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea ſon ami à faire un mémoire, qui montrât le mal & le remède. Le roi le lut; & en aiant témoigné du chagrin, elle eut la faibleſſe d'en nommer l'auteur & celle de ne le pas défendre. Racine, plus faible encor, fut pénétré d'une douleur qui le mit au tombeau.

Du même fond de caractére, dont elle était incapable de rendre ſervice, elle l'était auſſi de nuire. L'abbé de Choiſi rapporte, que le miniſtre Louvois s'était jetté aux pieds de Louis XIV, pour l'empécher d'épouſer la veuve Scarron. Si l'abbé de Choiſi ſavait ce fait, madame de Maintenon en était inſtruite; & non ſeulement elle pardonna à ce miniſtre, mais elle appaiſa le roi dans les mouvemens de colére, que l'humeur brusque du marquis de Louvois inſpirait quelquefois à ſon maître.

Louis XIV, en épouſant madame de Maintenon, ne ſe donna donc qu'une compagne agréable & ſoûmiſe. La ſeule diſtinction

ction publique qui faisait sentir son élévation secrette, c'était qu'à la messe elle occupait une de ces deux petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi & la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, & qui avait servi à son mariage, devint peu-à-peu un sentiment vrai & profond, que l'âge & l'ennui fortifiérent. Elle s'était déja donnée à la cour & auprès du roi la considération d'une fondatrice, en rassemblant à noisi plusieurs filles de qualité; & le roi avait affecté déja les revenus de l'abbaïe de saint-denis à cette communauté naissante. Saint-cyr fut bâti au bout du parc de versailles en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les réglemens avec Godet Desmarêts évêque de chartres, & fut elle-même supérieure de ce couvent. Elle y allait souvent passer quelques heures; & quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrivait à madame de la Maisonfort, dont il est parlé dans le chapitre du quiétisme:

“Que ne puis-je vous donner mon expérience! que ne puis-je vous faire voir „l'ennui qui dévore les grands, & la peine „qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne vo-

„iez

„iez-vous pas que je meurs de tristesse, dans „une fortune qu'on aurait eû peine à imagi„ner? J'ai été jeune & jolie; j'ai goûté des „plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un „âge plus avancé, j'ai passé des années „dans le commerce de l'esprit; je suis „venuë à la faveur; & je vous proteste, „ma chére fille, que tous les états lais„sent un vuide affreux. „

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assûrément cette lettre. Madame de Maintenon, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi, disait un jour au comte d'Aubigné, son frére : "je n'y peux plus „tenir ; je voudrais être morte.„ On sait quelle réponse il lui fit: *vous avez donc parole d'épouser Dieu le pére.*

A la mort du roi, elle se retira entiérement à Saint-cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que le roi ne lui avait presque rien assûré. Il la recommanda seulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt-mille livres, qui lui fut éxactement paiée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719 le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de Scarron : ce nom n'est point avilissant, & l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

La

La cour fut moins vive & plus férieufe, depuis que le roi commença à menèr avec madame de Maintenon une vie plus retirée ; & la maladie confidérable, qu'il eut en 1686, contribua encor à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient jufques-là fignalé préfque toutes fes années. Il fut attaqué d'une fiftule dans le dernier des inteftins. L'art de la chirurgie, qui fit fous ce régne plus de progrès que dans tout le refte de l'europe, n'était pas encor familiarifé avec cette maladie. Le cardinal de Richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la france. Les églifes furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérifon de fon roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendriffement général fut prefque femblable à ce qui s'eft paffé de nos jours, lorsque fon fucceffeur fut en danger de mort à metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois, ce qu'ils doivent à une nation qui fait aimèr ainfi.

Dès que Louis XIV reffentit les premiéres atteintes de ce mal, fon premier chirurgien Félix alla dans les hôpitaux chercher des malades, qui fuffent dans le même péril; il confulta les meilleurs chirurgiens; il inventa avec eux des inftrumens, qui abrégeaient l'opéra-

pération, & qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler ses ministres auprès de son lit le jour même; & afin que la nouvelle de son danger ne fit aucun changement dans les cours de l'europe, il donna audiance le lendemain aux ambassadeurs. A ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa Félix: il lui donna une terre, qui valait alors plus de cinquante-mille écus.

Depuis ce tems, le roi n'alla plus aux spectacles. La dauphine de baviére, devenuë mélancolique & attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, se refusa à tous les plaisirs, & resta obstinément dans son appartement. Elle aimait les lettres; elle avait même fait des vers; mais dans sa mélancolie, elle n'aimait plus que la solitude.

Ce fut le couvent de saint-cyr, qui ranima le goût des choses d'esprit. Madame de Maintenon pria Racine, qui avait renoncé au théatre pour le jansénisme & pour la cour, de faire une tragédie qui pût être représéntée par ses éléves. Elle voulait un sujet tirée de la bible. Racine composa Esthèr. Cette piéce, aiant d'abord été jouée dans la maison de saint-cyr, le fut ensuite plusieurs fois à versailles devant le roi dans l'hivèr de 1689. Des prélats, des jésuites, s'empressaient

faient d'obtenir la permiſſion de voir ce ſingulier ſpectacle. Il me paraît remarquable, que cette piéce eut alors un ſuccès univerſel; & que deux ans après, athalie jouée par les mêmes perſonnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire, quand on joua ces piéces à paris, long-tems après la mort de l'auteur & après le tems des partialités. Athalie repréſentée en 1717, fut reçuë comme elle devait l'être, avec tranſport; & eſthèr en 1721 n'inſpira que de la froideur & ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtiſans, qui reconnuſſent avec flatterie Eſthèr dans madame de Maintenon, & avec malignité Vaſthi dans madame de Monteſpan, Aman dans monſieur de Louvois, & ſurtout les huguenots perſécutés par ce miniſtre, dans la proſcription des hébreux. Le public impartial ne vit qu'une avanture ſans intérêt & ſans vraiſemblance; un roi inſenſé, qui a paſſé ſix mois avec ſa femme ſans ſavoir qui elle eſt, & qui aiant ſans le moindre prétexte donné ordre de faire égorger toute une nation, fait enſuite pendre ſon favori tout auſſi legérement. Mais malgré le vice du ſujet, trente vers d'eſthèr valent mieux que beaucoup de tragédies, qui ont eû de grands ſuccés.

Ces amuſemens ingénieux recommencérent, pour l'éducation d'Adelaïde de ſavoie

ducheſſe de Bourgogne, amenée en france à l'âge de onze ans.

C'eſt une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laiſſé un reſte d'infamie attaché aux ſpectacles publics, & que de l'autre on ait regardé ces repréſentations comme l'éxercice le plus noble & le plus digne des perſonnes roiales. On éleva un petit théatre dans l'apartement de madame de Maintenon. La ducheſſe de Bourgogne, le duc d'Orléans, y jouaient avec les perſonnes de la cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur Baron leur donnait des leçons, & jouait avec eux. La pluspart des tragédies de Duché, valet de chambre du roi, furent compoſées pour ce théatre; & l'abbé Genêt, aumônier de la ducheſſe d'Orléans, en faiſait pour la ducheſſe du Maine, que cette princeſſe & ſa cour repréſentaient.

Ces occupations formaient l'eſprit & animaient la ſociété. Comment le marquis de la Fare peut-il dire dans ſes mémoires, que *depuis la mort de madame, ce ne fut que jeu, confuſion & impoliteſſe?* On jouait beaucoup dans les voiages de marli & de fontainebleau, mais jamais chez madame de Maintenon; & la cour fut en tout tems le modéle de la plus parfaite politeſſe. La ducheſſe d'Orléans alors ducheſſe de Chartres, la ducheſſe du

Maine

Maine, la princesse de Conti, madame la duchesse, démentaient bien ce que le marquis de la Fare avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a presque écrit qu'une satire. Il était mécontent du gouvernement: il passait sa vie dans une société qui se faisait un mérite de condamner la cour; & cette société fit d'un homme très aimable, un historien quelquefois injuste.

Ni lui, ni aucun de ceux qui ont trop censuré Louis XIV, ne peuvent disconvenir, qu'il ne fût jusqu'à la journée d'hochstet, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presque en tout genre. Car quoiqu'il y eût des héros comme Jean Sobieski & des rois de suéde, qui effaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le monarque. Il faut avouër encor, qu'il soûtint ses malheurs & qu'il les répara. Il a eû des défauts; il a fait des fautes: mais ceux qui le condannent, l'auraient-ils égalé, s'ils avaient été à sa place?

La duchesse de Bourgogne croissait en graces & en mérite. Les éloges, qu'on donnait à sa sœur en espagne, lui inspirérent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite; mais elle avait le regard tel que son fils, un grand air, une taille noble. Ces avanta-

ges étaient embellis par son esprit, & plus encor par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle était, comme Henriette d'angleterre, l'idole & le modéle de la cour, avec un plus haut rang: elle touchait au trône: la france attendait du duc de Bourgogne un gouvernement, tel que les sages de l'antiquité en imaginérent, mais dont l'austérité serait tempérée par les graces de cette princesse, plus faites encor pour êtres senties que la philosophie de son époux. Le monde sait, comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de Louis XIV, de voir périr en france toute sa famille par des morts prématurées; sa femme à quarante-cinq ans, son fils unique à cinquante; & un an après que nous eûmes perdu son fils, nous vîmes son petit-fils le dauphin duc de bourgogne, la dauphine sa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne, portés à saint-denis au même tombeau au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis sur le trône, était dans son berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frére du duc de Bourgogne, les suivit deux ans après; & sa fille, dans le même tems, passa du berceau au cercueil.

Ce tems de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que dans la minorité

norité de Louis xv j'ai vu plusieurs personnes, qui ne parlaient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui semblait devoir hériter bientôt du roiaume.

Ces mêmes soupçons, qu'on avait eûs à la mort de madame & à celle de Marie-Louise reine d'espagne, se réveillérent avec une fureur qui n'a point d'éxemple. L'excès de la douleur publique aurait presque excusé la calomnie, si elle avait été excusable. Il y avait du délire à penser, qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes roiales, en laissant vivre le seul qui pouvait les vanger. La maladie, qui emporta le dauphin de Bourgogne, sa femme & son fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à paris en moins d'un mois plus de cinq-cent personnes. Monsieur le duc de Bourbon petit-fils du prince de Condé, le duc de la Trimouille, madame de la Vrilliére, madame de Listenai, en furent attaqués à la cour. Le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comtesse de Toulouse, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la france. Elle fit périr en lorraine les aînés de ce duc de Lorraine François, destiné à être un

un jour empereur & à relever la maison d'Autriche.

Cependant, ce fut assez qu'un médecin nommé Boudin, homme de plaisir, hardi & ignorant, eût proféré ces paroles : " nous „ n'entendons rien à de pareilles maladies. " C'en fut assez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Un prince avait un laboratoire, & étudiait la chimie ainsi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve sans replique. Le cri public était affreux. Il faut en avoir été témoin pour le croire. Plusieurs écrits & quelques malheureuses histoires de Louis XIV éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. J'ose dire, que frapé de tout tems de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. Voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de Canillac, l'un des plus honnêtes hommes du roiaume, intimement attaché à ce prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre. Le marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste Homberg court se rendre à la bastille, pour se constituer prisonnier : mais on n'avait point

point d'ordre de le recevoir ; on le refuſe. Le prince (qui le croirait !) demande lui-même, dans l'excès de ſa douleur, à être mis en priſon ; il veut que des formes juridiques éclairciſſent ſon innocence ; ſa mére demande avec lui cette juſtification cruelle. La lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'eſt point ſignée : & le marquis de Canillac, dans cette émotion d'eſprit, conſerva ſeul aſſez de ſang-froid, pour ſentir les conſéquences d'une démarche ſi déſeſpéré. Il fit que la mére du prince s'oppoſa à cette lettre de cachet ignominieuſe. Le monarque qui l'accordait, & ſon neveu qui la demandait, étaient également malheureux.

Louis XIV dévorait ſa douleur en public : il ſe laiſſa voir à l'ordinaire. Mais en ſecret les reſſentimens de tant de malheurs le pénétraient & lui donnaient des convulſions. Il éprouvait toutes ces pertes domeſtiques à la ſuite d'une guerre malheureuſe, avant qu'il fût aſſûré de la paix, & dans un tems où la miſére déſolait le roiaume. On ne le vit pas ſuccombèr un moment à ſes afflictions.

Le reſte de ſa vie fut triſte. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entiére pour le pére le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. C'eſt une cho-

ſe très remarquable, que le public, qui lui pardonna toutes ſes maîtreſſes, ne lui pardonna pas ſon confeſſeur. Il perdit les trois derniéres années de ſa vie, dans l'eſprit de la pluspart de ſes ſujets, tout ce qu'il avait fait de grand & de mémorable.

Privé de presque tous ſes enfans, ſa tendreſſe, qui redoublait pour le duc du Maine & pour le comte de Toulouſe ſes fils légitimés, le porta à leur donnèr en 1715, les droits, les honneurs, le rang, le nom de princes du ſang, par un édit qui fut enregiſtré ſans aucune remontrance. Il aſſûrait, par cet édit, la couronne à leur maiſon, au défaut de tous les princes du ſang de france; & temperait ainſi par la loi naturelle, la ſévérité des loix de convention, qui privent les enfans nés hors du mariage, de tous droits à la ſucceſſion paternelle. Les rois diſpenſent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour ſon ſang, ce qu'il avait fait en faveur de pluſieurs de ſes ſujets. Il crut ſurtout pouvoir établir pour deux de ſes enfans, ce qu'il avait fait paſsèr au parlement ſans oppoſition, pour les princes de la maiſon de Lorraine. Cependant on murmura. Le procès, que les princes du ſang intentérent depuis aux princes légitimés, eſt connu. Ceux-ci ont conſervé pour leurs perſonnes & pour leurs enfans

ſans les honneurs donnés par Louis XIV. Ce qui regarde leur poſtérité dépendra du tems, du mérite & de la fortune.

Louis XIV fut attaqué vers le milieu du mois d'août 1715, au retour de marli, de la maladie qui termina ſes jours. Ses jambes s'enflérent ; la gangréne commença à ſe manifeſter. Le comte de Stairs ambaſſadeur d'angleterre paria, ſelon le génie de ſa nation, que le roi ne paſſerait pas le mois de ſeptembre. Le duc d'Orléans, qui au voiage de marli avait été abſolument ſeul, eut alors toute la cour auprès de ſa perſonne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ſes forces. Il mangea, & l'empirique aſſûra qu'il guérirait. La foule, qui entourait le duc d'Orléans, diminua dans le moment. " Si le roi mange une ſeconde fois, „ dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus „ perſonne. " Mais la maladie était mortelle. Les meſures étaient priſes, pour donner la régence abſoluë au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laiſſée que très limitée par ſon teſtament dépoſé au parlement ; ou plustôt, il ne l'avait établi que chéf d'un conſeil de régence ; dans lequel il n'aurait que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : *je vous ai conſervé tous les droits que vous donne votre*

tre naissance. C'est qu'il ne croiait pas, qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du roiaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; mais l'autorité partagée l'est encor davantage. Il crut qu'aiant été si bien obéi pendant sa vie, il le serait après sa mort, & ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son pére.

D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, disant à madame de Maintenon : *j'avais cru qu'il était plus difficile de mourir ;* disant à ses domestiques : *pourquoi pleurez-vous ? m'avez-vous cru immortel?* donnant tranquilement ses ordres sur beaucoup de choses & même sur sa pompe funébre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort, meurt toûjours avec courage. Louis XIII, dans sa derniére maladie, avait mis en musique le *de profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin, fut dépouillé de cette ostentation répanduë sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toûjours conservé écrites au chevet de son lit, les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant sur son lit entre ses bras :

bras: ces paroles ne ſont point telles, qu'elles ſont rapportées dans toutes les hiſtoires. Les voici fidélement copiées : " vous allez
„ être bientôt roi d'un grand roiaume. Ce
„ que je vous recommande plus fortement,
„ eſt de n'oublier jamais les obligations que
„ vous avez à Dieu. Souvenez-vous que vous
„ lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez
„ de conſerver la paix avec vos voiſins. J'ai
„ trop aimé la guerre : ne m'imitez pas en
„ cela, non plus que dans les trop grandes
„ dépenſes que j'ai faites. Prenez conſeil en
„ toutes choſes, & cherchez à connaître le
„ meilleur pour le ſuivre toûjours. Soulagez
„ vos peuples le plustôt que vous le pourrez,
„ & faites ce que j'ai eû le malheur de ne
„ pouvoir faire moi-même &c.

Il eſt à croire que ces paroles n'ont pas peu contribué, trente ans après, à cette paix que Louis XV a donnée à ſes ennemis; dans laquelle on a vu un roi victorieux rendre toutes ſes conquêtes pour tenir ſa parole, rétablir tous ſes alliés, & devenir l'arbitre de l'europe par ſon déſintéreſſement plus encor que par ſes victoires.

Quoique la vie & la mort de Louis XIV euſſent été glorieuſes, il ne fut pas auſſi régretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté

veauté, l'approche d'un tems de minorité, où chacun se figurait une fortune, l'affaire de la *constitution* qui aigrissait les esprits; tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple, qui en 1686 avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funébre avec de démonstrations bien différentes. On prétend que la reine sa mére lui avait dit un jour dans sa grande jeunesse: *mon fils*, *ressemblez à votre grand-pére & non pas à votre pére.* Le roi en aiant demandé la raison: *c'est*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri* IV *on pleurait, & qu'on a ri à celle de Louis* XIII. Quoiqu'il en soit, il paraît que le tems, qui meurit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation; & malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, & sans avoir l'idée d'un siécle à jamais mémorable.

Si on le considére dans sa vie privée, on le voit bon fils sans vouloir que sa mére gouverne, bon mari même sans être jamais fidéle, bon pére, bon maître, & toûjours aimable avec dignité.

J'ai

J'ai déja remarqué * ailleurs, qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le premier gentil-homme de la chambre & le grand maître de la garderobe se disputaient l'honneur de le servir : *qu'importe lequel de mes valets me serve.* Un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli & aussi attentif qu'il l'était, & ne s'accordait guères avec ce qu'il lui dit un jour en effet au sujet de ses dettes : *que ne parlez-vous à vos amis?* mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante-mille écus.

Il n'est pas même vrai, qu'il ait écrit au duc de Rochefoucault : " je vous fais mon „ compliment comme votre ami, sur la charge de grand-maître de la garderobe, que „ je vous donne comme votre roi." Les historiens lui font honneur de cette lettre. C'est ne pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître, qu'on est son maître. Cela serait à sa place, si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle : c'est ce que Henri quatre aurait pu dire au duc de Maienne avant l'entiére réconciliation. Le secretaire du cabinet

* Tout cela est tiré des anecdotes imprimées parmi les mélanges du même auteur, & fonduës dans cette histoire.

net *Rose* écrivit cette lettre; & le roi avait trop de bon goût pour l'envoier. C'est ce bon goût qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses, dont Charpentier de l'académie française avait chargé les tableaux de *le Brun* dans la galerie de versailles; *l'incroiable passage du rhin*, *la merveilleuse prise de valenciennes* &c. Le roi sentit que la prise de valenciennes, le passage du rhin, disaient davantage. Charpentier avait eû raison d'orner d'inscriptions en notre langue les monumens de notre patrie; la flatterie seule avait nui à l'éxécution.

On a recueilli quelques réponses, quelques mots de ce prince, qui se réduisent à très peu de chose. On prétend, que quand il résolut d'abolir en france le calvinisme, il dit: „mon grand-pére aimait les huguenots & ne „les craignait pas; mon pére ne les aimait „point & les craignait; moi je ne les aime „ni ne les crains.

Il s'exprimait toûjours noblement & avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain. Lorsque le duc d'Anjou partit pour aller régnèr en espagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nations: *il n'y a plus de pirénées*.

Rien ne peut assurément faire mieux con-

naitre

naitre son caractére que l'écrit suivant qu'on à tout entier écrit de sa main.

„Les rois sont souvent obligés à faire des „choses contre leur inclination, & qui bles„sent leur bon naturel. Ils doivent aimer à „faire plaisir, & il faut qu'ils chatient sou„vent & perdent des gens à qui naturelle„ment ils veulent du bien. L'intérêt de l'é„tat doit marcher le premier. On doit for„cer son inclination & ne pas se mettre en „état de se reprocher dans quelque chose „d'importance qu'on pouvait faire mieux. „Mais quelques intérêts particuliers m'en „ont empéché, & ont déterminé les vuës „que je devais avoir pour la grandeur, le „bien & la puissance de l'état. Souvent il „y a des endroits qui font peine, il y en a „de délicats qu'il est difficile à demêler. On „a des idées confuses. Tant que cela est on „peut demeurer sans se déterminer; mais „dès que l'on se fixe l'esprit à quelque „chose, & qu'on croit voir le meilleur par„ti, il le faut prendre. C'est ce qui m'a „fait réussir souvent dans ce que j'ai entre„pris. Les fautes que j'ai faites & qui m'ont „donné des peines infinies, ont été par com„plaisance & pour me laisser aller trop non„chalament aux avis des autres. Rien n'est „si dangereux que la faiblesse de quelque na-

„ture qu'elle soit. Pour commander aux „autres il faut s'élever au dessus d'eux, & „après avoir entendu ce qui vient de tous „les endroits, on se doit déterminer par le „jugement qu'on doit faire sans préoccupa„tion, & pensant toûjours à ne rien ordon„ner ni éxécuter qui soit indigne de soi, du „caractére qu'on porte ni de la grandeur de „l'état. Les princes qui ont de bonnes in„tentions & quelque connaissance de leurs „affaires, soit par expérience, soit par étu„de, & une grande application à se rendre „capables, trouvent tant de différentes cho„ses par lesquelles ils se peuvent faire con„naitre, qu'ils doivent avoir un soin parti„culier & une application universelle à tout. „Il faut se garder contre soi même, prendre „garde à son inclination, & être toujours „en garde contre son naturel. Le métier de „Roi est grand, noble & flatteur quand on „se sent digne de bien s'acquiter de toutes les „choses ausquelles il engage, mais il n'est „pas éxemt de peines, de fatigues, d'inquié„tude. L'incertitude désespére quelquefois, „& quand on a passé un tems raisonnable à „éxaminer une affaire, il faut se déterminer „& prendre le parti qu'on croit le meilleur.

„Quand on a l'état en vuë on travaille „pour soi, le bien de l'un fait la gloire de

„l'autre

„l'autre. Quand le premier eſt heureux „élevé et puiſſant, celui qui en eſt cauſe en „eſt glorieux, & par conſéquent doit plus „gouter que ſes ſujets, par rapport à lui & „à eux, tout ce qu'il y a de plus agréable „dans la vie. Quand on s'eſt mépris il faut „réparer ſa faute le plutôt qu'il eſt poſſible, „& que nulle conſidération en empêche, pas „même la bonté.

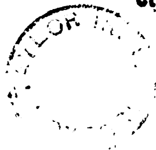
„En 1671 un homme mourut qui avait „la charge de ſécretaire d'état, aiant le dé- „partement des étrangers. Il était homme „capable, mais non pas ſans défauts. Il „ne laiſſait pas de bien remplir ce poſte qui „eſt très important.

„Je fus quelque tems à penſer à qui je „ferais avoir cette charge, & après avoir „bien éxaminé, je trouvai qu'un homme „qui avait longtems ſervi dans des ambaſſa- „des, était celui qui la remplirait le mieux.*

„Je lui fis mander de venir. Mon choix „fut approuvé de tout le monde, ce qui n'a- „rive pas toujours. Je le mis en poſſeſſion „de cette charge à ſon retour. Je ne le con- „naiſſais que de réputation & par les com- „miſſions dont je l'avais chargé, & qu'il „avait bien éxécutées; mais l'emploi que je „lui ai donné s'eſt trouvé trop grand & trop

G 2 étendu

* Mr. de Pompone.



„ étendu pour lui. Je n'ai pas profité de tous
„ les avantages que je pouvais avoir, & tout
„ cela par complaisance & bonté. Enfin il
„ a fallu que je lui ordonne de se retirer, par
„ ce que tout ce qui passait par lui, perdait
„ de la grandeur & de la force qu'on doit
„ avoir en éxécutant les ordres d'un roi de
„ france. Si j'avais pris le parti de l'éloigner
„ plutôt, j'aurais évité les inconveniens qui
„ me sont arrivés, & je ne me reprocherais
„ pas que ma complaisance pour lui a pû
„ nuire à l'état. J'ai fait ce détail pour fai-
„ re voir un éxemple de ce que j'ai dit ci
„ devant. "

Ce monument si précieux & jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture & de la magnanimité de son ame. On peut même dire qu'il se juge trop sévérement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur mr. de Pompone puisque les services de ce ministre & sa réputation avaient déterminé le choix du prince confirmé par l'approbation universelle, & s'il se condanne sur le choix de mr. de Pompone qui eut au moins le bonheur de servir dans les tems les plus glorieux, que ne devait il pas se dire sur mr. de Chamillard, dont le ministére fut si infortuné & condanné si universellement.

Il

Il avait écrit plusieurs mémoires dans ce gout, soit pour se rendre compte à lui même, soit pour l'instruction du dauphin duc de Bourgogne. Ces réfléxions vinrent après les événemens. Il eût aproché d'avantage de la perfection où il avait le mérite d'aspirer, s'il eût pû se former une philosophie supérieure à la politique ordinaire & aux préjugés, philosophie que dans le cours de tant de siécles on voit pratiquée par si peu de souverains & qu'il est bien pardonnable aux rois de ne pas connaitre puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Voici une partie des instructions qu'il donna à son petit fils Philippe v. partant pour l'espagne. Il les écrivit à la hate avec une négligence qui découvre bien mieux l'ame, qu'un discours étudié. On y voit le pére & le roi:

„Aimez les espagnols & tous vos sujets „attachés à vos couronnes & à votre person„ne. Ne préférez pas ceux qui vous flate„ront le plus, estimez ceux qui pour le bien „hazarderont de vous déplaire. Ce sont là „vos véritables amis.

„Faites le bonheur de vos sujets; & dans „cette vuë n'aiez de guerre que lorsque vous „y serez forcé & que vous en aurez bien

„ sidéré & bien pesé les raisons dans vôtre
„ conseil.

„ Essaiez de remettre vos finances, veillez
„ aux indes & à vos flottes, pensez au com-
„ merce, vivez dans une grande union avec
„ la france, rien n'étant si bon pour nos deux
„ puissances, que cette union à laquelle rien
„ ne poura résister. *

„ Si vous êtes contraint de faire la guerre,
„ mettez vous à la tête de vos armées.

„ Songez à rétablir vos troupes partout, &
„ commencez par celles de flandres.

„ Ne quittez jamais vos affaires pour votre
„ plaisir, mais faites vous une sorte de régle
„ qui vous donne des tems de liberté & de di-
„ vertissement.

„ Il n'y en a guéres de plus innocens que
„ la chasse & le goût de quelque maison de
„ campagne, pourvû que vous n'y fassiez pas
„ trop de dépense.

„ Donnez une grande attention aux affai-
„ res quand on vous en parle, écoutez beau-
„ coup dans le commencement sans rien dé-
„ cider.

„ Quand vous aurez plus de connaissance
„ souvenez vous que c'est à vous à décider;
„ mais quelque expérience que vous aiez
„ écou-

* On voit qu'il se trompa dans cette conjecture.

„écoutez toujours tous les avis & tous les „raisonnemens de votre conseil, avant que „de faire cette décision.

„Faites tout ce qui vous sera possible pour „bien connaitre les gens les plus importans, „à fin de vous en servir à propos.

„Tachez que vos vicerois & gouverneurs „soient toujours espagnols.

„Traitez bien tout le monde, ne dites „jamais rien de facheux à personne, mais „distinguez les gens de qualité & de mérite.

„Temoignez de la reconnaissance pour „le feu roi & pour tous ceux qui ont été „d'avis de vous choisir pour lui succéder.

„Aiez une grande confiance au cardinal „Portocarréro, & lui marquez le gré que „vous lui savez de la conduite qu'il a tenuë.

„Je crois que vous devez faire quelque „chose de considérable pour l'ambassadeur „qui a été assez heureux pour vous deman- „der & pour vous saluer le premier en qua- „lité de sujet.

„N'oubliez pas Bedmar qui a du mérite „& qui est capable de vous servir.

„Aiez une entiére créance au duc d'Har- „court, il est habile homme, & honnête „homme, & ne vous donnera des conseils que par rapport à vous.

„Tenez tous les français dans l'ordre.

„ Traitez bien vos domestiques, mais ne „ leur donnez pas trop de familiarité, & encore moins de créance. Servez vous d'eux „ tant qu'ils seront sages : renvoiez les à la „ moindre faute qu'ils feront, & ne les soutenez jamais contre les espagnols. . .

„ N'aiez de commerce avec la reine douairiére que celui dont vous ne pouvez „ vous dispenser. Faites en sorte qu'elle quitte madrid, & qu'elle ne sorte pas d'espagne. En quelque lieu qu'elle soit, observez sa conduite, & empéchez qu'elle ne „ se mêle d'aucune affaire. Aiez pour suspects „ ceux qui auront trop de commerce avec „ elle.

„ Aimez toujours vos parents. Souvenez „ vous de la peine qu'ils ont eû à vous quitter. Conservez un grand commerce avec „ eux dans les grandes choses & dans les petites, demandez nous ce que vous auriez „ besoin ou envie d'avoir qui ne se trouve „ pas chez vous, nous en userons de même „ avec vous.

„ N'oubliez jamais que vous êtes français „ & ce qui peut vous arriver. Quand vous „ aurez assuré la succession d'espagne par des „ enfans, visitez vos roiaumes, allez à naples, „ & en sicile, passez à milan & venez en

„ flan-

„flandres. * Ce sera une occasion de nous „revoir, en attendant visitez la catalogne, „l'arragon, & autres lieux. Voiez ce qu'il „y aura à faire pour Ceuta.

„Jettez quelque argent au peuple quand „vous serez en espagne, & surtout en en„trant à madrid.

„Ne paraissez pas choqué des figures ex„traordinaires que vous trouverez. Ne vous „en moquez point. Chaque païs a ses ma„niéres particuliéres, & vous serez bientôt „accoutumé à ce qui vous paraitra d'abord „le plus surprenant.

„Evitez autant que vous pourez de faire „des graces à ceux qui donnent de l'argent „pour les obtenir. Donnez à propos & li„béralement, & ne recevez guéres de pré„sens à moins que ce soit des bagatelles. Si „quelquefois vous ne pouvez éviter d'en re„cevoir, faites en à ceux qui vous en au„ront donné, de plus considérables, après „avoir laissé passer quelques jours.

* Cela seul peut servir à confondre tant d'historiens qui sur la foi des mémoires infidéles écrits en hollande, ont raporté un prétendu traité (signé par Philippe V avant son départ) par lequel traité ce prince cédait à son grand pére la flandre & le milanais.

„Aiez une cassette pour mettre ce que „vous aurez de particulier dont vous aurez „seul la clef. . . . .

„Je finis par un des plus importans avis „que je puisse vous donner. Ne vous laissez „pas gouverner. Soiez le maître, n'aiez „jamais de favori ni de premier ministre. „Ecoutez, consultez votre conseil, mais „décidez. Dieu qui vous a fait roi, vous don„nera les lumiéres qui vous sont nécessaires, „tant que vous aurez de bonnes intentions."

Louis XIV avait dans l'esprit plus de justesse & de dignité, que de saillies; & d'ailleurs on n'éxige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, & de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment. Mais on peut toûjours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui & sa cour un commerce continuel, de tout ce que la majesté peut avoir de graces sans jamais se dégrader, & de tout ce que l'empressement de servir & de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. Il était, surtout avec les femmes, d'une attention & d'une politesse qui augmentait en-

cor

cor celle de ses courtisans; & il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses, qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, & qui laissent un long souvenir.

Un jour madame la duchesse de Bourgogne encor fort jeune, voiant à souper un officier qui était très laid, plaisanta beaucoup & très haut sur sa laideur; "je le trouve madame, (dit le roi encor plus haut) un des „plus beaux hommes de mon roiaume; car „c'est un des plus braves.

Un officier général, homme un peu brusque & qui n'avait pas adouci son caractére dans la cour même de Louis XIV, avait perdu un bras dans une action, & se plaignait au roi qui l'avait pourtant récompensé, autant qu'on le peut faire pour un bras cassé: „je voudrais avoir perdu aussi l'autre, dit-il „& ne plus servir votre majesté: " *j'en serais bien fâché pour vous & pour moi*, lui répondit le Roy: & ce discours fut suivi d'une grace qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes & les plus douces railleries: tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles & de si funestes.

Il

Il se plaisait & se connaissait à ces choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables; & quelquefois même il faisait sur le champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci:

Chez mon cadet de frére,
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire;
Et le sage Boisfrand
Est celui qui sait plaire.

& cette autre, qu'il fit en congédiant un jour le conseil:

Le conseil à ses yeux a beau se présenter;
Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle:
Rien ne peut l'arréter,
Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir, que les agrémens de l'esprit faisaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs; & qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représentèr en monarque sur le théatre du monde.

Sa lettre à l'archévêque de rheims au sujet du marquis de Barbésieux, quoiqu'écrite d'un stile extrémement négligé, fait plus d'honneur à son caractére, que les pensées les

les plus ingénieuſes n'en auraient fait à ſon eſprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de ſecretaire d'état de la guerre, qu'avait eû le marquis de Louvois ſon pére. Bientôt mécontent de la conduite de ſon nouveau ſecretaire d'état, il veut le corriger ſans le trop mortifier. Dans cette vuë il s'adreſſe à ſon oncle l'archévêque de rheims; il le prie d'avertir ſon neveu. C'eſt un maître inſtruit de tout, c'eſt un pére qui parle.

„Je ſai, dit-il, ce que je dois à la mémoi„re de monſieur de Louvois; mais ſi votre „neveu ne change de conduite, je ſerai for„cé de prendre un parti. J'en ſerai fâché; „mais il en faudra prendre un. Il a des „talens; mais il n'en fait pas un bon uſage. „Il donne trop ſouvent à ſouper aux prin„ces, au lieu de travailler; il néglige les „affaires pour ſes plaiſirs; il fait attendre „trop long-tems les officiers dans ſon anti„chambre; il leur parle avec hauteur, & „quelquefois avec dureté.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vuë autrefois en original. Elle fait bien voir, que Louis XIV n'était pas gouverné par ſes miniſtres comme on la cru, & qu'il ſavait gouverner ſes miniſtres?

Il aimait les louanges; & il eſt à ſouhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais Louis XIV ne les recevait pas toûjours, quand elles étaient trop fortes. Lorsque notre académie, qui lui rendait toûjours compte des ſujets qu'elle propoſait pour ſes prix, lui fit voir celui-ci: *qu'elle eſt de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préférence?* Le roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel ſujet fût traité. Il ſouffrit les prologues de Quinaut; mais c'était dans les plus beaux jours de ſa gloire, dans le tems où l'ivreſſe de la nation excuſait la ſienne. Virgile & Horace par reconnaiſſance, & Ovide par une indigne faibleſſe, prodiguérent à Auguſte des éloges plus forts, (& ſi on ſonge aux proſcriptions) bien moins mérités.

Si Corneille avait dit dans la chambre du cardinal de Richelieu à quelqu'un des courtiſans: dites à mr. le Cardinal que je me connais mieux en vers que lui, jamais ce miniſtre ne lui eut pardonné; c'eſt pourtant ce que Deſpréaux dit tout haut du Roi dans une diſpute qui s'éleva ſur quelques vers que le roi trouvait bons & que Deſpréaux condannait. Il a raiſon dit le roi, il s'y connait mieux que moi.

Le

Le duc de Vendome avait auprès de lui Villiers, un de ces hommes de plaisir qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à versailles dans son apartement. On l'appellait communement Villiers Vendome. Cet homme condannait hautement tous les gouts de Louis XIV en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un apartement construisait-il une fontaine, Viliers trouvait tout mal entendu, & s'exprimait en termes peu mesurés. Il est étrange disait le roi que Villiers ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. L'aiant rencontré un jour dans les jardins, eh bien lui dit il en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire? Non repondit Villiers. Cependant reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontens. Cela peút être répartit Villiers, chacun a son avis. Le Roi en riant répondit. On ne peut pas plaire à tout le monde.

Un jour Louis XIV jouant au tric trac il y eut un coup douteux. On disputait, les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de Grammont arrive. Jugez nous, lui dit le roi. Sire, c'est vous qui avez tort dit le comte. Eh comment pouvez vous me donner

ner le tort avant de ſavoir ce dont il s'agit? Eh ſire, ne voiez vous pas que pour peu que la choſe eût été ſeulement douteuſe, tous ces meſſieurs vous auraient donné gain de cauſe.

Le duc d'Antin ſe diſtingua dans ce ſiécle par un art ſingulier, non pas de dire des choſes flatteuſes, mais d'en faire. Le roi va couchèr à petit-bourg; il y critique une grande allée d'arbres, qui cachait la vuë de la riviére. Le duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à ſon réveil eſt étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condannés. *C'eſt parce que votre majeſté les a condannés, qu'elle ne les voit plus*, répond le duc.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs, que le même homme aiant remarqué, qu'un bois aſſez grand au bout du canal de fontainebleau déplaiſait au roi, il prit le moment d'une promenade, & tout étant préparé, il ſe fit donnèr un ordre de couper ce bois, & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, & non pas d'un flatteur.

On a accuſé Louis XIV d'un orgueil inſupportable, parce que la baſe de ſa ſtatuë, à la place des victoires, eſt entourée d'eſclaves enchaînés. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger cette ſtatuë, ni celle qu'on voit à la place de Vendôme. Celle de la place des victoi-

victoires eſt le monument de la grandeur d'ame & de la reconnaiſſance du premier maréchal de la Feuillade pour ſon maître. Il y dépenſa cinq-cent-mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui; & la ville en ajoûta autant pour rendre la place réguliére. J'ai toûjours été révolté, contre l'injuſtice qui imputait à Louis XIV le faſte de cette ſtatuë, & contre l'indifférence qui ne rend pas aſſez de juſtice à la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre eſclaves; mais ils figurent des vices domtés, encor plus que des nations vaincuës. Le duël aboli, l'héréſie détruite. Les inſcriptions le témoignent aſſez. Elles célébrent auſſi la jonction des mèrs, la paix de nimégue, elles ne parlent que de bienfaits; & aucun de ces eſclaves n'a rien qui caractériſe les peuples vaincus par Louis XIV. D'ailleurs c'eſt un ancien uſage des ſculpteurs, de mettre des eſclaves aux pieds des ſtatuës des rois. Il vaudrait mieux y repréſenter des citoiens libres & heureux. Mais enfin on voit des eſclaves aux pieds du clément Henri quatre, & de Louis XIII à paris; on en voit à livourne ſous la ſtatuë de Férdinand de Médicis, qui n'enchaîna aſſûrément aucune nation; on en voit à berlin ſous la ſtatuë d'un électeur,

qui repoussa les suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voisins de la france, & les français eux-mêmes, ont rendu très injustement Louis XIV responsable de cet usage. L'inscription, *viro immortali*, *à l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie ; comme si ce mot signifiait autre chose, que l'immortalité de sa gloire. L'inscription de Viviani, à sa maison de florence, *Ædes à deo datæ*, *Maison donnée par un dieu*, serait bien plus idolâtre: elle n'est pourtant qu'une allusion, au surnom de *dieu-donné*, & au vers de Virgile, *deus nobis hæc otia fecit.*

A l'égard de la statuë de la place Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. Les inscriptions latines qui remplissent les quatre faces de la baze, sont des flatteries plus grossiéres que celles de la place des victoires. On y lit que Louis XIV ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien solennellement cette adulation au lit de la mort par des paroles dont on se souviendra plus longtems que de ces inscriptions ignorées de lui, & qui ne sont que l'ouvrage de la bassesse de quelques gens de lettres.

Le roi avait destiné les bâtimens de cette place pour sa bibliothéque publique. La place était plus vaste ; elle avait d'abord trois fa-

ces,

ces, qui étaient celles d'un palais immense, dont les murs étaient déja élevés, lorsque le malheur des tems, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. Ainsi le louvre n'a point été fini; ainsi la fontaine & l'obélisque, que Colbert voulait faire élever vis-à-vis le portail de Perrault, n'ont paru que dans les desseins; ainsi le beau portail de saint-gervais est demeuré offusqué; & la pluspart des monumens de paris laissent des regrets.

* La nation désirait, que Louis XIV eût préféré son louvre & sa capitale au palais de versailles, que le duc de Créqui appellait un favori sans mérite. La postérité admire avec reconnaissance, ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique se joind à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV a fait de superbe & de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que Louis XIV aimait en tout la grandeur & la gloire. Un prince, qui aiant fait d'aussi grandes choses que lui, serait encor simple & modeste, serait le premier des rois, & Louis XIV le second. *

 S'il

* Paroles tirées des anecdotes sur Louis XIV refonduës dans cette histoire.

S'il se repentit en mourant, d'avoir entrepris legérement des guerres, il faut convenir, qu'il ne jugeait pas par les événemens; car de toutes ses guerres, la plus juste & la plus indispensable, celle de 1701, fut la seule malheureuse.

Il eut de son mariage, outre *monseigneur*, deux fils & trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux: il n'y eut que deux de ses enfans naturels qui moururent au berceau; huit autres vécurent, furent légitimés, & cinq eurent postérité. Il eut encor d'une demoiselle attachée à madame de Montespan, une fille non reconnuë, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de versailles, nommé de la Queuë.

On soupçonna avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'abbaïe de moret, d'être sa fille. Elle était extrémement basannée, & d'ailleurs lui ressemblait. Le roi lui donna vingt-mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance, lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Madame de Maintenon, dans un voiage de fontainebleau, alla au couvent de moret; & voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce quelle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. " Madame,

„(lui

„(lui dit cette perſonne) la peine que prend „une dame de votre élévation, de venir exprès ici me dire que je ne ſuis pas fille du „roi, me perſuade que je le ſuis. " Le couvent de moret ſe ſouvient encor de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebutér un philoſophe. Mais la curioſité, cette faibleſſe ſi commune aux hommes, ceſſe preſque d'en être une, quand elle a pour objet de tems & des hommes qui attirent les regards de la poſtérité.



CHAPITRE VINGT-SEPTIE'ME.

Gouvernement intérieur : commerce : police : loix : discipline militaire : marine, &c.

On doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siécle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des éxemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV, lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son roiaume, embellir sa cour, & perfectionner les arts.

Non seulement il s'imposa la loi de travailler réguliérement avec chacun de ses ministres ; mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audiance particuliére, & tout citoien avait la liberté de lui présenter des requêtes & des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les

les rendait apostillés; ils furent dans la suite renvoiés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil, quand ils méritaient de l'être: & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propositions avec les ministres, en présence du maître. Ainsi on vit entre le trône & la nation une correspondance qui subsista, malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma & s'accoûtuma lui-même au travail; & ce travail était d'autant plus pénible, qu'il était nouveau pour lui, & que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire. Il écrivit les premiéres dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main; & il n'y en eut aucune écrite en son nom, qu'il ne se fit lire.

A peine Colbert, après la chûte de Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts, depuis 1647 jusqu'en 1656, & surtout trois millions de tailles. On abolit pour cinq-cent-mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de Choisi paraît, ou bien mal instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain, qu'elle fut diminuée par ces remises & augmentée par le bon ordre.

Les ſoins du premier préſident de Bellièvre, aidés des libéralités de la ducheſſe d'Aiguillon & de pluſieurs citoiens, avaient établi l'hôpital-général. Le roi l'augmenta, & en fit élever dans toutes les villes principales du roiaume.

Les grands chemins, juſqu'alors impraticables, ne furent plus négligés ; & peu-à-peu ils devinrent ce qu'ils ſont aujourd'hui ſous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on ſorte de paris, on voiage à préſent environ quarante lieuës, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins conſtruits par les anciens romains étaient plus durables, mais non pas plus ſpacieux & plus beaux.

Le génie de Colbert ſe tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, & dont les grands principes n'étaient pas connus. Les anglais, & encor plus les hollandais, faiſaient par leurs vaiſſeaux preſque tout le commerce de la france. Les hollandais ſurtout chargeaient dans nos ports nos denrées, & les diſtribuaient dans l'europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ſes ſujets d'une impoſition nommé le droit de fret, que paiaient tous les vaiſſeaux étrangers ; & il donna aux français toutes les faci-

facilités de tranſportèr eux-mêmes leurs marchandiſes à moins de frais. Alors le commerce maritime nâquit. Le conſeil de commerce, qui ſubſiſte aujourd'hui, fut établi; & le roi y préſidait tous les quinze jours.

Les ports de dunkerque & de marſeille furent déclarés francs; & bientôt cet avantage attira le commerce du levant à marſeille, & celui du nord à dunkerque.

On forma une compagnie des indes occidentales en 1664; & celle des grandes indes fut établie la même année. Avant ce tems, il fallait que le luxe de la france fût tributaire de l'induſtrie hollandaiſe. Les partiſans de l'ancienne œconomie, timide, ignorante & reſſerrée, déclamérent envain contre un commerce, dans lequel on échange ſans ceſſe de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui ſe conſomment. Ils ne faiſaient pas réfléxion, que ces marchandiſes de l'inde devenuës néceſſaires auraient été paiées plus chérement à l'étranger. Il eſt vrai, qu'on porte aux indes orientales, plus d'eſpéces qu'on n'en retire & que par là l'europe s'appauvrit. Mais ces eſpéces viennent du pérou & du méxique; elles ſont le prix de nos denrées portées à cadix; & il reſte plus de cet argent en france, que les indes orientales n'en abſorbent.

Le roi donna plus de six-millions de notre monnoie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, les princes & toute la cour fournirent deux-millions numéraires, de ce tems-là. Les cours supérieures donnérent douze-cent-mille livres, les financiers deux-millions, le corps des marchands six-cent-cinquante-mille livres. Toute la nation secondait son maître.

Cette compagnie a toûjours subsisté. Car encor que les hollandais eussent pris pontichéri en 1694, & que le commerce des indes languît depuis ce tems, il a repris de nos jours une force nouvelle. Pontichéri est devenuë la rivale de batavia; & cette compagnie des indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, reproduite de nos jours par des secousses singuliéres, est devenuë une des plus grandes ressources du roiaume. Le roi forma encor une compagnie du nord en 1669: il y mit des fonds comme dans celle des indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissemens, à l'éxemple du monarque.

La compagnie des indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres: le roi fournit le dixiéme de tous les fonds.

Il

; Il donna trente francs par tonneau d'exportation, & quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du roiaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On ne peut encòr trop s'étonner, que l'abbé de Choisi ait censuré ces établissemens, dans ses mémoires qu'il faut lire avec défiance. Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre Colbert fit pour le bien du roiaume; mais alors on ne le sentait pas: il travaillait pour des ingrats. On lui sut à paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville acquises à vil prix depuis 1656, & du décri où tombérent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministére, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. Il y avait plus de bourgeois que de citoiens: Peu de personnes portaient leurs vuës sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux, rétrécit l'esprit, je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant; mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossiére d'un marchand nommé Hazon (qui consulté par ce ministre, lui dit: *vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté, & vous l'avez renversée de l'autre.*) était

etait encor citée avec complaisance dans ma jeunesse; & cette anecdote se retrouve dans le Moréri. Il a falu, que l'esprit philosophique introduit fort tard en france, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entiére à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même éxactitude que le duc de Sulli, & des vuës beaucoup plus étenduës. L'un ne savait que ménager; l'autre savait faire de grands établissemens.

Presque tout fut, ou réparé, ou créé de son tems. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi & des particuliers, fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la france & la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une éxemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; & tout pére de famille qui avait dix enfans, était éxemt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'état par le travail de ses enfans, qu'il n'eût pu donnèr en paiant la taille. Ce réglement aurait dû être à jamais sans atteinte.

Depuis l'an 1663 chaque année de ce ministére, jusqu'en 1672, fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les

draps

draps fins, qu'on tirait auparavant d'angleterre, de hollande, furent fabriqués dans abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux-mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta dans l'année 1669, quarante-quatre-mille-deux-cent métiers en laine dans le roiaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante-millions de ce tems-là; & non seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des meuriers mit les fabriquans en état de se passer des soies étrangéres pour la chaîne des étoffes.

On commença, dès 1666, à faire d'aussi belles glaces qu'à venise, qui en avait toûjours fourni toute l'europe; & bientôt on en fit, dont la grandeur & la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de turquie & de perse furent surpassés à la savonnerie. Les tapisseries de flandre cédérent à celle des gobelins. Ce vaste enclos des gobelins était rempli alors de plus de huit-cent ouvriers; il y en avait trois-cent qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou sur leurs propres desseins, ou sur ceux des anciens maîtres d'italie. Outre les tapisseries, on y fabriqua des ouvrage de

de rapport, eſpéce de moſaïque admirable; & l'art de la marquéterie fut pouſſé à ſa perfection.

Outre cette belle manufacture des tapiſſeries aux gobelins, on en établit une autre à beauvais. Le premier manufacturier eut ſix-cent ouvriers dans cette ville; & le roi lui fit préſent de ſoixante-mille livres.

Seize-cent filles furent occupées aux ouvrages de dentelles: on fit venir trente principales ouvriéres de veniſe & deux-cent de flandre; & on leur donna trente-ſix-mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de ſédan, celles des tapiſſeries d'aubuſſon, dégénérées & tombées, furent rétablies.

On ſait que le miniſtére acheta en angleterre le ſecret de cette machine ingénieuſe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promtement qu'à l'aiguille. Le fèr-blanc, l'acier, la belle faïence; les cuirs maroquinés qu'on avait toûjours fait venir de loin, furent travaillés en france. Mais des calviniſtes, qui avaient le ſecret du fèr-blanc & de l'acier, emportérent en 1686 ce ſècret avec eux; & firent partager cet avantage à des nations étrangéres.

Le roi achetait tous les ans pour environ quatre-cent-mille livres de tous les ouvrages de

de goût, qu'on fabriquait dans son roiaume; & il en faisait des présens.

Il s'en fallait beaucoup, que la ville de paris fût ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni sûreté, ni propreté. Il falut pourvoir à ce nétoiement continuel des ruës, à cette illumination que cinq-mille fanaux forment toutes les nuits; paver la ville toute entiére; y construire deux nouveaux ports; rétablir les anciens; faire veillèr une garde continuelle à pied & à chéval, pour la sûreté des citoiens. Le roi se chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa en 1667 un magistrat, uniquement pour veillèr à la police. La pluspart des grandes villes de l'europe ont à peine imité ces éxemples longtems après; mais aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme paris; & rome même n'est pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le second lieutenant de police, qu'eut paris, acquit dans cette place une réputation, qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siécle; aussi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le ministére; & il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au dessous de sa naissance & de son mérite;

&

& cependant cette place lui fit un bien plus grand nom, que le ministére géné & passager, qu'il obtint sur la fin de sa vie.

On doit observèr ici, que monsieur d'Argenson ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût éxercé la magistrature. La france est presque l'unique païs de l'europe, où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe. Presque tous les autres états, par un reste de barbarie gothique, ignorent encor qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

Le roi ne cessa de bâtir au louvre, à saint-germain, à versailles, depuis 1661. Les particuliers, à son éxemple, élevérent dans paris mille édifices superbes & commodes. Le nombre s'en est accru tellement, que depuis les environs du palais roial & ceux de saint-sulpice, il se forma dans paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce tems-là, qu'on inventa la commodité magnifique de ces carosses ornés de glaces & suspendus par des ressorts; de sorte qu'un citoien de paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe, que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au capitole. Cet usage, qui a commencé dans paris, fut bientôt reçu dans toute

toute l'europe; & devenu commun, il n'eſt plus un luxe.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la ſculpture; & ce goût était en tout dans le grand & dans le noble. Dès que le controleur-général Colbert eût, en 1664, la direction des bâtimens, qui eſt proprement le miniſtére des arts, il s'appliqua à ſeconder les projets de ſon maître. Il falut d'abord travailler à achever le louvre. François Manſard, l'un des plus grands architectes qu'ait eû la france, fut choiſi pour conſtruire les vaſtes édifices qu'on projettait. Il ne voulut pas s'en charger, ſans avoir la liberté de refaire ce qui lui paraîtrait défectueux dans l'éxécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenſes, le fit exclure On appela de rome le cavalier Bernini, dont le nom était célébre par la colonnade qui entoure le parvis de ſaint-pierre, par la ſtatuë équeſtre de Conſtantin, par la fontaine navonne. Des équipages lui furent fournis pour ſon voiage. Il fut conduit à paris, en homme qui venait honorer la france. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y reſta, un préſent de cinquante-mille écus, avec une penſion de deux-mille écus, & une de cinq-cent pour ſon fils. Cette générosité de Louis

XIV envers le Bernin, fut encor plus grande que la munificence de François premier pour Raphaël. Le Bernin par reconnaissance fit depuis à rome la statuë équestre du roi, qu'on voit à versailles. Mais quand il arriva à paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien surpris de voir le dessein de la façade du louvre, du côté de saint-germain-l'auxerrois, qui devint bientôt après dans l'éxécution un des plus augustes monumens d'architecture, qui soient au monde. Claude Perrault avait donné ce dessein, éxécuté par Louis le Vau & d'Orbay. Il inventa les machines, avec lesquelles on transporta de pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de rome n'a une entrée comparable à celle du louvre, dont on est redevable à ce Perrault, que Boileau osa vouloir rendre ridicule. Ces vignes si renommées ne sont pas, de l'aveu des voiageurs, supérieures au seul château de *maisons*, qu'avait bâti François Mansard à si peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompensé & ne mérita pas ces récompenses: il donna seulement des desseins, qui ne furent pas éxécutés.

Le roi, en faiſant bâtir ce louvre dont l'achévement eſt tant déſiré, en faiſant une ville à verſailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtiſſant trianon, marli, & en faiſant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'obſervatoire, commencé en 1666, dès le tems qu'il établit l'académie des ſciences. Mais le monument le plus glorieux par ſon utilité, par ſa grandeur & par ſes difficultés, fut ce canal de languedoc, qui joind les deux mèrs, & qui tombe dans le port de *cette*, conſtruit pour recevoir ſes eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664; & on le continua ſans interruption jusqu'en 1681. La fondation des invalides & la chapelle de ce bâtiment la plus belle de paris, l'établiſſement de ſaint-cyr le dernier de tant d'ouvrages conſtruits par ce monarque, ſuffiraient ſeuls pour faire benir ſa mémoire. Quatre-mille ſoldats & un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands aſiles une conſolation dans leur vieilleſſe & des ſecours pour leurs bleſſures & pour leurs beſoins; deux-cent-cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, ſont autant de voix qui célébrent Louis XIV. L'établiſſement de ſaint-cyr ſera ſurpaſſé par celui que Louis XV vient de former, pour élever cinq-cens-gen-

tils-hommes; mais loin de faire oublier ſaint-cyr, il en fait ſouvenir. C'eſt l'art de faire du bien, qui s'eſt perfectionné.

Louis XIV voulut en même tems faire des choſes plus grandes & d'une utilité plus générale, mais d'une éxécution plus difficile; c'était de réformer les loix. Il y fit travailler le chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, & ſurtout le conſeiller d'état Puſſort. Il aſſiſtait quelquefois à leurs aſſemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ſes prémiéres loix & de ſes premiéres conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord; enſuite le code des eaux & forêts; puis des ſtatuts pour toutes les manufactures; l'ordonnance criminelle; le code du commerce; celui de la marine: tout cela ſuivit preſque d'année en année. Il y eut même une juriſprudence nouvelle, établie en faveur des négres de nos colonies; eſpéce d'hommes, qui n'avait pas encor joui des droits de l'humanité.

Une connaiſſance approfondie de la juriſprudence n'eſt pas le partage d'un ſouverain. Mais le roi était inſtruit des loix principales; il en poſſédait l'eſprit, & ſavait ou les ſoûtenir ou les mitigèr à propos. Il jugeait ſouvent les cauſes de ſes ſujets, non ſeulement dans le conſeil des ſecretaires d'état,

mais

mais dans celui qu'on appelle le conſeil des parties. Il y a de lui deux jugemens célébres, dans lesquels ſa voix décida contre lui-même.

Dans le premier en 1680, il s'agiſſait d'un procès entre lui & des particuliers de paris qui avaient bâti ſur ſon fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent, avec le fonds qui lui appartenait & qu'il leur céda.

L'autre regardait un perſan nommé *Roupli*, dont les marchandiſes avaient été ſaiſies par les commis de ſes fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu & y ajoûta un préſent de trois-mille écus. *Roupli* porta dans ſa patrie ſon admiration & ſa reconnaiſſance. Lorsque nous avons vu depuis à paris l'ambaſſadeur perſan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé inſtruit dès long-tems de ce fait par la renommée.

L'abolition des duëls fut un des plus grands ſervices rendus à la patrie. Ces combats avaient été autoriſés autrefois par les parlemens même & par l'égliſe; & quoiqu'ils fuſſent défendus depuis Henri quatre, cette funeſte coûtume ſubſiſtait plus que jamais. Le fameux combat des *la Frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuſe ſévérité corrigea peu à peu notre

nation, & même les nations voisines, qui se conformérent à nos sages coûtumes après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'europe cent fois moins de duëls aujourd'hui, que du tems de Louis XIII.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui, qui la prémiére année de son administration ordonna, que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques; réglement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui, qui institutá les brigadiers, & qui mit les corps dont la maison du roi est formée, sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal Mazarin, & fixa à cinq-cent hommes le nombre des deux compagnies, ausquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de connétable, & après la mort du duc d'Epernon, plus de colonel-général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres: il voulait l'être, & le devait. Le maréchal de Grammont, simple mestre-de-camp des gardes-françaises sous le duc d'Epernon & prenant l'ordre de ce colonel-général, ne le prit plus que du roi, & fut le premier qui eut

eut le nom de colonel des gardes. Il inſtalait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de ſa main un hauſſe-col doré avec une pique, & enſuite un eſponton quand l'uſage des piques fut aboli. Il inſtitua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi qui eſt de ſa création; enſuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes-françaiſes, qui maintenant en ont trois. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, & leur donna un colonel-général. Il ne faut pas oublier l'établiſſement des haras en 1667. Ils étaient abſolument abandonnés auparavant; & ils furent d'une grande reſſource, pour remonter la cavalerie.

L'uſage de la baionette au bout du fuſil, eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois; mais il n'y avait que quelques compagnies, qui combattiſſent avec cette arme. Point d'uſage uniforme, point d'éxercice: tout était abandonné à la volonté du général. Les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment, qui eut des baionnettes & qu'on forma à cet éxercice, fut celui des fuſiliers, établi en 1671.

La maniére dont l'artillerie eſt ſervie aujourd'hui, lui eſt duë toute entiére. Il en

fonda des écoles à douai, puis à metz & à ſtrasbourg ; & le régiment d'artillerie s'eſt vu enfin rempli d'officiers, preſque tous capables de bien conduire un ſiége. Tous les magazins du roiaume étaient pourvus, & on y diſtribuait tous les ans huit-cent milliers de poudre. Il forma un régiment de bombardiers & un de houſards : avant lui on ne connaiſſait les houſards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régimens de milice, fournis & équipés par les communautés. Ces milices s'éxerçaient à la guerre, ſans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenuës dans la pluspart des places frontiéres : ils y apprenaient les mathématiques, le deſſein & tout les éxercices, & faiſaient les fonctions de ſoldats. Cette inſtitution dura dix années. On ſe laſſa enfin de cette jeuneſſe, trop difficile à diſcipliner. Mais le corps des ingénieurs, que le roi forma & auquel il donna les réglemens qu'il ſuit encore, eſt un établiſſement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection, par le maréchal de Vauban & ſes éléves, qui ſurpaſſérent le comte de Pagan. Il conſtruiſit ou répara cent-cinquante places de guerre.

Pour

Pour soûtenir la discipline militaire, il créa des inspecteurs-généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes; & on voiait par leur rapport, si les commissaires des guerres avaient fait leur devoir.

Il institua l'ordre de saint-louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. L'hôtel des invalides mit le comble aux soins qu'il prit, pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins, que dès l'an 1672 il eut cent-quatre-vingt-mille hommes de troupes réglées, & qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre & la puissance de ses ennemis augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre-cent-cinquante-mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vû de si fortes armées. Ses ennemis lui en opposérent à peine d'aussi considérables; mais il falait qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la france seule pouvait; & il eut toûjours, ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Il fut le premier qui en tems de paix donna une image & une leçon complette de la guerre. Il assembla à compiégne soixante & dix mille hommes en 1698 on y fit toutes les opérations d'une campagne. C'etait

pour l'instruction de ses trois petits fils. Le luxe fit une fête somptueuse de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses & bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mèr. D'abord le peu de vaisseaux que le cardinal mazarin avait laissé pourrir dans les ports, sont réparés. On en fait achetèr en hollande, en suéde; & dès la troisiéme année de son gouvernement, il envoie ses forces maritimes s'essaièr à gigeri sur la côte d'afrique. Le duc de Beaufort purge les mèrs de pirates dès l'an 1665; & deux ans après, la france a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement: mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens & de nouveaux efforts, il sent déja toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'angleterre. Envain le conseil du roi Charles second insiste sur ce droit, que la force, l'industrie & le tems avaient donné aux anglais. Louis XIV écrit au comte d'Estrade son ambassadeur: „le roi d'angleterre „& son chancelier peuvent voir quelles sont „mes forces; mais ils ne voient pas mon „cœur. Tout ne m'est rien à l'égard de l'hon- „neur.

Il

Il ne disait que ce qu'il était résolu de soûtenir; & en effet l'usurpation des anglais céda au droit naturel & à la fermeté de Louis XIV. Tout fut égal entre les deux nations sur la mèr. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'angleterre, il soûtient sa supériorité avec l'espagne. Il fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien en vertu de cette préséance solennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine, capable de justifier ces sentimens de hauteur. On bâtit la ville & le port de rochefort à l'embouchure de la charente. On enrôle, on enclasse des matelots, qui doivent servir, tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flotes roiales. Il s'en trouve bientôt soixante-mille d'enclassés.

Des conseils de construction sont établis dans les ports, pour donnèr aux vaisseaux la forme la plus avantageuse. Cinq arsenaux de marine sont bâtis à brest, à rochefort, à toulon, à dunkerque, au havre de grace. Dans l'année 1672. on a soixante vaisseaux de ligne & quarante frégates. Dans l'année 1681. il se trouve cent-quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les alléges; & trente galéres sont dans le port de

de toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze-mille hommes de troupes réglées servent sur les vaisseaux; les galéres en ont trois-mille; Il y a cent-soixante & six-mille hommes d'enclassés, pour tous les services divers de la marine. On compta les années suivantes dans ce service, mille gentils-hommes, ou enfans de famille, faisant la fonction de soldats sur les vaisseaux & apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation & à la manœuvre: ce sont les gardes marines: ils étaient sur mèr ce que les cadets étaient sur terre. On les avait institués en 1672. mais en petit nombre. Ce corps a été l'école, d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux.

Il n'y avait point eû encor de maréchaux de france dans le corps de la marine; & c'est une preuve, combien cette partie essentielle des forces de la france avait été négligée. Jean d'Etrée fût le premier maréchal en 1681. Il paraît, qu'une des grandes attentions de Louis XIV était d'animer dans tous les genres cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales, que les flotes françaises livrérent, l'avantage leur demeura toûjours, jusqu'à la journée de la ho-

gue

gue en 1692; lorsque le comte de Tourville, ſuivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flote de quatre-vingt-dix vaiſſeaux anglais & hollandais: il falut céder au nombre: on perdit quatorze vaiſſeaux du premier rang, qui échouérent & qu'on brûla pour ne les pas laiſsèr au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes ſe ſoûtinrent; mais elles déclinérent toûjours dans la guerre de la ſucceſſion. Elles n'ont commencé à ſe bien rétablir qu'en 1751, dans le tems d'une heureuſe paix, ſeul tems propre à établir une bonne marine, qu'on n'a ni le loiſir ni le pouvoir d'établir pendant la guerre.

Ces forces navales ſervaient à protéger le commerce. Les colonies de la martinique, de ſaint domingue, du canada, auparavant languiſſantes, fleurirent; non pas au point où on les voit proſpérèr aujourd'hui, mais avec un avantage qu'on n'avait point eſpéré jusqu'alors; car depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établiſſemens avaient été à charge.

En 1664 le roi envoie une colonie à la caienne; bientôt après une autre à madagascar. Il tente toutes les voies de réparer le tort & le malheur, qu'avait eû ſi long-tems la france, de négliger la mèr, tandis que ſes voiſins

voiſins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit par ce ſeul coup d'œil, quels changemens Louis XIV fit dans l'état; changemens utiles, puiſqu'ils ſubſiſtent. Ses miniſtres le ſecondérent à l'envi. On leur doit ſans doute tout le détail, toute l'éxécution; mais on lui doit l'arrangement général. Il eſt certain, que les magiſtrats n'euſſent pas réformé les loix; que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la diſcipline introduite dans les armées, la police générale dans le roiaume; qu'on n'eût point eû de flotes; que les arts n'euſſent point été encouragés, & tout cela de concert, & en même tems, & avec perſévérance, & ſous différens miniſtres, s'il ne ſe fût trouvé un maître, qui eût en général toutes ces grandes vuës, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne ſépara point ſa propre gloire de l'avantage de la france, & il ne regarda pas le roiaume du même oeil dont un ſeigneur regarde ſa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaiſirs. Tout roi qui aime la gloire, aime le bien public: il n'avait plus ni Colbert ni Louvois, lorsque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'inſtruction du duc de Bourgogne, que chaque in-

intendant fit une description détaillée de sa province. Par là on pouvait avoir une notice éxacte du roiaume, & un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendans n'eussent pas la capacité & l'attention de monsieur de Lamoignon de Bâville. Si on avait rempli les vuës du roi sur chaque province, comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du siécle. Il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan en n'assujettissant pas tous les intendans au même ordre. Il eût été á désirer, que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoiens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espéce, des bonnes, des médiocres & des mauvaises terres, de tout le clergé régulier & séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets sont confondus dans la pluspart des mémoires qu'on a donnés: les matiéres y sont peu approfondies & peu éxactes: il faut y chercher souvent avec peine les connaissances dont on a besoin, & qu'un ministre doit trouver sous sa main & em-

embrasser d'un coup d'œil, pour découvrir aisément les forces, les besoins, & les ressources. Le projet était excellent; & une éxécution uniforme serait de la plus grande utilité.

Voilà en général ce que Louis XIV fit & essaïa, pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble, qu'on ne peut guères voir tous ces travaux & tous ces efforts, sans quelque reconnaissance & sans être animé de l'amour du bien public, qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'était le roiaume du tems de la fronde, & ce qu'il est de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à sa nation, que vingt de ses prédécesseurs ensemble; & il s'en faut beaucoup, qu'il fît ce qu'il aurait pû. La guerre, qui finit par la paix de Riswick, commença la ruine de ce grand commerce, que son ministre Colbert avait établi; & la guerre de la succession l'acheva.

S'il avait emploié à embellir paris, à finir le louvre, les sommes immenses que coûtérent les aquéducs & les travaux de maintenon, pour conduite des eaux à versailles; travaux interrompus & devenus inutiles: s'il avait dépensé à paris la cinquiéme partie de ce qu'il en a coûté, pour forcer la nature à versailles; paris serait dans toute son étenduë aussi beau qu'il l'est du côté des tuileries

&

& du pont-roial, & ſerait devenu la plus magnifique ville de l'univers.

C'eſt beaucoup, d'avoir réformé les loix: mais la chicane n'a pû être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la jurisprudence uniforme; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure: elle pourrait l'être dans les loix qui réglent les fortunes des citoiens. C'eſt un très grand inconvenient, qu'un même tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coûtumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques ou onéreux ou qui génent la ſociété, ſubſiſtent encore, comme des reſtes du gouvernement féodal, qui ne ſubſiſte plus. Ce ſont des décombres d'un bâtiment gotique ruiné.

Ce n'eſt pas qu'on prétende que les différens ordres de l'état doivent être aſſujettis à la même loi. On ſent bien que les uſages de la nobleſſe, du clergé, des magiſtrats, des cultivateurs doivent être differens; mais il eſt à ſouhaiter ſans doute que chaque ordre ait ſa loi uniforme dans tout le roiaume, que ce qui eſt juſte & vrai dans la champagne, ne ſoit pas réputé faux en normandie. L'uniformité en tout genre d'adminiſtration eſt une vertu; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effraié.

Louis XIV aurait pu ſe paſſer plus aiſément de la reſſource dangereuſe des traitans, où le réduiſit l'anticipation qu'il fit preſque toûjours ſur ſes revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru, qu'il ſuffiſait de ſa volonté pour faire changer de religion un million d'hommes, la france n'eût pas perdu tant de citoiens. * Ce païs cependant, malgré ſes ſecouſſes & ſes pertes, eſt aujourd'hui le païs le plus floriſſant de la terre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV, ſubſiſte, & que le mal qu'il était difficile de ne pas faire dans des tems orageux, a été réparé. Enfin la poſtérité, qui juge les rois & dont ils doivent avoir toûjours le jugement devant les yeux, avouera en peſant les vertus & les faibleſſes de ce monarque, que quoiqu'il eût été trop loué pendant ſa vie, il mérita de l'être à jamais; & qu'il fut digne de la ſtatuë qu'on lui a érigée à montpellier, avec une inſcription latine, dont le ſens eſt: *à louis le grand après ſa mort*.

Tous les changemens, qu'on vient de voir dans le gouvernement & dans tous les ordres de l'état, en produiſirent néceſſairement un tres grand dans les mœurs. L'eſprit de faction, de fureur & de rébellion, qui poſſé-

* Voiez le chapitre du calviniſme.

possédait les citoien depuis le tems de François second, devint une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux; les gouverneurs des provinces n'aiant plus de postes importans à donner; chacun songea à ne mériter de graces, que celles du souverain; & l'état devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est là ce qui délivra la cour des factions & des conspirations, qui avaient toûjours troublé l'état pendant tant d'années. Il n'y eût sous l'administration de Louis XIV qu'une seule conjuration en 1674, imaginée par la Truaumont, gentil-homme normand perdu de débauches & de dettes, & embrassée par un homme de la maison de Rohan, réduit par la même conduite à la même indigence. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de Préaux, neveu de la Truaumont, qui séduit par son oncle, séduisit sa maîtresse madame de Villiers. Leur but & leur espérance n'étaient pas & ne pouvaient être de se faire un parti dans le roiaume. Ils prétendaient seulement vendre & livrer quillebeuf aux hollandais, & introduire les ennemis en normandie. Ce fut plustôt une lâche trahison mal ourdie, qu'une conspiration. Le supplice de tous les coupables fut le seul évé-

nement, que produisit ce crime insensé & inutile, dont à peine on se souvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aisément réprimées. Les huguenots même furent toûjours tranquiles, jusqu'au tems où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire, d'une nation jusques-là turbulente, un peuple paisible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent, sans faire tort au courage.

Les maisons, que tous les seigneurs bâtirent ou achetérent dans paris, & leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formérent des écoles de politesse, qui retirérent peu-à-peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encor longtems à la mode, & qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à si peu de chose, que la coûtume d'allèr à cheval dans paris entretenait une disposition aux querelles fréquentes, qui cessérent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevbale principalement aux femmes qui rassemblérent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables; & la lecture les rendit à la longue plus solides.

solides. Les trahisons & les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les tems de faction & de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers & des Voisins ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein; & il serait aussi déraisonnable de condannèr une nation sur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniser sur la réforme de la trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaissables, par des défauts qui les caractérisaient. Les militaires & les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toûjours en robe, même à la cour. Il en était de même des universités & des médecins. Les marchands portaient encor de petites robes, lorsqu'ils s'assemblaient & qu'ils allaient chez les ministres; & les plus grands commerçans étaient alors des hommes grossiers. Mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à se rassembler pour goûtèr une vie plus douce, rendirent peu-à-peu l'extérieur de tous les citoiens presque semblable. On s'apperçoit aujourd'hui jusques dans le fond d'une

ne boutique, que la politeſſe a gagné toutes les conditions. Les provinces ſe ſont reſſenties avec le tems de tous ces changemens.

On eſt parvenu enfin à ne plus mettre le luxe, que dans le goût & dans la commodité. La foule de pages & de domeſtiques de livrée a diſparu, pour mettre plus d'aiſance dans l'intérieur des maiſons. On a laiſſé la vaine pompe & le faſte extérieur aux nations, chez lesquelles on ne fait encor que ſe montrèr en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la ſimplicité, la culture de l'eſprit, ont fait de paris une ville, qui pour la douceur de la vie l'emporte probablement de beaucoup ſur rome & ſur athénes, dans le tems de leur ſplendeur.

Cette foule de ſecours toûjours promts toûjours ouverts pour toutes les ſciences, pour tous les arts, les gouts & les beſoins, tant d'utilités ſolides réunies avec tant de choſes agréables jointes à cette franchiſe particuliére aux pariſiens, tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voiager ou à faire leur ſejour dans cette patrie de la ſociété. Si quelques natifs en ſortent, ce ſont ceux qui appelés ailleurs par leurs talens ſont un temoignage honorable à leur pais, ou c'eſt le rebut

rebut de la nation qui essaie de profiter de la considération qu'elle inspire.

On s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits, qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du tems de la fronde & sous Louis XIII & dans les siécles précédens. Mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de noblesse, si longtems avilie à servir auparavant des sujets trop puissans. On voit des gentilhommes, des citoiens, qui se seraient cru honorés autrefois d'être domestiques de ces seigneurs, devenus leurs égaux & très souvent leurs supérieurs dans le service militaire; & plus le service en tout genre prévaut sur les titres, plus un état est florissant.

On a comparé le siécle de Louis XIV à celui d'Auguste. Ce n'est pas que la puissance & les événemens personnels soient comparables. Rome & Auguste étaient dix fois plus considérables dans le monde, que Louis XIV & paris. Mais il faut se souvenir, qu'athénes a été égale à l'empire romain, dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puissance. Il faut encor songer, que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne rome & qu'Auguste, cependant toute l'europe ensemble

eſt très ſupérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du tems d'Auguſte qu'une ſeule nation, & il y en a aujourd'hui pluſieurs, policées, guerriéres, éclairées, qui poſſédent des arts que les grecs & les romains ignorérent; & de ces nations il n'y en a aucune, qui ait eû plus d'éclat en tout genre depuis environ un ſiécle, que la nation formée en quelque ſorte par Louis XIV.



CHAPITRE VINGT-HUITIE'ME.

FINANCES.

Si on compare l'adminiſtration de Colbert à toutes les adminiſtrations précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut déchirer le corps, après ſa mort. Les français lui doivent certainement leur induſtrie & leur commerce, & par conſéquent cette opulence, dont les ſources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui ſe rouvrent toûjours avec abondance dans la paix. Cependant en 1702, on avait encor l'ingratitude de rejetter ſur Colbert, la langueur, qui commençait à ſe faire ſentir dans les nerfs de l'état. Un financier de normandie fit imprimer dans ce tems-là le détail de la france en deux petits volumes, & prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était préciſément le contraire. La france n'avait jamais été ſi floriſſante, que depuis la mort du cardinal Mazarin juſqu'à la guerre de 1689; & même dans cette guerre le corps de l'état, commençant à être malade, ſe ſoûtint par la viguęur que Colbert avait répanduë dans tous ſes mem-

 bres.

bres. L'auteur du détail prétendit, que depuis 1660 les biens fonds du roiaume avaient été diminués de quinze-cent-millions. Rien n'était, ni plus faux, ni moins vraiſemblable. Cependant ſes argumens captieux perſuadérent ce paradoxe ridicule, à ceux qui voulurent être perſuadés. C'eſt ainſi qu'en angleterre, dans les tems les plus floriſſans, on voit cent papiers publics, qui démontrent que l'état eſt ruïné.

Il était plus aiſé en france qu'ailleurs, de décrier le miniſtére des finances dans l'eſprit des peuples. Ce miniſtére eſt le plus odieux, parce que les impôts le ſont toûjours: il régnait d'ailleurs en général dans la finance, autant de préjugés & d'ignorance, que dans la philoſophie.

On s'eſt inſtruit ſi tard, que de nos jours même, on a entendu en 1718 le parlement en corps dire au duc d'Orléans, que *la valeur intrinſéque du marc d'argent eſt de vingt-cinq livres;* comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinſéque, que celle du poids & du tître; & le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas aſſez, pour relever cette mépriſe du parlement.

Il eſt vrai, que Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encor moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors aſſez éclai-

éclairés ; & dans un grand roiaume il y a toûjours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la france étrangére à l'autre & même ennemie, l'inégalite des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtimens & des plaisirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais ; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages ; enfin ce qui soûtient l'état quelque tems, & l'oberre pour plusieurs années.

Il fut emporté hors de ses mesures ; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé, que la richesse d'un païs ne consiste que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail industrieux & le commerce : on voit, que le roi possédant très peu de domaines particuliers, & n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche, que par des impôts aisés à percevoir & également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'état aux traitans, que quelque-tems après la dissolution

tion de la chambre de justice, qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil, qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effraier la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt: le roi pressait, & il falait des moiens promts.

Cette invention, apportée d'italie en france par Catherine de Médicis, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée dans les belles années de Henri quatre, elle reparut dans tout le régne de Louis XIII, & infecta surtout les derniers tems de Louis XIV.

Six ans après la mort de Colbert en 1689, on fut tout d'un coup précipité dans une guerre, qu'il falut soûtenir contre toute l'europe, sans avoir de fonds en réserve. Le ministre le Pelletier crut, qu'il suffisait de diminuer le luxe. Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voiait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs & qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la monoie. Le roi donna l'éxemple: il se priva de toutes ces

tables

tables d'argent, de ces candélabres, de ces grands canapés d'argent maſſif, & de tous ces autres meubles qui étaient des chefs d'œuvre de ciſelure des mains de *Balin* homme unique en ſon genre, & tous éxécutés ſur les deſſeins de *le Brun.* Ils avaient couté dix-millions; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produiſirent trois autres millions. La reſſource était faîble.

Vers les années 1691 & 1692, les finances de l'état parurent ſenſiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions de Louis XIV dans ſes bâtimens, dans les arts & dans les plaiſirs, ne ſavaient pas, qu'au contraire les dépenſes qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent un état. C'eſt la guerre, qui appauvrit néceſſairement le tréſor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliſſent. Depuis les anciens romains, je ne connais aucune nation, qui ſe ſoit enrichie par des victoires. L'italie au XVI ſiécle n'était riche que par le commerce. La hollande n'eût pas ſubſiſté long-tems, ſi elle ſe fût bornée à enlever la flote d'argent des eſpagnols, & ſi les grandes indes n'avaient pas été l'aliment de ſa puiſſance. L'angleterre s'eſt toûjours appauvrie par la guerre, même

en

en détruisant les flotes françaises; & le commerce seul l'a soûtenuë. Les algériens, qui n'ont guères que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très misérable.

Parmi les nations de l'europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presqu'aussi malheureux que le vaincu. C'est un gouffre, où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds, & qui achettent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouissent leur argent; & le défaut de la circulation fait languir le roiaume.

Nul reméde précipité ne peut suppléer à un arrangement fixe & stable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux besoins imprévus. Le contrôleur-général de Pontchartrain vendit des lettres de noblesse pour deux-mille écus en 1696: cinq-cent particuliers en achetérent: mais la ressource fut passagére, & la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens & nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries, & de paier

la

la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitérent de cette affaire, & avancérent l'argent. Le miniſtére n'eut presque jamais recours qu'à ces petites reſſources, dans un païs qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'oſa impoſer le dixiéme, que dans l'année 1710. Mais ce dixiéme, levé à la ſuite de tant d'autres impôts onéreux, parut ſi dur, qu'on n'oſa pas l'éxigèr avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monoies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être des meſures invariables. Il n'avait pouſſé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-ſix francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-ſept; & après lui, dans les derniéres années de Louis XIV on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales; reſſource fatale, par laquelle le roi était ſoulagé un moment pour être ruiné enſuite: car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-ſept livres en 1683, donnait un marc; & qui devait quarante livres en 1710, ne donnait qu'à peu-près ce même marc. Les diminutions qui ſuivi-

ſuivirent, dérangérent le peu qui reſtait de commerce, autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une vraie reſſource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un tems de proſpérité, pour ſe ſoûtenir dans un tems malheureux.

Le miniſtre Chamillard commença en 1706 à pai[illegible] en billets de monoie, en billets de ſubſiſtance, d'uſtencile; & comme cette monoie de papier n'était pas reçuë dans les coffres du roi, elle fut décriée presqu' auſſitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à conſommer d'avance quatre années des revenus de la couronne.

Il eſt dit dans l'hiſtoire écrite par la Hode & redigée ſous le nom de la Martiniére qu'il en coutait ſoixante & douze pour cent pour le change dans les guerres d'italie. C'eſt une abſurdité. Le fait eſt que Mr. de Chamillard pour paie[illegible]es armées ſe ſervait du crédit du chevalier Bernard. Ce miniſtre croiait par un ancien préjugé qu'il ne fallait pas que l'argent ſortit du roiaume, comme ſi on donnait cet argent pour rien, & comme s'il était poſſible qu'une nation débitrice à une autre & qui ne s'acquite pas en effets commerçables, ne paie point en argent comp-

comptant : ce miuiſtre donnait au banquier huit pour cent de profit à condition qu'on pâiat l'étranger ſans faire ſortir de l'argent de france. Il paiait outre cela le change qui allait à cinq ou ſix pour cent de perte, & le banquier était obligé de ſolder ſon compte en argent avec l'étranger, ce qui produiſait une perte conſidérable.

Le contrôleur-général Desmarêts neveu de l'illuſtre Colbert, aiant en 1708 ſuccédé à Chamillard, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conſpira avec la fortune, pour accabler l'état. Le cruel hivèr de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf-millions de tailles, dans le tems qu'il n'avait pas dequoi païer ſes ſoldats. La diſette des denrées fut ſi exceſſive, qu'il en coûta quarante-cinq-millions pour les vivres de l'armée. La dépenſe de cette année 1709 montait à deux-cent-vingt & un millions; & le revenu ordinaire du roi n'en produiſit pas quarante-neuf. Il falut donc ruïner l'état, pour que les ennemis ne s'en rendiſſent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement & fut ſi peu réparé, que long-tems après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux-millions de billets, pour en avoir huit en eſpé-

ces. Enfin il laiſſa à ſa mort deux-milliars-ſix-cent-millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les eſpéces ſe trouvérent alors réduites: ce qui fait environ quatre-milliars-cinq-cent-millions de notre monoie courante en 1750.

Il eſt étonnant, mais il eſt vrai, que cette immenſe dette n'aurait point été un fardeau impoſſible à ſoûtenir, s'il y avait eû alors en france un commerce floriſſant, un papier de crédit établi, & des compagnies ſolides qui eûſſent répondu de ce papier, comme en ſuéde, en angleterre, à veniſe & en hollande. Car lorsqu'un état puiſſant ne doit qu'à lui-même, la confiance & la circulation ſuffiſent pour païer. Mais il s'en falait beaucoup, que la france eût alors aſſez de reſſorts, pour faire mouvoir une machine ſi vaſte & ſi compliquée, dont le poids l'écraſait.

Louis XIV, dans ſon régne, dépenſa dix-huit-milliars; ce qui revient, année commune, à trois-cent-trente-millions d'aujourd'hui, en compenſant, l'une par l'autre, les augmentations & les diminutions numéraires des monoies.

Sous l'adminiſtration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent-dix-ſept-millions, à vingt-ſept

ſept livres le marc d'argent. Ainſi tout le ſurplus fut toûjours fourni en affaires extraordinaires. Colbert fut obligé, par éxemple, d'en faire pour quatre-cent-millions en ſix années de tems, dans la guerre de 1672.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV avec ceux de Louis XV, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe & courant, que Louis XIV était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent-dix-ſept millions de revenu, que ſon ſucceſſeur ne l'était en 1730, avec près de deux-cent-millions : & cela eſt très vrai, en ne conſidérant que les rentes fixes & ordinaires de la couronne. Car cent-dix-ſept-millions numéraires, au marc de vingt-ſept livres, ſont une ſomme plus forte que deux-cent-millions, à quarante-neuf livres; à quoi ſe montait le revenu du roi en 1730: & de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais auſſi les revenus du roi, c'eſt-à-dire de l'état, ſont accrûs depuis; & l'intelligence des finances s'eſt perfectionnée au point, que dans la guerre ruineuſe de 1741 il n'y a pas eû un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortiſſement, comme chez les anglais: il a falu adoptèr une partie de leur ſiſtème de finance, ainſi

que leur philoſophie; & ſi, dans un état purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans, qui doublent au moins la richeſſe de l'angleterre, la puiſſance de la france acquerrait ſon dernier dégré de perfection.

Il y avait environ cinq-cent-millions numéraires d'argent monoié dans le roiaume en 1683; & il y en a environ douze-cent, de la maniére dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire de notre tems eſt preſque le double du numéraire du tems de Colbert. Il paraît donc, que la france n'eſt environ que d'un ſixiéme plus riche en eſpéces circulantes, depuis la mort de ce miniſtre. Elle l'eſt beaucoup davantage en matiéres d'argent & d'or, travaillées & miſes en œuvre pour le ſervice & pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre-cent-millions de notre monoie d'aujourd'hui en 1690 : & à préſent on en poſſéde autant qu'il y a d'eſpéces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment, combien le commerce, dont Colbert ouvrit les ſources, s'eſt accrû, lorſque ſes canaux fermés par les guerres ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artiſtes, que diſperſa la révocation de l'édit de nantes; & cette induſtrie augmente encor tous les jours.

La

La nation eſt capable d'auſſi grandes choſes, & de plus grandes encor que ſous Louis XIV, parce que le génie & le commerce ſe fortifient toûjours, quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables bâties dans paris & dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme luxe, on croirait que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encor plus que de la richeſſe. Il n'en coûte guères plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coûtait pour l'être mal ſous Henri quatre. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais, qu'on ne faiſait venir les petites glaces de veniſe. Nos belles & parantes étoffes ſont moins chéres, que celles qu'on tirait de l'étranger & qui ne les valaient pas. Ce n'eſt point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple, qui n'aurait que ces métaux, ſerait très miſérable : un peuple, qui ſans ces métaux mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la terre, ſerait véritablement le peuple riche. La france a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpéces qu'il n'en faut pour la circulation.

Il ferait bien difficile que l'induſtrie ſe fût perfectionnée dans les villes ſans s'être acrue dans les campagnes. On a planté plus de vignes, & on les a mieux travaillées. On a fait de nouveaux vins qu'on ne connaiſſait pas auparavant, tels que ceux de champagne auſquels on a ſu donner la couleur, la ſéve, & la force de ceux de bourgogne, & qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage. Cette augmentations des vins à produit celle des eaux de vie. La culture des jardins, des légumes, des fruits à reçu de prodigieux accroiſſemens, & le commerce des comeſtibles avec les colonies de l'amérique en à été augmenté. Les plaintes qu'on à de tout tems fait éclater, ſur la miſére de la campagne ont ceſſé alors d'être fondées. D'ailleurs dans ces plaintes vagues on ne diſtingue pas les cultivateurs, les fermiers d'avec les manœuvres. Ceux ci ne vivent que du travail de leurs mains, & cela eſt ainſi dans tous les païs du monde où le grand nombre doit vivre de ſa peine. Mais il n'y a point de roiaume dans l'univers où le cultivateur, le fermier ſoit plus à ſon aiſe qu'en france, & l'angleterre ſeule peut lui diſputer cet avantage. La taille proportionelle ſubſtituée à l'arbitraire à contribué encor depuis environ trente années à rendre plus ſolides,

lides les fortunes des cultivateurs qui possédent des charruës, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier doit être reduit au nécessaire pour travailler, telle est la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes soit pauvre, mais il ne faut pas qu'il soit misérable.

Le moien ordre s'est enrichi à force d'industrie. Les ministres & les courtisans ont été moins opulens, parce que l'argent aiant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens & les pensions sont restés les mêmes, & le prix des denrées est monté à plus du double. Par-là il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, & beaucoup plus chez les petits; & cela même a mis moins de distance entre les hommes. Enfin, de quelque maniére que les finances soient administrées, la france posséde, dans l'industrie de plus de vingt-millions d'habitans, un trésor inéstimable.





CHAPITRE VINGT-NEUVIE'ME.

SCIENCES ET ARTS.

Ce ſiécle heureux, qui vit naître une révolution dans l'eſprit humain, n'y ſemblait pas deſtiné; car, à commencer par la philoſophie, il n'y avait pas d'apparence du tems de Louis XIII, qu'elle ſe tirât du cahos où elle était plongée. L'inquiſition d'italie, d'eſpagne, de portugal, avait lié les erreurs philoſophiques aux dogmes de la religion, les guerres civiles en france, & les querelles du calviniſme n'étaient pas plus propres à cultiver la raiſon humaine, que le fut le fanatiſme du tems de Cromwel en angleterre. Si un chanoine de thorn avait renouvelé l'ancien ſiſtéme planétaire des caldéens oublié depuis ſi longtems, cette vérité était condannée à rome: & la congrégation du ſaint-office compoſée de ſept cardinaux aiant déclaré non ſeulement hérétique mais abſurde le mouvement de la terre ſans lequel il n'y a point de véritable aſtronomie, le grand Galilée aiant demandé pardon à l'âge de ſoixante & dix ans d'avoir eû raiſon, il n'y avait pas

pas d'apparence que la vérité pût être reçuë ſur la terre. Le chancelier Bacon avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir: Galilée avait fait quelques découvertes ſur la chûte des corps: Torricelli commençait à connaître la peſanteur de l'air qui nous environne: on avait fait quelque expériences à magdebourg. Avec ces faibles eſſais, toutes les écoles reſtaient dans l'abſurdité, & le monde dans l'ignorance. Deſcartes parut alors; il fit le contraire de ce qu'on devait faire, Au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géométre de ſon ſiécle; mais la géométrie laiſſe l'eſprit comme elle le trouve. Celui de Deſcartes était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guères que des romans de philoſophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui voulait bâtir ſans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avait de romaneſque réuſſit; & le peu de vérités mêlé à ces chiméres nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite: car avant lui, on n'avait point de fil dans ce labyrinthe; & du moins il en donna un, dont on ſe ſervit après qu'il ſe fût égaré. C'était beaucoup, de

détruire les chiméres du péripatétisme, quoique par d'autres chiméres. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombérent l'un après l'autre; & la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à florence une académie d'expériences sous le nom *del' cimento*, établie par le cardinal Léopold de Médicis vers l'an 1655. On sentait déja dans cette patrie des arts, qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'éxaminant piéce à piéce. Cette académie, après les jours de Galilée & dès le tems de Torricelli, rendit de grands services.

Quelques philosophes en angleterre, sous la sombre administration de Cromwel, s'assemblérent pour cherchèr en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. Charles second, rappellé sur le trône de ses ancêtres par le repentir & par l'inconstance de sa nation, donna des lettres-patentes à cette académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La société roiale, ou plustôt la société libre de londres travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumiére, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométie transcendante,

&

& cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeller ce siécle, le siécle des anglais, aussi bien que celui de Louis XIV.

En 1666, monsieur Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les français la partageassent; & à la priére de quelques savans, il fit agréer à Louis XIV l'établissement d'une académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'angleterre & comme l'académie française. Colbert attira d'italie Dominique Cassini & Huygens de hollande par de fortes pensions. Ils découvrirent les satellites & l'anneau de saturne. On est redevable à Huygens des horloges à pendule. On acquit peu-à-peu des connaissances de toutes les parties de la vraie physique, en rejetant tout sistéme. Le public fut étonné de voir une chimie, dans laquelle on ne cherchait, ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-de-là des bornes de la nature; une astronomie, qui ne prédisait pas les événemens du monde; une médecine indépendante des phases de la lune. La corruption ne fut plus la mére des animaux & des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connuë.

On l'étudia dans toutes ses productions. La géographie reçut des accroissemens étonnans. A peine Louis XIV a-t-il fait bâtir l'observa-

ſervatoire, qu'il fait commencèr en 1669 une méridienne par Dominique Caſſini & par Picart. Elle eſt continuée vers le nord en 1683 par la Hire; & enfin Caſſini la prolonge en 1700, juſqu'à l'extrémité du rouſſillon. C'eſt le plus beau monument de l'aſtronomie,& il ſuffit pour éterniſer ce ſiécle.

On envoie en 1672 des phyſiciens à la caienne, faire des obſervations utiles. Ce voiage a été la premiére origine de la connaiſſance d'une nouvelle loi de la nature, que le grand Neuton a démontrée; & il a préparé à ces voiages plus fameux, qui depuis ont illuſtré le régne de Louis xv.

On fait partir en 1700 Tournefort pour le levant. Il y va recueillir des plantes, qui enrichiſſent le jardin roial, autrefois abandonné, remis alors en honneur, & aujourd'hui devenu digne de la curioſité de l'europe. La bibliothéque roiale, déja nombreuſe s'enrichit ſous Louis xiv de plus de trente-mille volumes; & cet éxemple eſt ſi bien ſuivi de nos jours, qu'elle en contient déja plus de cent-quatre-vingt-mille. Il fait rouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les univerſités de france un profeſſeur de droit français. Il ſemble, qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, & que les bonnes loix romaines, incorpo-

rées

rées à celles du païs, devraient formèr un ſeul corps des loix de la nation.

Sous lui, les journaux s'établiſſent. On n'ignore pas que le journal des ſavans, qui commença en 1665, eſt le pére de tous les ouvrages de ce genre, dont l'europe eſt aujourd'hui remplie, & dans lesquels trop d'abus ſe ſont gliſſés, comme dans les choſes les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'académie françaiſe, pour transmettre à la poſtérité par des médailles les actions de Louis XIV, devint utile au public, dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, & qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, & à une critique judicieuſe des opinions & des faits. Elle fit à peu-près dans l'hiſtoire, ce que l'académie des ſciences faiſait dans la phyſique; elle diſſipa des erreurs.

L'eſprit de ſageſſe & de critique, qui ſe communiquait de proche en proche, détruiſit inſenſiblement beaucoup de ſuperſtitions. C'eſt à cette raiſon naiſſante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les ſimples accuſations de ſorcellerie. On ne l'eût pas oſé ſous Henri quatre & ſous Louis XIII; & ſi depuis 1672 il y a eû encor des accuſations de malé-

maléfices, les juges n'ont condanné les accusés, que comme des profanateurs, qui d'ailleurs emploiaient le poison.

Il était très commun auparavant, d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes. S'ils surnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves; & elles continuérent encor long-tems parmi le peuple. Tout berger était sorcier; & les amulétes, les anneaux constellés, étaient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors & les voleurs, passaient pour certains, & ont encor beaucoup de crédit dans plus d'une province d'allemagne. Il n'y avait presque personne, qui ne se fit tirer son horoscope. On n'entendait parler que de secrets magiques; presque tout était illusion. Des savans, des magistrats, avaient écrit serieusement sur ces matiéres. On distinguait parmi les auteurs, une classe de démonographes. Il y avait des régles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés, d'avec les faux; enfin, jusques vers ces tems-là l'on n'avait guères adopté de l'antiquité, que des erreurs en tout genre.

Les idées superstitieuses étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comé-

tés les effraiaient encor en 1680. On osait à peine combattre cette crainte populaire. Jacques Bernoulli, l'un des grands mathématiciens de l'europe, en répondant à propos de cette cométe aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la cométe ne peut être un signe de la colére divine, parce que cette chevelure est éternelle: mais que la queuë pourrait bien en être un. Cependant, ni la tête, ni la queuë, ne sont éternelles. Il falut que Bayle écrivît contre le préjugé vulgaire, un livre alors fameux, que les progrès de la raison ont rendu aujourd'hui inutile.

On ne croirait pas, que les souverains eussent obligation aux philosophes. Cependant il est vrai, que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des souverains. Des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des schismes, n'en ont point causé. Si on a dit, que les peuples seraient heureux quand ils auraient des philosophes pour rois; il est très vrai de dire, que les rois en sont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs sujets, philosophes.

Il faut avouer, que cet esprit raisonnable, qui commençe à présidèr à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empécher les fureurs des fanatiques des cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de paris autour d'un tombeau à saint-médard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles, entre des hommes qui auraient dû être sages. Mais avant ce siécle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'état; les miracles de saint-médard eussent été accredités par les plus considérables citoiens; & le fanatisme, renfermé dans les montagnes des cévennes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science & de littérature ont été épuisés dans ce siécle; & tant d'écrivains ont étendu les lumiéres de l'esprit humain, que ceux qui en d'autres tems auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose, à cause de leur nombre; & la gloire du siécle en est plus grande.

A R T S.

La saine philosophie ne fit pas en france d'aussi grands progrès qu'en angleterre & à florence; & si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas

la

la france au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poësie, dans la littérature, dans les livres de morale & d'agrément, les français furent les législateurs de l'europe. Il n'y avait plus de goût en italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée; la religion, enseignée ridiculement en chaire; & les causes, plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient Virgile & Ovide; les avocats, saint-Augustin & saint-Jérome. Il ne s'était point encor trouvé de génie, qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du stile & la dignité. Quelques vers de Malherbe faisaient sentir seulement, qu'elle était capable de grandeur & de force; mais c'était tout. Les mêmes génies, qui avaient écrit très bien en latin, comme un président de Thou, un chancelier de l'Hôpital, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le français n'était encor recommandable, que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de Joinville, d'Amiot, de Marot, de Montagne, de Régnier, de la satire ménippée. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossiéreté.

Jean de Lingendes évêque de mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ſes ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses ſermons & ſes oraiſons funébres, quoique mêlées encor de la rouille de ſon tems, furent le modéle des orateurs, qui l'imitérent & le ſurpaſſérent. L'oraiſon funébre de Charles-Emanuel duc de ſavoie ſurnommé le grand dans ſon païs, prononcée par Lingendes en 1630, était pleine de ſi grands traits d'éloquence, que Fléchier longtems après en prit l'éxorde tout entier, auſſi bien que le texte & pluſieurs paſſages conſidérables, pour en orner ſa fameuſe oraiſon funébre du vicomte de Turenne.

Balzac en ce tems-là donnait du nombre & de l'harmonie à la proſe. Il eſt vrai, que ſes lettres étaient des harangues empoulées; il écrivait au premier cardinal de Rets: „vous venez de prendre le ſceptre des rois & „la livrée des roſes." Il écrivait de rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de ſenteur: „je me ſauve à la nage dans ma chambre, „au milieu des parfums." Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir ſur les hommes, qu'on admira Balzac de ſon tems, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée & néceſſai-

ceſſaire, qui conſiſte dans le choix harmonieux des paroles; & même pour l'avoir emploiée ſouvent hors de ſa place.

Voiture donna quelque idée des graces legéres de ce ſtile épiſtolaire, qui n'eſt pas le meilleur, puisqu'il ne conſiſte que dans la plaiſanterie. C'eſt un baladinage de l'eſprit, que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une ſeule inſtructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du tems & les caractéres des hommes; c'eſt plustôt un abus qu'un uſage de l'eſprit.

La langue commençait à s'épurer, & a prendre une forme conſtante. On en était redevable à l'académie françaiſe, & ſurtout à Vaugelas. Sa traduction de Quince-Curce, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement; & il s'y trouve peu d'expreſſions & de tours, qui aïent vieilli.

Olivier Patru, qui le ſuivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; & quoiqu'il ne paſſât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienſéance, l'élégance du diſcours; mérites abſolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages, qui contribuérent le plus à former le goût de la nation & à lui donnèr un eſprit de juſteſſe & de préciſion, fut

le petit recueil des *maximes de François duc de la Rochefoucault.* Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que *l'amour propre est le mobile de tout;* cependaut cette pensée se présente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toûjours piquante. C'est moins un livre, que des matériaux pour ornèr un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoûtuma à pensèr & à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis & délicat. C'était une mérite que personne n'avait eû avant lui en europe, depuis la renaissance des lettres. Mais le premier livre de génie, qu'on vit en prose, fut le recueil des *lettres provinciales* en 1654. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées. Il n'y a pas un seul mot, qui depuis cent ans se soit ressenti du changement qui altére souvent les langues vivantes. Il faut rapportèr à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de luçon fils du célébre Bussi m'a dit, qu'aiant demandé à monsieur de meaux, quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les siens, Bossuet lui répondit, *les lettres provinciales.*

Le bon goût qui régne d'un bout à l'autre dans ce livre & la vigueur des derniéres lettres ne corrigérent pas d'abord le stile lâche,

diffus,

diffus, incorrect & décousu, qui depuis long-tems était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs & des avocats.

Un des premiers, qui étala dans la chaire une raison toûjours éloquente, fut le pére Bourdalouë vers l'an 1668. Ce fut une lumiére nouvelle. Il y a eû après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le pére Massillon évêque de clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de graces, des peintures plus fines & plus pénétrantes des mœurs du siécle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son stile plus nerveux que fleuri, sans aucune imagination dans l'expression, il paraît vouloir plustôt convaincre, que toucher; & jamais il ne songe à plaire.

Peut-être serait-il à souhaiter, qu'en bannissant de la chaire le mauvais goût qui l'avilissait, il en eût banni aussi cette coûtume de prêcher sur un texte. En effet, parler long-tems sur une citation d'une ligne ou deux, se fatiguèr à compasser tout son discours sur cette ligne; un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce ministére. Le texte devient une espéce de devise, ou plustôt d'énigme, que le discours dévelope. Jamais les grecs & les romains ne connurent cet usage. C'est dans la décadence des let-

tres, qu'il commença; & le tems l'a consacré.

L'habitude de diviser toûjours en deux ou trois points des choses qui comme la morale n'éxigent aucune division, ou qui en demanderaient davantage comme la controverse, est encor une coûtume génante, que le pére Bourdalouë trouva introduite, & à laquelle il se conforma.

Il avait été précédé par Bossuet depuis évêque de meaux. Celui-ci, qui devint un si grand homme, s'était d'abord destiné au parti de la robe; & il s'était engagé dans sa grande jeunesse, à épouser mademoiselle Desvieux, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie & pour cette espéce d'éloquence qui le caractérise, se montrérent de si bonne heure, que ses parens & ses amis le déterminérent à l'église. Mademoiselle Desvieux l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir, au bonheur de vivre avec lui. * Il avait préché assez jeune devant le roi & la reine mére en 1662, longtems avant que le pére Bourdalouë fût connu. Ses discours soûtenus d'une action noble & touchante, les premiers qu'on eût encor entendus à la cour qui approchassent du sublime,

* Voiez le catalogue des écrivains à l'article *Bossuet*.

me, eûrent un si grand succès, que le roi fit écrire en son nom à son pére intendant de soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand le pére Bourdaloüe parut, monsieur Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déja donné aux oraisons funébres; genre d'éloquence, où il faut de l'imagination & une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poësie, dont il faut toûjours emprunter quelque chose, quoiqu'avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funébre de la reine mére, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évéché de condom: mais ce discours n'était pas encor digne de lui; & il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. L'éloge funébre de la reine d'angleterre veuve de Charles I, qu'il fit en 1669, parut presqu'en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces piéces d'éloquence sont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funébre de madame, enlevée à la fleur de son âge & morte entre ses bras, eut le plus grand & le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la

cour: il fut obligé de s'arrêter après ces paroles: *ô nuit désastreuse! nuit effroiable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle, madame se meurt, madame est morte, &c.* L'auditoire éclata en sanglots; & la voix de l'orateur fut interrompuë par ses soupirs & par ses pleurs.

Les français furent les seuls, qui réussirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme quelque tems après en inventa un nouveau, qui ne pouvait guères avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire même, qui semble l'exclure. Son discours sur l'histoire universelle, composé pour l'éducation du dauphin, n'a eû ni modéle ni imitateurs. Si le sistéme qu'il adopte, pour concilier la chronologie des juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les savans, son stile n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse, dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement & la chûte des grands empires; & de ces traits rapides d'une vérité énergique, dont il peint & dont il juge les nations.

Presque tous les ouvrages qui honorérent ce siécle, étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. Fénelon, le disciple, l'ami de Bossuet, & depuis

puis devenu malgré lui ſon rival & ſon ennemi, compoſa ce livre ſingulier, qui tient à la fois du roman & du poëme, & qui ſubſtitüe une proſe cadencée à la verſification. Il ſemble qu'il ait voulu traiter le roman, comme monſieur de meaux avait traité l'hiſtoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & ſur tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain; morale entiérement négligée dans toutes les inventions fabuleuſes. On a cru, qu'il avait compoſé ce livre pour ſervir de thémes & d'inſtruction au duc de Bourgogne & aux deux autres enfans de france, dont il fut le précepteur; ainſi que Boſſuet avait fait ſon hiſtoire univerſelle, pour l'éducation de monſeigneur. Mais ſon neveu le marquis de Fénelon, héritier de la vertu de cet homme célébre, & qui a été tué à la bataille de rocou, m'a aſſûré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable, que les amours de Calypſo & d'Eucharis euſſent été les premiéres leçons, qu'un prêtre eût données aux enfans de france.

Il ne fit cet ouvrage, que lorsqu'il fut relégué dans ſon archévéché de cambrai. Plein de la lecture des anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'était fait un ſtile, qui n'était qu'à lui & qui coulait de ſour-

ce avec abondance. J'ai vû ſon manuſcrit original: il n'y a pas dix ratures. On prétend, qu'un domeſtique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer. Si cela eſt, l'archévêque de cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en europe. Mais il lui dut auſſi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémaque*, une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. Séſoſtris qui triomphait avec trop de faſte, Idoménée qui établiſſait le luxe dans ſalente & qui oubliait le néceſſaire, parurent des portraits du roi: quoiqu'après tout il ſoit impoſſible d'avoir chez ſoi le ſuperflu que par la ſurabondance des arts de premiére néceſſité. Le marquis de Louvois ſemblait, aux yeux des mécontens, repréſenté ſous le nom de Protéſilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui ſervaient l'état & non le miniſtre.

Les allies, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre Louis XIV, & qui depuis ébranlérent ſon trône dans la guerre de 1701, ſe firent un joie de le reconnaître dans ce même Idoménée, dont la hauteur révolte tous ſes voiſins. Ces alluſions firent des impreſſions profondes, à la faveur de ce ſtile harmonieux, qui inſinuë d'une maniére ſi tendre la modération & la concorde. Les étran-

étangers & les français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne, une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vû quatorze en langue anglaise. Il est vrai, qu'après la mort de ce monarque, si craint, si envié, si respecté de tous & si haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a cessé de s'assouvir des allusions prétenduës qui censuraient sa conduite, les juges d'un goût sévére ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les avantures trop peu liées, les descriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre: mais le livre a toûjours été regardé comme un des beaux monumens d'un siécle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique, les *caractéres* de la Bruïeré. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'éxemples d'un tel ouvrage, que du *Télémaque*. Un stile rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue mais qui n'en blesse pas les régles, frapérent le public; & les allusions, qu'on y trouvait en foule, achevérent le succès. Quand la Bruïére montra son ouvrage manuscrit à Maléfieux, celui-ci lui dit: *voilà*

voilà dequoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis. Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entiére, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les tems & de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié.

Le *Télémaque* n'a point fait d'imitateurs; les *caractéres* de la Bruiére en ont produit. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise & qui instruise à la fois. L'art délicat de répandre des graces jusques sur la philosophie, fut encor une chose nouvelle, dont le livre *des mondes* fut le premièr éxemple, mais éxemple dangereux, parce que la véritable parure de la philosophie est l'ordre, la clarté & surtout la vérité. Ce qui pourrait empécher cet ouvrage ingénieux, d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimére des tourbillons de Descartes.

Il faut ajoûtèr à ces nouveautés, celle que produisit Bayle, en donnant une espéce de dictionnaire de raisonnement. C'est le premièr ouvrage de ce genre, où l'on puisse apprendre à penser. Il faut abandonnèr à la destinée des livres ordinaires, les articles de

de ce recueil, qui ne contiennent que de petits faits, indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave & de la postérité. Au reste, en plaçant ici Bayle parmi les auteurs qui ont honoré le siécle de Louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en hollande, je ne fais en cela que me conformèr à l'arrêt du parlement de toulouse, qui, en déclarant son testament valide en france malgré la rigueur des loix, dit expressément, qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger.*

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siécle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singuliéres & neuves, qui le caractérisent & qui le distinguent des autres siécles. L'éloquence de Bossuet & de Bourdaloüe, par éxemple, n'était & ne pouvait être celle de Cicéron. C'était un genre & un mérite tout nouveau. Si quelque chose approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que Péllisson composa pour Fouquet. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron: un mélange d'affaires judiciaires & d'affaires d'état, traité solidement avec un art qui paraît peu, & orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eû des historiens; mais point de Tite-Live. Le stile de la *conspiration de*

venise eſt comparable à celui de Saluſte. On voit que l'abbé de Saint-Réal l'avait pris pour modéle; & peut-être l'a-t-il ſurpaſſé. Tous les autres écrits dont on vient de parler, ſemblent être d'une création nouvelle. C'eſt là ſurtout, ce qui diſtingue cet âge illuſtre; car pour des ſavans & des commentateurs, le ſeiziéme & le dix-ſeptiéme ſiécle en avaient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'était encor dévelopé.

Qui croirait, que tous ces bons ouvrages en proſe n'auraient probablement jamais éxiſté, s'ils n'avaient été précédés par la poëſie! c'eſt pourtant la deſtinée de l'eſprit humain dans toutes les nations: les vers furent partout les premiers enfans du génie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples ſont ce qu'eſt chaque homme en particulier. Platon & Cicéron commencérent par faire des vers. On ne pouvait encor citèr un paſſage noble & ſublime de proſe françaiſe, quand on ſavait par cœur le peu de belles ſtances que laiſſa Malherbe; & il y a grande apparence, que ſans Pierre Corneille, le génie des proſateurs ne ſe ſerait pas dévelopé.

Cet homme eſt d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très mauvais modéles, quand il commença à donner des

tragé-

tragédies. Ce qui devait encor lui fermer le bon chemin, c'eſt que ces mauvais modéles étaient eſtimés; & pour comble de découragement, ils étaient favoriſés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres & non pas du bon goût. Il récompenſait de mépriſables écrivains, qui d'ordinaire ſont rempans; & par une hauteur d'eſprit ſi bien placée ailleurs, il voulait abaiſſer ceux en qui il ſentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement ſe plie à la dépendance. Il eſt bien rare qu'un homme puiſſant, quand il eſt lui-même artiſte, protége ſincérement les bons artiſtes.

Corneille eut à combattre ſon ſiécle, ſes rivaux & le cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit ſur le *Cid*. Je remarquerai ſeulement, que l'académie, dans ſes judicieuſes déciſions entre Corneille & Scudéri, eut trop de complaiſance pour le cardinal de Richelieu, en condannant l'amour de *Chiméne*. Aimer le meurtrier de ſon pére & pourſuivre la vangeance de ce meurtre, était une choſe admirable. Vaincre ſon amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui conſiſte principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le

Le *Cid* ne fut pas le ſeul ouvrage de Corneille, que le cardinal de Richelieu voulut rabaiſſer. L'abbé d'Aubignac nous apprend, que ce miniſtre déſapprouva *Polieucte*.

Le *Cid*, après tout, était une imitation très embellie de *Guillain de Caſtro*, & en pluſieurs endroits, une traduction. *Cinna* qui le ſuivit, était unique. J'ai connu un ancien domeſtique de la maiſon de Condé, qui diſait, que le grand Condé à l'âge de vingt ans, étant à la premiére repréſentation de *Cinna*, verſa des larmes à ces paroles d'Auguſte:

Je ſuis maître de moi, comme de l'univers;
Je le ſuis, je veux l'être. O ſiécles! ô mémoire!
Conſervez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juſte courroux,
De qui le ſouvenir puiſſe aller juſqu'à vous.
Soions amis, Cinna; c'eſt moi qui t'en convie.

C'étaient là des larmes de héros. Le grand Corneille faiſant pleurer le grand Condé d'admiration, eſt une époque bien célébre dans l'hiſtoire de l'eſprit humain.

La quantité de piéces indignes de lui, qu'il fit pluſieurs années après, n'empécha pas la nation

nation de le regarder comme un grand homme; ainſi que les fautes conſidérables d'Homére n'ont jamais empéché qu'il ne fût ſublime. C'eſt le privilége du vrai génie & ſurtout du génie qui ouvre une carriére, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout ſeul; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle & Euripide contribuérent tous à former Racine. Une ode, qu'il compoſa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du roi, lui attira un préſent qu'il n'attendait pas, & le détermina à la poëſie. Sa réputation s'eſt accrüê de jour en jour; & celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raiſon en eſt, que Racine dans tous ſes ouvrages depuis ſon *Aléxandre*, eſt toûjours élégant, toûjours correct, toûjours vrai; qu'il parle au cœur: & que l'autre manque trop ſouvent à tous ces devoirs. Racine paſſa de bien loin & les grecs & Corneille dans l'intelligence des pasſions, & porta la douce harmonie de la poëſie, ainſi que les graces de la parole, au plus haut point où elles puiſſent parvenir. Ces hommes enſeignérent à la nation, à penſer, à ſentir & à s'exprimer. Leurs auditeurs, inſtruits par eux ſeuls, devinrent enfin des juges ſévéres pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très peu de perſonnes en france, du tems du cardinal de Richelieu, capables de diſcerner les défauts du *Cid*; & en 1702, quand *Athalie* le chef-d'œuvre de la ſcéne fut repréſentée chez madame la ducheſſe de Bourgogne, les courtiſans ſe crurent aſſez habiles pour la condanner. Le tems a vangé l'auteur; mais ce grand homme eſt mort, ſans jouir du ſuccès de ſon plus admirable ouvrage. Un nombreux parti ſe piqua toûjours de ne pas rendre juſtice à Racine. Madame de Sévigné, la premiére perſonne de ſon ſiécle pour le ſtile épiſtolaire & ſurtout pour conter des bagatelles avec grace, croit toûjours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du caffé, dont elle dit *qu'on ſe déſabuſera bientôt*. Il faut du tems, pour que les réputations meuriſſent.

La ſinguliére deſtinée de ce ſiécle rendit Moliére contemporain de Corneille & de Racine. Il n'eſt pas vrai que Moliére quand il parut, eût trouvé le théatre abſolument dénué de bonnes comédies. Corneille lui-même avait donné le *menteur*, piéce de caractére & d'intrigue, priſe du théatre eſpagnol; & Moliére n'avait encor fait paraître que deux de ſes chefs-d'œuvre, lorsque le public avait la *mére coquette* de Quinaut; piéce à la fois de caractére & d'intrigue, & même

modéle

modéle d'intrigue. Elle eſt de 1664; c'eſt la premiére comédie, où l'on ait peint ceux que l'on a appellés depuis les *marquis*. La plûpart des grands ſeigneurs de la cour de Louis XIV voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat & de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; & il y en avait enfin, & même en grand nombre, qui pouſſaient cet air avantageux & cette envie dominante de ſe faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-tems. Moliére l'attaqua ſouvent; & il contribua à défaire le public de ces importans ſubalternes, ainſi que de l'affectation des précieuſes, du pédantisme des femmes ſavantes, de la robe & du latin des médecins. Moliére fut, ſi on oſe le dire, un législateur des bienſéances du monde. Je ne parle ici que de ce ſervice rendu à ſon ſiécle; on ſait aſſez ſes autres mérites.

C'était un tems digne de l'attention des tems à venir, que celui où les héros de Corneille & de Racine, les perſonnages de Moliére, les ſymphonies de Lulli toutes nouvelles pour la nation, & (puisqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des Boſſuet & des Bourdaloüe, ſe faiſaient entendre à Louis XIV,

à *madame* si célèbre par son goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, & à cette foule d'hommes supérieurs qui parurent en tout genre. Ce tems ne se retrouvera plus, où un duc de Rochefoucault l'auteur des *maximes*, au sortir de la conversation d'un Pascal & d'un Arnauld, allait au théâtre de Corneille.

Despréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ses prémiéres satires, car les regards de la postérité ne s'arréteront pas sur les *embarras de paris* & sur les noms des *Cassaigne* & des *Cotin*; mais il instruisait cette postérité, par ses belles épitres & surtout par son art poëtique, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans son stile, bien moins correct dans son langage, mais unique dans sa naïvété & dans les graces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, presqu'à côté de ces hommes sublimes.

Quinaut, dans un genre tout nouveau & d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. On sait, avec quelle injustice Boileau voulut le décrier. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié aux graces. Il chercha

cha en vain toute sa vie à humilièr un homme, qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'est qu'on retienne ses vers. On sait par cœur des scénes entiéres de Quinaut; c'est un avantage qu'aucun opéra d'italie ne pourrait obtenir. La musique française est demeurée dans une simplicité qui n'est plus du goût d'aucune nation. Mais la simple & belle nature, qui se montre souvent dans Quinaut avec tant de charmes, plaît encor dans toute l'europe, à ceux qui possédent notre langue & qui ont le goût cultivé. Si on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide*, avec quelle idolâtrie il seroit reçû! mais Quinaut était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus & protégés de Louis XIV, excepté la Fontaine. Son extrême simplicité, poussée jusqu'à l'oubli de soi-même, l'écartait d'une cour, qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit; & il reçut dans sa vieillesse quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré son génie, presque aussi simple que les héros de ses fables. Le pére Pujet se fit un grand mérite, d'avoir traité cet homme de mœurs si innocentes, comme s'il eût parlé à la Brinvilliers & à la Voisin. Ses contes ne sont que ceux du Pogge, de l'Arioste & de

la reine de navarre. Si la volupté est dangereuse, ce ne sont pas des plaisanteries qui inspirent cette volupté. On pourrait appliquer à la Fontaine son admirable fable *des animaux malades de la peste*, qui s'accusent de leurs fautes: on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours; & un animal innocent est dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui seront les délices & l'instruction des siécles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats, qui font l'amusement des honnêtes gens, ainsi que nous avons eû beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des Poussin, des Sueur, des le Brun, des le Moine & des Vanlo.

Cependant, vers la fin du régne de Louis XIV, deux hommes percérent la foule des génies médiocres, & eûrent beaucoup de réputation. L'un était la Motte-Houdart, * homme d'un esprit plus sage & plus étendu que sublime, écrivain délicat & méthodique en prose, mais manquant souvent de feu & d'élégance dans sa poësie, & même de cette éxactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en

* Voiez le catalogue des écrivains à l'article *la Motte.*

qu'en faveur du ſublime. Il donna d'abord de belles ſtances plustôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après: mais beaucoup de beaux morceaux, qui nous reſtent de lui en plus d'un genre, empécheront toûjours qu'on ne le mette au rang des auteurs mépriſables. Il prouva, que dans l'art d'écrire, on peut être encor quelque choſe au ſecond rang.

L'autre était Rouſſeau, qui avec moins d'eſprit, moins de fineſſe & de facilité que la Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après la Motte; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ſes pſeaumes l'onction & l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes ſon mieux travaillées que celles de Marot. Il réuſſit bien moins dans les opéra qui demandent de la ſenſibilité, & dans les comédies qui veulent de la gaïeté. Ces deux caractéres lui manquaient. Ainſi il échoua dans ces deux genres, qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue françaiſe, ſi le ſtile marotique, qu'il emploia dans des ouvrages ſérieux, avait été imité. Mais heureuſement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on par-

lait il y a deux-cent ans, n'a été qu'une mode paſſagére. Quelques-unes de ſes épitres ſont des imitations un peu forcées de Deſpréaux, & ne ſont pas fondées ſur des idées auſſi claires, & ſur des vérités reconnuës : *le vrai ſeul eſt aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les païs étrangers ; ſoit que l'âge & les malheurs euſſent affaibli ſon génie, ſoit que ſon principal mérite conſiſtant dans le choix des mots & dans les tours heureux, mérite plus néceſſaire & plus rare qu'on ne penſe, il ne fût plus à portée des mêmes ſecours. Il pouvait, loin de ſa patrie, compter parmi ſes malheurs, celui de n'avoir plus de critiques ſévéres.

Ses longues infortunes eûrent leur ſource dans un amour propre trop inndomptable, & trop mélé de jalouſie & d'animoſité. Son éxemple doit être une leçon frapante pour tout homme à talens ; mais on ne le conſidére ici, que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guéres de grands génies depuis les beaux jours de ces artiſtes illuſtres ; & à peu-près vers le tems de la mort de Louis XIV, la nature ſembla ſe repoſer.

La route était difficile au commencement du ſiécle, parce que perſonne n'y avait marché : elle l'eſt aujourd'hui, parce qu'elle à été

été battuë. Les grands hommes du siécle passé ont enseigné à pensèr & à parlèr, ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succédent, ne peuvent guères dire que ce qu'on sait. Enfin, une espéce de dégoût est venu de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le siécle de Louis XIV a donc en tout la destinée des siécles de Leon X, d'Auguste, d'Aléxandre. Les terres qui firent naître dans ces tems illustres tant de fruits du génie avaient été longtems préparées auparavant. On a cherché envain dans les causes morales & dans les causes phisiques la raïson de cette tardive fécondité suivie d'une longue stérilité. La véritable raison est que chez les peuples qui cultivent les beaux arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue & le gout. Quand ces prémiers pas son faits, alors les génies se developpent, l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts excitent tous les talens. Chaque artiste saisit en son genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque aprofondit la théorie des arts purement de génie doit, s'il a quelque génie lui même, savoir que ces premiéres beautés, ces grands traits naturels qui apartiennent à ces arts, & qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille sont en

petit nombre, les ſujets & les embéliſſemens propres aux ſujets ont des bornes bien plus reſſerrées qu'on ne penſe. L'abbé du Bos homme d'un très grand ſens qui écrivait ſon traité ſur la poëſie & ſur la peinture vers l'an 1714. trouva que dans toute l'hiſtoire de france il n'y avait de vrai ſujet de poëme épique que la deſtruction de la ligue par Henri le grand. Il devait ajouter que les embéliſſemens de l'épopée convenables aux grècs, aux romains, aux italiens du 15e & du 16me ſiécle étant proſcrits parmi les français; les Dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monſtres, les ſortiléges, les métamorphoſes, les avantures romanesques n'étant plus de ſaiſon, les beautés propres au poëme épique ſont renfermées dans un cercle très étroit. Si donc il ſe trouve jamais quelque artiſte qui s'empare de ces ornemens convenables au tems, au ſujet, à la nation, & qui éxécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carriére remplie.

Il en eſt de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes paſſions tragiques, & les grands ſentimens puiſſent ſe varier à l'infini d'une maniére neuve & frappante. Tout a ſes bornes.

La haute comédie a les ſiennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine tout

au

au plus de caractéres vraiment comiques & marqués de grands traits. L'abbé du Bos faute de génie croit que les hommes de génie peuvent encor trouver une foule de nouveaux caractéres, mais il faudrait que la nature en fit. Il s'imagine que ces petites différences, qui sont dans les caractéres des hommes peuvent être maniées aussi heureusement que les grands sujets. Les nuances à la vérité sont innombrables, mais les couleurs éclatantes sont en petit nombre & ce sont ces couleurs primitives qu'un grand artiste ne manque pas d'emploier.

L'éloquence de la chaire, & surtout celle des oraisons funébres sont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des miséres & des faiblesses humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On est réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre suffisant de fables étant composé par un la Fontaine, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, & presque dans les mêmes avantures. Ainsi donc le génie n'a qu'un siécle; après quoi il faut qu'il dégénére.

Les genres dont les sujets se renouvellent sans cesse comme l'histoire, les observations phy-

phyſiques, & qui ne demandent que du travail, du jugement, & un eſprit commun, peuvent plus aiſément ſe ſoutenir, & les arts de la main comme la peinture, la ſculpture peuvent ne pas dégénérer quand ceux qui gouvernent ont à l'éxemple de Louis XIV. l'attention de n'emploier que les meilleurs artiſtes. Car on peut en peinture & un ſculpture traiter cent fois les mêmes ſujets: on peint encor la ſainte famille quoique Raphaël ait déploié dans ce ſujet toute la ſupériorité de ſon art: mais on ne ſerait pas reçu à traiter Cinna, Andromaque, l'art poëtique, le Tartuffe.

Il faut encor obſerver que le ſiécle paſſé aiant inſtruit le ſiécle préſent, il eſt devenu ſi facile d'écrire des choſes médiocres qu'on a été inondé de livres frivoles, & ce qui eſt encor pis, de livres ſérieux inutiles: mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu néceſſaire dans une ville immenſe, opulente, & oiſive, où une partie des citoiens s'occupe ſans ceſſe à amuſer l'autre, il ſe trouve de tems en tems d'excellens ouvrages ou d'hiſtoire ou de reflexions ou de cette littérature legére qui délaſſe toutes ſortes d'eſprits.

La nation françaiſe eſt de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages.

ges. Sa langue eſt devenuë la langue de l'europe, tout y a contribué, les grands auteurs du ſiécle de Louis XIV, ceux qui les ont ſuivis, les paſteurs calviniſtes réfugiés qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les païs étrangers, mais ſurtout l'eſprit de ſociété qui eſt le partage naturel des français. C'eſt un mérite & un plaiſir dont les autres peuples ont ſenti le beſoin. La langue françaiſe eſt de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté & de délicateſſe tous les objets de la converſation des honnêtes gens, & par là elle contribuë dans toute l'europe à un des plus grands agrémens de la vie.



CHA-

CHAPITRE TRENTIE'ME.

Suite des Arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture; il n'avaient fait que de faibles progrès en france, avant le tems qu'on nomme *le siècle de Louis* XIV. La musique était au berceau: quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitarre & de téorbe, la pluspart même composés en espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. Lulli étonna par son goût & par sa science. Il fut le premièr en france, qui fit des basses, des milieux & des fugues. On avait d'abord quelque peine à éxécuter ses compositions, qui paraissent aujourd'hui si simples & si aisées. Il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savait du tems de Louis XIII; & l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville, qui n'ait des concerts public; & paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient toute la musique de la france.

Les connaiſſances, qui appartiennent à la muſique & aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès, que ſur la fin du régne de Louis XIV, on a inventé l'art de noter la danſe; deſorte qu'aujourd'hui il eſt vrai de dire, qu'on danſe à livre ouvert.

Nous avions eû de très grands architectes, du tems de la régence de Marie de Médicis. Elle fit élever le palais du luxembourg dans le goût toſcan, pour honorer ſa patrie, & pour embellir la nôtre. Le même Desbroſſes, dont nous avons le portail de ſaint-gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en falut beaucoup, que le cardinal de Richelieu eût, avec autant de grandeur dans l'eſprit, autant de goût qu'elle. Le palais cardinal, qui eſt aujourd'hui le palais roial, en eſt la preuve. Nous conçumes les plus grandes eſpérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du louvre, que nous voions aujourd'hui offuſquée, avec douleur. Beaucoup de citoiens ont conſtruit des édifices magnifiques; mais plus recherchés pour l'intérieur, que recommandables par des dehors dans le grand goût; & qui ſatisfont le luxe des particuliers, encor plus qu'ils n'embelliſſent la ville.

Colbert, le Mécéne de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671.

C'eſt

C'est peu d'avoir des Vitruves; il faut que les Augustes les emploient.

Il faut aussi que les magistrats municipaux soient animés par le zéle, & éclairés par le goût. S'il y avait eû deux ou trois prévôts des marchands comme le président Turgot, on ne reprocherait pas à la ville de paris cet hôtel de ville mal construit & mal situé; cette place si petite & si irréguliére, qui n'est célébre que par des gibets & de petits feux de joie; ces ruës étroites dans les quartiers les plus fréquentés; & enfin un reste de barbarie, au milieu de la grandeur & dans le sein de tous les arts.

La peinture commença sous Louis XIII, avec *le Poussin*. Il ne faut point compter les peintres médiocres, qui l'ont précédé. Nous avons eû toûjours depuis lui de grands peintres; non pas dans cette profusion qui fait une des richesse de l'italie; mais sans nous arrêtèr à un *le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le Brun* qui égala les italiens dans le dessein & dans la composition; nous avons eû plus de trente peintres, qui ont laissé des morceaux très dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries & des apartemens, qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas

pas connaître assez le mérite. J'ai vu en france refuser douze mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a point dans l'europe de plus vaste ouvrage de peinture, que le plafond de *le Moine* à versailles; & je ne sai s'il y en a de plus beaux.

Nous avons aujourd'hui un peintre, qui chez les étrangers même passe pour le premier de l'europe. Non seulement Colbert donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui; mais en 1667, il engagea Louis XIV à en établir une à rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les éléves, qui ont remporté des prix à l'académie de paris. Ils y sont conduits & entretenus aux frais du roi. Ils y dessinent les antiques. Ils étudient Raphaël & Michel-Ange. C'est un noble hommage que rendit à rome ancienne & nouvelle le désir de l'imiter; & on n'a pas même cessé de rendre cet hommage, depuis que les immenses collections de tableaux d'italie amassées par le roi & par le duc d'Orléans, & les chefs-d'œuvre de sculpture que la france a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maitres.

C'est principalement dans la sculpture que nous avons excellé, & dans l'art de jetter en

 fonte

fonte d'un ſeul jet des figures équeſtres coloſſales.

Si l'on trouvait un jour, ſous des ruines, des morceaux tels que les bains d'Apollon expoſés aux injures de l'air dans les bosquets de verſailles, le tombeau du cardinal de Richelieu trop peu montré au public dans la chapelle de ſorbonne, la ſtatuë équeſtre de Louis XV faite à paris pour décorer bordeaux, le Mercure dont Louis XV a fait préſent au roi de pruſſe, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite; il eſt à croire, que ces productions de nos jours feraient miſes à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Varin fut le premier, qui tira cet art de la médiocrité, ſur la fin du régne de Louis XIII. C'eſt maintenant une choſe admirable que ces poinçons & ces quarrés, qu'on voit rangés par ordre hiſtorique dans l'endroit de la galerie du louvre occupé par les artiſtes. Il y en a pour deux-millions, & dont la pluspart ſont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réuſſi dans l'art de graver les pierres précieuſes. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniſer par le moien des planches en cuivre, de transmettre facilement à la poſtérité toutes les repréſentations de la nature & de l'art, était encor très

très informe en france avant ce siécle. C'est un des arts des plus agréables & des plus utiles. On le doit aux florentins, qui l'inventérent vers le milieu du quinziéme siécle; & il a été plus loin en france, que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du roi ont été souvent un des plus magnifiques présens qu'il ait fait aux ambassadeurs. La cizelure en or & en argent, qui dépend du dessein & du goût, a été portée à la plus grande perfection, dont la main de l'homme soit capable.

Après avoir ainsi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'état; ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts, dans lequel les français surpassent toutes les nations du monde: je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent si rapides & si célébres dans ce siécle, qu'on venait à paris des bouts de l'europe, pour toutes les cures & pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non seulement il n'y avait guères d'excellens chirurgiens qu'en france; mais c'était dans ce seul pais qu'on fabriquait parfaitement les instrumens nécessaires: il en fournissait tous ses

voisins; & je tiens du célébre *Chezelden*, le plus grand chirurgien de londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquèr à londres, en 1715, les instrumens de son art. La médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en france au dessus de ce qu'elle était en angleterre, & sous le fameux *Bœrhave* en hollande; mais il arriva à la médecine comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable, en profitant des lumiéres de nos voisins.

Voilà en général un tableau fidéle des progrès de l'esprit humain dans ce siécle, qui commença au tems du cardinal de Richelieu & qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé; & s'il l'est en quelques genres, il restera le modéle des âges encor plus fortunés, qu'il aura fait naître.



CHA-

CHAPITRE TRENTE-UNIEME.

Affaires ecclésiastiques : disputes mémorables.

Des trois ordres de l'état, le moins nombreux, qui est l'église, est celui qui a toûjours éxigé du souverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. Conservèr à la fois l'union avec le siége de rome, & soûtenir les libertés de l'église gallicane qui sont les droits de l'ancienne église ; savoir faire obëir les évêques comme sujets, sans touchèr aux droits de l'épiscopat ; les soûmettre en beaucoup de choses à la jurisdiction séculiére, & les laisser juges en d'autres ; les faire contribuèr aux besoins de l'état, & ne pas choquer leurs priviléges : tout cela demande un mélange de dextérité & de fermeté, que Louis XIV eut presque toûjours.

Le clergé en france fut remis peu-à-peu dans un ordre & dans une décence, dont les guerres civiles & la licence des tems l'avaient écarté. Le roi ne souffrit plus enfin, ni que les séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres eussent des évêchez com-

me le cardinal Mazarin qui avait possédé l'évèché de metz n'étant pas même sous-diacre, & le duc de Verneuil qui en avait aussi joui étant séculier.

Ce que païait au roi le clergé de france & des villes conquises, allait année commune à environ deux-millions-cinq-cent-mille livres; & depuis, la valeur des espéces aiant augmenté numériquement, ils ont secouru l'état d'environ quatre-millions par année, sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot & ce privilege de *don gratuit* se sont conservés, comme une trace de l'ancieu usage, où étaient tous les seigneurs de fiéfs, d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'état. Les évêques & les abbés, étant seigneurs de fiéfs, ne devaient que des soldats, dans le tems de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines, comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conserva l'usage d'aider l'état par des dons gratuits.

A cette ancienne coûtume, qu'un corps qui s'assemble souvent conserve, & qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joind l'immunité toûjours reclamée par l'église, & cette maxime, que *son bien*

bien est le bien des pauvres: non, qu'elle prétende ne devoir rien à l'état, dont elle tient tout; car le roiaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre: mais elle allégué pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires; & Louis XIV éxigea toûjours ces secours, de maniére à n'être pas refusé.

On s'étonne dans l'europe & en france, que le clergé païe si peu; on se figure, qu'il jouit du tièrs du roiaume. S'il possédait ce tièrs, il est indubitable qu'il devrait païer le tièrs des charges, ce qui se monterait année commune à près de trente-millions, indépendamment des droits sur les consommations, qu'il païe comme les autres sujets; mais on se fait des idées vagues & des préjugés sur tout. On dit que l'église posséde le tièrs du roiaume, comme on dit au hazard qu'il y a un million d'habitans dans paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évéchez, on verrait par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évéchez n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre-millions; & les abbaïes commandataires allaient à quatre-millions-cinq-cent-mille livres. Il est vrai, qu'l'énoncé de ce prix des baux fut un tièrs au dessous de la valeur: & si on ajoûte encor l'augmen-

tation des revenus en terres, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize-millions;& il ne faut pas oublier, que de cet argent il en va tous les ans à rome une somme considérable, qui ne revient jamais, & qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du roi envers le saint-siége: elle dépouille l'état dans l'espace d'un siécle de plus de quatre-cent-mille marcs d'argent ; ce qui dans la suite des tems appauvrirait le roiaume, si le commerce ne réparait pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui paient des annates à rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales, les communautés & tous les autres bénéfices ensemble. Mais s'ils sont évalués à cinquante-millions par année dans toute l'étenduë actuelle du roiaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont éxaminé cette matiére avec des yeux aussi sévéres qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'église gallicane séculiere & réguliere, au de-là de quatre-vingt-millions. Ce n'est pas une somme exorbitante, pour l'entretien de quatre-vingt-dix-mille personnes religieuses & environ cent-soixante-mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. La somme, répartie sur chaque

chaque tête, donne environ trois-cent livres à chacun. Il y a des moines conventuels, qui ne coûtent pas deux-cent livres par an à leur monastére : il y a des moines abbés réguliers, qui jouissent de deux-cent-mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion, qui frape & qui excite les murmures. On plaind un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congruë de trois, de quatre ou cinq-cent livres, tandis qu'un religieux oisif, devenu abbé & non moins oisif, posséde une fortune immense, & qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soûmis. Ces abus vont beaucoup plus loin en flandre, en espagne, & surtout dans les états catholiques d'allemagne, où l'on voit des moines princes.

Les abus servent de loix dans presque toute la terre ; & si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des loix, où est l'état dont la forme subsistât entiére ? Le clergé de france observe toûjours un usage onéreux pour lui, quand il paie au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il l'emprunte ; & après en avoir paié les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers : ainsi il paie deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'état & pour le clergé en général, & plus conforme à la rai-

ſon, que ce corps eût ſubvenu aux beſoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes ſont toûjours attachés à leurs anciens uſages. C'eſt par le même eſprit, que le clergé, en s'aſſemblant tous les cinq ans, n'a jamais eû, ni une ſalle d'aſſemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il eſt clair, qu'il eût pu, en dépenſant moins, aider le roi davantage, & ſe bâtir dans paris un palais, qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de france n'étaient pas encor entiérement épurées, dans la minorité de Louis XIV, du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu, dans la jeuneſſe de Louis XIII & dans les derniers états tenus en 1614, la plus nombreuſe partie de la nation, qu'on appelle le tiers état & qui eſt le fond de l'état, demandèr en vain avec le parlement, qu'on posât pour loi fondamentale; „qu'aucune puiſſance ſpirituelle „ne peut priver les rois de leurs droits ſa„crés, qu'ils ne tiennent que de Dieu ſeuls, „& que c'eſt un crime de léze-majeſté au „premier chef, d'enſeigner qu'on peut dépo„sèr & tuer les rois. "C'eſt la ſubſtance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un tems, où le ſang de Henri

Henri le grand fumait encore. Cependant un évêque de france né en france, le cardinal du Perron, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers état à proposer des loix, sur ce qui peut concerner l'église. Que ne faisait-il donc avec le clergé, ce que le tiers état voulait faire? mais il en était si loin, qu'il s'emporta jusqu'à dire: „ que la puissance du pa„pe était pleine, plénissime, directe au spi„rituel, indirecte au temporel; & qu'il avait „charge du clergé de dire, qu'on excommu„nirait ceux qui avanceraient, que le pape „ne peut déposer les rois." On gagna la noblesse; on fit taire le tiers état. Le parlement renouvela ses anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante, & la personne des rois sacrée. La chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à soutenir que la couronne était dépendante. C'était le même esprit, qui avait autrefois déposé Louis le débonnaire. Cet esprit prévalut au point, que la cour subjuguée fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur, qui avait publié l'arrêt du parlement sous le titre de *loi fondamentale*. C'était, disait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne. De telles

scénes

ſcénes ne ſe paſſaient point à vienne ; c'eſt qu'alors la France craignait rome, & que rome craignait la maiſon d'aûtriche.

L'a cauſe, qui ſuccomba, était tellement la cauſe de tous les rois, que Jacques premier, roi d'angleterre, écrivit contre le cardinal du Perron ; & c'eſt le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était auſſi la cauſe des peuples, dont le repos éxige que leurs ſouverains ne dépendent pas d'une puiſſance étrangére. Peu-à-peu la raiſon a prévalu ; & Louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raiſon, ſoûtenuë du poids de ſa puiſſance.

Antonio Pérès avait recommandé trois choſes à Henri quatre, *roma*, *conſejo*, *pielago*. Louis XIV eut les deux derniéres avec tant de ſupériorité, qu'il n'eut pas beſoin de la premiére. Il fut attentif à conſerver l'uſage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances eccléſiaſtiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéreſſent la juriſdiction roiale. Le clergé s'en plaignit ſouvent, & s'en loua quelquefois. Car ſi d'un côté ces appels ſoûtiennent les droits de l'état contre l'autorité épiſcopale, elles aſſûrent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'égliſe gallicane contre les prétentions de la cour de rome : de ſorte que les évêques ont regardé les parlemens

mens comme leurs adverſaires & comme leurs défenſeurs ; & le gouvernement eut ſoin, que malgré toutes les querelles de religion, les bornes aiſées à franchir ne fuſſent paſſées de part ni d'autre. Il en eſt de la puiſſance des corps & des compagnies, comme des intérêts des villes commerçantes ; c'eſt au législateur à les balancer.

L'affaire de ce genre la plus importante & la plus délicate, fut celle de la régale. C'eſt un droit qu'ont les rois de france, de pourvoir à tous les bénéfices ſimples d'un diocéſe pendant la vacance du ſiége, & d'économiſèr à leur gré les revenus de l'évéché. Cette prérogative eſt particuliére aux rois de france ; mais chaque état à les ſiennes. Les rois de portugal jouiſſent du tièrs du revenu des évéchez de leur roiaume. L'empereur a le droit des premiéres priéres ; il a toûjours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de naples & de ſicile ont de plus grands droits. Ceux de rome ſont pour la plus-part fondés ſur l'uſage, pluſtôt que ſur des tîtres primitifs.

Les rois de la race de Mérovée conféraient, de leur ſeule autorité, les évéchez & toutes les prélatures. Il ſemblait juſte, qu'ils conſervaſſent le faible privilége de diſpoſer du revenu, & de nommèr à quelques béné-

bénéfices fimples, dans le court efpace qui s'écoule entre la mort d'un évêque & le ferment de fidélité enregiftré de fon fucceffeur. Plufieurs évêques de villes réunies à la couronne fous la troifiéme race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des feigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir: les papes fe déclarérent pour les évêques; & ces prétentions reftérent toûjours envelopées d'un nuage. Le parlement en 1608, fous Henri quatre, déclara que la régale avait lieu dans tout le roiaume: le clergé fe plaignit; & ce prince, qui ménageait les évêques & rome, évoqua l'affaire à fon confeil, & fe garda bien de la décider.

Les cardinaux de Richelieu & de Mazarin firent rendre plufieurs arrêts du confeil, par lesquels les évêques, qui fe difaient éxemts, étaient tenus de montrer leurs tîtres. Tout refta indécis jusqu'en 1673; & le Roi n'ofait pas alors donnèr un feul bénéfice, dans presque tous les diocéfes fitués au-de-là de la loire, pendant la vacance d'un fiége.

Enfin, en 1673 le chancelier Michel le Tellier fcella un édit, par lequel tous les évéchez du roiaume étaient foûmis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureufement les deux plus vertueux hommes du

roiau-

roiaume, refusèrent opiniâtrément de se soûmettre. C'était *Pavillon* évêque d'alet, & *Caulet* de pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles: on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent longtems, il y a grande apparence que la question n'est pas claire. Elle était très obscure; mais il était évident, que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéressés à empéchèr un roi, de faire dans deux diocéses, ce qu'il faisait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent infléxibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité; & le roi se croiait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églises.

Les deux prélats excommuniérent les pourvus en régale. Tous deux étaient suspects de jansénisme. Ils avaient eû contre eux le pape Innocent dix; mais, quand ils se déclarérent contre les prétentions du roi, ils eûrent pour eux Innocent onze, Odéscalchi: ce pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entiérement leur parti.

Le roi se contenta d'abord d'éxiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération, que deux hommes qui se piquaient de sainteté. On laissa mourir paisiblement l'évêque d'alet, dont on respec-

tait

tait la grande vieilleſſe. L'évêque de pamiers reſtait ſeul, & n'était point ébranlé. Il rédoubla ſes excommunications, & perſiſta de plus à ne point faire enregiſtrer ſon ſerment de fidélité, perſuadé que dans ce ſerment on ſoûmet trop l'égliſe à la monarchie. Le roi ſaiſit ſon temporel. Le pape & les Ianſéniſtes le dédommagérent. Il gagna à être privé de ſes revenus; & il mourut en 1680, convaincu qu'il avait ſoûtenu la cauſe de Dieu contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle: des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre poſſeſſion; des religieux, qui ſe prétendaient chanoines & grands-vicaires, les font ſortir de l'égliſe & les excommunient. Le métropolitain Montpéſat archévêque de toulouſe, à qui cette affaire reſſortit de droit, donne en vain des ſentences contre ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à rome, ſelon l'uſage de portèr à la cour de rome les cauſes eccléſiaſtiques jugées par les archévêques de france, uſage qui contredit les libertés gallicanes: mais tous les gouvernemens des hommes ſont des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine nommé Cerle, qui était l'un de ces grands vicaires, caſſe & les ſentences du métropolitain & les arrêts du parlement. Ce tribunal le condanne par contumace à être

être traîné fur une claie, & à perdre la tête On l'éxécute en effigie. Il infulte du fond de fa retraite, à l'archévêque & au roi; & le pape le foûtient. Ce pontife fait plus; perfuadé comme l'évêque de pamiers, que le droit de régale eft un abus dans l'églife, & que le roi n'a aucun droit dans pamiers, il caffe les ordonnances de l'archévêque de toulouse; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, & les pourvus en régale, & leurs fauteurs.

Le roi convoque une affemblée du clergé, compofée de trente-cinq évêques, & d'autant de députés du fecond ordre. Les janféniftes prenaient pour la premiére fois le parti d'un pape; & ce pape, ennemi du roi, les favorifait fans les aimer. Il fe fit toûjours un honneur de réfifter à ce monarque, dans toutes les occafions; & depuis même, en 1689 il s'unit avec les alliés contre le roi Jacques, parce que Louis XIV protégeait ce prince: deforte qu'alors on dit, que pour mettre fin aux troubles de l'europe & de l'églife, il falait que le roi Jacques fe fit huguenot & le pape catholique.

Cependant l'affemblée du clergé de 1681 d'une voix unanime fe déclare pour le roi. Il s'agiffait encor d'une autre petite querelle devenuë importante: l'élection d'un prieuré

dans un fauxbourg de paris, commettait ensemble le roi & le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archévêque de paris, & annulé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait appelé comme d'abus. Le pape avait ordonné par une bulle, que l'inquisition fît brûler l'arrêt du parlement; & le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont, depuis long-tems, les effets ordinaires & inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son païs, & de la soûmission à une puissance étrangére.

L'assemblée du Clergé prit un parti, qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le roiaume; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape, par une lettre dans laquelle on trouve un passage, qui seul devrait servir de régle éternelle dans toutes les disputes: c'est, *qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits, que*

que de troubler la paix. Le roi, l'église gallicane, les parlemens, furent contens. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut infléxible: il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, & manda aux évêques de se rétracter. Il y avait-là dequoi séparèr à jamais l'église de france de celle de rome. On avait parlé, sous le cardinal de Richelieu & sous Mazarin, de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était, qu'on ne paiât plus à rome le tribut des annates; que rome ne nommât plus, pendant six mois de l'année, aux bénéfices de bretagne; que des évêques de france ne s'appelassent plus évêques *par la permission du saint-siége.* Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot; il était maître de l'assemblée du clergé, & il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'infléxibilité d'un pontife vertueux, qui seul de tous les papes de ce siécle ne savait pas s'accommodèr au tems. Mais il y a d'anciennes bornes, qu'on ne remuë pas sans de violentes secousses. Il falait de plus grands intérêts, de plus grandes passions & plus d'effervescence dans les esprits, pour rompre tout d'un coup avec rome; & il était bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. On crut même faire un

coup hardi, lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même assemblée du clergé en 1682, dont voici la substance.

1. Dieu n'a donné à *Pierre* & à ses successeurs, aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'église gallicane approuve le concile de *constance*, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les régles, les usages, les pratiques reçuës dans le roiaume & dans l'église gallicane, doivent demeurèr inébranlables.

4. Les décisions du pape, en matiéres de foi, ne sont sûres, qu'après que l'église les a acceptées.

Tous les tribunaux & toutes les facultés de théologie enregistrérent ces quatre propositions dans toute leur étenduë: & il fut défendu par un édit, de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à rome comme un attentat de rebelles; & par tous les protestans de l'europe, comme un faible effort d'une église née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ses fèrs.

Les quatre maximes furent d'abord soûtenuës avec enthousiasme dans la nation; ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du régne de Louis XIV, elles commencérent

à

à devenir problématiques ; & le cardinal de Fleuri les fit depuis désavouèr en partie par une assemblée du clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés, & que dans le ministére du cardinal de Fleuri rien n'eut de l'éclat.

Cependant Innocent onze s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les évêques & à tous les abbés commandataires que le roi nomma ; desorte qu'à la mort de ce pape en 1689, il y avait vingt-neuf diocéses en france dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus ; mais ils n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créèr un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le tems était venu, d'établir en france une église *catholique-apostolique*, qui ne serait point *romaine*. Le procureur-général de Harlai & l'avocat-général Talon le firent assez entendre, quand ils appelérent comme d'abus en 1687 de la bulle contre les franchises, & qu'ils éclatérent contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs. Mais jamais le trône voulut consentir à cette dé-

 marche;

marche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'Innocent onze devint cependant la cause du saint siége. Les quatre propositions du clergé de france attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à rome, mais qu'on y soûtient.) & le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Aléxandre huit & Innocent douze suivirent les traces du fièr Odescalchi, quoique d'une maniére moins dure, ils confirmérent la condannation portée contre l'assemblée du clergé: ils refusérent les bulles aux évêques; enfin ils en firent trop, parce que Louis XIV n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le roi & de se voir sans fonctions, demandérent à la cour de france la permission d'appaiser la cour de rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément, qu'il était *douloureusement affligé des procédés de l'assemblée;* chacun déclare dans sa lettre, qu'il ne reçoit point comme décidé, ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli* (Innocent douze) plus conciliant qu'Odescalchi, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en france de tems en tems. Mais ces armes se rouil-

rouillérent, quand on ne combattit plus ; & la dispute resta couverte d'un voile, sans être décidée, comme il arrive presque toûjours, dans un état qui n'a pas sur ces matiéres des principes invariables & reconnus. Ainsi, tantôt on s'éléve contre rome, tantôt on lui céde, suivant les caractéres de ceux qui gouvernent, & les intérêts particuliers de ceux par qui ils sont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démélé ecclesiastique avec rome, & n'essuia aucune opposition du clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce clergé devint respectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premiéres races, dans le tems encor plus barbare du gouvernement féodal ; absolument inconnuë pendant les guerres civiles & dans les agitations du régne de Louis XIII, & surtout pendant la fronde, à quelques exceptions près qu'il faut toûjours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors seulement, que l'on commença à déciller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toûjours à sa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'aix & malgré les carmes, de savoir que le Lazare & Madelaine n'étaient point venus en pro-

 vence.

vence. Les bénédictins ne purent faire croire, que Denys l'aréopagite eût gouverné l'église de paris. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques, commencérent à être décriés. La saine raison, qui éclairait les philosophes, pénétrait partout, mais lentement & avec difficulté.

L'évêque de châlons, Gaston-Louis de Noailles frére du cardinal, eut une piété assez éclairée, pour enlevèr en 1702 & faire jettèr une relique, conservée précieusement depuis plusieurs siécles dans l'église de nôtre-dame, & adorée sous le nom du *nombril* de Jesus-Christ. Tout châlons murmura contre l'évêque. Présidens, conseillers, gens du roi, trésoriers de france, marchands, notables, chanoines, curés, protestérent unanimement par un acte juridique contre l'entreprise de l'évêque, réclamant le saint nombril, & alléguant la robe de Jesus-Christ conservée à argenteuil, son mouchoir à turin & à laon, un des clous de la croix à saint-denis, & son prépuce à rome; mais la sage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

Quelques autres superstitions, attachées à des usages respectables, ont subsisté. Les protestans en ont triomphé. Mais ils sont obligés de convenir, qu'il n'y a point d'é-

glise

glise catholique, où ces abus soient moins communs & plus méprisés qu'en france.

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siécle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissentions, qui font la honte de la raison humaine.



CHAPITRE TRENTE-DEUXIE'ME.

Du Calvinisme.

Il est affreux sans doute, que l'église chrétienne ait toûjours été déchirée par ses querelles, & que le sang ait coulé pendant tant de siécles par des mains qui portaient le dieu de la paix. Cette fureur fut inconnuë au paganisme. Il couvrit la terre de ténébres, mais il ne l'arrosa guères que du sang des animaux; & si quelquefois chez les juifs & chez les païens on dévoua des victimes humaines, ces dévoûmens, tout horribles qu'ils étaient, ne causérent point de guerres civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale & dans des fêtes. La morale qui est commune aux hommes de tous les tems & de tous les lieux, & les fêtes qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché long-tems, comment & pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moin-

moindre trouble, en a produit parmi nous de ſi horribles. Ce n'eſt pas le ſeul fanatiſme qui en eſt cauſe; car les gymnoſophiſtes & les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver peut-être l'origine de cette nouvelle peſte qui a ravagé la terre, dans l'eſprit républicain qui anima les premiéres égliſes? Les aſſemblées ſecrettes, qui bravaient d'abord dans des caves & dans des grottes l'autorité des empereurs romains, formérent peu-à-peu un état dans l'état. C'était une république cachée au milieu de l'empire. Conſtantin la tira de deſſous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée au grands ſiéges ſe trouva en oppoſition avec l'eſprit populaire, qui avait inſpiré jusqu'alors toutes les aſſemblées des chrétiens. Souvent, dèsque l'évêque d'une métropole faiſait valoir un ſentiment, un évêque ſuffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Toute autorité bleſſe en ſecret les hommes d'autant plus que toute autorité veut toûjours s'accroitre. Lorsqu'on trouve pour lui reſiſter un prétexte qu'on croit ſacré, on ſe fait bientôt un devoir de la révolte. Ainſi les uns deviennent perſécuteurs, les autres rebelles en atteſtant dieu des deux côtés. Les anciennes opinions, renouve-

lées

lées depuis par Luther, par Zwingle, par Calvin, tendaient pour la pluspart à détruire l'autorité épiscopale & même la puissance monarchique. C'est une des principales causes secrettes, qui firent recevoir ces dogmes dans le nord de l'allemagne, où l'on craignait d'être asservi par les empereurs. Ces opinions triomphérent en suéde & en danemarck, païs où les peuples étaient libres sous des rois.

Les anglais, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adoptérent, les mitigérent, & en composérent une réligion pour eux seuls. Elles pénétrérent en pologne, & y firent beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. La suisse n'eut pas de peine à les recevoir, parce qu'elle était république. Elles furent sur le point d'être établies à venise par la même raison; & elles y eussent pris racine, si venise n'eût pas été voisine de rome, & peut-être si le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, qui était le grand but des prédicans. Les hollandais ne prirent cette religion, que quand ils secouérent le joug de l'espagne. Genéve devint un état populaire, en devenant calviniste. Toute la maison d'aûtriche écarta ces sectes de ses états, autant qu'il lui fut possible. Elles n'ap-

pro-

prochérent presque point de l'espagne. On ne les vit point, sous le régne de François premier & de Henri II princes absolus, causer de grands troubles en france. Mais, dès que le gouvernement fut faible & partagé, les querelles de religion furent violentes. Les Condé & les Coligni, devenus calvinistes parce que les Guises étaient catholiques, bouleversérent l'état à l'envi. La legéreté & l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté & l'enthousiasme, firent pendant quarante ans, du peuple le plus poli, un peuple de barbares.

Henri IV, né dans cette secte qu'il aimait sans être entêté d'aucune, ne put malgré ses victoires & ses vertus, régner sans abandonner le calvinisme : devenu catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti naturellement ennemi des rois, mais auquel il devait sa couronne ; & s'il avait voulu dissiper cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea & la reprima.

Les huguenots en france faisaient tout au plus alors la douziéme partie de la nation. Mais il y avait parmi eux des seigneurs puissans: des villes entiéres étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois: on avait été contraint de leur donner des places de sûreté: Henri III leur en avait accordé qua-

 torze,

torze, dans le ſeul dauphiné; montauban, nîmes, dans le languedoc; ſaumur, & ſurtout la rochelle, qui faiſait une république à part, & que le commerce & la faveur de l'angleterre pouvaient rendre puiſſante. Enfin, Henri IV ſembla ſatisfaire ſon goût, ſa politique & même ſon devoir, en accordant au parti le célébre édit de nantes en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des priviléges que les proteſtans de france avaient obtenus des rois précédens les armes à la main, & que Henri le grand affermi ſur le trône leur laiſſa par bonne volonté.

Par cet édit de nantes, que le nom de Henri quatre rendit plus célébre que tous les autres, tout ſeigneur de fiéf haut-juſticier pouvait avoir dans ſon château plein éxercice de la religion prétenduë réformée: tout ſeigneur ſans haute-juſtice pouvait admettre trente perſonnes à ſon prêche. L'entièr éxercice de cette religion était autoriſé dans tous les lieux qui reſſortiſſaient immédiatement à un parlement.

Les calviniſtes pouvaient faire imprimer, ſans s'adreſsèr aux ſupérieurs, tous leurs livres, dans toutes les villes où leur religion était permiſe.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'état; & il y parut bien

en

en effet, puiſque le roi fit ducs & pairs les ſeigneurs de la Trimouille & de Rôni.

On créa une chambre exprès au parlement de paris, composée d'un préſident & de ſeize conſeillers, laquelle jugea tous les procès des huguenots, non ſeulement dans le diſtrict immenſe du reſſort de paris, mais dans celui de normandie & de bretagne. Elle fut nommée la chambre de l'édit. Il n'y eut jamais à la vérité qu'un ſeul calviniſte admis de droit parmi les conſeillers de cette juriſdiction. Cependant, comme elle était deſtinée à empécher les véxations dont le parti ſe plaignait, & que les hommes ſe piquent toûjours de remplir un devoir qui les diſtingue ; cette chambre compoſée de catholiques rendit toûjours aux huguenots, de leur aveu même, la juſtice la plus impartiale.

Ils avaient une eſpéce de petit parlement à caſtres, indépendant de celui de toulouſe. Il y eut à grenoble & à bordeaux des chambres mi-parties, catholiques & calviniſtes. Leurs égliſes s'aſſemblaient en ſynodes, comme l'égliſe gallicane. Ces priviléges & beaucoup d'autres incorporérent ainſi les calviniſtes au reſte de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis enſemble ; mais l'autorité, la bonté & l'adreſſe de ce grand roi, les continrent pendant ſa vie.

Après

Après la mort à jamais effraiante & déplorable de Henri quatre, dans la faiblesse d'une minorité & sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses priviléges, & que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restraindre. Les huguenots avaient déja établi en france des *cercles*, à l'imitation de l'allemagne. Les députés de ces cercles étaient souvent séditieux; & il y avait dans le parti, des seigneurs pleins d'ambition. Le duc de Bouillon, & surtout le duc de Rohan le chef le plus accrédité des huguenots, précipitérent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicans, & le zéle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa dès 1615, présentèr à la cour un caier, par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; & l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long-tems dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte & rompuës de même; c'est ce qui faisait dire au célébre cardinal Bentivoglio alors nonce en france, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans

Dans l'année 1621, les églises calvinistes de france offrirent à Lesdiguiéres, cet homme de fortune devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées & cent-mille écus par mois. Mais Lesdiguiéres, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, & qui les connaissait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête ; & pour réponse à leurs offres, il se fit catholique. Les huguenots s'adressérent ensuite au maréchal duc de Bouillon, qui dit qu'il était trop vieux ; & enfin ils donnérent cette malheureuse place au duc de Rohan, qui conjointement avec son frére Soubise, osa faire la guerre au roi de france.

La même année, le connétable de Luines mena Louis XIII de province en province. Il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance: mais il échoua devant montauban; le roi eut l'affront de décamper. On assiegéa en vain la rochelle: elle résistait & par elle-même & par les secours de l'angleterre ; & le duc de Rohan, coupable du crime de léze-majesté, traita de la paix avec son roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix & après la mort du connétable de Luines, il falut encor recommencer la guerre & assiéger de nouveau la rochelle, toûjours liguée contre son souverain

avec l'anglais & avec les calvinistes du roiaume. Une femme (c'était la mére du duc de Rohan) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée roiale, contre l'activité du cardinal de Richelieu, & contre l'intrépidité de Louis XIII, qui affronta plus d'une fois la mort à ce siége. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim ; & on ne dut la reddition de la place, qu'à cette digue de cinq-cent piéds de long, que le cardinal de Richelieu fit construire, à l'exemple de celle qu'Aléxandre fit autrefois élever devant tyr. Elle fut commencée par un français nommé Tiriot, & achevée par Pompée Targon. Elle domta la mèr & les rochelois. Le maire Guiton, qui voulait s'ensevelir sous les ruïnes de la rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paraître avec ses gardes devant le cardinal de Richelieu. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les fiefs à Guiton, & les priviléges à la ville. Le duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuait toûjours la guerre contre son roi ; & abandonné des anglais quoique protestans, il se liguait avec les espagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de Richelieu força les huguenots, battus de tous côtés, à se soûmettre.

Tous

Tous les édits, qu'on leur avait accordés jusqu'alors, avaient été des traités avec les rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre, fût appelé *l'édit de grace.* Le roi y parla en souverain qui pardonne. On ôta l'éxercice de la nouvelle religion, à la rochelle, à l'île de ré, à oleron, à privas, à pamiers; du reste on laissa subsister l'édit de nantes, que les calvinistes regardérent toûjours comme leur loi fondamentale.

Il parait étrange que le cardinal de Richelieu, si absolu & si audacieux, n'abolit pas ce fameux édit; il eut alors une autre vuë, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étenduë de son ambition & à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croiait capable par ses lumiéres, par sa puissance & par sa politique. Son projet était de gagner des ministres, de leur faire d'abord avouër que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu, de les menèr ensuite par degrez, de leur accorder quelques points peu importans, & de paraître aux yeux de la cour de rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présens & par les graces, & avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'église, laissant au tems à faire le reste, &

n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, & de passer pour l'avoir fait. La fameux pére Joseph d'un côté, & deux ministres gagnés de l'autre, entamérent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de Richelieu avait trop présumé, & qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens, que de faire des digues sur l'océan.

Richelieu rebuté se proposa d'écraser les calvinistes. D'autres soins l'en empéchérent. Il avait à combattre à la fois les grands du roiaume, la maison roiale, toute la maison d'autriche, & souvent Louis XIII lui-même. Il mourut enfin au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encor imparfaits, & un nom plus éclatant que chèr & vénérable.

Cependant, après la prise de la rochelle & l'édit de grace, les guerres cessérent ; & il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part & d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé & surtout les jésuites cherchaient à convertir des huguenots. Les ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts, pour un cimetiére que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds

fonds appartenant autrefois à l'église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches; & rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévastations & de saccagemens, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef, depuis que le duc de Rohan cessa de l'être, & que la maison de Bouillon n'eut plus Sedan. Ils se firent même un mérite de rester tranquiles, au milieu des factions de la fronde & des guerres civiles, que des princes, des parlemens & des évêques excitérent, lorsqu'ils prétendirent servir le roi contre le cardinal Mazarin.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur-général des finances à un huguenot de race anglaise, nommé Hervard. Tous les huguenots entrérent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la nation & qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, emploia beaucoup de huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu-à-peu dans eux la

fureur épidémique de la controverse; & la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV, sa puissance, son gouvernement ferme & vigoureux, ôtérent au parti calviniste, comme à tous les ordres de l'état, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jettaient même du ridicule sur le pédantisme des huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait, les pseaumes de Marot & de Béze ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût. Ces pseaumes, qui avaient charmé la cour de François second, n'étaient plus faits que pour la populace sous Louis XIV. La saine philosophie, qui commença vers le milieu de ce siécle à percer un peu dans le monde, devait encor dégouter à la longue les honnêtes-gens des disputes de controverse.

Mais, en attendant que la raison se fît peu-à-peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquilité de l'état. Car les jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités: ils écrivaient à la fois contre les jésuites & contre les huguenots: ceux-ci répondaient aux jansénistes & aux jésuites: les luthériens de la province d'alsace écrivaient contre eux-tous. Une guerre de

plu-

plume entretant de partis, pendant que l'état était occupé de grandes choses & que le gouvernement était tout-puissant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénére tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV était animé contre les religionnaires, par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des jésuites, par la cour de rome, & enfin par le chancelier le Tellier & Louvois son fils, tous deux ennemis de Colbert, & qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que Colbert les protégeait comme des sujets utiles. Louis XIV, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soûmis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrez de tous côtés l'édifice de leur religion: on leur ôtait un temple sur le moindre prétexte: on leur défendit d'épouser des filles catholiques; & en cela on ne fut pas peut-être assez politique: c'était ignorer le pouvoir d'un séxe, que la cour pourtant connaissait si bien. Les intendans & les évêques tâchaient, par les moiens les plus plausibles, d'enlever aux huguenots leurs enfans. Colbert eut ordre en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans

les fermes. On les exclut, autant qu'on le pût, des communautés des *arts & métiers.* Le roi en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toûjours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux. On méla les insinuations aux sévérités; & il n'y eut alors de rigueur, qu'avec les formes de la justice.

On emploia surtout un moien assez efficace de conversion: ce fut l'argent. Mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. Pélisson fut chargé de ce ministère secret. C'est ce même Pélisson long-tems calviniste, si connu par ses ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant Fouquet, dont il avait été le premier commis, le favori & la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de religion, dans un tems où ce changement pouvait le mener aux dignités & à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices, & une place de maître des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbaies de saint-germain des prez & de cluni vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des oeconomats, pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal de Camus, évêque de grenoble, s'était déja servi de cette méthode. Pélisson, chargé de

ce

ce département, envoiait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de converſions pour peu d'argent. De petites ſommes, diſtribuées à des indigens, enflaient la liſte que Péliſſon préſentait au roi tous les trois mois, en lui perſuadant que tout cédait dans le monde à ſa puiſſance ou à ſes bienfaits.

Le conſeil, encouragé par ces petits ſuccès que le tems eut rendus plus conſidérables, s'enhardit en 1681 à donnèr une déclaration, par laquelle les enfans étaient reçus à renoncèr à leur religion à l'âge de ſept ans; & à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guerre chez les parens.

Ce fut cette précipitation du chancelier le Tellier & de Louvois ſon fils, qui fit d'abord déſertèr en 1681 beaucoup de familles du poitou, de la ſaintonge & des provinces voiſines. Les étrangers ſe hâtérent d'en profiter.

Les rois d'angleterre & de danemarck, & ſurtout la ville d'amſterdam, invitérent les calviniſtes de france à ſe réfugier dans leurs états, & leur aſſûrérent une ſubſiſtance. Amſterdam s'engagea même à bâtir mille maiſons pour les fugitifs.

 Le



Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop promt de l'autorité, & crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien nécessaires étaient les artisans dans un païs où le commerce fleurissait, & les gens de mèr dans un tems où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galéres contre ceux de ces professions, qui tenteraient de s'échaper.

On remarqua, que plusieurs familles calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration, qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du roiaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples sur la plus legére contravention. Toutes les rentes, laissées par testament aux consistoires, furent appliquées aux hôpitaux du roiaume.

On défendit aux maîtres d'écoles calvinistes, de recevoir des pensionaires. On mit les ministres à la taille. On ôta la noblesse aux maires protestans. Les officiers de la maison du roi, les secretaires du roi, qui étaient protestans, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, ni parmi les procureurs & les avocats.

Il

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélites ; & il était défendu aux ministres d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de france. C'était après tout les enfans de la maison, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pélisson continuait d'acheter des convertis ; mais madame Hervard veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce zéle de religion qu'on a remarqué de tout tems dans les femmes, envoiait autant d'argent pour empécher les conversions, que Pelisson pour en faire.

Enfin les huguenots osérent désobéir en quelques endroits. Ils s'assemblérent dans le vivarès & dans le dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua ; ils se défendirent. Ce n'était qu'une très legére étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois-cent malheureux, sans chef, sans places & même sans desseins, furent dispersés en un quart d'heure. Les supplices suivirent leur défaite. L'intendant du dauphiné fit rouër le petit-fils du ministre Chamier qui avait dressé l'édit de nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte ; & ce nom de Cha-

Chamier a été longtems en vénération chez les proteſtans.

L'intendant de languedoc fit roüer vif le miniſtre Chomel. On condanna trois autres au même ſupplice, & dix à être pendus; la fuite qu'ils avaient priſe les ſauva; & ils ne furent éxécutés qu'en effigie.

Tout cela inſpirait la terreur, & en même tems augmentait l'opiniâtreté. On ſait trop, que les hommes s'attachent à leur religion à meſure qu'ils ſouffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on perſuada au roi, qu'après avoir envoié des miſſionaires dans toutes les provinces, il falait y envoier des dragons. Ces violences parurent faites à contretems; elles étaient les ſuites de l'eſprit qui régnait alors à la cour, que tout dévait fléchir au nom de Louis XIV. On ne ſongeait pas, que les huguenots n'étaient plus ceux de jarnac, de moncontour & de coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un tems chez les hommes; que ſi les péres avaient été rebelles ſous Louis XIII, les enfans étaient ſoûmis ſous Louis XIV. on voiait en angleterre, en hollande, en allemagne, pluſieurs ſectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le ſiécle paſſé, vivre maintenant

en

en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait, qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques & par des protestans. Les luthériens d'alsace en étaient un témoignage autentique. Il parut enfin que la reine Christine avait eu raison de dire dans une de ses lettres à l'occasion de ces violences & de ces émigrations: *je considère la france comme un malade à qui l'on coupe bras & jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur & la patience auraient entièrement guéri.*

Louis XIV, qui en se saisissant de strasbourg en 1681 y protégeait le luthéranisme, pouvait tolérer dans les états le calvinisme que le tems aurait aboli, comme il diminue chaque jour le nombre des luthériens en alsace. Pouvait-on imaginer, qu'en forçant un grand nombre de sujets on n'en perdrait pas davantage, qui malgré les édits & malgré les gardes, échaperaient par la fuite à une violence qu'ils appellaient une horrible persécution? pourquoi enfin vouloir faire haïr à un million d'hommes un nom cher & précieux, auquel & protestans & catholiques & français & étrangers avaient alors joint celui de *grand?* La politique même semblait pouvoir engager à conserver les calvinistes, pour les opposer aux prétentions continuelles de la

cour

cour de rome. C'était en ce tems-là même que le roi avait ouvertement rompu avec Innocent XI, ennemi de la france. Mais Louis XIV, conciliant les intérêts de sa religion & ceux de sa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main, & écraser le calvinisme de l'autre.

Il envisageait dans ces deux entreprises cet éclat de gloire, dont il était idolâtre en toutes choses. Les évêques, plusieurs intendans, tout le conseil, lui persuadérent que ses soldats, en se montrant seulement, acheveraient ce que ses bienfaits & les missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commise, usérent d'une extréme rigueur.

Vers la fin de 1684 & au commencement de 1685, tandis que Louis XIV, toûjours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoiées dans toutes les villes & dans tous les châteaux, où il y avait le plus de protestans; & comme les dragons, assez mal disciplinés dans ce tems-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette éxécution *la dragonade*.

Les frontiéres étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite

fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'église. C'était une espéce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, ou un subdélegué, où un curé, ou quelqu'un d'autorisé, marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, surtout celles qu'on croiait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres: & les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent toute licence excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les païs étrangers jettent encor des cris sur cette persécution de leurs péres. Ils la comparent aux plus violentes, que souffrit l'église dans les premiers tems.

C'était un étrange contraste, que du sein d'une cour voluptueuse où régnaient la douceur des mœurs, les graces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs & si impitoiables. Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'infléxibilité de son caractére; & on y reconnut le même génie, qui avait voulu ensevelir la hollande sous les eaux, & qui depuis mit le palatinat en cendres. Il y a encor des lettres de sa main de cette année 1685, conçuës en ces termes: „sa

„ma-

„majesté veut, qu'on fasse éprouver les der-„niéres rigueurs à ceux qui ne voudront pas „se faire de sa religion; & ceux qui auront „la sotte gloire de vouloir demeurer les der-„niers, doivent être poussés jusqu'à la der-„niére extrémité.

Paris ne fut point exposé à ces véxations: les cris se seraient fait entendre de trop près au trône.

Tandis qu'on faisait ainsi tomber partout les temples, & qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de nantes fut enfin cassé au mois d'octobre 1685; & on acheva de ruiner l'édifice, qui était déja miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déja été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du parlement, de se défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrite. Celui qui paraissait le plus fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques; ordre, contre lequel la nature réclamait à si haute voix, qu'il ne fut pas éxécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes, il parait qu'on prépara un évé-

événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'église, dans le roiaume. Gourville homme très judicieux, consulté par Louvois, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres, & de ne relâcher que ceux qui gagnés par des pensions secrettes, abjureraient en public, & serviraient à la réunion plus que des missionnaires & des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir, de sortir du roiaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penser qu'en chassant les pasteurs une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance & mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, surtout dans les païs méridionaux de la france, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance & la gloire de leur éxil, parmi tant de nations envieuses de Louis XIV, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier le Tellier, en signant l'édit, s'écria plein de joie: *nunc dimittis servum tuum, domine, quia viderunt oculi*

 mei

mei salutare tuum. Il ne savait pas qu'il signait un des grands malheurs de la france.

Louvois son fils se trompait encore, en croiant qu'il suffirait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontiéres & toutes les côtes, contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. L'industrie occupée à tromper la loi, est toûjours plus forte que l'autorité. Il suffisait de quelques gardes gagnés, pour favoriser la foule des réfugiés. Près de cinquante-mille familles en trois ans de tems sortirent du roiaume, & furent après suivies par d'autres. Elles allérent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'allemagne, païs encor agreste & dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplérent des villes entiéres. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la france, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de londres fut peuplé d'ouvriers français en soie; d'autres y portérent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en france. On trouve encor très communément dans l'allemagne l'or que que les réfugiés y répandirent. Ainsi la france perdit environ cinq-cent-mille habitans, une quantité prodigieuse d'espéces, &

sur-

ſurtout des arts dont ſes ennemis s'enrichirent. La hollande y gagna d'excellens officiers & des ſoldats. Le prince d'Orange & le duc de Savoie eurent des régimens entiers de réfugiés. Il y en eut qui s'établirent jusques vers le cap de bonne eſpérance. Le neveu du célébre du Quêne, lieutenant-général de la marine, fonda une colonie à cette extrémité de la terre.

Ce fut en vain qu'on remplit les priſons & les galéres de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur créance par les tourmens? comment laiſſer aux galéres des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'amérique. Enfin le conſeil imagina, que quand la ſortie du roiaume ne ſerait plus défenduë, les eſprits n'étant plus animés par le plaiſir ſecret de déſobéir, il y aurait moins de déſertions. On ſe trompa encor; & après avoir ouvert les paſſages, on les referma inutilement une ſeconde fois.

Tous les temples détruits, tous les miniſtres bannis, il s'agiſſait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par perſuaſion ou par crainte. Il en reſtait près de quatre-cent-mille dans le roiaume. Ils étaient obligés d'aller à la meſſe &

de communier. Quelques-uns, qui rejettérent l'hostie après l'avoir reçuë, furent condannés à être brulés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacremens à la mort, étaient traînés sur la claie & jettés à la voirie.

Toute persécution fait des prosélites, quand elle frape pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblérent partout pour chanter leurs pseaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient les assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le roiaume, & cinq-mille-cinq-cent livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la rouë.

La secte subsista en paraissant écrasée. Elle espéra en vain dans la guerre de 1689, que le roi Guillaume, qui avait détrôné son beau-pére catholique, soûtiendrait en france le calvinisme. Mais dans la guerre de 1701 la rébellion & le fanatisme éclatérent en languedoc.

Il y avait déja long-tems, que dans les montagnes des cévennes & du vivarès il s'élevait des inspirés & des prophétes. Un vieil huguenot, nommé *de Serras*, avait tenu école de prophétie. Il montrait aux enfans les

les paroles de l'écriture, qui disent: „quand „trois ou quatre sont assemblés en mon nom, „mon esprit est parmi eux; & avec un grain „de foi on transportera des montagnes.“ Ensuite il recevait l'esprit: il était hors de lui-même: il avait des convulsions: il changeait de voix: il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, & selon ces régles de démence transmises de siécle en siécle. Les enfans recevaient ainsi le don de prophétie; & s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit, & pas assez pour faire des miracles: ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les cévennes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des ministres qu'on appelait *apôtres*, revenaient en secret prêcher les peuples.

Claude Brousson d'une famille de nîmes considérée, homme éloquent & plein de zéle, très estimé chez les étrangers, retourne prêcher dans sa patrie en 1698; il y est convaincu, non seulement d'avoir rempli son ministére malgré les édits, mais d'avoir eû dix ans auparavant des intelligences avec les ennemis de l'état. L'intendant Baville le condamne à la roue. Il meurt comme

mouraient les premiers martyrs. Toute la secte, tous les étrangers, oublient qu'il a été criminel d'état, & ne voient en lui qu'un saint, qui a scélé sa foi de son sang.

Alors les prophétes se multiplient, & l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement, qu'en 1703 un abbé de la maison du Chailat, inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour, de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentil-homme, nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les méne d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent: on enfonce les portes: on délivre les deux filles & quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé du Chailat; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophéte lui crie: *meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est contre toi:* & il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les receveurs de la capitation, & les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent & les massacrent. On les poursuit: ils se retirent au milieu des bois & des rochers. Leur nombre s'accroît: leurs prophétes & leurs prophétesses leur annoncent de la part de Dieu le rétablissement de jérusalem & la chûte de babylone. Un abbé de la Bourlie

paraît

paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites ſauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

C'était le fils du marquis de Guiscard ſous-gouverneur du roi, l'un des plus ſages hommes du roiaume. Le fils était bien indigne d'un tel pére. Réfugié en hollande pour un crime, il va exciter les cévennes à la révolte. On le vit quelque-tems après paſſer à londres; où il fut arrété pour avoir trahi le miniſtére anglais, après avoir trahi ſon païs. Amené devant le conſeil, il prit ſur la table un de ces longs canifs, avec lesquels on peut commettre un meurtre; il en frapa le grand tréſorier Harlay, & on le conduiſit en priſon chargé de fèrs. Il prévint ſon ſupplice en ſe donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui au nom des anglais, des hollandais & du duc de ſavoie, vint encourager les fanatiques, & leur promettre de puiſſans ſecours.

Une grande partie du païs les favoriſait ſecrettement. Leur cri de guerre était: *point d'impôts & liberté de conſcience.* Ce cri ſéduit partout la populace. Ces fureurs juſtifiaient le deſſein, qu'avait eû Louis XIV, d'extirper le calviniſme. Mais ſans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eû à combattre ces fureurs.

Le roi envoie d'abord le maréchal de Mont-Revel avec quelques troupes. Il fit la guerre à ces misérables comme ils méritaient qu'on la leur fît. On rouë, on brûle les prisonniers. Mais aussi les soldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soûtenir la guerre partout, ne pouvait envoier contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre; dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non fraiés, & dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé des trouppes de la marine. On emploia contre eux successivement trois maréchaux de france. Au maréchal de Mont-Revel succéda en 1704 le maréchal de Villars.

Comme il lui était plus difficile encor de les trouver, que de les battre, le maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par la savoie.

Le plus accrédité de leurs chefs & le seul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier.* Je l'ai vu depuis en hollande & en angle-

terre.

terre. C'était un petit homme blond, d'une phyſionomie douce & agréable. On l'appelait *David* dans ſon parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une aſſez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par ſon courage & à l'aide d'une prophéteſſe qui le fit reconnaître ſur un ordre exprès du ſaint-eſprit. On le trouva à la tête de huit-cent hommes qu'il enrégimentait, quand on lui propoſa l'amniſtie. Il demanda des ôtages: on lui en donna. Il vint ſuivi d'un des chefs à nîmes, où il traita avec le maréchal de Villars.

Il promit de former quatre régimens des révoltés, qui ſerviraient le roi ſous quatre colonels, dont il ſerait le premier & dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'éxercice libre de leur religion, comme les troupes étrangéres à la ſolde de france. Mais cet éxercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émiſſaires de hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent & des promeſſes. Ils détachérent de *Cavalier* les principaux fanatiques. Mais aiant donné ſa parole au maréchal de Villars, il la voulut tenir. Il accepta le brévet de colonel, & commença à

 for-

former son régiment avec cent-trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à son âge avoir eû tant d'autorité sur des hommes si féroces & si indisciplinables. Il répondit, que quand on lui désobéissait, sa prophéteſſe, qu'on appelait *la grande Marie*, était sur le champ inspirée, & condannait à mort les réfractaires qu'on tuait sans raisonner. * Aiant fait depuis la même question à *Cavalier*, j'en eus la même réponse.

Cette négociation singuliére se faisait après la bataille de hochstet. Louis XIV, qui avait proscrit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger; & le maréchal de Villars lui présenta le brévet de colonel & celui d'une pension de douze-cent livres.

Le nouveau colonel alla à versailles, il y reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit, & haussa les épaules. *Cavalier*, observé par le ministére, craignit & se retira en

* Ce trait doit se trouver dans les véritables mémoires du maréchal de Villars. Le premier tome est certainement de lui: il est conforme au manuscrit que j'ai vu: les deux autres sont d'une main étrangére & bien différente.

en piémont. De-là il paſſa en hollande & en angleterre. Il fit la guerre en eſpagne, & y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'almanza. Ce qui arriva à ce régiment ſert à prouver la rage des guerres civiles, & combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de Cavalier ſe trouva oppoſé à un régiment français. Dès qu'ils ſe reconnurent ils fondirent l'un ſur l'autre avec la baionette, ſans tirer. On a déja remarqué que la baionette agit peu dans les combats. La contenance de la premiére ligne compoſée de trois rangs après avoir fait feu décide du ſort de la journée, mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur. Il ne reſta pas trois cent hommes de ces régimens. Le maréchal de Barwick contait ſouvent avec étonnement cette avanture.

Cavalier eſt mort officier général & gouverneur de l'île de jerſay avec une grande réputation de valeur, n'aiant de ſes premiéres fureurs conſervé que le courage, & aiant peu-à-peu ſubſtitué la prudence à un fanatiſme qui n'était plus ſoûtenu par l'éxemple.

Le maréchal de Villars, rappelé du languedoc, fut remplacé par le maréchal de Barvick. Les malheurs des armes du roi enhardiſſaient alors les fanatiques du languedoc, qui

qui espéraient les secours du ciel & en recevaient des alliés. On leur faisait toucher de l'argent par la voie de genéve. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoiés de hollande & d'angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conspirations, celle qu'ils formérent, de saisir dans nimes le duc de Barvick & l'intendant Bâville, de faire révolter le languedoc & le dauphiné, & d'y introduire les ennemis. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux-cent personnes périrent dans les supplices. Le maréchal de Barvick fit exterminer par le fèr & par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent les armes à la main, les autres sur les roués ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvérent moien d'aller en hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoiés céléstes. Ils marchérent au devant d'eux, chantant des pseaumes & jonchant leur chemin de branches d'arbres. Ces prophétes allérent ensuite en angleterre. Mais trouvant que l'église épiscopale tenait trop de l'église romaine, ils voulurent faire do-

dominer la leur. Leur perſuaſion était ſi pleine, que ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fit beaucoup de miracles, ils offrirent de reſſuſcitèr un mort, & même tel mort que l'on voudrait choiſir. Partout le peuple eſt peuple; & les presbytériens pouvaient ſe joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Le miniſtére anglais prit le parti qu'on aurait dû toûjours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrèr un mort dans le cimétiére de l'égliſe cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout ſe paſſa juridiquement. La ſcéne finit par mettre au pilori les prophétes.

Cependant en france, le temps, la prudence du gouvernement, & les progrès de la raiſon ont rendu les calviniſtes tranquiles: leur nombre eſt diminué avec l'enthouſiasme.



CHA-

CHAPITRE TRENTE-TROISIE'ME.

Du Janſeniſme.

Le calviniſme devait néceſſairement enfanter des guerres civiles, & ébranler les fondemens des états. Le janſéniſme ne pouvait exciter que des querelles théologiques & des guerres de plume; car les réformateurs du ſeiziéme ſiécle aiant déchiré tous les liens par qui l'égliſe romaine tenait les hommes, aiant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus ſacré, aiant ouvert les portes de ſes cloîtres, & remis ſes tréſors dans les mains des ſéculiers; il falait qu'un des deux partis pérît par l'autre. Il n'y a point de païs en effet, où la religion de Calvin & de Luthèr ait paru, ſans faire couler le ſang.

Mais les janſéniſtes n'attaquant point l'égliſe, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, & écrivant ſur des queſtions abſtraites, tantôt contre les calviniſtes, tantôt contre les catholiques & contre les conſtitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; & ils ont fini par voir leur ſecte mépriſée, quoiqu'elle ait eû pluſieurs parti-

partisans très respectables par leurs talens & par leurs mœurs.

Dans le tems même où les huguenots attiraient une attention sérieuse, le jansénisme inquiéta la france plus qu'il ne la troubla. Ces disputes étaient venuës d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de louvain nommé Michel Bay, qu'on appelait *Baïus* selon la coûtume du pédantisme de ces tems-là, s'avisa de soûtenir, vers l'an 1552, quelques propositions sur la grace & sur la prédestination. Cette question, ainsi que presque toute la métaphysique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté, où toute l'antiquité s'est égarée, & où l'homme n'a guères de fil qui le conduise.

L'esprit de curiosité donné de Dieu à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire, nous emporte sans cesse au dé-là du but, comme tous les autres ressorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pousser trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais assez.

Ainsi, on a disputé sur tout ce qu'on connaît & sur tout ce qu'on ne connaît pas. Mais les disputes des anciens philosophes furent toûjours paisibles; & celles des théologiens, souvent sanglantes & toûjours turbulentes.

Des

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces queſtions que Michel Baïus, crûrent le libre arbitre renverſé & la doctrine de Scot en danger. Fâchés d'ailleurs contre Baïus au ſujet d'une querelle à-peu-près dans le même goût, ils déférérent ſoixante & ſeize propoſitions de Baïus au pape Pie v. Ce fut Sixte-quint, alors général des cordeliers, qui dreſſa la bulle de condannation en 1567. C'eſt, je croi, la premiére bulle, dans laquelle on ait cenſuré des opinions en général ſans les ſpécifièr en particulier.

Soit crainte de ſe compromettre, ſoit dégoût d'éxaminer de telles ſubtilités, ſoit indifférence & mépris pour des théſes de louvain, on condanna reſpectivement les ſoixante & ſeize propoſitions en gros, comme hérétiques, ſentant l'héréſie, mal ſonantes, téméraires & ſuſpectes. Les docteurs de louvain furent très empéchés en recevant la bulle: il y avait ſurtout une phraſe, dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condannait ou tolérait quelques opinions de Michel-Baïus. L'univerſité députa à rome, pour ſavoir du ſaint-pére où il falait mettre la virgule. La cour de rome, qui avait d'autres affaires, envoia pour toute réponſe à ces flamans un éxemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule

gule du tout. On le déposa dans les archives. Le grand vicaire nomme Morillon dit, qu'il fallait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs.* Ce Morillon avait raison en politique; car assurément il vaut mieux recevoir cent bulles erronnées, que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots & leurs adversaires. Baïus crut Morillon & se retracta paisiblement.

Quelques années après, l'espagne, aussi fertile en auteurs scolastiques que stérile en bons écrivains, produisit Molina le jésuite qui crut avoir découvert précisément, comment Dieu agit sur les créatures & comment les creatures lui résistent. Il distingua l'ordre naturel & l'ordre surnaturel, la prédestination à la grace & la prédestination à la gloire, la grace prévenante & la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la science moienne & du congruisme. Cette science moienne & ce congruisme étaient surtout des idées rares. Dieu par sa science moienne consulte habilement la volonté de l'homme, pour savoir ce que l'homme fera quand il aura eû sa grace; & ensuite, selon l'usage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend ses arrangemens en conséquence pour détermi-

ner l'homme; & ces arrangemens sont le *congruisme.*

Les dominicains espagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jésuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de Molina *était le précurseur de l'antéchrist.*

La cour de rome évoqua la dispute, qui était déja entre les mains des grands-inquisiteurs; & ordonna avec beaucoup de sagesse, le silence aux deux partis, qui ne le gardérent ni l'un ni l'autre.

Enfin, on plaida sérieusement devant Clément huit; & à la honte de l'esprit humain, tout rome prit parti dans le procès. Un jésuite, nommé *Achilles Gaillard*, assûra le pape, qu'il avait un moien sûr de rendre la paix à l'église, il proposa gravement d'accepter la prédestination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la science moienne; & qu'on ajusterait ces deux systémes comme on pourrait. Les dominicains refusérent l'accommodement d'Achilles Gaillard. Leur célébre *Lemos* soûtint le concours prévenant & le complément de la vertu active. Les congrégations se multipliérent, sans que personne s'entendît.

Clement VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour & contre à un sens clair.

clair. Paul v reprit le procès. Mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de venise, il fit cesser toutes les congrégations, qu'on appela & qu'on appelle encor *de auxiliis*. On leur donnait ce nom, aussi peu clair par lui-même que les questions qu'on agitait, parce que ce mot signifie *secours*, & qu'il s'agissait, dans cette dispute, des secours que Dieu donne à la volonté faible des hommes. Paul v finit par ordonnèr aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jésuites établissaient leur science moienne & leur congruisme, *Cornélius Jansenius*, évêque d'ypres, renouvelait quelques idées de Baïus dans un gros livre sur saint-Augustin, qui ne fut imprimé qu'après sa mort; de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre, qui a causé tant de troubles. Mais du Verger de Haurane abbé de saint-cyran, ami de Jansenius, homme aussi ardent qu'écrivain diffus & obscur, vint à paris & persuada de jeunes docteurs & quelques vieilles femmes. Les jésuites demandérent à rome la condannation du livre de Jansénius comme une suite de celle de Baïus, & l'obtinrent en 1641. Mais à paris la faculté de théologie, & tout ce qui se mélait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il

y ait beaucoup á gagner, à pensèr avec Janſénius que Dieu commande des choſes impoſſibles. Cela n'eſt ni philoſophique ni conſolant. Mais le plaiſir ſecret d'être d'un parti, la haine contre les jéſuites, l'envie de ſe diſtinguer & l'inquiétude d'eſprit, formérent une ſecte.

La faculté condanna cinq propoſitions de Janſénius à la pluralité des voix. Ces cinq propoſitions étaient extraites du livre très fidélement quant au ſens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelérent au parlement comme d'abus; & la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point. Mais d'un côté, un docteur nommé Habert ſoulevait les eſprits contre Janſénius; de l'autre, le fameux Arnauld, diſciple de ſaint-cyran, défendait le janſéniſme avec l'impétuoſité de ſon éloquence. Il haïſſait les jéſuites encor plus qu'il n'aimait la grace efficace, & il était encor plus haï d'eux, comme né d'un pére qui s'étant donné au barreau avait violemment plaidé pour l'univerſité contre leur établiſſement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de conſidération dans la robe & dans l'épée. Son génie, & les circonſtances où il ſe trouva, le déterminérent à la guerre de

plume

plume & à se faire chef de parti, espéce d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les jésuites & contre les réformés, jusqu'à l'âge de quatre vingt ans. On a de lui cent-quatre volumes, dont presqu'aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques, qui honorent le siécle de Louis XIV & qui sont la bibliothéque des nations. Tous ses ouvrages eurent une grande vogue de son tems, & par la réputation de l'auteur, & par la chaleur des disputes. Cette chaleur s'est attiédie; les livres ont été oubliés. Il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison, sa géometrie, la grammaire raisonnée, la logique, ausquelles il eut beaucoup de part. Personne n'était né avec un esprit plus philosophique; mais sa philosophie fut corrompuë en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

L'université étant partagée sur ces cinq fameuses propositions, les évêques le furent aussi. Quatre-vingt-huit évêques de france écrivirent en corps à Innocent X pour le prier de décider, & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. Innocent X jugea;

il condanna chacune des cinq propofitions à part, mais toûjours fans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait & ce qui les fuivait.

Cette ômiffion, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite & par la forbonne & par les janféniftes & par les jéfuites & par le fouverain pontife. Le fond des cinq propofitions condannées, eft évidemment dans Janfénius. Il n'y a qu'à ouvrir le troifiéme tome à la page 138, édition de paris 1641; on y lira mot-à-mot: "tout cela démontre pleinement „ & évidemment, qu'il n'eft rien de plus certain & de plus fondamental dans la doctrine de faint-Auguftin, qu'il y a certains commandemens impoffibles, non feulement „ aux infidéles, aux aveugles, aux endurcis; „ mais aux fidéles & aux juftes, malgré leurs „ volontés & leurs efforts, felon les forces „ qu'ils ont; & que la grace, qui peut rendre ces commandemens poffibles, leur „ manque." On peut auffi, à la page 165, lire que, "Jéfus-Chrift n'eft pas, felon faint-„ Auguftin, mort pour tous les hommes."

Le cardinal Mazarin fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'affemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape; il n'aimait

n'aimait pas les janſéniſtes, & il haïſſait avec raiſon les factions.

La paix ſemblait renduë à l'égliſe de france: mais les janſéniſtes écrivirent tant de lettres; on cita tant ſaint-Auguſtin; on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de janſéniſtes que jamais.

Un prêtre de ſaint-ſulpice s'aviſa de refuſer l'abſolution à monſieur de Liancourt, parce qu'on diſait qu'il ne croiait pas que les cinq propoſitions fuſſent dans Janſénius, & qu'il avait dans ſa maiſon des hérétiques. Ce fut un nouveau ſcandale, un nouveau ſujet d'écrits. Le docteur Arnauld ſe ſignala; & dans une nouvelle lettre à un duc & pair ou réel ou imaginaire, il ſoûtint que les propoſitions de Janſénius condannées n'étaient pas dans Janſénius, mais qu'elles ſe trouvaient dans ſaint-Auguſtin & dans pluſieurs péres. Il ajouta, que *ſaint-Pierre était un juſte, à qui la grace, ſans laquelle on ne peut rien, avait manqué.*

Il eſt vrai, que ſaint-Auguſtin & ſaint-Jean Chryſoſtôme avaient dit la même choſe; mais une parole de plus ou de moins, & les conjonctures qui changent tout, rendirent Arnauld coupable. On diſait, qu'il falait mettre de l'eau dans le vin des ſaint-péres; car ce qui eſt un objet ſi ſérieux pour les uns,

eſt toûjours pour les autres un ſujet de plaiſanterie. La faculté s'aſſembla ; le chancelier Séguier y vint même de la part du roi. Arnauld fut condanné & exclus de la ſorbonne en 1654. La préſence du chancelier parmi des théologiens eut un air de deſpotisme qui déplut au public ; & le ſoin qu'on eut de garnir la ſale d'une foule de docteurs moines mendians, qui n'étaient pas accoûtumés de s'y trouver en ſi grand nombre, fit dire à Paſcal dans ſes provinciales, *qu'il était plus aiſé de trouver des moines que des raiſons.*

La pluspart de ces moines n'admettaient point le congruisme, la ſcience moienne, la grace verſatile de Molina : mais ils ſoûtenaient une grace ſuffiſante, à laquelle la volonté peut conſentir & ne conſent jamais, une grace efficace à laquelle on peut réſiſtèr & à laquelle on ne réſiſte pas ; & ils expliquaient cela clairement, en diſant qu'on pouvait réſiſtèr à cette grace dans le ſens diviſé & non pas dans le ſens compoſé.

Si ces choſes ſublimes ne ſont pas trop d'accord avec la raiſon humaine, le ſentiment d'Arnaud & des janſéniſtes ſemblait trop d'accord avec le pur calvinisme. C'était préciſément le fond de la querelle des gomariſtes & des arminiens. Elle diviſa la hollande, comme le janſéniſme diviſa la france ; mais

mais elle devint en hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens oisifs; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire Barnewelt. Elle ne produisit en france que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet & des brochures, parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld fut donc seulement exclus de la faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis: mais lui & les jansénistes eurent toûjours contre eux l'église & le pape. Une des premiéres démarches d'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, fut de renouveler les censures contre les cinq propositions. Les évêques de france, qui avaient déja dressé un formulaire, en firent encor un nouveau, dont la fin était conçuë en ces termes: „je condamne de cœur & de bouche „la doctrine des cinq propositions contenuës „dans le livre de Cornélius Jansénius, laquelle doctrine n'est point celle de saint-„Augustin, que Jansénius a mal expliquée." Il falut depuis souscrire cette formule; & les évêques la présentérent dans leurs diocéses à tous ceux qui étaient suspects. On la voulut faire signer aux religieuses de port-roial de paris & de port-roial des champs. Ces deux maisons étaient le sanctuaire du

janſéniſme. Saint-cyran & Arnauld les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monaſtére de port-roial des champs, une maiſon où s'étaient retirés pluſieurs ſavans vertueux, mais entétés, liés enſemble par la conformité des ſentimens. Ils y inſtruiſaient de jeunes gens choiſis. C'eſt de cette école, qu'eſt ſorti *Racine*, le poëte de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. Paſcal le premier des ſatiriques français, car Despréaux ne fut que le ſecond, était intimement lié avec ces illuſtres & dangereux ſolitaires. On préſenta le formulaire à ſignèr aux filles de port-roial de paris & de port-roial des champs; elles répondirent, qu'elles ne pouvaient en conſcience avouèr après le pape & les évêques, que les cinq propoſitions fuſſent dans le livre de Janſénius, qu'elles n'avaient pas lû; qu'aſſûrément on n'avait pas pris ſa penſée; qu'il ſe pouvait faire que ces cinq propoſitions fuſſent erronées, mais que Janſénius n'avait pas tort.

Un tel entétement irrita la cour. Le lieutenant-civil d'Aubrai (il n'y avait point encor de lieutenant de police) alla à port-roial des champs faire ſortir tous les ſolitaires qui s'y étaient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire

truire les deux monastéres: un miracle les ſauva.

Mademoiſelle Perrier penſionaire de port-roial de paris, niéce du célébre Paſcal, avait mal à un œil. On fit à port-roial la cérémonie de baisèr une épine de la couronne qu'on mit autrefois ſur la tête de Jeſus-Chriſt. Cette épine était depuis long-tems à port-roial. Il n'eſt pas trop aiſé de prouver comment elle avait été conſervée & transportée de jéruſalem au faubourg ſaint-jacques. La malade la baiſa; elle fut guéri e quelque tems après. On ne manqua pas d'affirmèr & d'atteſter, qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fiſtule lacrimale déſeſpérée. Cette fille n'eſt morte qu'en 1728. Des perſonnes qui ont long-tems vécu avec elle, m'ont aſſûré que ſa guériſon avait été fort longue; & c'eſt ce qui eſt bien vraiſemblable. Mais ce qui ne l'eſt guères, c'eſt que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amenèr à notre religion les trois quarts de la terre à qui cette religion eſt ou inconnuë ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour juſtifièr une douzaine de religieuſes, qui prétendaient que Cornélius Janſénius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribuë, ou qu'il

qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui eſt imputée.

Le miracle eut un ſi grand éclat, que les jéſuites n'oſérent le nier: Ils prirent le parti de faire auſſi des miracles de leur côté; mais ils n'eurent point la vogue: ceux des janſéniſtes étaient les ſeuls à la mode alors. Ils firent encor quelques années après un autre miracle. Il y eut à port-roial une ſœur Gertrude guérie d'une enflûre à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de ſuccès: le tems était paſſé; & ſœur Gertrude n'avait point un Paſcal pour oncle.

Les jéſuites, qui avaient pour eux les papes & les rois, étaient entiérement décriés dans l'eſprit des peuples. On renouvelait contre eux les anciennes hiſtoires de l'aſſaſſinat de Henri le grand, médité par *Barriere*, éxécuté par *Châtel* leur écolier; le ſupplice du pére Guignard; leur banniſſement de france & de veniſe. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. Paſcal fit plus: il les rendit ridicules. Ses *lettres provinciales*, qui paraiſſaient alors, étaient un modéle d'éloquence & de plaiſanterie. Les meilleures comédies de Moliére n'ont pas plus de ſel que les premiéres lettres provinciales. Boſſuet n'a rien de plus ſublime que les derniéres.

Il

Il eſt vrai que tout le livre portait ſur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la ſociété, des opinions extravagantes de quelques jéſuites eſpagnols & flamans. On les aurait déterrées auſſi bien chez des caſuiſtes dominicains & franciſcains; mais c'était aux ſeuls jéſuites qu'on en voulait. On tâchait dans ces lettres de prouver, qu'ils avaient un deſſein formé de corrompre les mœurs hommes; deſſein qu'aucune ſecte, aucune ſociété, n'a jamais eû & ne peut avoir. Mais il ne s'agiſſait pas d'avoir raiſon; il s'agiſſait de divertir le public.

Les jéſuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer le ridicule, dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encor paru en france. Mais il leur arriva dans leurs querelles la même choſe à-peu-près qu'au cardinal Mazarin. Les Blots, les Marigni & les Barbançon avaient fait rire toute la france à ſes dépens; & il fut le maître de la france.

On enleva les principales religieuſes de l'abbaïe de port-roial de paris avec deux-cent-gardes, & on les diſperſa dans d'autres couvens: on ne laiſſa que celles qui voulurent ſigner le formulaire. La diſperſion de ces religieuſes intéreſſa tout paris. Sœur Perdreau & ſœur Paſſart, qui ſignérent & en

firent

firent figner d'autres, furent le fujet des plaifanteries & des chanfons, dont la ville fut inondée par cette efpéce d'hommes oififs, qui ne voit jamais dans les chofes que le côté plaifant, & qui fe divertit toûjours, tandis que les perfuadés gémiffent, que les frondeurs déclament & que le gouvernement agit.

Les janféniftes s'affermirent par la perfécution. Quatre prélats, *Arnauld* évêque d'angers frére du docteur, *Buzenval* de beauvais, *Pavillon* d'alet, & *Caulet* de pamiers le même qui depuis réfifta à Louis XIV fur la régale, fe déclarérent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire compofé par le pape Aléxandre VII lui-même, femblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en france par les évêques & même par le parlement. Aléxandre VII indigné nomma neuf évêques français, pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les efprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorsque tout était en feu, pour favoir fi les cinq propofitions étaient ou n'étaient pas dans Janfénius, Rofpigliofi, devenu pape fous le nom de Clément neuf, pacifia tout pour quelque tems. Il engagea les quatre évêques à figner *fincérement* le formulaire, au lieu de *purement & fimplement*. Ainfi il fembla permis de croire, en condannant les cinq

cinq propofitions, qu'elles n'étaient point extraites de Janfénius. Les quatre évêques donnérent quelques petites explications, l'accortife italienne calma la vivacité françaife. Un mot fubftitué à un autre opéra cette paix, qu'on appela *la paix de Clément neuf* & même la *paix de l'églife*, quoiqu'il ne s'agît que d'une difpute ignorée ou méprifée dans le refte du monde. Il paraît que depuis le tems de *Baïus* les papes eurent toûjours pour but, d'étouffer ces controverfes dans lefquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enfeigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus raifonnable. Mais on avait affaire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les janféniftes qui étaient prifonniers à la baftille, & entre autres *Saci* auteur de la verfion du teftament. On fit revenir les religieufes éxilées; elles fignérent *fincérement*, & crurent triompher par ce mot. Arnauld fortit de la retraite où il s'était caché, & fut préfenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un pére de l'églife; & il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calviniftes, car il falait qu'il fît la guerre. Ce tems de tranquilité produifit fon livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par Nicole; & ce fut le fujet de la grande contro-

verſe entre eux & *Claude* le miniſtre, controverſe dans laquelle chaque parti ſe crut victorieux, ſelon l'uſage.

La paix de Clément neuf, aiant été donnée à des eſprits peu pacifiques qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une tréve paſſagére. Les cabales ſourdes, les petites intrigues & les grandes injures continuérent des deux côtés.

La ducheſſe de Longueville ſœur du grand Condé, ſi connuë par les guerres civiles & par ſes amours, devenuë vieille & ſans occupation ſe fit dévote; & comme elle haïſſait la cour, & qu'il lui falait de l'intrigue, elle ſe fit janſéniſte. Elle bâtit un corps de logis à port-roial des champs, où elle ſe retirait quelquefois avec les ſolitaires. Ce fut leur tems le plus floriſſant. Les Arnauld, les Nicole, les le Maître, les Herman, les Saci, beaucoup d'hommes qui quoique moins célébres avaient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'aſſemblaient chez elle. Ils ſubſtituaient au bel eſprit que la ducheſſe de Longueville tenait de l'hôtel de rambouillet, leurs converſations ſolides & ce tour d'eſprit mâle, vigoureux & animé, qui faiſait le caractére de leurs livres & de leurs entretiens. Ils ne contribuérent pas peu à répandre en france le bon goût & la vraie éloquence.

Mais

Mais malheureuſement ils étaient encor plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils ſemblaient être eux-mêmes une preuve de ce ſyſtéme de la fatalité, qu'on leur reprochait. On eût dit, qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des perſécutions ſur des chiméres, tandis qu'ils pouvaient jouïr de la plus grande conſidération & de la vie la plus heureuſe, en renonçant à ces vaines diſputes.

La faction des jéſuites toûjours irritée des lettres provinciales, remua tout contre le parti. Madame de Longueville, ne pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le janſéniſme. Il ſe tenait des aſſemblées à paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. Le roi, qui avait déja réſolu d'extirper le calviniſme, ne voulait point d'une nouvelle ſecte. Il menaça; & enfin Arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité ſouveraine, privé de l'appui de madame de Longueville que la mort enleva, prit le parti de quiter pour jamais la france, & d'aller vivre dans les païs-bas, inconnu, ſans fortune, même ſans domeſtiques; lui, dont le neveu avait été miniſtre d'état; lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaiſir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du

monde & connuë à ses seuls amis, toûjours écrivant, toûjours philosophe, supérieur à la mauvaise fortune, & donnant jusqu'au dernier moment l'éxemple d'une ame pure, forte & inébranlable.

Son parti fut toûjours persécuté dans les païs-bas catholiques, païs qu'on nomme *d'obedience*, & où les bulles des papes font des loix souveraines. Il le fut encor plus en france.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que la question, *si les cinq propositions se trouvaient en effet dans jansénius*, était toûjours le seul prétexte de cette petite guerre intestine. La distinction du *fait* & du *droit* occupait les esprits. On proposa enfin en 1701 un probléme théologique, qu'on appela *le cas de conscience par excellence.* „Pouvait-on donner les sacremens à un homme qui aurait „signé le formulaire, en croiant dans le „fond de son cœur, que le pape & même „l'église peut se tromper sur les faits?" Quarante docteurs signérent, qu'on pouvait donner l'absolution à un tel homme.

Aussitôt la guerre recommence. Le pape & les évêques voulaient qu'on les crût sur les faits. L'archévêque de paris, Noailles, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine & le *fait* d'une foi humaine. Les autres,

&

& même l'archévêque de cambrai Fénelon qui n'était pas content de monsieur de Noailles, éxigérent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le pape Clément XI donna une bulle en 1705, la bulle *vineam domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'était une nouveauté introduite dans l'église, de faire signer des bulles à des filles. On fit encor cet honneur aux religieuses de port-roial des champs. Le cardinal de Noailles fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles signérent, sans dérogèr à la paix de Clément neuf, & se retranchant dans le silence respectueux à l'égard du fait.

On ne sait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propositions étaient dans un livre latin, ou le refus obstiné de ces religieuses.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la suppression de leur monastére. Le cardinal de Noailles les priva des sacremens. Leur avocat fut mis à la bastille. Toutes les religieuses furent enlevées & mises cha-

entie dans un couvent moins désobéïssant. Le lieutenant de police fit démolir en 1709 leur maison de fond en comble; & enfin en 1711 on déterra les corps qui étaient dans l'église & dans le cimetiére, pour les transportèr ailleurs. Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monastére. Les jansénistes voulaient toûjours cabaler, & les jésuites se rendre nécessaires.

Le pére Quênel prêtre de l'oratoire, ami du célébre Arnauld & qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avait dès l'an 1671 composé un livre de réfléxions pieuses sur le texte du nouveau testament.

Ce livre contient quelques maximes, qui pourraient paraître favorables au jansénisme; mais elles sont confonduës dans une si grande foule de maximes saintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés; & le mal il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnérent les plus grands éloges dans sa naissance, & les confirmérent quand le livre eut reçu encor par l'auteur sa derniére perfection. Je sai même que l'abbé Renaudot, l'un des plus savans hommes de france, étant à rome la premiére année du pontificat de Clément onze, allant un jour chez

chez ce pape qui aimait les savans & qui l'était lui-même, le trouva lisant le livre du pére Quênel. *Voilà*, lui di le pape, *un livre excellent. Nous n'avons personne à rome, qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi.* C'est le même pape, qui depuis condanna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clément onze & les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très touché dans une lecture des beautés frapantes d'un ouvrage, & en condannèr ensuite les défauts cachés. Un de prélats, qui avait donné en france l'approbation la plus sincére au livre de Quênel, était le cardinal de Noailles archévêque de paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorsqu'il était évêque de châlons; & le livre lui était dédié. Ce cardinal plein de vertus & de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes sans l'être, & aimait peu les jésuites sans leur nuire & sans les craindre.

Ces péres commençaient à jouïr d'un grand crédit, depuis que le pére *de la Chaise*, gouvernant la conscience de Louis XIV, était en effet à la tête de l'église gallicane. Le pére Quênel, qui les craignait, était retiré à

bruxelles avec le favant bénédictin Gerberon, un prêtre nommé Brigode & plusieurs autres du même parti. Il en était devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouissait comme lui de cette gloire flatteuse, de s'établir un empire secret indépendant des souverains, de régner sur des consciences, & d'être l'ame d'une faction composée d'esprits éclairés. Les jesuites, plus répandus que sa faction & plus puissans, déterrérent bientôt Quênel dans sa solitude. Ils le persécutérent auprès de Philippe v, qui était encor maître des païs-bas, comme ils avaient poursuivi Arnauld son maître auprès de Louis xiv. Ils obtinrent un ordre du roi d'espagne, de faire arréter ces solitaires. Quênel fut mis dans les prisons de l'archévéché de malines. Un gentil-homme, qui crut que le parti janséniste ferait sa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, & fit évader Quênel qui se retira à amsterdam, où il est mort en 1719 dans une extréme vieillesse, après avoir contribué à former en hollande quelques églises de jansénistes; troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorsqu'on l'arréta, on saisit tous ses papiers; & on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrât fait par les jansénistes avec

An-

Antoinette Bourignon, célébre visionnaire, femme riche & qui avait acheté, sous le nom de son directeur, l'île de nordstrand près du holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associèr à une secte de mystiques, qu'elle avait voulu établir.

Cette Bourignon avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses réveries, & dépensé la moitié de son bien à faire des prosélites. Elle n'avait réussi qu'à se rendre ridicule, & même avait essuié les persécutions attachées à toute innovation. Enfin désespérant de s'établir dans son île, elle l'avait revenduë aux jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encor dans les manuscrits de Quênel un projet plus coupable, s'il n'avait été insensé. Louis XIV aiant envoié en hollande en 1684 le comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une tréve de vingt anées les puissances qui voudraient y entrer, les jansénistes, sous le nom *des disciples de saint-Augustin*, avaient imaginé de se faire comprendre dans cette tréve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calvinistes le fut si longtems. Cette idée chimérique était demeurée sans éxécution; mais enfin les propositions de paix des jansénistes avec le roi de fran-

france, avaient été rédigées par écrit. Il y avait eû certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables; & c'en était assez pour être criminels. On fit aisément croire à Louis XIV qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas assez instruit, pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberaient d'elles-mêmes, si on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donnèr un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matiéres d'état. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du pére Quênel comme coupable, après que l'auteur eût été traité en séditieux. Les jesuites engagérent le roi lui-même à faire demandèr à rome la condannation du livre. C'était en effet faire condanner le cardinal de Noailles, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On se flattait avec raison, que le pape Clément onze mortifierait l'archévêque de paris. Il faut savoir, que quand Clément onze était le cardinal Albani, il avait fait imprimèr un livre tout molinifte de son ami le cardinal de Sfrondate, & que monsieur de Noailles avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penser, qu'Albani devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à Quênel, ce qu'on avait fait

fait contre les approbations données à Sfrondate.

On ne se trompa pas: le pape Clément onze donna vers l'an 1708 un décret contre le livre de Quênel. Mais alors les affaires temporelles empêchérent que cette affaire spirituelle, qu'on avait sollicitée, ne réussît. La cour était mécontente de Clément onze, qui avait réconnu l'archiduc Charles pour roi d'espagne après avoir reconnu Philippe v. On trouva des nullités dans son décret: il ne fut point reçu en france; & les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du pére de la Chaise confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toûjours ouvertes, & qui ménageait dans le cardinal de Noailles l'allié de madame de Maintenon.

Le jésuites étaient en possession de donnèr un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques. Cette prérogative est le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, est devenu un principe de grandeur. Plus Louis xiv vieillissait, plus la place de confesseur devenait un ministére considérable. Ce poste fut donné au pére *le Tellier* fils d'un procureur de vire en basse normandie, homme

ſombre, ardent, impétueux & infléxible, qui avait à vanger ſes injures particuliéres. Les janſéniſtes avaient fait condannèr à rome un de ſes livres ſur les cérémonies chinoiſes. Il était mal perſonnellement avec le cardinal de Noailles; & il ne ſavait rien ménager. Il remua toute l'égliſe de france. Il dreſſa en 1711 des lettres & des mandemens, que des évêques devaient ſigner. Ces manœuvres furent découvertes, & n'en réuſſirent pas moins.

La conſcience du roi était alarmée par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité était bleſſée par l'idée d'un parti rebelle. Envain le cardinal de Noailles lui demanda juſtice de *ces miſtéres d'iniquité*. Le confeſſeur perſuada qu'il s'était ſervi des voies humaines, pour faire réuſſir les choſes divines; & comme en effet il défendait l'autorité du pape, & celle de l'unité de l'égliſe, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adreſſa au Dauphin duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'archévêque de cambrai. La faibleſſe humaine entre dans tous les cœurs. Fénelon n'était pas encor aſſez philoſophe, pour oublier que le cardinal de Noailles avait contribué à le faire condanner; & Quênel paiait alors pour madame Guion.

Le

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon. Cette seule affaire pourrait faire connaître le caractére de cette dame, qui n'avait guères de sentimens à elle, & qui n'était occupée que de se conformèr à ceux du roi. Trois lignes de sa main au cardinal de Noailles dévelopent tout ce qu'il faut pensèr & d'elle & de l'intrigue du pére le Tellier, & des idées du roi & de la conjoncture. „Vous me connaissez assez, pour savoir ce que „je pense sur la découverte nouvelle; mais bi„en des raisons doivent me retenir de parler. „Ce n'est point à moi à jugèr & à condanner; „je n'ai qu'à me taire & à prier pour l'église, „pour le roi & pour vous. J'ai donné votre „lettre au roi: elle a été luë: c'est tout ce que „je puis vous en dire, étant abattuë de tristesse.

Le cardinal archévêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêchèr & de confessèr à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages & des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empécher le Tellier de confesser le roi. Mais il n'osa pas irritèr à ce point son souverain; & il le laissa avec respect entre les mains de son ennemi. „Je crains, écrivit-il à ma„dame de Maintenon, de marquèr au roi „trop de soumission en donnant les pouvoirs „à celui qui les mérite le moins. Je prie Dieu

„ Dieu de lui faire connaître le péril qu'il „ court, en confiant son ame à un homme „ de ce caractére.

On voit dans plusieurs mémoires, que le pére le Tellier dit, qu'il fallait qu'il perdît sa place ou le cardinal la sienne. Il est très vraisemblable qu'il le pensa, & peu qu'il l'ait dit. Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes.

Des partisans du pére le Tellier, des évêques qui espéraient le chapeau, emploiérent l'autorité roiale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux deux partis; au lieu de reprimèr un religieux, & de conduire le cardinal; au lieu de défendre ces combats comme les duëls, & de réduire tous les prêtres comme tous les seigneurs à être utiles sans être dangereux; au lieu d'accablèr enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soûtenuë par la raison & par tous les magistrats: Louis XIV crut bien faire de solliciter lui-même à rome une déclaration de guerre, & de faire venir la fameuse constitution, qui remplit le reste de sa vie d'amertume. . . . .

. . . .

Le

Le pére le Tellier & son parti envoiérent à rome cent-trois propositions à condanner. Le saint-office en proscrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de Septembre 1713. Elle vint, & soûleva contre elle presque toute la france. Le roi l'avait demandée, pour prévenir un schisme; & elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propositions il y en avait, qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent, & la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à paris. Quarante acceptérent la bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnérent en même tems des explications, pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure & simple fut envoiée au pape; & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là satisfaire à la fois le pontife, le roi & la multitude. Mais le cardinal de Noailles & sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape, pour demander ces correctifs même à sa sainteté. C'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas: il empécha que la lettre ne parût, renvoia les évêques dans leurs diocéses, défendit au cardinal

nal de paraître â la cour. La persécution donna à cet archévêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres évêques se joignirent encor à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait, qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion; cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du chistianisme; & on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent emploiés pour faire accepter la constitution par la sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle; & cependant elle y fut enregistrée. Le ministére avait peine à suffire aux lettres de cachet, qui envoiaient en prison ou en éxil les opposans.

Cette bulle avait été enregistrée au parlement, avec la reserve de droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'église gallicane, du pouvoir & de la jurisdiction des évêques; mais le cri public perçait toûjours à travers l'obéissance. Le cardinal de Bissi, l'un des plus ardens défenseurs de la bulle, avoua dans une de ses lettres, qu'elle n'aurait pas été reçuë avec plus d'indignité à genéve qu'à paris.

Les

Les esprits étaient surtout révoltés contre le jésuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus, qu'un religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paraît une violation de ses vœux; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Le Tellier osa présumer de son crédit, jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles, dans un concile national. Ainsi un religieux faisait servir à sa vangeance son roi, son pénitent & sa religion; & avec tout cela, j'ai de très fortes raisons de croire, qu'il était dans la bonne foi: tant les hommes s'aveuglent dans leurs sentimens & dans leur zéle.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposèr un homme devenu l'idole de paris & de la france, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractére, & plus encor par la persécution; on détermina Louis XIV à faire enregistrèr au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçû la bulle *purement & simplement*, serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi à la requête du procureur-général, comme rebelle. Le chancelier *Voisin* secrétaire d'état de la guerre, dur & despotique, avait dressé cet édit. Le procureur-général d'Aguesseau, plus versé que le chancelier Voisin dans les loix du roiaume,

iaume, & aiant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle piéce. Le premier président en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureuses disputes troublérent & avancérent ses derniers momens. Son impitoiable confesseur fatiguait sa faiblesse par des exhortations continuelles à consommèr un ouvrage, qui ne devait pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi indignés lui refusérent deux fois l'entrée de la chambre; & enfin ils le conjurérent de ne point parlèr au roi de constitution. Ce prince mourut; & tout changea.

Le duc d'Orléans régent du roiaume, aiant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV & aiant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'état, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de Noailles fut le président. On éxila le pére le Tellier, chargé de la haine publique & peu aimé de ses confréres.

Les évêques opposés à la bulle appelérent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La sorbonne, les curés du diocése de paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel; & enfin le cardinal de Noailles fit le sien en 1717, mais il ne voulut

pas

pas d'abord le rendre public. On l'imprima malgré lui. L'église de france resta divisée en deux factions, les *acceptans* & les *refusans*. Les acceptans étaient les cent évêques qui avaient adhéré sous Louis XIV avec les jésuites & les capucins. Les refusans étaient quinze évêques & toute la nation. Les acceptans se prévalaient de rome; les autres, des universités, des parlemens & du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique & d'hérétique.

Un archévêque de rheims du nom de Mailly, grand & heureux partisan de rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archévêque, l'aiant su, fit chanter un *te deum* pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa; & il fut cardinal. Un évêque de soissons aiant essuié le même traitement du parlement, & aiant signifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de léze majesté*, il fut condanné à dix-mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les paiât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal aussi.

Rome éclatait en reproches: on se consumait en négociations; on appelait, on ré-

appelait; & tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogenaire, qui vivait d'aumônes à amsterdam.

La folie du systéme des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'église. Le public se jetta avec tant de fureur dans le commerce des actions; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlérent encor de jansénisme & de bulle, ne trouvérent personne qui les écoutât. Nous n'y pensions pas plus qu'à la guerre, qui se faisait sur les frontiéres d'espagne. Les fortunes rapides & incroiables qu'on faisait alors, le luxe & la volupté portés au dernièr excès, imposérent silence aux disputes ecclésiastiques; & le plaisir fit ce que Louis XIV n'avait pu faire.

Le duc d'Orleans saisit ces conjonctures, pour réunir l'église de france. Sa politique y était intéressée. Il craignait des tems, où il aurait eû contre lui rome, l'espagne & cent évêques.

Il falait engager le cardinal de Noailles, non seulement à recevoir cette constitution qu'il regardait comme scandaleuse, mais à retracter son appel qu'il regardait comme légitime. Il falait obtenir de lui plus que Louis

Louis XIV ſon bienfaicteur ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppoſitions dans le parlement, qu'il avait éxilé à pontoiſe; cependant il vint à bout de tout. On compoſa *un corps de doctrine*, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal, qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conſeil avec les princes & les pairs, faire enregiſtrèr un édit, qui ordonnait l'accepsation de la bulle, la ſuppreſſion des appels, l'unanimité & la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand-conſeil des déclarations qu'il était en poſſeſſion de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de pontoiſe à blois, enregiſtra ce que le grand-conſeil avait enregiſtré, mais toujours avec les réſerves d'uſage, c'eſt à dire, le maintien des libertés de l'égliſe gallicane & des loix du roiaume.

Le cardinal archévêque, qui avait promis de ſe retracter quand le parlement obéirait, ſe vit enfin obligé de tenir parole; & on afficha ſon mandement de retractation le 20 août 1720.

Le nouvèl archévêque de cambrai *du-Bois*, fils d'un apoticaire de brive la gaillarde, depuis cardinal & premier miniſtre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans

laquelle la puiſſance de Louis XIV avait échoué. Perſonne n'ignore quelle était la conduite, la maniére de penſer, les mœurs de ce miniſtre. Le licencieux du-Bois ſubjugua le pieux Noailles.

On ſe ſouvient, avec quel mépris le duc d'Orléans & ſon miniſtre parlaient des querelles qu'ils appaiſérent; quel ridicule ils jettérent ſur cette guerre de controverſe.

Ce mépris & ce ridicule ne ſervirent pas peu à la paix. On ſe laſſe enfin de combattre, pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce tems, tout ce qu'on appelait en france janſéniſme, quiétisme, bulles, querelles théologiques, baiſſa ſenſiblement. Quelques évêques appelans reſtérent opiniatrément attachés à leurs ſentimens.

Sous le miniſtére du cardinal de Fleuri, on voulut extirper les reſtes du parti, en dépoſant un des prélats des plus obſtinés. On choiſit, pour faire un éxemple, le vieux *Soanin* évêque de la petite ville de ſénès, homme également pieux & infléxible, d'ailleurs ſans parens, ſans crédit.

Il fut condanné par le petit concile provincial d'ambrun en 1728, ſuſpendu de ſes fonctions d'évêque & de prêtre, & éxilé par la cour en auvergne à l'âge de plus de quatre-vingt ans. Cette rigueur excita quel-

ques

ques vaines plaintes. Il n'y a point aujourd'hui de nation, qui murmure plus que la française, qui obéisse mieux, & qui oublie plus vîte.

Un reste de fanatisme subsista dans une petite partie du peuple de paris. Des enthousiastes s'imaginérent, qu'un diacre nommé *Pâris*, frére d'un conseiller au parlement, appelant & réappelant, enterré dans le cimetiére de saint-médard, devait faire des miracles. Quelques personnes du parti, qui allérent prier sur son tombeau, eurent l'imagination si frappée, que leurs organes ébranlés leur donnérent de legéres convulsions. Aussitôt la tombe fut environnée de peuple: la foule s'y pressait jour & nuit. Ceux qui montaient sur la tombe donnaient à leurs corps de secousses, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs secrets du parti encourageaient cette frénésie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau: on ne parlait que de sourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'estropiés qui avaient marché droit quelques momens. Ces prodiges étaient même juridiquement attestés par une foule de témoins qui les avaient presque vus parce qu'ils étaient venus dans l'espérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours

augmentait ; les miracles redoublaient ; & il falut enfin fermer le cimetiére, & y mettre une garde. Alors les mêmes enthousiastes allérent faire leurs miracles dans les maisons. Ce tombeau du diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du jansénisme, dans l'esprit de tous les honnêtes-gens. Ces farces auraient eû de suites sérieuses dans des tems moins éclairés. Il semblait que ceux qui les protégeaient, ignorassent à quel siécle ils avaient à faire.

La superstition alla si loin, qu'un conseiller du parlement eut la démence de présentèr au roi un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre considérable d'attestations. Si ce livre subsistait un jour, & que les autres fussent perdus, la postérité croirait que notre siécle a été un tems de barbarie.

Ces extravagances ont été en france les derniers soupirs d'une Secte, qui n'étant plus soûtenuë par des Arnauld, des Pascal & des Nicole, & n'aiant plus que des convulsionnaires, est tombée dans l'avilissement; & on n'entendrait plus parler de ces querelles qui déshonorent la raison & qui font tort à la religion, s'il ne se trouvait de tems en tems quelques esprits remuants qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques restes de feu dont ils essaient de faire un incendie.



CHA-

CHAPITRE TRENTE-QUATRIE'ME.

Du Quiétisme.

Au milieu des factions du calvinisme & des querelles du jansénisme, il y eut encor une division en france sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siécle de Louis XIV, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances; ou plustôt, c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encor assez de progrès.

La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit & de ces subtilités théologiques, qui n' auraient laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme, sans crédit, sans véritable esprit, & qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'église. Son nom éteit *Bouviéres de la Motte.* Sa famille était originaire de montargis. Elle avait épousé le fils de l'entrepreneur du canal de briare. Devenuë veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté & un esprit

 fait

fait pour le monde; elle s'entêta de ce qu'on apelle *la spiritualité*. Un barnabite du païs de genéve, nommé *la-Combe*, fut son directeur. Cet homme, connu par un mélange assez ordinaire de passions & de religion & qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans les réveries mystiques, dont elle était déja atteinte. L'envie d'être une sainte-Thérése en france, ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au génie espagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que sainte-Thérése. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entiére de son cœur.

Elle alla avec son directeur dans le petit païs où l'évêque titulaire de genéve fait sa résidence. Elle s'y donna de l'autorité par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle prêchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte interieur, l'amour pur & désintéressé, qui n'est ni avili par la crainte ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres & fléxibles, surtout celles des femmes & de quelques jeunes religieux qui aimaient plus qu'ils ne croiaient la parole de Dieu dans la bouche d'une belle fem-

femme, furent aifément touchées de cette éloquence de paroles, la feule propre à perfuader tout à des efprits préparés. Elle fit des profélites, & fut chaffée par l'évêque elle & fon directeur. Ils s'en allérent à grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le moien court*, & un autre fous le nom des *torrens*, écrits du ftile dont elle parlait; & fut encor obligée de fortir de grenoble.

Se flattant déja d'être au rang des confeffeurs, elle eut une vifion, & elle prophétifa, elle envoia fa prophétie au pére la-Combe. *Tout l'enfer fe bandera*, dit-elle, *pour empécher le progrès de l'intérieur & la formation de Jefus-Chrift dans les ames. La tempête fera telle, qu'il ne reftera pas pierre fur pierre; & il me femble, que dans toute la terre il y aura trouble, guerre & renverfement. La femme fera enceinte de l'efprit intérieur, & le dragon fe tiendra debout devant elle.*

La prophétie fe trouva vraie en partie: car étant revenuë à paris conduite par fon directeur, & l'un & l'autre aiant dogmatifé en 1687, l'archévêque de Harlai de Chanvallon obtint un ordre du roi, pour faire enfermer la-Combe comme un féducteur, & pour mettre dans un couvent madame Guion comme un efprit aliéné qu'il falait guérir. Mais madame

Guion, avant ce coup, s'était fait des protections qui la servirent. Elle avait dans la maison de sait-cyr encor naissante, une cousine nommée madame *de la Maison-Fort*, favorite de madame de Maintenon. Elle s'était insinuée dans l'esprit des duchesses de Chevreuse & de Beauvilliers. Toutes ses amies se plaignirent hautement, que l'archévêque de Harlai, connu pour aimer trop les femmes, persécutât une femme, qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection toute puissante de madame de Maintenon imposa silence à l'archévêque de paris, & rendit la liberté à madame Guion. Elle alla à versailles, s'introduisit dans saint-cyr, assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de Fénelon, après avoir diné en tiers avec madame de Maintenon. La princesse d'Harcourt, les duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers & de Charôt étaient de ces mystéres.

L'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfans de france, était l'homme de la cour le plus séduisant. Né avec un cœur tendre & une imagination douce & brillante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût & de graces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant & sublime, à ce qu'elle a de sombre

&

& d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne ſai quoi de romaneſque, qui lui inſpira, non pas les réveries de madame Guion, mais un goût de ſpiritualité, qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflâment par leurs paſſions. Sa paſſion était d'aimer Dieu pour lui-même. Il ne vit dans madame Guion, qu'une ame pure épriſe du même goût que lui, & ſe lia ſans ſcrupule avec elle.

Il était étrange, qu'il fut ſéduit par une femme à révélations, à prophéties & à galimatias, qui ſuffoquait de la grace intérieure, qu'on était obligé de délacer, & qui ſe vuidait (à ce qu'elle diſait) de la ſurabondance de grace, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était aſſis auprès d'elle. Mais Fénelon, dans l'amitié & dans ſes idées myſtiques, était ce qu'on eſt en amour: il excuſait les défauts, & ne s'attachait qu'à la conformité du fond des ſentimens qui l'avaient charmé.

Madame Guion, aſſûrée & fiére d'un tel diſciple qu'elle appelait ſon fils, & comptant même ſur madame de Maintenon, répandit dans ſaint-cyr toutes ſes idées. L'évêque de chartres *Godet*, dans le diocéſe duquel eſt ſaint-

cyr,

cyr, s'en alarma & s'en plaignit. L'archévêque de paris menaça encor de recommencer ses premiéres poursuites.

Madame de Maintenon, qui ne pensait qu'à faire de saint-cyr un séjour de paix, qui savait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas besoin pour se donner de la considération de se mettre à la tête d'une espéce de secte, & qui enfin n'avait en vuë que son crédit & son repos, rompit tout commerce avec madame Guion & lui défendit le séjour de saint-cyr.

L'abbé de Fénelon voiait un orage se former, & craignit de manquer les grands postes où il aspirait. Il conseilla à son amie de se mettre elle-même dans les mains du célébre Bossuet évêque de meaux, regardé comme un pére de l'église. Elle se soûmit aux décisions de ce prélat, communia de sa main & lui donna tous ses écrits à examiner.

L'évêque de meaux, avec l'agrément du roi, s'associa pour cet examen l'évêque de châlons qui fut depuis le cardinal de Noailles, & l'abbé *Tronson* supérieur de saint-Sulpice. Ils s'assemblérent secrettement au village d'issi, près de paris. L'archévêque de paris Chanvallon, jaloux que d'autres que lui se portassent pour juges dans son diocése, fit afficher une censure publique des livres qu'on

qu'on éxaminait. Madame Guion ſe retira dans la ville de meaux même; elle ſouscrivit à tout ce que l'évêque Boſſuet voulut, & promit de ne plus dogmatiſer.

Cependant Fénelon fut élevé à l'archévêché de cambrai en 1695, & ſacré par l'évêque de meaux. Il ſemblait qu'une affaire aſſoupie, dans laquelle il n'y avait eû juſques-là que du ridicule, ne devait jamais ſe réveiller. Mais madame Guion, accuſée de dogmatiſer toûjours après avoir promis le ſilence, fut enlevée par ordre du roi dans la même année 1695 & miſe en priſon à vincennes, comme ſi elle eût été une perſonne dangereuſe dans l'état. Elle ne pouvait l'être; & ſes pieuſes réveries ne méritaient pas l'attention du ſouverain. Elle compoſa à vincennes un gros volume de vers myſtiques, plus mauvais encor que ſa proſe, elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait ſouvent :

L'amour pur & parfait va plus loin
qu'on ne penſe:
On ne ſait pas, lorsqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûtèr un jour.
Mon cœur n'aurait connu vincennes ni
ſouffrance,
S'il n'eut connu le pur amour.

Les

Les opinions des hommes dépendent des tems, des lieux & des circonstances. Tandis qu'on tenait en prison madame Guion, qui avait épousé Jesus-Christ dans une de ses extases, & qui depuis ce tems-là ne priait plus les saints, disant que la maîtresse de la maison ne devait pas s'adresser aux domestiques; dans ce tems-là, dis-je, on sollicitait à rome la canonisation de *Marie d'Agréda*, qui avait eû plus de visions & de révélations que tous les mystiques ensemble: & pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivait en sorbonne cette même d'Agréda; qu'on voulait faire sainte en espagne. L'université de salamanque condannait la sorbonne & en était condannée.

Bossuet qui s'était longtems regardé comme le pére & le maître de Fénelon, devenu jaloux de la réputation & du crédit de son disciple, & voulant toûjours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confréres, éxigea que le nouvel archévêque de cambrai condannât madame Guion avec lui & souscrivît à ses instructions pastorales. Fénelon ne voulut lui sacrifier ni ses sentimens ni son amie. On proposa des tempéramens: on donna des promesses: on se plaignit de part & d'autre, qu'on avait manqué de foi. L'ar-

L'archévêque de cambrai, en partant pour son diocése, fit imprimèr à paris son livre *des maximes des saints;* ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, & déveloper les idées ortodoxes des pieux contemplatifs, qui s'élévent au dessus des sens & qui tendent à un état de perfection, où les ames ordinaires n'aspirent guères. Monsieur de meaux & ses amis se soûlevérent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à Bossuet, dont il respectait la réputation & les lumiéres. Celui-ci, se jettant aux genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plustôt de la fatale héréſie de monsieur de cambrai. Aussitôt le roi & madame de Maintenon consultent le pére de la Chaise; le confesseur répond, que le livre dé l'archévêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, & qu'il n'y avait que les jansénistes qui le désapprouvassent. L'évêque de meaux n'était pas janséniste; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, & n'en étaient pas aimés.

La cour & la ville furent divisées; & toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes.

Bos-

Boſſuet écrivit contre Fénelon. Tous deux envoiérent leurs ouvrages au pape Innocent douze, & s'en remirent à ſa déciſion. Les circonſtances ne paraiſſaient pas favorables à Fénelon : on avait depuis peu condanné violemment à rome, dans la perſonne de l'eſpagnol *Molinos*, le quiétisme dont on accuſait l'archévêque de cambrai. C'était le cardinal d'Etrées, ambaſſadeur de france à rome, qui avait pourſuivi Molinos. Ce cardinal d'Etrées, que nous avons vu dans ſa vieilleſſe plus occupé des agrémens de la ſociété que de théologie, avait perſécuté Molinos, pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à ſollicitèr à rome la condannation, qu'il obtint aiſément. De ſorte que Louis XIV ſe trouvait, ſans le ſavoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des myſtiques.

Rien n'eſt plus aiſé dans ces matiéres délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge, des paſſages reſſemblans à ceux d'un livre déja proſcrit. Monſieur de cambrai avait pour lui les jéſuites, & le cardinal de Bouillon depuis peu ambaſſadeur de france à rome. Monſieur de meaux avait ſon grand nom & l'adhéſion des principaux prélats de france. Il porta au roi les ſignatures de pluſieurs évêques & d'un grand nombre de doc-

docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre *des maximes des saints.*

Telle était l'autorité de monsieur de meaux, que le pére de la Chaise n'osa soûtenir monsieur de cambrai auprès du roi son pénitent, & que madame de Maintenon abandonna absulement son ami. Le roi écrivit au pape Innocent douze, qu'on lui avait déféré le livre de l'archévêque de cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, & qu'il pressait sa sainteté de juger.

On prétendait & on disait même publiquement à rome, & c'est un bruit qui a encor des partisans, que l'archévêque de cambrai n'était ainsi persécuté, que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du mariage secrèt du roi & de madame de Maintenon. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient, que cette dame avait engagé le pére de la Chaise à presser le roi de la reconnaître pour reine; que le jésuite avait adroitement remis cette commission hazardeuse à l'abbé de Fénelon; & que ce précepteur des enfans de france avait préféré l'honneur de la france & de ses disciples à sa fortune; qu'il s'était jetté aux piéds de Louis XIV, pour prévenir un mariage, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort

dans la postérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie.

Ce conte se retrouve encor dans l'histoire de Louis XIV imprimée à avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque & de madame de Maintenon, savent à quel point tout cela est absurde. Mais il est très vrai, que Fénelon aiant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'archévêché de cambrai, le roi dans cet intervale avait entendu parler confusément de ses liaisons avec madame Guion & avec madame de la Maison-Fort: il crut d'ailleurs qu'il inspirait au duc de Bourgogne des maximes un peu austéres, & des principes de gouvernement & de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres legérement entreprises, de ce goût pour les fêtes & pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son régne.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel archévêque sur ses principes de politique. Fénelon, plein de ses idées, laissa entrevoir au roi une partie des maximes, qu'il dévelopa ensuite dans les endroits du Télémaque, où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de Platon, que de la maniére dont il faut gou-

ver-

verner les hommes. Le roi après la conversation dit, qu'il avait entretenu le plus bel esprit & le plus chimérique de son roiaume. Le duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque tems après à monsieur de Maléfieux, qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de monsieur de Maléfieux, & ce que le cardinal de Fleuri m'a confirmé.

Il est certain, que depuis cette conversation le roi crut aisément, que Fénelon était aussi romanesque en fait de religion qu'en politique.

La congrégation du saint-office nomma pour instruire le procès, un dominicain, un jésuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant & un augustin. C'est ce qu'on appelle à rome les consulteurs. Les cardinaux & les prélats laissent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie, pour se livrèr à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oisiveté.

Les consulteurs éxaminérent pendant trente-sept conférences trente-sept propositions, les jugérent erronées à la pluralité des voix; & le pape, à la tête d' une congrégation de cardinaux, les condanna par un bref, qui fut publié & affiché dans rome le 13 Mars 1699.

L'évêque de meaux triompha; mais l'archévêque de cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soûmit sans restriction & sans réserve. Il monta lui-même en chaire à cambrai, pour condanner son propre livre. Il empécha ses amis de le defendre. Cet éxemple unique de la docilité d'un savant qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur & cette simplicité, lui gagnérent tous les cœurs & firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire. Il vécut toûjours depuis dans son diocése en digne archévêque, en homme de lettres. La douceur de ses mœurs, répanduë dans sa conversation comme dans ses écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La persécution & son *Télémaque* lui attirérent la vénération de l'europe. Les anglais surtout, qui firent la guerre dans son diocése, s'empressaient à lui témoigner leur respect. Le duc de Marleborow prenait soin qu'on épargnât ses terres. Il fut toûjours chèr au duc de Bourgogne qu'il avait élevé; & il aurait eû part au gouvernement, si ce prince eût vécu.

Dans sa retraite philosophique & honorable, on voiait combien il est difficile de se détacher de la cour. Il en parlait toûjours avec un goût & un intérêt, qui perçait au-

travers de ſa réſignation. Pluſieurs écrits de philoſophie, de théologie, de belles-lettres, furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du roiaume, le conſulta ſur des points épineux, qui intéreſſent tous les hommes, & auſquels peu d'hommes penſent. Il demandait, ſi on peut démontrer l'éxiſtence d'un dieu; ſi ce dieu veut un culte; quel eſt le culte qu'il approuve; ſi l'on peut l'offensèr en choiſiſſant mal. Il faiſait beaucoup de queſtions de cette nature, en philoſophe qui cherchait à s'inſtruire; & l'archévêque répondit en philoſophe & en théologien.

Après avoir été vaincu ſur des diſputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable, qu'il ne ſe mêlât point des querelles du janſéniſme; cependant il y entra. Le cardinal de Noailles avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort: l'archévêque de cambrai en uſa de même. Il eſpéra qu'il reviendrait à la cour, & qu'il y ſerait conſulté; tant l'eſprit humain a de peine à ſe détacher des affaires, quand une fois elles ont ſervi d'aliment à ſon inquiétude. Ses déſirs cependant étaient modérés comme ſes écrits; & même ſur la fin de ſa vie il mépriſa enfin toutes les diſputes; ſemblable en cela ſeul à l'évêque d'avranches Huet, l'un des plus ſa-

favans hommes de l'europe, qui fur la fin de fes jours reconnut la vanité de la pluspart des fciences, & celle de l'efprit humain. L'archévêque de cambrai (qui le croirait!) parodia ainfi un air de Lulli :

Jeune, j'étais trop fage,
Et voulais trop favoir ;
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en préfence de fon neveu le marquis de Fénelon, depuis ambaffadeur à la haie. C'eft de lui que je les tiens. Je garantis la certitude de ce fait. Il ferait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voions fouvent avec des regards différens dans la trifte tranquilité de la vieilleffe, ce qui nous a paru fi grand & fi intéreffant dans l'âge, où l'efprit plus actif eft le jouët de fes défirs & de fes illufions.



CHA-

CHAPITRE TRENTE-CINQUIE'ME.

Disputes sur les cérémonies chinoises.

Ce n'était pas assez pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions au bout de dix-sept-cent ans sur des points de notre religion ; il falut encor que celle des chinois entrât dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvemens; mais elle caractérisa plus qu'aucune autre, cet esprit actif, contentieux & querelleur qui régne dans nos climats.

Le jésuite *Matthieu Ricci*, sur la fin du dix-septiéme siécle, avait été un des premiers missionnaires de la chine. Les chinois étaient & sont encor en philosophie & en littérature à-peu-près ce que nous étions il y a deux-cent ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur préscrit des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage de la hardiesse de l'esprit & du tems. Mais la morale & la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, & s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore ;

il est arrivé que les chinois, demeurés depuis plus de deux-mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences & le premier peuple de la terre dans la morale & dans la police, comme le plus ancien.

Après Ricci, beaucoup d'autres jésuites pénétrérent dans ce vaste empire; & à la faveur des sciences de l'europe, ils pervinrent à jetter secrettement quelques semences de la religion chrétienne, parmi les enfans du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaient la mission, accusérent les jésuites de permettre l'idolâtrie en préchant le christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il falait tenir à la chine.

Les loix & la tranquilité de ce grand empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble & le plus sacré, le respect des enfans pout les péres. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale & surtout à *Con-fu-tzé* nommé par nous *Confucius*, ancien sage, qui cinq-cent ans avant la fondation du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres; les lettrés en public, pour honorer Con-fu-tzé.

tzé. On se prosterne, suivant leur manière de saluer les supérieurs, ce qui dans toute l'asie s'appelait autrefois *adorer*. On brûle des bougies & des pastilles. Des colao, que les espagnols ont nommé mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénére Con-fu-tzé, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtriques? sont-elles purement civiles? reconnaît-on ses péres & Con-fu-tzé pour des dieux? sont-ils même invoqués seulement comme nos saints? est-ce enfin un usage politique, dont quelques chinois superstitieux abusent? C'est ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démélèr à la chine, & ce qu'on ne pouvait décidèr en europe.

Les Dominicains déférérent les usages de la chine à l'inquisition de rome en 1645. Le saint-office, sur leur exposé, défendit ces cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le pape en décidât.

Les jésuites soûtinrent la cause des chinois & de leurs pratiques, qu'il semblait qu'on ne pouvait proscrire, sans fermer toute entrée à la religion chrétienne, dans un empire si jaloux de ses usages. Ils représentérent leurs raisons. L'inquisition en 1656 permit aux lettrés de révérer Con-fu-tzé & aux en-

fans chinois d'honorer leurs péres, en protestant contre la superstition, s'il y en avait.

L'affaire étant indécise & les missionnaires toûjours divisés, le procès fut sollicité à rome de tems en tems; & cependant les jésuites qui étaient à pékin, se rendirent si agréables à l'empereur *Cambi* en qualité de mathématiciens, que ce prince, célebre par sa bonté & par ses vertus, leur permit enfin d'être missionnaires & d'enseigner publiquement le christianisme. Il n'est pas inutile d'observer, que cet empereur si despotique & petit-fils du conquérant de la chine, était cependant soumis par l'usage aux loix de l'empire; qu'il ne put de sa seule autorité permettre le christianisme, qu'il falut s'adressèr à un tribunal; & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jésuites. Enfin en 1692 le christianisme fut permis à la chine, par les soins infatigables & par l'habileté des seuls jésuites.

Il y a dans paris une maison établie pour les missions étrangéres. Quelques prêtres de cette maison étaient alors à la chine. Le pape, qui envoie des vicaires apostoliques dans tous les païs qu'on appelle *les parties des infidéles*, choisit un prêtre de cette maison de paris, nommé *Maigrot*, pour aller présidèr en qualité de vicaire à la missi-

on

on de la chine; & lui donna l'évéché de conon, petite province chinoiſe dans le fokien. Ce français, évêque à la chine, déclara non ſeulement les rits obſervés pour les morts, ſuperſtitieux & idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. Ainſi les jéſuites eurent plus alors à combattre les miſſionnaires leurs confréres, que les mandarins & le peuple. Ils repréſentérent à rome, qu'il paraiſſait aſſez incompatible que les chinois fuſſent à la fois athées & idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matiére, en ce cas il était difficile, qu'ils invoquaſſent les ames de leurs péres & celle de Con-fu-tzé. Un de ces reproches ſemble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la chine on admet le contradictoire, comme il arrive ſouvent parmi nous. Mais il falait être bien au fait de leur langue & de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la chine dura long-tems en cour de rome. Cependant on attaqua les jéſuites de tous côtés.

Un de leurs ſavans miſſionnaires, le pére *le Comte*, avait écrit dans ſes mémoires de la chine, „que ce peuple a conſervé pendant „deux-mille ans, la connaiſſance du vrai „Dieu; qu'il a ſacrifié au créateur dans le „plus ancien temple de l'univers; que la

chine

„ chine a pratiqué les plus pures leçons de
„ de la morale, tandis que l'europe était dans
„ l'erreur & dans la corruption.

Il n'était pas impossible que le pére le Comte eût raison. En effet, si cette nation remonte, par une histoire autentique & par une suite de trente-six éclipses vérifiées, jusqu'au tems où nous plaçons ordinairement le déluge; il n'est pas hors de vraisemblance, qu'elle ait conservé la connaissance d'un être suprême & unique, plus long-tems que d'autres peuples. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propositions quelque idée qui choque un peu les idées reçuës, on les attaqua en sorbonne. L'abbé Boileau frére de Despréaux, non moins critique que son frére & plus ennemi des jésuites, dénonça en 1700 cet éloge des chinois comme un blasphéme. L'abbé Boileau était un esprit vif & singulier, qui écrivait comiquement des choses sérieuses & hardies. Il est l'auteur du livre des flagellans & de quelques ouvrages de cette espéce. Il disait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le censurassent; & Despréaux son frére disait de lui, *s'il n'avait été docteur de sorbonne, il aurait été docteur de la comédie italienne*. Il déclama violemment contre les jésuites & les chinois, & commença par dire, que *l'éloge de ces peuples avait*

avait ébranlé son cerveau chrétien. Les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. Il y eut quelques débats. Un docteur nommé *le Sage* opina, qu'on envoiât sur les lieux douze de ses confréres des plus robustes, s'instruire à fond de la cause. La scéne fut violente; mais enfin la sorbonne déclara les louanges des chinois, fausses, scandaleuses, téméraires, impies & hérétiques.

Cette querelle, qui fut vive, envenima celle des cérémonies; & enfin le pape Clément onze envoia l'année d'après un légat à la chine. Il choisit Thomas Maillard de Tournon, patriarche titulaire d'antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de pékin avait ignoré jusques-là, qu'on la jugeait à rome & à paris. L'empereur Camhi reçut d'abord le patriarche de Tournon avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprétes de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui préchaient leur religion dans son empire, ne s'accordaient point entre eux, & que ce légat venait pour terminèr une querelle dont la cour de pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les jésuites, condamnaient les anciens usages de l'empire; & qu'on soupçonnait même sa majéste

jésté chinoise & les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un savant évêque de conon, qui lui expliquerait tout cela, si sa majésté daignait l'entendre. La surprise du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire. Mais celle du lècteur ne doit pas être moindre, en voiant que ce prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'évêque de conon de venir lui parler contre la religion, contre les usages de son païs, & contre lui-même. L'évêque de conon fut admis à son audiance. Il savait très peu de chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractéres peints en or au dessus de son trône. Maigrot n'en put lire que deux: mais ils soûtint que les mots *king-tien*, que l'empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *adorez le seigneur du ciel*. L'empereur eut la patience de lui expliquer, que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long éxamen. Il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut infléxible. On peut croire, que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les loix pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna, que tous les européans, qui voudraient rester dans

dans le ſein de l'empire, viendraient déſormais prendre de lui des lettres-patentes, & ſubir un éxamen.

Pour le légat de Tournon, il eut ordre de ſortir de la capitale. Dès qu'il fut à nankin, il y donna un mandement, qui condannait abſolument les rits de la chine à l'égard des morts, & qui défendait qu'on ſe ſervît du mot dont s'était ſervi l'empereur, pour ſignifier *le Dieu du ciel.*

Alors le légat fut relégué à macao, dont les chinois ſont toûjours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à macao, le pape lui envoiait la barrette; mais elle ne lui ſervit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit ſa vie en 1710. Les ennemis des jéſuites leur imputérent ſa mort. Ils pouvaient ſe contenter de leur imputer ſon éxil.

Ces diviſions, parmi les étrangers qui venaient inſtruire l'empire, décréditérent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encor plus décriée, lorsque la cour, aiant apporté plus d'attention à connaître les européans, ſut que non ſeulement les miſſionnaires étaient ainſi diviſés, mais que parmi les négocians qui abordaient à canton, il y avait pluſieurs ſectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'em-

L'empereur Camhi ne se refroidit pas pour les jésuites, mais beaucoup pour le christianisme. Son successeur chassa tous les missionnaires, & proscrivit la religion chrétienne. Ce fut en partie le fruit de ces querelles & de cette hardiesse, avec laquelle des étrangers prétendaient savoir mieux que l'empereur & les magistrats, dans quel esprit les chinois révérent leurs ancêtres. Ces disputes, long-tems l'objet de l'attention de paris, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oisiveté & de l'inquiétude, se sont évanouies. On s'étonne aujourd'hui, qu'elles aient produit tant d'animosités; & l'esprit de philosophie, qui gagne de jour en jour, semble assûrer la tranquilité publique.



En

CHAPITRE TRENTE-SIXIEME.

Catalogue des enfans de LOUIS XIV, des souverains contemporains, des generaux, des ministris, des ecrivains, & des artistes.



ENFANS DE LOUIS XIV.

Il époufa Marie-Thérése d'aûtriche, née en 1638. fille unique de Philippe IV, de fon premier mariage avec Elifabeth de france, & fœur de Charles deux & de Marguerite-Thérése, que Phillippe IV eut de fon fecond mariage avec Marie-Anne d'autriche. Les nôces de Louis XIV furent célébrées le 9 juin 1660. & Marie-Thérése mourut en 1683. Il eut d'elle,

LOUIS Dauphin, *monfeigneur*, mort à meudon le 14 avril 1711. Rien n'était plus commun long-tems avant la mort de ce prince, que ce proverbe qui courait fur lui: *Fils de roi, pére de roi, jamais roi.* L'événement femble favorifer la crédulité de ceux qui ont foi aux prédictions; mais ce mot n'était qu'une répétition de ce qu'on avait dit du pére de Philippe de Valois,

lois, & était fondé d'ailleurs sur la santé de Louis XIV plus robuste que celle de son fils. Il eut de Marie Anne-Christine-Victoire de Baviére, morte le 20 avril 1690,

1) LOUIS, duc de Bourgogne, mort le 18 février 1712, lequel eut de Marie-Adélaïde de Savoie, morte le 12 février 1712. N. duc de Bretagne, mort en 1705. LOUIS, duc de Bretagne, mort en 1712. & LOUIS XV né le 15 février 1710.

2) PHILIPPE, duc d'Anjou, roi d'espagne, mort le 9 juillet 1746.

3) CHARLES, duc de Berri, mort le 4 mai 1714.

Louis XIV eut encor deux fils & trois filles, morts jeunes.

Enfans naturels & légitimés.

Louis XIV eut de madame la duchesse de la Valliére, laquelle s'étant renduë religieuse carmelite le 2 juin 1674, fit profession le 4 juin 1675, & mourut le 6 juin 1710, agée de 65 ans,

LOUIS de Bourbon, comte de Vermandois, mort en 1683

MA-

MARIE-ANNE, dite *mademoiselle de Blois*, mariée à Louis-Armand prince de Conti, morte en 1739

Autres enfans naturels & légitimés.

LOUIS-AUGUSTE de Bourbon, duc du Maine, mort en 1736

LOUIS-CESAR, comte de Véxin, abbé de saint-denis & de saint-germain des pres, mort en 1683

LOUIS-ALEXANDRE de Bourbon, comte de Toulouse, mort en 1737

LOUISE-FRANÇOISE de Bourbon, dite *mademoiselle de Nantes*, mariée à Louis III duc de Bourbon Condé, morte en 1743

LOUISE-MARIE de Bourbon, dite *mademoiselle de Tours*, morte en 1681

FRANÇOISE-MARIE de Bourbon, dite *mademoiselle de Blois*, mariée à Philippe II. duc d'Orléans régent de france, morte en 1749

Deux autres fils, morts jeunes.





SOUVERAINS CONTEMPORAINS.

Papes.

Barberini Urbain VIII. mort en ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'éminence.	1644
Pamfilo Innocent X.	1655
Chigi Aléxandre VII.	1667
Rospigliosi Clément IX.	1669
Altiéri Clément X.	1676
Odescalchi Innocent XI.	1689
Ottoboni Aléxandre VIII.	1691
Pignatelli Innocent XII.	1700
Albani Clément XI.	1721



Maison Ottomane.

Ibrahim, mort en	1655
Mahomet IV.	1687
Soliman III.	1691
Achmet II.	1695
Mustapha II.	1703
Achmet III. déposé	1730

Em-



Empereurs d'Allemagne.

Ferdinand III. mort en	1657
Léopold I.	1705
Joseph I.	1711
Charles VI.	1740



Rois d'Espagne.

Philippe IV. mort en	1665
Charles II.	1700
Philippe V.	1746



Rois de Portugal.

Jean IV, duc de Bragance, mort en	1656
Alphonse-Henri, détrôné en	1667
mort en 1683.	
Pierre II.	1706
Jean V.	1750



Rois d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.

Charles I, mort en	1649

Charles II. 1685
Jacques II. détrôné en 1688
mort en 1701.
Guillaume III. 1702
Anne Stuart. 1714
George I. 1727



Rois de Danemarck.

Christian IV. mort en 1648
Frédéric III. 1670
Christian V. 1699
Frédéric IV. 1730



Rois de Suéde.

Christine, morte en 1689. abdiqua en 1654
Charles-Gustave mort en 1660
Charles XI. 1697
Charles XII. 1718



Rois de Pologne.

Ladislas Sigismond mort en 1648
Jean-Casimir, abd. 1667
Michel Wiesnowiski, mort en 1673

Jean Sobieski.	1696
Frédéric-Auguste, électeur de saxe.	1733
Stanislas	



Rois de Prusse.

Frédéric I. mort en	1713
Frédéric-Guillaume	1740



Czars.

Michel-Fœderowitz, mort en	1645
Alexis-Michælowitz.	1676
Fœdor-Alexiowitz.	1682
{ Iwan-Alexiowitz.	1688
{ Pierre-Alexiowitz	1725





MARÉCHAUX DE FRANCE

morts sous Louis XIV. ou qui ont servi sous lui.

D'Albret (*César-Phœbus*) de la maison des rois de navarre. Maréchal de france en 1653. il ne fit point de difficulté d'épouser la fille de Guénegaud trésorier de l'epargne, qui fut une dame d'un très-grand mérite. m. en 1676.

D'Alégre (*Yves*) aiant servi près de soixante ans sous Louis XIV n'a été maréchal qu'en 1724. m. en 1733.

D'Asfeld (*Claude François* Bidal) s'acquit une grande réputation pour l'attaque & la défense des places. Maréchal en 1734. m. en

D'Aubusson (*François* de la Feuillade) maréchal en 1675. C'est lui qui par reconnaissance fit élever la statuë de Louis XIV. à la places des victoires. m. en 1691. Son fils ne fut maréchal que long-tems après en 1725.

D'Aumont (*Antoine*) petit fils du célebre *Jean* maréchal d'Aumont, l'un des grands capitaines d'Henri IV. *Antoine* contribua beau-

beaucoup au gain de la bataille de rhétel en 1650. il eut le bâton de maréchal pour recompenſe, & mourut en 1669.

De Balincourt maréchal en 1746.

Barwick (*Jacques* Fitsjames de) fils naturel du roi d'angleterre Jacques II. & d'une ſœur du duc de Marlborow. Son pere le fit duc de Barwick en angleterre. Il fut auſſi duc en eſpagne. Il le fut en france. Maréchal en 1706. tué au ſiége de philipsbourg en 1734.

Baſſompierre (*François* de) né en 1579. homme très connu; mais l'on ignore aſſez communement qu'il fit revêtir de pierres à ſes dépends le foſſé du cours la reine. Maréchal en 1622. m. en 1646.

Bellefonds (*Bernardin*, Gigaut de) maréchal en 1668. m. en 1694.

De Belle-Isle (*Louis Charles Auguſte* de Foucquet) diſtingué dans les guerres de 1701. duc & pair, prince de l'empire, maréchal en 1741.

Bezons (*Jacques* Bazin de) maréchal en 1709. m. en 1733.

Biron (*Armand Charles* de Goutaut duc de) qui a fait revivre le duché de ſa maiſon. Aiant ſervi dans toutes les guerres de Louis XIV, & perdu un bras au ſiége de landau n'a été maréchal qu'en 1734.

Boufflers (*Louis François* duc de) maréchal en 1693. m. en 1711.

Bourg (*Elénor-Marie* du Maine comte du) gagna un combat important ſous Louis XIV & ne fut maréchal qu'en 1725. m. en 1725.

Brancas (*Henri* de Villars de Séreſt) aiant ſervi long-tems ſous Louis XIV, fut maréchal en 1734.

Brézé (*Urbain* de Maille marquis de) beau-frére du cardinal de Richelieu, maréchal en 1632, vice-roi de catalogne. m. en 1650.

Broglio (*Victor-Maurice*) aiant ſervi dans toutes les guerres de Louis XIV, maréchal en 1724. m. en 1727.

Broglio (*François-Marie* duc de) fils du précedent. L'un des meilleurs lieutenans généraux dans les guerres de Louis XIV, maréchal en 1734.

Caſtelnau (*Jacques* de) maréchal en 1658, bleſſé à mort la même année au ſiége de calais.

Catinat (*Nicolas* de) maréchal en 1693. Il mêla la philoſophie aux talens de la guerre. Le dernier jour qu'il commanda en italie il donna pour mot *paris & ſaint gaſſien* qui était le nom de ſa maiſon de campagne. Il y mourut en ſage après avoir refuſé le cordon bleu en 1712.

Cha-

Chamilli (*Noël* Bouton de) il avait été au siége de candie. Maréchal en 1703. m. en 1715.

Chateau Renaud (*François Louis* Rousselet de) vice-amiral de france, grand homme de mer. Maréchal en 1703. m. en 1716.

Chaulnes (*Honoré* d'Albret duc de) maréchal en 1620. m. en 1649.

Choiseul (*Claude* de) troisiéme maréchal de france de ce nom en 1693. m. en 1711.

Clairambault (*Philippe* de Palluau de) maréchal en 1653. m. en 1665.

De Clermont-Tonnerre aiant servi dans la guerre de 1701, maréchal en 1747.

Créqui (*François* de) maréchal en 1668, mort avec la réputation d'un homme qui devait remplacer le vicomte de Turenne, en 1687.

Coigni (*François* de Franquetot) longtems officier général sous Louis XIV, maréchal en 1734. a gagné deux batailles en italie.

Coligni (*Gaspard* de) petit-fils de l'amiral, maréchal en 1622, tué commandant les troupes rebelles sous le comte de Soissons à la marfée en 1646.

De Duras (*Jacques Henri* de Durfort) neveu du vicomte de Turenne, fait maréchal en 1675. immediatement après la mort de son oncle, m. en 1704.

De

De Duras (*Jean* de Durfort duc de) maréchal de camp sous Louis XIV, marechal de france en 1741.

D'Etampes (*Jacques* de la Ferté Imbaut) maréchal en 1651. m. en 1668.

D'Etrées (*François Annibal* duc) maréchal en 1626. Ce qui est très-singulier, c'est qu'à l'âge de 93 ans il se remaria à mademoiselle de Manican qui fit une fausse couche. Il mourut à plus de cent ans en 1670.

D'Etrées (*Jean*) vice-amiral en 1670, & maréchal en 1681. m. en 1707.

D'Etrées (*Victor-Marie*) fils de Jean d'Etrées, vice-amiral de france comme son pere avant d'être maréchal. Il est à remarquer qu'en cette qualité de vice-amiral de france il commandait les flotes françaises & espagnoles en 1701. maréchal en 1703. m. en 1737.

Fabert (*Abraham*) maréchal en 1658. On s'est obstiné à vouloir attribuer sa fortune & sa mort à des causes surnaturelles. Il n'y eut d'extraordinaire en lui que d'avoir fait sa fortune uniquement par son mérite, & d'avoir refusé le cordon de l'ordre quoiqu'on le dispensât de faire des preuves. m. en 1662.

Fare (de la) fils du marquis de la Fare célèbre par ses poësies agréables: officier dans la guerre de 1701. maréchal en 1746.

Fer-

Ferte-Senneterre (*Henri* duc de la) maréchal en 1651. m. en 1681.

Force (*Jacques* Nompar de Caumont de la) maréchal en 1622. C'eſt celui qui échapa au maſſacre de la St. Barthélemi, & qui a écrit cet événement dans des mémoires conſervés dans ſa maiſon. m. à 97. ans en 1652.

Foucault (*Louis*) comte de Daugnon maréchal en 1653. m. en 1659.

Gaſſion (*Jean* de) éléve du grand Guſtave, maréchal en 1643. Il était calviniſte. Il ne voulut jamais ſe marier diſant qu'il faiſait trop peu de cas de la vie pour en faire part à quelqu'un. Tué au ſiége de lens en 1647.

Gramont (*Antoine* de) maréchal en 1641. m. en 1678.

Gramont (*Antoine* de) petit fils du précédent, maréchal en 1724. pere du duc de Gramont tué à la bataille de fontenoi. m. en 1725.

Grancei (*Jacques* Rouxel comte de) maréchal en 1651. m. en 1680.

Guébriant (*Jean-Baptiſte* de Budes) maréchal en 1642. L'un des grands hommes de guerre de ſon tems. Tué en 1643 au ſiége de rotweil, enterré avec pompe à notre dame.

Harcourt (*Henri* duc de) maréchal en 1703. m. en 1718. Son fils maréchal depuis en 1746.

Hoc-

Hocquincourt (*Charles* de Mouchi) maréchal en 1651. tué en servant les ennemis devant dunckerque en 1658.

Hopital (*Nicolas* de l') capitaine des gardes de Louis XIII, maréchal en 1617. pour avoir tué le maréchal d'Ancre. Mais il mérita d'ailleurs cette dignité par des belles actions. On le compte parmi les maréchaux de ce siécle parce qu'il mourut sous Louis XIV, en 1644.

Humiéres (*Louis* de Crévan marquis d') maréchal en 1668. m. en 1694.

Joieuse (*Jean Armand*) maréchal de france en 1693. m. en 1710.

D'Isenghein officier sous Louis XIV, maréchal en 1741.

Lorge (*Gui Alfonse* de Durfort de) neveu du vicomte de Turenne. Maréchal en 1676. m. en 1702.

Luxembourg (*François Henri* de Montmorenci duc de) l'éléve du grand Condé. Maréchal en 1675. Il y a eu sept maréchaux de ce nom independemment des connêtables, & depuis le onzieme siécle on n'a guéres vû de regnes sans un homme de cette maison à la tête des armées. m. en 1695.

Luxembourg (*Christian Louis* de Montmorenci) fils du précédent, signalé dans la guerre de 1701. maréchal en 1747.

Mail-

Maillebois fils du miniſtre d'état Desmarêts, s'étant ſignalé dans toutes les occaſions pendant la guerre de 1701. fait maréchal en 1741.

Marſin, ou Marchin (*Ferdinand* comte de) aiant paſſé du ſervice de la maiſon d'autriche à celui de france. Maréchal en 1703. tué à turin en 1706.

De Matignon (*Charles Auguſte* Goion de Gacé) maréchal en 1708. m. en 1729.

Maulévrier-Langeron maréchal en 1745.

Médavi (*Jacques-Léonor* Rouxel de Grancei comte de) il n'a été fait maréchal qu'en 1724, quoiqu'il eût gagné une bataille complette en 1706. m. en 1725.

De la Meilleraie (*Charles* de la Porte) fait maréchal en 1639, ſous Louis XIII, qui lui donna le bâton de maréchal ſur la brêche de la ville d'hédin. Il était grand-maître de l'artillerie & avait la réputation du meilleur général pour les ſiéges. m. en 1664.

Montesquiou (*Pierre* comte d'Artagnan) maréchal en 1709. m. en 1725.

Montrevel (*Nicolas Auguſte* de la Baume) maréchal en 1703. m. en 1716.

Mote-Houdancourt (*Philippe* de la) maréchal en 1642. Il fut mis au chateau de pierre enciſe en 1643, & il eſt à remarquer qu'il n'y a aucun général qui n'ait été empriſon-

ſonné ou éxilé ſous les miniſtéres de Richelieu & Mazarin. m. en 1657. Son petit-fils maréchal en 1747.

Nangis (*Louis Armand* de Brichanteau) ſervit avec diſtinction ſous le maréchal de Villars dans la guerre de 1701. maréchal ſous Louis XV, m. en

Navailles (*Philippe* de Montaud de Bénac duc de) maréchal en 1675. Commanda à candie ſous le duc de Beaufort & après lui. m. en 1684.

Noailles (*Anne Jules* duc de) maréchal en 1693. Il ſe ſignala en eſpagne où il gagna la bataille du tèr. m. en 1708.

Noailles (*Adrien-Maurice*) fils du précédent, général d'armée dans le Rouſſillon en 1706, grand d'eſpagne en 1711. après avoir pris gironne. Il n'a été maréchal de france qu'en 1734. Il gouverna les finances en 1715. & a été depuis miniſtre d'état.

Pleſſis-Prâlin (*Céſar* duc de Choiſeul comte de) maréchal en 1645. Ce fut lui qui eut la gloire de battre le vicomte de Turenne à rhétel en 1650. m. en 1675.

Puiſégur (*Jacques* de Chaſtenet de) maréchal en 1734, fils de Jacques lieutenant général ſous Louis XIII, & Louis XIV, qui s'eſt acquis beaucoup de conſidération & qui laiſſa des mémoires. Le maréchal a écrit

ſur,

fur la guerre. C'était un homme que le ministére consultait dans toutes les affaires critiques.

Richelieu (*Louis François Armand* du Plessis duc de) brigadier sous Louis XIV général d'armée à gênes. Maréchal en 1748.

Rochefort (*Henri-Louis* marquis d'Aloigni marquis de) maréchal en 1675. m. en 1676.

Roquelaure (*Antoine-Gaston-Jean-Baptiste* duc de) maréchal en 1724.

Rosen (*Conrad* de) général de Jacques II, en irlande. Maréchal 1703. m. en 1715.

Saint-Luc (*Timoléon* d'Epinai de) fils du brave Saint-Luc dont l'éloge est dans Brantome. Maréchal en 1628. m. 1644.

Schomberg (*Frédéric Armand*) éléve de Frédéric Henri prince d'Orange. Maréchal en 1675. duc de mertola en portugal; gouverneur & généralissime de prusse, duc & général en angleterre. Il était potestant zélé, & quita la france à la révocation de l'édit de nantes. Tué à la bataille de la boine en 1690.

Schulembourg (*Jean* de) comte de mondejeu originaire de Prusse. Maréchal en 1658. m. en 1671.

Tallard (*Camille* d'Ostun duc de) ce fut lui qui conclut les deux traités de partage.

Maréchal en 1703, ministre d'état en 1726. m. en 1728.

Tessé (*Réné* de Froullai) maréchal en 1703. m. en 1725.

Turenne (*Henri* de la Tour vicomte de) né en 1611. Maréchal de france en 1644. Maréchal général en 1660. m. en 1675.

Vauban (*Sébastien* le prêtre marquis de) maréchal en 1703. m. en 1707.

Villars (*Louis-Claude* duc de) qui prit le nom d'*Hector*. Maréchal en 1702. Président du conseil de guerre 1718. Représenta le connêtable au sacre de Louis XV. en 1722. m. en 1734.

Villeroi (*Nicolas* de Neuville duc de) gouverneur de Louis XIV, en 1646. Maréchal la même année. m. en 1685.

Villeroi (*François* de Neuville duc de) fils du précédent, gouverneur de Louis XV. Maréchal en 1693. Son pere & lui ont été chefs du conseil des finances, titre sans fonction qui leur donnait entrée au conseil. m. en 1730.

Vivonne (*Louis-Victor* de Rochechouart duc de) gonfalonier de l'église, général des galéres, vice-roi de messine, maréchal de fran-

france en 1675. On ne le compte point comme le premier maréchal de la marine parce qu'il servit long-tems sur terre. m. en 1688.

D'Uxelles (*Nicolas* Châlon du Blé marquis) maréchal en 1703. Président du conseil des affaires étrangéres en 1718. m. en 1730.





GRANDS AMIRAUX DE FRANCE

ſous le régne de LOUIS XIV.

Armand de Maillé marquis de Brézé, grand-maître, chef & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de france en 1643, tué ſur mèr d'un coup de canon le 14 juin 1646.

Anne d'Autriche reine régente, ſurintendante des mèrs de france en 1646. Elle s'en démit en 1650.

Céſar duc de Vendôme & de Beaufort, grand-maître & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de france en 1650.

François de Vendôme duc de Beaufort, fils de *Céſar*, tué au combat de candie le 25 juin 1679.

Louis de Bourbon comte de Vermandois, légitimé de france, amiral au mois d'août 1669 âgé de deux ans, mort en 1683.

Louis Aléxandre de Bourbon, légitimé de france, comte de Touloufe, amiral en 1683 & mort en 1737.

Géné-

GÉNÉRAUX DES GALÉRES DE FRANCE

sous le régne de LOUIS XIV.

Armand Jean du Plessis duc de Richelieu pair de france, en 1643 du vivant de *François* son pére, & se démit de cette charge en 1661.

François marquis de Créqui lui succéda & se démit en 1669, un an après avoir été nommé maréchal de france.

Louis Victor de Rochechouart comte puis duc de Vivonne prince de Tonnai-Charente, en 1669.

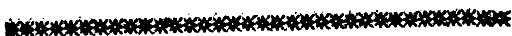
Louis de Rochechouart duc de Mortemar, en survivance de son pére, mort le 3 avril 1688.

Louis Auguste de Bourbon, légitimé de france, prince de Dombes duc du Maine & d'Aumale, en 1688 & s'en démit en 1694.

Louis Joseph duc de Vendôme, en 1694, mort en 1712.

René sire de Froullai comte de Tessé maréchal de france, en 1712, & s'en démit en 1716.

Le chevalier d'Orléans, en 1716. mort en 1748; après lui cette dignité a été réunie à l'amirauté.



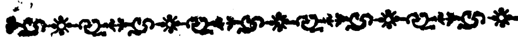
CHANCELIERS.

Charles de l'Aubépine de Châteauneuf garde des ſceaux, mort en 1653
Pierre Séguier. 1672
Mathieu Molé, g. d. ſ. 1656
Etienne d'Aligre. 1677
Michel le Tellier. 1685
Louis Boucherat. 1699
Louis Phélipeaux de Pontchartrain meurt en 1727. éxerce juſqu'en 1714
Daniel-François Voiſin. 1717



MINISTRES.

Jules Mazarin cardinal, premier miniſtre mort en 1661

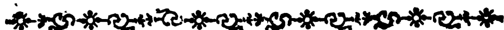


SURINTENDANS DES FINANCES.

Cl. Bouthillier, mort en 1651
Abel Servien. 1659
Cl. des Mesmes, comte d'Avaux. 1650
Nicolas Bailleul. 1652
Charles de la Vieuville. 1653

Emeri

Emeri (son nom était Michel Perticelli.)
René de Longueil de Maisons. 1677
Nicolas Fouquet. * 1680



SÉCRETAIRES D'ÉTAT.

Henri Auguste de Loménie de Brienne, mort en 1666
Cl. Bouthillier, surintendant. 1651
Louis Phélipeaux de la Vrilliére. 1681
Abel Servien, surintendant. 1659
Leon Bouthillier de Chavigni. 1652
Fr. Sublet des Noyers, surintendant des bâtimens. 1645
H. de Guénegaud de Planci. 1676
Michel le Tellier, Chancelier. 1685
Louis Phélipeaux de la Vrilliére, se démet en 1669
Hugues de Lionne. 1671
Henri Louis de Loménie de Brienne. 1683
Jean-Bapt. Colbert, controleur-général. 1683
Jean-Bapt. Colbert de Seignelai. 1690
Fr. Michel le Tellier de Louvois. 1691
Ch. Colbert de Croissi. 1696

* La charge de surintendant des finances fut supprimée, lorsque N. Fouquet fut arrété.

Sim. Arnauld de Pompone. m. en 1699
Balt. Phélipeaux de Chateauneuf. 1700
Louis Fr. Marie le Telier de Barbésieux. 1701
Louis Phélipeaux de Pontchartrain, chancelier. 1727
Dan. Fr. Voisin, chancelier. 1717
Louis Phélipeaux de la Vrilliére. 1725
Michel Chamillard, controleur-général des finances. 1721
Jerôme Phélipeaux de Pontchartrain, se démet en 1715. m. en 1747
J. Bapt. Colbert de Torci. 1746



ECRI-



ECRIVAINS,
dont plusieurs ont illustré le siécle.

Abadie (*Jacques*) né en béarn en 1658. célébre par son traité *de la religion chrétienne;* mais qui fit tort ensuite à cet ouvrage par celui *de l'ouverture des sept sceaux.* Mort en irlande en 1727.

Abadie ou l'Abadie (*Jean*) né en guienne en 1610. jésuite, puis janséniste, puis protestant, voulut enfin faire une secte, & s'unir avec la Bourignon, qui lui répondit que chacun avait son saint esprit, & que le sien était fort supérieur à celui d'Abadie. On a de lui trente & un volume de fanatisme. On n'en parle ici que pour montrer l'aveuglement de l'esprit humain. Il ne laissa pas d'avoir des disciples. m. à altena en 1674.

Ablancourt (*Nicolas* Perrot d') d'une ancienne famille du parlement de paris, né à vitri en 1606. Traducteur élégant, & dont on appela chaque traduction *la belle infidelle.* Mort pauvre en 1664.

Achéri (*Luc.* d') bénédictin, grand & judicieux compilateur, né en 1608. m. en 1685.

Aléxandre (*Noël*) né à rouen en 1639, dominicain. Il a fait beaucoup d'ouvrages de théologie, & diſputé beaucoup ſur les uſages de la chine contre les jéſuites qui en revenaient. m. en 1724.

Amelot de la Houſſaie (*Nicolas*) né à orléans en 1634. Ses traductions avec des notes politiques & ſes hiſtoires ſont fort récherchées; ſes mémoires par ordre alphabétique ſont très fautifs. Il eſt le premier qui ait fait connaître le gouvernement de Veniſe. Son hiſtoire déplut au ſenat qui était encor dans l' ancien préjugé qu'il y a des miſtéres politiques qu'il ne faut pas revéler. On a apris depuis qu'il n'y a plus de miſtéres & que la politique conſiſte à être riche, & à entretenir de bonnes armées. Amelot traduiſit & commenta le prince de Machiavel, livre long-tems cher aux petits ſeigneurs qui ſe diſputaient de petits états mal gouvernés, devenu inutile dans un tems où tant de grandes puiſſances toûjours armées étouffent l'ambition des faibles. Amelot ſe croiait le plus grand politique de l'europe, cependant il ne ſut jamais ſe tirer de la médiocrité, & il mourut dans la miſére; c'eſt qu'il était politique par ſon eſprit & non par ſon caractére. m. en 1706.

Ame-

Amelotte (*Denis*) né en ſaintonge en 1606. de l'oratoire. Il eſt principalement connu par une aſſez bonne verſion du nouveau teſtament. m. en 1678.

Amontons (*Guillaume*) né à paris en 1663. excellent mécanicien. m. en 1699.

Ancillon (*David*) né à metz en 1617. calviniſte, & ſon fils Charles mort à berlin en 1725, ont eu quelque réputation dans la littérature.

Anſelme, moine auguſtin, le premier qui ait fait une hiſtoire généalogique des grands officiers de la couronne, continuée & augmentée par *du Fourni* auditeur des comptes. On a une notion très vague de ce qui conſtituë les grands officiers. On s'imagine que ce ſont ceux à qui leur charge donne le titre de grand, comme grand écuïer, grand échanſon. Mais le connétable, les maréchaux, le chancelier, ſont grands officiers & n'ont point ce titre de grand, & d'autres qui l'ont ne ſont point réputés grands officiers. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, ſont devenus réellement de grands officiers & ne ſont pas comptés par le pére Anſelme. Rien n'eſt décidé ſur cette matiére,

tiére, & il y a autant de confusion & d'incertitude sur tous les droits & sur tous les titres en france, qu'il y a d'ordre dans l'administration. m. en 1694.

Arnauld (*Antoine*) vingtiéme fils de celui qui plaida contre les jésuites, docteur de sorbonne, né en 1612. Rien n'est plus connu que son éloquence, son érudition & ses disputes qui le rendirent si célébre & en même tems si malheureux, selon les idées ordinaires qui mettent le malheur dans l'éxil & dans la pauvreté, sans considérer la gloire, les amis & une vieillesse saine, qui furent le partage de cet homme fameux. Il est dit dans le supplément au Moreri qu'Arnaud en 1689, pour avoir les bonnes graces de la cour fit un libelle contre le roi Guillaume intitulé *le vray portrait de Guillaume Henri de Nassau nouvel Absalon, nouvel Herode, nouveau Cromvel, nouveau Neron.* Ce stile qui ressemble à celui du pere Garasse, n'est guère celui d'Arnaud. Il ne songea jamais à flatter la cour. Louis XIV eut fort mal reçu un livre si grossiérement intitulé, & ceux qui attribuent cet ouvrage & cette intention au fameux Arnaud ne savent pas qu'on ne réussit point à la cour par des livres. m. à bruxelles 1694.

Ar-

Arnauld-d'Andîlly (*Robert*) frére aîné du précédent, né en 1588. L'un des grands écrivains de port-roial. Il présenta à Louis XIV, à l'âge de 85 ans, sa traduction de *Joseph*, qui de tous ses ouvrages est le plus recherché. Il fut pére de *Simon* Arnauld, marquis de Pompone, ministre d'Etat; & ce ministre ne put empêcher, ni les disputes, ni les disgraces de son oncle le docteur de sorbonne. m. en 1674.

Aubignac (*François* d') né en 1604. Il n'eut jamais de maître que lui-même. Attaché au cardinal de Richelieu, il était l'ennemi de Corneille. Sa *pratique des théatres* est encor luë; mais il prouva par sa tragédie de *Zénobie*, que les connaissances ne donnent pas les talens. m. en 1676.

Aubri (*Antoine*) né en 1616. On a de lui les vies de cardinaux de Richelieu & de Mazarin, ouvrages médiocres. m. en 1695.

La comtesse d'Aunoi. Son voiage & ses mémoires d'espagne & quelques romans écrits avec legéreté lui firent quelques réputation. m. en 1705.

Baillet (*Adrien*) né près de beauvais en 1649. critique célébre. m. en 1706.

Balu-

Baluze *(Etienne)* du limoufin, né en 1631. C'eft lui qui a formé le recueil des manufcrits de la bibliothéque de Colbert. Il a travaillé jufqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans. On lui doit fept volumes d'anciens monumens. Exilé pour avoir foûtenu les prétentions du cardinal de Bouillon, qui fe croiait indépendant du roi. m. en 1718.

Balzac *(Jean Louis)* né en 1594. Homme éloquent, & le premier qui fonda un prix d'éloquence. Il eut le brévet d'hiftoriographe de france & de confeiller d'état, qu'il appelait de manifiques bagatelles. m. en 1654.

Barbeirac *(Jean)* né à béziers en 1674. calvinifte, profeffeur en droit & en hiftoire à laufane, traducteut & commentateur de Puffendorf & de Grotius. Il femble que ces traités du droit des gens, de la guerre & de la paix, qui n'ont jamais fervi ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclaration de guerre, ni à afsûrer le droit d'aucun homme, foient une confolation pour les peuples, des maux qu'ont fait la politique & la force. Ils donnent l'idée de la juftice, comme on a les portraits des perfonnes célébres qu'on ne peut voir. m. en 1729.

Barbier Daucourt (*Jean*) connu chez les jésuites sous le nom de *l'avocat sacrus* & dans le monde par sa *critique des entretiens du pére Bouhours*, & par l'excellent plaidoïer pour un homme innocent appliqué à la question. Il fut longtems protégé par Colbert, qui le fit controleur des bâtimens du roi; mais aiant perdu son protecteur, il mourut dans la misére en 1694.

Barbier (*mademoiselle*) a fait quelques tragédies.

Basnage (*Jacques*) né à rouen en 1653. calviniste, pasteur à la haie, plus propre à être ministre d'état que d'une paroisse. De tous ses livres, son histoire des juifs, des provinces unies & de l'église sont les plus estimés. Les livres sur les affaires du tems meurent avec les affaires; les ouvrages d'une utilité générale subsistent. m. en 1723.

Basnage de Beauval (*Henri*) de rouen, ministre en hollande, mais ministre philosophe, qui a écrit *de la tolérance des religions*. Il était laborieux; & nous avons de lui le dictionnaire de Furetiére augmenté. m. en 1710.

Bassompierre (*François* maréchal de) quoique ses memoires appartiennent au siécle pré-

précédent on peut le compter dans cette liste, étant mort en 1646.

Baudran (*Michel*) né à paris en 1633. géographe, mais moins estimé que Sanson. m. en 1700.

Bayle (*Pierre*) né au carlat dans le comté de foix en 1647. retiré en hollande plustôt comme philosophe que comme calviniste, persécuté pendant sa vie par Jurieux, & après sa mort par les ennemis de la philosophie. S'il avait prévu combien son *dictionnaire* serait recherché, il l'aurait rendu encor plus utile, en retranchant les noms obscurs, & en y ajoûtant plus de noms illustres. C'est par son excellente maniére de raisonner qu'il est sur tout recommandablé, non par sa maniére d'écrire trop souvent diffuse, lache, incorrecte & d'une familiarité qui tombe quelque fois dans la bassesse; dialecticien admirable plus que profond philosophe. Il ne savait presque rien en phisique. Il ignorait les découvertes du grand Neuton. Presque tous ses articles philosophiques supposent ou combattent un cartesianisme qui ne subsiste plus. Il ne connaissait d'autre definition de la matiére que l'étendue. Ses autres proprietez reconnues ou soupçonnées ont fait naitre enfin la vraie philosophie. On a eu

des

des demonſtrations nouvelles, & des doutes nouveaux. De ſorte qu'en plus d'un endroit le ſceptique Bayle n'eſt pas encor aſſez ſceptique. Il a vécu & il eſt mort en ſage. Des-maiſeaux a écrit ſa vie en un gros volume. Elle ne devait pas contenir ſix pages. La vie d'un écrivain ſédentaire eſt dans ſes écrits. m. en 1706.

Beaumont de Péréfixe (*Hardouin*) précepteur de Louis XIV, archévêque de paris. Son *hiſtoire de Henri quatre*, qui n'eſt qu'un abrégé, fait aimer ce grand prince, & eſt propre à formèr un bon roi. Il la compoſa pour ſon éléve. On crut que Mézerai y avait eu part: en effet il s'y trouve beaucoup de ſes maniéres de parler; mais Mézerai n'avait pas ce ſtile touchant & digne en pluſieurs endroits du prince dont Péréfixe écrivait la vie, & de celui à qui il l'adreſſait. Les excellens conſeils qui s'y trouvent pour gouverner par ſoi-même, ne furent inſérés que dans la ſeconde édition après la mort du cardinal Mazarin. On apprend d'ailleurs à connaître Henri quatre beaucoup plus dans cette hiſtoire que dans celle de Daniel, écrite un peu ſéchement, & où il eſt trop parlé du pére Coton, & trop peu des grandes qualités de Henri quatre, & des particularités de la vie de ce bon roi. Péré-

fixe émeut tout cœur né ſenſible, & fait adorer la mémoire de ce prince, dont les faibleſſes n'étaient que celles d'un homme aimable, & dont les vertus étaient celles d'un grand homme. m. en 1670.

De Beauſobre (*Iſaac*) né à niort en 1659. d'une maiſon diſtinguée dans la profeſſion des armes, l'un de ceux qui ont fait honneur à leur patrie qu'ils ont été forcés d'abandonner. Son *hiſtoire du manichéisme* eſt un des livres les plus profonds, le plus curieux & le mieux écrits. On y développe cette religion philoſophique de Manès qui était la ſuite des dogmes de l'ancien Zoroaſtre & de l'ancien Hermès, religion qui ſeduiſit longtems ſaint Auguſtin. Cette hiſtoire eſt enrichie de connaiſſances de l'antiquité, mais enfin ce n'eſt comme tant d'autres livres moins bons qu'un recueil des erreurs humaines. m. à berlin en 1738.

Benſerade (*Iſaac* de) né en normandie en 1612. Sa petite maiſon de gentilli, où il ſe retira ſur la fin de ſa vie, était remplie d'inſcriptions en vèrs, qui valaient bien ſes autres ouvrages. C'eſt dommage qu'on ne les ait pas recueillies. m. en 1691.

Bergier (*Nicolas*) a eu le tître d'hiſtoriographe de france, mais il eſt plus connu

par

par sa curieuse *histoire des grands chemins de l'empire romain*, surpassés aujourd'hui par les nôtres en beauté, & non pas en solidité. Son fils mit la derniére main à cet ouvrage utile. Et le fit imprimer sous Louis XIV. m. en 1623.

Bernard (*Mademoiselle*) a fait quelques piéces de théatre, conjointement avec le célébre *Bernard* de Fontenelle. Il est bon d'observer que la fable allégorique de l'imagination & du bonheur qu'on a imprimée sous son nom, est de l'évêque de nêmes la *Parisiére* successeur de Fléchier.

Bernard (*Jacques*) de dauphiné, né en 1658. Savant littérateur; ses journaux ont été estimés. m. en hollande en 1718.

Bernier (*François*) surnommé *le Mogol*, né à angers vèrs l'an 1625. Il fut huit ans médecin de l'empereur des indes. Ses *voiages* sont curieux. m. en 1688.

Bignon (*Jérome*) né en 1590. Il a laissé un plus grand nom que de grands ouvrages. Il n'était pat encor du bon tems de la littérature. Le parlement, dont il fut avocat-général, chérit avec raison sa mémoire. m. en 1656.

Billaut (*Adam*) connu sous le nom de *Maître Adam* menuisier de nevers. Il ne faut pas oublier cet homme singulier qui sans aucune littérature devint poëte dans sa boutique. On ne peut s'empecher de citer de lui ce rondeau qui vaut mieux que beaucoup de rondeaux de Benserade.

Pour te guérir de cette sciatique,
Qui te retient comme un paralitique,
Entre deux draps sans aucun mouvement ;
Prens-moi deux brocs d'un fin jus de sarment
Puis lis comment on le met en pratique.
Prens en deux doigts, & bien chauds les applique
Sur l'epiderme où la douleur te pique,
Et tu boiras le reste promptement :
Pour te guérir.
Sur cet avis ne sois point hérétique ;
Car je te fais un serment authentique,
Que si tu crains ce doux médicament,
Ton medecin pour ton soulagement
Fera l'essai de ce qu'il communique :
Pour te guérir.

Il eut des pensions du cardinal de Richelieu, & de Gaston frére de Louis XIII. m. en 1662.

Bochard (*Samuel*) né à rouen en 1599. calviniſte, un des plus ſavans hommes de l'europe dans les langues & dans l'hiſtoire. Il fut un de ceux qui allérent en ſuéde inſtruire & admirer la reine Chriſtine. m. en 1667.

Boileau Deſpréaux (*Nicolas*) né au village de crone auprès de paris en 1636. Il eſſaïa du bareau & en ſuite de la ſorbonne. Dégouté de ces deux chicanes, il ne ſe livra qu'à ſon talent, & devint l'honneur de la france. On a tant commenté ſes ouvrages qu'un éloge ſerait ici ſuperflu. m. en 1711.

Boileau (*Gilles*) né à paris en 1631. frére aîné du fameux Boileau. Il a fait quelques traductions qui valent mieux que ſes vers. m. en 1669.

Boileau (*Jacques*) autre aîné de Deſpréaux docteur de ſorbonne: eſprit bizarre qui a fait des livres bizarres écrits dans un latin extraordinaire, comme l'hiſtoire des flagellans, les attouchemens impudiques, les habits des prêtres, &c. m. en 1716.

Boivin (*Jean*) né en normandie en 1633. frére de *Louis* Boivin, & utile comme lui pour l'intelligence des beautés des auteurs grecs. m. en 1726.

Boisrobert (*François* le Métel) plus célébre par sa faveur auprès du cardinal de Richelieu & par sa fortune que par son mérite. Il composa XVIII pieces de théatre qui ne réussirent guéres qu'auprès de son patron. m. en 1662.

L'abbé du Bos. Son *histoire de la ligue de cambrai* est profonde, politique, intéressante; elle fait connaître les usages & les mœurs du tems, & est un modéle en ce genre. Tous les artistes lisent avec fruit ses *réfléxions sur la poësie, la peinture & la musique.* C'est le livre le plus utile en ce genre qu'on ait jamais écrit sur ces matiéres chez aucune des nations de l'europe. Ce qui fait la bonté de cet ouvrage, c'est qu'il n'y a que peu d'erreurs & beaucoup de réfléxions vraïes, nouvelles & profondes. Ce n'est pas un livre méthodique; mais l'auteur pense & fait penser. Il ne savait pourtant pas la musique, il n'avait jamais pu faire de vers, & n'avait pas un tableau. Mais il avait beaucoup lu, vu, entendu & réflechi.

Bossu (*René* le) né à paris en 1631. chanoine régulier de sainte geneviéve. Il voulut concilièr Aristote avec Descartes; il ne savait pas qu'il falait les abandonner l'un & l'autre. Son *traité sur le poëme épique* a beau-

beaucoup de réputation, mais il ne ſera jamais de poëtes. m. en 1680.

Boſſuet (*Jacques Bénigne*) de dijon, né en 1627, évêque de condom & enſuite de meaux. On a de lui 51 ouvrages; mais ce ſont ſes *oraiſons funébres* & ſon *discours ſur l'hiſtoire univerſelle*, qui l'ont conduit à l'immortalité. On a imprimé pluſieurs fois que cet évêque a vecu marié, & ſaint Hyacinthe connu par la part qu'il eut à la petite plaiſanterie de Matanaſius, a paſſé pour ſon fils; mais il n'y en a jamais eû la moindre preuve. Une famille conſidérée dans paris & qui a produit des perſonnes de mérite aſsûre qu'il y eut un contract de mariage ſecret entre Boſſuet encor très-jeune, & mademoiſelle des-Vieux, que cette demoiſelle fit le ſacrifice de ſa paſſion & de ſon état à la fortune que l'éloquence de ſon amant devait lui procurer dans l'égliſe, qu'elle conſentit à ne jamais ſe prévaloir de ce contrat qui ne fut point ſuivi de la célébration, que Boſſuet ceſſant ainſi d'être ſon mari, entra dans les ordres & qu'après la mort du prélat, ce fut cette même famille qui regla les repriſes & les conventions matrimoniales. Jamais cette demoiſelle n'abuſa, dit cette famille, du ſecret dangereux qu'elle avait entre les mains. Elle vecut toûjours l'amie de l'évêque de

meaux dans une union févére & respectée. Il lui donna de quoi acheter la petite terre de mauléon à cinq lieuës de paris. Elle prit alors le nom de mauléon, & a vécu près de cent années. Au reste on prétend que ce grand homme avait des sentimens philosophiques différens de sa théologie, à peu près comme un savant magistrat qui jugeant selon la lettre de la loi s'éléverait quelque fois en secret au dessus d'elle par la force de son genie. m. en 1704.

Bouchenu de Valbonnai (*Jean Pierre*) né à grenoble en 1651. Il voiagea dans sa jeunesse, & se trouva sur la flote d'angleterre à la bataille de solbaye. Il fut depuis premier président de la chambre des comptes du dauphiné. Sa mémoire est chére à grenoble pour le bien qu'il y fit, & aux gens de lettres pour ses grandes recherches. Ses *mémoires sur le dauphiné* furent composés dans le tems qu'il était aveugle, & sur les lectures qu'on lui faisait. m. en 1730.

Boudier, auteur de quelques vèrs naturels. Il fit en mourant à 86 ans son épitaphe :

J'étais poëte, historien;
Et maintenant je ne suis rien.

Bou-

Bouhier, président du parlement de dijon. Son érudition l'a rendu célébre. Il a traduit en vèrs français quelques morceaux d'anciens poëtes latins. Il pensait qu'on ne doit pas les traduire autrement; mais ses vèrs font voir combien c'est une entreprise difficile.

Bouhours (*Dominique*) jésuite, né à paris en 1628. La langue & le bon goût lui ont beaucoup d'obligations. Il a fait de bons ouvrages, dont on a fait de bonnes critiques: *ex privatis odiis respublica crescit.* m. en 1720.

Bouillaud (*Ismaël*) de Loudun, né en 1605. savant dans l'histoire & dans les mathématiques. m. en 1694.

Le comte de Boulainvilliers de la maison de Crouy. Le plus savant gentilhomme du roiaume dans l'histoire, & le plus capable d'écrire celle de france, s'il n'avait pas été trop sistématique. Il appelle le gouvernement féodal *le chef d'œuvre de l'esprit humain.* Il regrette les tems, où les peuples esclaves de petits tyrans ignorans & barbares, n'avaient ni industrie, ni commerce, ni propriété; & il croit qu'une centaine de seigneurs, oppresseurs de la terre & ennemis d'un roi, composaient le plus parfait

des gouvernemens. Malgré ce sistême, il était excellent citoien; comme malgré son faible pour l'astrologie judiciaire, il était philosophe, de cette philosophie qui compte la vie pour peu de chose, & qui méprise la mort. Ses écrits, qu'il faut lire avec précaution, sont profonds & utiles. On a imprimé à la fin de ses ouvrages un gros mémoire *pour rendre le roi de france plus riche que tous les autres monarques ensemble.* Il est évident que cet ouvrage n'est pas du comte de Boulainvilliers. m. vers l'an 1720.

Bourdalouë, né à bourges en 1632. jesuite. Le premier modéle des bons prédicateurs en europe. m. en 1704.

Bourseis (*Amable*) né en auvergne en 1606. Auteur de plusieurs ouvrages de politique & de controverse. Silhon & lui sont soupçonnés d'avoir composé le testament politique attribué au cardinal de Richelieu. m. en 1672.

Boursaut (*Edmond*) né en bourgogne en 1638. Ses *lettres à Babet* estimées de son tems sont devenuës; comme toutes les lettres dans ce goût, l'amusement des jeunes provinciaux. On jouë encor sa comédie *d'Esope*. m. en 1701.

Bré-

Brébeuf (*Guillaume*) né en normandie en 1638. Il est connu par sa *traduction de la pharsale*; mais on ignore communément qu'il a fait *le lucain travesti*. m. en 1661.

Breteuil, marquise du Chastelet (*Gabriele Emilie*) né en 1706. Elle a éclairci Leibnitz, traduit & commenté Newton, mérite fort inutile à la cour, mais révéré chez toutes les nations qui se piquent de savoir, & qui ont admiré la profondeur de son génie & son éloquence. De toutes les femmes qui ont illustré la france, c'est celle qui a eu le plus de véritable esprit, & qui a moins affecté le bel esprit. m. en 1749.

Brienne (*Henri Auguste* de Loménie de) sécretaire d'état. Il a laissé des *mémoires*. Il serait utile que les ministres en écrivissent, mais tels que ceux qui sont rédigés depuis peu sous le nom du duc de Sully. est m. en 1666.

La Bruiére (*Jean*) né à dourdan en 1644. Il est certain, qu'il peignit dans ses *caractéres* des personnes connuës & considérables. Son livre a fait beaucoup de mauvais imitateurs. m. en 1696.

L'abbé de Bruis né en languedoc en 1639. Dix volumes de controverse qu'il a faits au-

raient

aient laissé son nom dans l'oubli, mais la petite comédie du *Grondeur* supérieure à toutes les farces de Moliére & celle de *l'avocat Patelin*, ancien monument de la vraie naiveté gauloise qu'il rajeunit, le feront connaître tant qu'il y aura en france un théatre. Palaprat l'aida dans ces deux jolies piéces. Ce sont les seuls ouvrages de génie que deux auteurs aient jamais composés ensemble. m. en 1723.

Brumoi, jésuite. Son *théatre des grecs* passe pour le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il a prouvé par ses poësies qu'il est bien plus aisé de traduire & de louer les anciens, que d'égaler par ses propres productions les grands modernes.

Brun (*Pierre* le) né à aix en 1661. de l'oratoire. Son livre critique *des pratiques superstitieuses* a été recherché; mais c'est un médecin qui ne parle que de très peu de maladies. m. en 1729.

Buffier (*Claude*) jésuite. Sa mémoire artificielle est d'un grand secours pour ceux, qui veulent avoir les principaux faits de l'histoire toûjours présens à l'esprit. Il a fait servir les vèrs (je ne dis pas la poësie) à leur premier usage, qui était d'imprimer dans

dans la mémoire des hommes les événemens dont on voulait garder le souvenir.

Bussy Rabutin (*Roger* comte de) né dans le nivernois en 1618. Il écrivit avec pureté. On connait ses malheurs & ses ouvrages. m. à autun en 1693.

Le chevalier de Cailly qui n'est connu que sous le nom *d'Aceilly* était attaché au ministre Colbert. On ignore le tems de sa naissance & de sa mort. Il y a de lui un recueil de quelques centaines d'épigrames parmi lesquelles il y en beaucoup de mauvaises & quelques unes de jolies. Il écrit naturellement, mais sans aucune imagination dans l'expression.

Calprenéde (*Gautier* de la) né à cahors vèrs l'an 1612. gentilhomme ordinaire du roi. Ce fut lui, qui mit les longs romans à la mode. Le mérite de ces romans consistait dans des avantures dont l'intrigue n'était pas sans art, & qui n'étaient pas impossibles quoiqu'elles fussent presque incroïables. Le Boiardo, l'Arioste, le Tasse au contraire avaient chargé leurs romans poëtiques de fictions qui sont entiérement hors de la nature. Mais les charmes de leur poësie, les beautés innombrables de détail, leurs allégories admirables, surtout celles de l'Arioste, tout

tout cela rend ces poëmes immortels ; & les ouvrages de la Calprenéde ainsi que les autres grands romans sont tombés ; ce qui a contribué à leur chute, c'est la perfection du théatre. On a vû dans les bonnes tragédies & dans les opera beaucoup plus de sentimens qu'on n'en trouve dans ces enormes volumes : ces sentimens y sont bien mieux exprimés & la connaissance du cœur humain beaucoup plus aprofondie. Ainsi Racine & Quinaut qui ont un peu imité le stile de ces romans, les ont fait oublier en parlant au cœur un langage plus vrai, plus tendre, & plus harmonieux. m. en 1663.

Campistron (*Jean*) né à toulouse en 1656. éléve & imitateur de Racine. Le duc de Vendôme dont il fut sécretaire fit sa fortune, & le comédien *Baron* une partie de sa réputation. Il y a des choses touchantes dans ses piéces : elles sont faiblement écrites ; mais au moins le langage est assez pur ; & après lui on a tellement négligé la langue dans les piéces de théatre, qu'on a fini par écrire d'un stile entiérement barbare. C'est ce que Boileau déplorait en mourant. m. en 1723.

Du Cange (*Charles* du Fresne) né à amiens en 1610. On sait combien ses deux

Glos-

Gloſſaires ſont utiles pour l'intelligence de tous les uſages du bas empire & des ſiécles ſuivans. Il fut un de ceux que Louis XIV récompenſa. m. en 1688.

Caſſandre a rendu auſſi bien que Dacier plus de ſervice à la réputation d'Ariſtote que tous les prétendus philoſophes enſemble. Il traduiſit la rhetorique auſſi bien que Dacier a traduit la poëtique de ce fameux grec. On ne peut s'empêcher d'admirer Ariſtote, & le ſiécle d'Aléxandre quand on voit que le précepteur de ce grand homme, tant décrié ſur la phyſique, a connu à fonds tous les principes de l'éloquence & de la poëſie. Où eſt le phyſicien chez qui on puiſſe apprendre à compoſer un discours & une tragédie? Caſſandre vécut & mourut dans la plus grande pauvreté. Ce fut la faute non pas des ſes talens, mais de ſon caractére intraitable, farouche & ſolitaire. Ceux qui ſe plaignent de la fortune n'ont ſouvent à ſe plaindre que d'eux mêmes.

Caſſini (*Jean Dominique*) né dans le comté de nice en 1625, appelé par Colbert en 1666. Il a été le premier des aſtronomes de ſon tems, mais il commença comme les autres par l'aſtrologie. m. en 1712.

Catrou, né en 1659, jésuite. Il a fait avec le pére Rouillé vingt tomes de l'histoire romaine. Ils ont cherché l'éloquence, & n'ont pas trouvé la précision. m. en 1737.

Du Cerceau (*Jean Antoine*) né en 1670, jésuite. On trouve dans ses poësies françaises qui sont du genre médiocre, des vers naïfs & heureux. Il a mêlé à la langue épurée de son siécle le langage marotique qui énerve la poësie par sa malheureuse facilité, & qui gâte la langue de nos jours par des mots & des tours surannés. m. en 1730.

Cérisi (*Germain Habert* &c.) il était du tems de l'aurore du bon goût & de l'établissement de l'académie française. Sa métamorphose des yeux de Philis en astres fut vantée comme un chef d'œuvre & a cessé de le paraître dès que les bons auteurs sont venus. m. en 1655.

La Chambre (*Marin* cureau de) né au mans en 1594. L'un des premiers académiciens. m. en 1669. Lui & son fils ont eû de la réputation.

Chantereau (*Louis* le Févre) né en 1588. Très savant homme, l'un des premiers qui ont débrouillé l'histoire de france; mais il a accrédité une grande erreur, c'est que les fiefs

fiéfs héréditaires n'ont commencé qu'après Hugues Capet. Quand il n'y aurait que l'éxemple de la normandie, donnée ou plustôt extorquée à titre de fiéf héréditaire en 912, cela suffirait pour détruire l'opinion de Chantereau, que plusieurs historiens ont adoptée. Il est d'ailleurs certain, que Charlemagne institua en france des fiéfs avec proprieté, & que cette forme de gouvernement était connuë avant lui dans la lombardie & dans la germanie. m. en 1658.

Chapelain (*Jean*) né en 1595. Sans *la Pucelle* il aurait eu de la réputation parmi les gens de lettres. Ce mauvais poëme lui valut beaucoup plus que l'iliade à Homére. Chapelain fut pourtant utile par sa littérature. Ce fut lui qui corrigea les premiers vèrs de Racine. Il commença par être l'oracle des auteurs & finit par en être l'opprobre. m. en 1674.

La Chapelle, receveur-général des finances, auteur de quelques tragédies qui eurent du succès en leur temps. Il était un de ceux qui tâchaient d'imiter Racine, car Racine forma sans le vouloir une école comme les grands peintres. Ce fut un Raphaël qui ne fit point de Jules romain: mais au moins ses premiers disciples écrivirent avec quelque

pureté de langage; & dans la décadence qui a ſuivi, on a vu de nos jours des tragédies entiéres, où il n'y a pas quatre vèrs de ſuite dans leſquels il n'y ait des fautes groſſiéres. Voilà d'où l'on eſt tombé, & à quels excès on eſt parvenu, après avoir eu de ſi grands modéles.

Chapelle (*Claude l'Huillier*) fils naturel de l'Huillier maître-des-comptes. Il n'eſt pas vrai qu'il fut le premier qui ſe ſervit des rimes redoublées; d'Aſſouci s'en ſervait avant lui & même avec quelque ſuccès.

Pour quoi donc, ſéxe au teint de roſe,
Quand la charité vous impoſe
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr ſans cauſe,
Moi qui ne vous fis jamais rien?
Eh! pour mon honneur je vois bien
Qu'il faut vous faire quelque choſe.
&c.

Chapelle réuſſit mieux que les autres dans ce genre qui a de l'harmonie & de la grace, mais dans lequel il a préféré quelquefois une abondance ſtérile de rimes à la penſée & au tour. Sa vie voluptueuſe & ſon peu de prétention contribuérent encor à la célébrité de ſes petits ouvrages. On ſait qu'il y a dans ſon

ſon voiage de montpellier beaucoup de traits de Bachaumont, fils du préſident le Coigneux, l'un des plus aimables hommes de ſon tems. Chapelle était d'ailleurs un des meilleurs éléves de Gaſſendi. Au reſte il faut bien diſtinguer les éloges que tant de gens de lettres ont donnés à Chapelle & à des eſprits de cette trempe, d'avec les éloges dûs aux grands maîtres. m. en 1686.

Charleval (*Jean Faucon* de Ris) l'un de ceux qui acquirent de la célébrité par la délicateſſe de leur eſprit ſans ſe livrer trop au public. La fameuſe converſation du maréchal d'Hocquincourt & du pére Canaye, imprimée dans les œuvres de Saint-Evremont, eſt de Charleval juſqu'à la petite diſſertation ſur le janſéniſme & ſur le moliniſme que Saint-Evremont y a ajoûtée. Le ſtile de cette fin eſt très différent de celui du commencement. Feu monſieur de Caumartin le conſeiller d'état avait l'écrit de Charleval de la main de l'auteur. On trouve dans le Moréri, que le préſident de Ris, neveu de Charleval ne voulut pas faire imprimer les ouvrages de ſon oncle, de peur que *le nom d'auteur peut-être ne fut une tâche dans ſa famille*. Il faut être d'un état & d'un eſprit bien abject pour avancèr une telle idée dans le ſiécle où nous ſommes; & c'eût été dans un homme de

robe un orgueil digne des tems militaires & barbares, où l'on abandonnait l'étude purement à la robe par mépris pour la robe & pour l'étude.

Chardin (*Jean*) né à paris en 1643. Nul voïageur n'a laissé des mémoires plus curieux. m. à londres en 1713.

Charpentier (*François*) né à paris en 1620, académicien utile. On a de lui la traduction de *la cyropédie*. Il soûtint vivement l'opinion, que les inscriptions des monumens publics de france doivent être en français. En effet c'est dégradèr une langue qu'on parle dans toute l'europe, que de ne pas oser s'en servir; c'est aller contre son but, que de parlèr à tout le public dans une langue que les trois quarts au moins de ce public n'entendent pas. Il y a une espéce de barbarie à latiniser des noms français que la postérité méconnaitrait. Et les noms de rocroi & de fontenoi font un plus grand effet que les noms de *Rocrosium* & de *Fonténiacum*. m. en 1702.

La Châtre (*Edme* marquis de) a laissé des mémoires. m. en 1645.

Chaulieu (*Guillaume*) né en normandie en 1639. connu par ses poësies négligées, & par les beautés hardies & voluptueuses qui s'y

s'y trouvent. La plûpart respirent la liberté, le plaisir, & une philosophie au dessus des préjugés. Tel était son caractére. Il vécut dans les délices & mourut avec intrépidité. m. en 1720.

Chéminais, jésuite. On l'appelait le Racine des prédicateurs, & Bourdalouë le Corneille.

Cheron (*Elisabeth*) née à paris en 1648. célébre par la musique, la peinture & les vèrs, & plus connuë sous son nom que sous celui de son mari le sr. le Hay. m. en 1711.

Chévreau (*Urbain*) né à loudun en 1613. savant & bel esprit qui eut beaucoup de réputation. m. en 1701.

Chifflet (*Jean Jacques*) né à besançon en 1588. On a de lui plusieurs recherches. m. en 1660. Il y a eu sept écrivains de ce nom.

Choisi (*François* de) né à rouen en 1644. envoié à siam. On a sa relation. Il a composé plusieurs histoires, une *traduction de l'imitation de Jesus-Christ*, dédiée à madame de Maintenon avec cette épigraphe: *concupiscet rex decorem tuum;* & des *mémoires de la comtesse des Barres*, aiant été lui-même cette comtesse. Il y a dans ses mémoires des choses curieuses & quelques unes de hazardées.

Claude (*Jean*) né en agénois en 1619. ministre de charenton & l'oracle de son parti, émule digne des Bossuet, des Arnaud, & des Nicole. Il a composé quinze ouvrages qu'on lut avec avidité dans le tems des disputes. Presque tous les livres polémiques n'ont qu'un tems : les fables de la Fontaine, l'Arioste passeront à la derniére postérité. Cinq ou six mille volumes de controverse sont déja oubliés. m. à la haie en 1687.

Le Cointe (*Charles*) né à troies en 1611. de l'oratoire. Ses *annales ecclésiastiques* imprimés au louvre par ordre du roi, sont un monument utile. m. en 1681.

Collet (*Philibert*) né à dombes en 1643. jurisconsulte & homme libre. Excommunié par l'archévêque de lion pour une querelle de paroisse, il écrivit contre l'excommunication ; il combattit la clôture des religieuses, & dans son *traité de l'usure* il soûtint vivement l'usage autorisé en bresse de stipuler les intérêts avec le capital, usage approuvé dans plus de la moitié de l'europe, & reçu dans l'autre par tous les négocians, malgré les loix qu'on élude. Il prétendit aussi que les dîmes, qu'on paie aux ecclésiastiques, ne sont pas de droit divin. m. en 1718.

Colo-

Colomiez (*Paul*) Le tems de sa naissance est inconnu : la pluspart de ses ouvrages commencent à l'être ; mais ils sont utiles à ceux qui aiment les recherches littéraires. m. à londres en 1692.

Commire, jésuite. Il réussit parmi ceux qui croient qu'on peut faire de bons vèrs latins ; & qui pensent que des étrangers peuvent ressusciter le siécle d'Auguste dans une langue qu'ils ne peuvent pas même prononcer.

In silvam ne ligna feras.

Cordemoi (*Géraud*) né à paris. On lui doit le débrouillement du cahos des deux premiéres races des rois de france ; & on doit cette utile entreprise au duc de Montausier, qui chargea Cordemoi de faire l'histoire de Charlemagne, pour l'éducation de *monseigneur*. Il ne trouva guéres dans les anciens auteurs que des absurdités & des contradictions. La difficulté l'encouragea, & il débrouilla les deux premiéres races. m. en 1684.

Corneille (*Pierre*) né à rouen en 1606. Quoiqu'on ne représente plus que six ou sept piéces de trente-trois qu'il a composées, il sera toûjours le pére du théatre. Il est le premier qui ait élevé le génie de la nation, & cela demande grace pour environ vingt de ses

piéces qui sont à quelques endroits près ce que nous avons de plus mauvais par le stile, par la froideur de l'intrigue, par les amours déplacés & insipides & par un entassement de raisonnemens alambiqués qui sont l'opposé du tragique. Mais on ne juge d'un grand homme que par ses chef d'œuvres, & non par ses fautes. On dit que sa traduction de l'imitation de Jésus-Christ a été imprimée 32 fois: il est aussi difficile de le croire, que de la lire une seule. Il reçut une gratification du roi dans sa derniére maladie. m. en 1684.

Corneille (*Thomas*) né à rouen en 1625. homme qui aurait eû une grande réputation, s'il n'avait point eû de frére. On a de lui 34 piéces de théatre. m. en 1709.

Cousin (*Louis*) né à paris en 1627. président à la cour des monoies. On lui doit beaucoup de traductions d'historiens grecs, que lui seul a fait connaître. m. en 1707.

Le baron des Coutures traduisit en prose & commenta Lucréce vèrs le milieu du régne de Louis XIV. Il pensait comme ce philosophe sur la plûpart des premiers principes des choses. Il croiait la matiére éternelle a l'éxemple de tous les anciens. La religion chrétienne a seule combattu cette opinion.

Da-

Dacier (*André*) né à castres en 1651. calviniste comme sa femme, & devenu catholique comme elle. Garde des livres du cabinet du roi à paris, charge qui ne subsiste plus. Homme plus savant qu'écrivain élégant, mais à jamais utile par ses traductions & par ses notes. m. au louvre en 1722.

Danchet (*Antoine*) a réussi à l'aide du musicien dans quelques *opéra* qui sont moins mauvais que ses tragédies.

Danet (*Pierre*) l'un de ces hommes qui ont été plus utiles qu'ils n'ont eû de réputation. Ses *dictionnaires* de la langue latine & des antiquités furent au nombre de ces livres mémorables faits pour l'éducation du dauphin *monseigneur*, & qui s'ils ne firent pas de ce prince un savant homme, contribuérent beaucoup à éclairer la france. m. en 1709.

Dangeau (*Louis* abbé de) né en 1643. excellent académicien. m. en 1723.

Daniel (*Gabriel*) jésuite. Historiographe de france, a rectifié les fautes de Mézerai sur la premiére & la seconde race. On lui a reproché, que sa diction n'est pas toûjours assez pure, que son stile est trop faible, qu'il n'intéresse pas, qu'il n'est pas peintre, qu'il

n'a pas aſſez approfondi les loix, les uſages & les mœurs. Mais d'ailleurs il eſt inſtruit, éxact, ſage & vrai; & s'il n'eſt pas au rang des grands écrivains, il eſt dans celui des meilleurs hiſtoriens: & l'on n'a point d'hiſtoire de france préférable à la ſienne. C'eſt en vain que le pére *Daniel* prétend, que les premiers tems de l'hiſtoire de france ſont plus intéreſſans que ceux de rome, parce que Clovis & Dagobert avaient plus de terrain que Romulus & Tarquin. Il ne s'eſt pas apperçu, que les faibles commencemens de tout ce qui eſt grand intéreſſent toûjours les hommes; on aime à voir la petite origine d'un peuple dont la france n'eſt qu'une province, & qui étendit ſon empire juſqu'à l'elbe, l'euphrate & le nigèr. Il faut avouër, que notre hiſtoire & celle des autres peuples, depuis le cinquiéme ſiécle de l'ére vulgaire juſqu'au quinziéme, n'eſt qu'un cahos d'avantures barbares, ſous des noms barbares.

Dargonne (*Noël*) né à paris en 1634, chartreux à gaillon. C'eſt le ſeul chartreux qui ait cultivé la littérature. Ses *mélanges*, ſous le nom de Vigneul de Marville, ſont remplis d'anecdotes curieuſes & hazardées. m. en 1704.

Des-

Descartes (*René*) né en touraine en 1596. fils d'un conſeiller au parlement de bretagne. Le plus grand mathématicien de ſon tems, mais le philoſophe qui connut le moins la nature, ſi on le compare à ceux qui l'ont ſuivi. Il paſſa presque toute ſa vie hors de france pour philoſophèr en liberté, à l'éxemple de Saumaiſe qui avait pris ce parti. Accuſé d'athéisme comme tant d'autres philoſophes, après avoir prouvé mieux qu'eux l'éxiſtence d'un dieu. m. à ſtockholm en 1650.

Desmarets de Saint-Sorlin (*Jean*) né à paris en 1595. Il travailla beaucoup à la tragédie de *mirame* du cardinal de Richelieu. Sa comédie des *viſionnaires* paſſa pour un chéf-d'œuvre, mais c'eſt que Moliére n'avait pas encor paru. Il fut controleur-général de l'extraordinaire des guerres & ſecretaire de la marine du levant. Sur la fin de ſa vie il fut plus connu par ſon fanatisme que par ſes ouvrages. m. en 1676.

Domat, célébre jurisconſulte. Son livre *des loix civiles* a eu beaucoup d'approbation.

Doujat (*Jean*) né à toulouſe en 1639. jurisconſulte & homme de lettres. Il faiſait tous les ans un enfant à ſa femme & un livre. On en dit autant de Tiraqueau. Le journal des

des savans l'appelle grand-homme ; il ne faut pas prodiguer ce titre. m. en 1688.

Dubois (*Gerard*) né à orléans en 1629, de l'oratoire. Il a fait *l'histoire de l'église de paris*. m. en 1696.

Duché, valet de chambre de Louis XIV, fit pour la cour quelques tragédies tirées de l'écriture à l'exemple de Racine, non avec le même succès. L'opéra d'Iphigénie en tauride est son meilleur ouvrage. Il est dans le grand goût, & quoique ce ne soit qu'un opéra il retrace une grande idée de ce que les tragédies grecques avaient de meilleur. Ce goût n'a pas subsisté long-tems, & même bientot après on s'est reduit aux simples ballets composés d'actes détachés faits uniquement pour amener des danses ; ainsi l'opéra même a dégéneré dans le tems que presque tout le reste tombait dans la décadence.

Duchêne (*André*) né en tourraine en 1584. historiographe du roi, auteur de beaucoup d'histoires & de recherches généalogiques. On l'appelait le pére de l'histoire de france. m. en 1640.

Dufrénoi (*Charles*) né à paris en 1611. peintre & poëte. Son poëme *de la peinture*

a

a réussi auprès de ceux qui peuvent lire d'autres vèrs latins que ceux du siécle d'Auguste. m. en 1665.

Dufréni (*Charles*) né à paris en 1648. Il passait pour petit-fils de Henri IV & lui ressemblait. Son pére avait été valet de garderobe de Louis XIII, & le fils l'était de Louis XIV, qui lui fit toûjours du bien malgré son dérangement, mais qui ne put l'empécher de mourir pauvre. Avec beaucoup d'esprit & plus d'un talent, il ne put jamais rien faire de régulier. On a de lui beaucoup de comédies, & il n'y en a guères où l'on ne trouve des scénes jolies & singuliéres. m. en 1724.

Dupleix (*Scipion*) de condom, quoique né en 1559, peut être compté dans le siécle de Louis XIV, aiant encor vécu sous son régne. Il est le premièr historien qui ait cité en marge ses autorités, précaution absolument nécessaire quand on n'écrit pas l'histoire de son tems. On ne lit plus son histoire de france, parce que depuis lui on a mieux fait & mieux écrit. m. en 1661.

Esprit (*Jacques*) né à béziers en 1611. auteur du livre *de la fausseté des vertus humaines*, qui n'est qu'un commentaire du duc de la Rochefoucault. Le chancelier Séguier,

qui

qui goûta ſa littérature, lui fit avoir un brévet de conſeiller d'état. m. en 1678.

Eſtrades (le maréchal d') ſes lettres ſont auſſi eſtimées que celles du cardinal d'Oſſat, & c'eſt une choſe particuliére aux français que de ſimples dépêches aient été ſouvent d'excellens ouvrages. m. en 1686.

Le marquis de la Fare, connu par ſes mémoires & par quelques vèrs agréables. Son talent pour la poëſie ne ſe dévelopa qu'à l'âge de près de ſoixante ans. Ce fut madame de Cailus, l'une des plus aimables perſonnes de ce ſiécle par ſa beauté & par ſon eſprit, pour laquelle il fit ſes premiers vèrs, & peut-être les plus délicats qu'on ait de lui.

M'abandonnant un jour à la triſteſſe
Sans eſpérance & même ſans déſirs,
Je regrettais les ſenſibles plaiſirs
Dont la douceur enchanta ma jeuneſſe.
Sont-ils perdus, diſais-je, ſans retour,
Et n'es-tu pas cruel, amour!
Toi que j'ai fait dès mon enfance,
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laiſſer terminer le cours
A l'ennuïeuſe indifférence?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univèrs,

Qui

Qui plein d'une joie inhumaine
Me dit en souriant, Tircis ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de Caïlus.

mort en 1713.

La Faiette (*Marie Madelaine* de la Vergne comtesse de) Sa *princesse de cléves* & sa *zaïde* furent les premiers romans, où l'on vit les mœurs des honnêtes gens & des avantures naturelles décrites avec grace. Avant elle on écrivait d'un stile empoulé des choses peu vraisemblables. m. en 1693.

Félibien (*André*) né à chartres en 1619. Il est le premier qui dans les inscriptions de l'hôtel de ville ait donné à Louis quatorze le nom de *grand*. Ses *entretiens sur la vie des peintres* sont l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur. Il est élégant, profond, & il respire le goût. Mais il dit trop peu de choses en trop de paroles, & est absolument sans méthode. m. en 1695.

Fénelon (*François* de Salignac) archévêque de cambrai, né en périgord en 1651. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différens. Tous partent d'un cœur plein de vertu, mais son *Télémaque* l'inspire. Il a été

vainc-

vainement blamé par Gueudéville & par l'abbé Faidit. m. à cambrai en 1715.

Ferrand, conseiller de la cour des aides. On a de lui de très jolis vèrs. Il joutait avec Rousseau dans l'épigramme & le madrigal. Voici dans quel goût Ferrand écrivait

D'amour & de mélancolie
Celemnus enfin consumé
En fontaine fut transformé,
Et qui boit de ses eaux, oublie
Jusqu'au nom de l'objet aimé.
Pour mieux oublier Egérie
J'y courus hier vainement,
A force de changer d'amant
L'infidéle l'avait tarie.

On voit que Ferrand mettait plus de naturel, de grace & de delicatesse dans des sujets galants, & Rousseau plus de force & de recherche dans des sujets de débauche.

Feuquiéres de pas (le marquis de) né à paris en 1648. Officier consommé dans l'art de la guerre, & excellent guide s'il est critique trop sévére. m. en 1711.

Le Févre (*Tannegui*) né à caën en 1615. calviniste, professeur à saumur, méprisant ceux de la secte & dameurant parmi eux, plus philo-

philosophe que huguenot, écrivant aussi bien en latin qu'on puisse écrire dans une langue morte, faisant des vèrs grecs qui doivent avoir eû peu de lecteurs. La plus grande obligation que lui aient les lettres, est d'avoir produit madame Dacier. m. en 1678.

Le Févre (*Anne*) madame Dacier. Née calviniste à saumur en 1651, illustre par sa science. Le duc de Montausier la fit travailler à l'un de ces livres qu'on nomme *dauphins*, pour l'éducatiou de *monseigneur*. Le *Florus* avec des notes latines est d'elle. Ses traductions de Terence & d'Homére lui font un honneur immortel. On ne pouvait lui reprocher que trop d'admiration pour tout ce qu'elle avait traduit. La Motte ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition. m. en 1720 au louvre.

Fléchier (*Esprit*) du comtat d'avignon, né en 1632. évêque de lavaur & puis de nîmes. Poëte français & latin, historien, prédicateur, mais connu surtout par ses belles oraisons funébres. Son histoire de Théodose a été faite pour l'éducation de *monseigneur*. Le duc de Montausier avait engagé les meilleurs esprits de france, à travailler par de bons ouvrages à cette éducation. m. en 1710.

Fleury (*Claude*) né en 1640. sous-précepteur du duc de Bourgogne & confesseur de Louis xv son fils, vécut à la cour dans la solitude & dans le travail. Son histoire de l'église est la meilleure qu'on ait jamais faite, & les discours préliminaires fort au dessus de l'histoire. Ils sont presque d'un philosophe, mais l'histoire n'en est pas. m. en 1723.

La Fontaine (*Jean*) né à château-thiéri en 1621. Le plus simple des hommes, mais admirable dans son genre quoique négligé & inégal. Il fut le seul des grands hommes de son tems qui n'eut point de part aux bienfaits de Louis xiv. Il y avait droit par son mérite & par sa pauvreté. Dans la plûpart de ses fables il est infiniment au dessus de tous ceux qui ont écrit avant & après lui en quelque langue que ce puisse être. Dans les contes qu'il a imités de l'Arioste il n'a pas son élégance & sa pureté, il n'est pas à beaucoup près si grand peintre, & c'est ce que Boileau n'a pas aperçu dans sa dissertation sur Joconde, parce que Despréaux ne savait presque pas l'italien. Mais dans les contes puisés chez Bocace, la Fontaine lui est bien supérieur parce qu'il a beaucoup plus d'esprit, de graces, de finesse. Bocace n'a d'autre mérite que la naïveté, la clarté,

&

& l'exactitude dans le langage. Il a fixé sa langue & la Fontaine a souvent corrompu la sienne. m. en 1695.

Fontenelle (*Bernard* de) quoique vivant encor en l'année 1752. fera une exception à la loi qu'on s'est faite de ne mettre aucun homme vivant dans ce catalogue. Son âge de près de cent années semble demander cette distinction. Il est à présent au dessus de l'éloge & de la critique. On peut le regarder comme l'esprit le plus universel que le siécle de Louis XIV ait produit. Il a ressemblé à ces terres heureusement situées qui portent toutes les espéces de fruits. Il n'avait pas vingt ans lorsqu'il fit une grande partie de la tragédie-opéra de *Bellorophon*, & depuis il donna l'opéra de *Thétis & Pélée* dans lequel il imita beaucoup Quinaut, & qui eut un grand succès. Celui d'*Enée & Lavinie* en eut moins. Il essaia ses forces au théatre tragique: il aida mademoiselle Bernard dans quelques piéces. Il en composa deux dont une fut jouée en 1680, & jamais imprimée. Elle lui attira trop long-tems de très-injustes reproches: car il avait eû le mérite de reconnaitre que bien que son esprit s'étendit à tout, il n'avait pas le talent de Pierre Corneille son oncle pour la tragédie. Il fit beaucoup d'ouvrages legers dans lesquels on

remarquait déja cette finesse & cette profondeur qui décélent un homme supérieur à ses ouvrages mêmes. On remarqua dans ses vèrs & dans ses dialogues des morts l'esprit de Voiture mais plus étendu & plus philosophique. Sa pluralité des mondes fût un ouvrage unique en son genre. Il sut faire des oracles de Vandale un livre agréable. Les matiéres délicates ausquelles on touche dans ce livre lui attirérent des persécutions sourdes ausquelles il eut le bonheur d'échaper. Il vit combien il est dangereux d'avôir raison dans des choses où des hommes accrédités ont tort. Il se tourna vers la géometrie & vers la physique avec autant de facilité qu'il avait cultivé les arts d'agrément. Nommé secrétaire perpétuel de l'académie des sciences il éxerça cet emploi pendant plus de quarante ans avec un aplaudissement universel. Son histoire de l'académie jette très souvent une clarté lumineuse sur les mémoires les plus obscurs. Il fut le premier qui porta cette élégance dans les sciences. Si quelquefois il y répandit trop d'ornemens, c'était de ces moissons abondantes dans lesquelles les fleurs croissent naturellement avec les épics.

Cette histoire de l'académie des sciences serait aussi utile qu'elle est bien faite s'il avait

eû

eû à rendre compte de vérités découvertes; mais il fallait qu'il expliquât des opinions combattuës les unes par les autres, & dont la plûpart sont détruites.

Les éloges qu'il prononça des académiciens morts ont le singulier mérite de rendre les sciences respectables, & ont rendu tel leur auteur. En vain l'abbé des Fontaines & d'autres gens de cette espéce ont voulu obscurcir sa réputation, c'est le propre des grands hommes d'avoir de méprisables ennemis. S'il a fait imprimer depuis peu des comédies peu théatrales & une apologie des tourbillons de Descartes, on a pardonné ces comédies en faveur de sa vieillesse, & son cartésianisme en faveur des anciennes opinions qui dans sa jeunesse avaient été celles de l'europe.

Enfin on l'a regardé comme le premier des hommes dans l'art nouveau de répandre de la lumiére & des graces sur les sciences abstraites, & il a eû du mérite dans tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talens ont été soutenus par la connaissance des langues & de l'histoire, & il a été sans contredit au dessus de tous les savants qui n'ont pas eû le don de l'invention.

Forbin (*Claude* chevalier de) chef d'escadre en france, grand-amiral du roi de siam. Il a laissé des mémoires curieux qu'on a rédigés, & on peut juger entre lui & du Gué-trouin.

La Fosse (*Antoine*) né en 1658. *Manlius* est sa meilleure piéce de théatre. m. en 1708.

Fraguier (*Claude*) né à paris en 1666. bon littérateur & plein de goût. Il n'a écrit que des vèrs latins & quelques dissertations. m. en 1728.

Furetiére (*Antoine*) né en 1620. fameux par son dictionnaire & par sa querelle. m. en 1688.

Galant (*Antoine*) né en picardie en 1646. Il apprit à constantinople les langues orientales, & traduisit une partie des contes arabes, qu'on connait sous le titre des *mille & une nuit*. m. en 1715.

Gacon (*François*) né à lyon en 1667. mis par le pére Nicéron dans le catalogue des hommes illustres, & qui n'a été fameux que par de mauvaises satires. Il a eû grande part à ce recueil de grossiéres plaisanteries qu'on appelle brévets de la calotte. Ces turpitudes ont pris leur source dans je ne sai quel-

quelle association qu'on appelait le régiment des fous & de la calotte. Ce n'est pas là assurément du bon goût. Les honnêtes gens ne voient qu'avec mépris de tels ouvrages & leurs auteurs qui ne peuvent être cités que pour faire abhorrer leur éxemple. m. en 1725.

L'abbé Gallois (*Jean*) né à paris en 1632. savant universel, fut le premier qui travailla au journal des savans avec le conseiller Clerc Sallo, qui avait conçu l'idée de ce travail. Il enseigna depuis un peu de latin au ministre d'état Colbert, qui malgré ses occupations crut avoir assez de tems pour apprendre cette langue; il prenait surtout ses leçons en carosse dans ses voiages de versailles à paris. On disait avec vraisemblance, que c'était en vuë d'être chancelier. On peut observer, que les deux hommes qui ont le plus protégé les lettres, ne savaient pas le latin, Louis XIV & monsieur Colbert. m. en 1707.

Gassendi (*Pierre*) né en provence en 1592. restaurateur d'une partie de la physique d'épicure. Il sentit la nécessité des atomes & du vuide. Newton & d'autres ont démontré depuis ce que Gassendi avait affirmé. Il eut moins de réputation que Des-

cartes, parce qu'il était plus raisonnable, & qu'il n'était pas inventeur; mais on l'accusa comme Descartes d'athéisme. Quelques-uns crurent, que celui qui admettait le vuide comme Epicure, niait un dieu comme lui. C'est ainsi que raisonnent les calomniateurs. Gassendi en provence, où l'on n'était point jaloux de lui, était appelé le saint prêtre; à paris quelques envieux l'appelaient l'incrédule. m. en 1656.

Gédouin, chanoine de la sainte-chapelle à paris. Auteur d'une excellente traduction de Quintilien, &c.

Geneſt (*Charles-Claude*) né en 1635. aumonier de la duchesse d'Orléans, philosophe & poëte. Sa tragédie de Pénélope a encor du succès sur le théatre, & c'est la seule de ses piéces qui s'y soit conservée. Son laborieux ouvrage de la philosophie de Descartes en rimes plûtôt qu'en vèrs signala plus sa patience que son génie, & il n'eut guéres rien de commun avec Lucréce que de versifier une philosophie erronée presque en tout. Il eut part aux bienfaits de Louis XIV. m. en 1719.

Le Gendre (*Louis*) né à rouen en 1655. a fait une histoire de france. Pour bien

faire

faire cette histoire, il faudrait la plume & la liberté du président de Thou; & il serait encor très difficile de rendre les premiers siécles intéressans. m. en 1733.

L'abbé Girard. Son livre des synonimes est très utile.

Godeau (*Antoine*) l'un de ceux qui servirent à l'établissement de l'académie française. Poëte, orateur & historien. On sait que pour faire un jeu de mots le cardinal de Richelieu lui donna l'évéché de grasse, pour le *bénédicite* mis en vèrs. Son histoire ecclésiastique en prose fut plus estimée que son poëme sur les fastes de l'église. Il se trompa en croiant égaler les fastes d'Ovide: ni son sujet ni son génie n'y pouvaient suffire. C'est une grande erreur de penser, que les sujets chrétiens puissent convenir à la poësie comme ceux du paganisme, dont la mythologie aussi agréable que fausse animait toute la nature. m. en 1672.

Godefroi (*Théodore*) fils de Denys Godefroi parisien. Homme savant, né à genéve en 1580. Historiographe de france sous Louis XIII & Louis XIV. Il s'appliqua surtout aux titres & au cérémonial. m. en 1649.



Godefroi (*Denys*) ſon fils, né à paris en 1615. hiſtoriographe de france comme ſon pére. m. en 1681.

Gombauld (*Jean Ogier* de) quoique né ſous Charles IX. vécut long-tems ſous Louis XIV. Il y a de lui quelques bonnes épigrammes dont même on a retenu des vèrs. m. en 1666.

Gomberville (*Marin*) né à paris en 1600. l'un des premiers académiciens. Il écrivit de grands romans avant le tems du bon goût, & ſa réputation mourut avec lui. m. en 1674.

Gondi (*Jean François*) cardinal de Retz, né en 1613. qui vécut en *Catilina* dans ſa jeuneſſe, & en *Atticus* dans ſa vieilleſſe. Pluſieurs endroits de ſes mémoires ſont dignes de Saluſte; mais tout n'eſt pas égal. m. en 1679.

Gourville, valet de chambre du duc de la Rochefoucault, devenu ſon ami & même celui du grand Condé. Dans le même tems pendu à paris en effigie, & envoié du roi en allemagne; enſuite propoſé pour ſuccédèr au grand Colbert dans le miniſtére. Nous avons de lui des mémoires de ſa vie, écrits avec naïveté, dans leſquels il parle de ſa naiſſance & de ſa fortune avec indifférence.

Le

Le Grand (*Joachim*) né en normandie en 1653. éléve du pére le Cointe. Il a été l'un des hommes les plus profonds dans l'hiſtoire. m. en 1732.

Grécour, chanoine de tours. Son poëme de *Philotanus* eut un ſuccès prodigieux. Le mérite de ces ſortes d'ouvrages n'eſt d'ordinaire que dans le choix du ſujet, & dans la malignité humaine. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait quelques vèrs bien faits dans ce poëme. Le commencement en eſt très-heureux; mais la ſuite n'y répond pas. Le diable n'y parle pas auſſi plaiſamment qu'il eſt amené. Le ſtile eſt bas, uniforme, ſans dialogue, ſans graces, ſans fineſſe, ſans pureté de ſtile, ſans imagination dans l'expreſſion, & ce n'eſt enfin qu'une hiſtoire ſatirique de la bulle *Unigenitus* en vèrs burlesques, parmi leſquels il s'en trouve de très-plaiſants.

Guerret (*Gab[illegible]l*) né à paris en 1641. connu dans ſon tems par ſon parnaſſe réformé & par la guerre des auteurs. Il avait du goût; mais ſon diſcours, *ſi l'empire de l'éloquence eſt plus grand que celui de l'amour*, ne prouverait pas qu'il en eût. Il a fait le journal du palais conjointement avec Blondeau: ce journal du palais eſt un recueil des arrêts des parlemens de france, jugemens ſou-

ſouvent différens dans des cauſes ſemblables. Rien ne fait mieux voir combien la juriſprudence a beſoin d'être réformée, que cette néceſſité où l'on eſt de recueillir des arrêts. m. en 1688.

Du Guet (*Jacques Joſeph*) né en forez en 1649. l'une des meilleures plumes du parti janséniſte. Son livre de *l'éducation d'un roi* n'a point été fait pour le roi de ſardaigne, comme on l'a dit. m. en 1733.

Du Gué-Trouin, d'armateur devenu lieutenant-général des armées navales. L'un des plus grands hommes en ſon genre, a donné des mémoires écrits du ſtile d'un ſoldat, & propres à exciter l'émulation chez ſes compatriotes.

Du Hamel (*Jean Baptiſte*) de normandie, né en 1624. ſécretaire de l'académie des ſciences. Quoique philoſophe il était théologien. La philoſophie, qui s'eſt perfectionnée depuis lui, a nui à ſes ouvrages; mais ſon nom a ſubſiſté. m. en 1706.

Le comte de Hamilton (*Antoine*) né à caën. On a de lui quelques jolies poëſies; & il eſt le premier, qui ait fait des romans dans un goût plaiſant, qui n'eſt pas le burleſque de Scarron.

Har-

Hardouin (*Jean*) jésuite, profond dans l'histoire & chimérique dans les sentimens. *Il faut s'enquerir*, dit Montagne, *non quel est le plus savant mais le mieux savant.* Hardouin poussa la bizarerie jusqu'à prétendre que l'énéïde & les odes d'Horace ont été composées par des moines du treiziéme siécle: il veut qu'Enée soit Jesus-Christ; & Lalagé la maitresse d'Horace est la réligion chrétienne. Le même discernement qui faisait voir au pére Hardouin le Messie dans Enée, lui decouvrait des athées dans les péres Tomassin, Quênel, Mallebranche, dans Arnaud, dans Nicole & Pascal. Sa folie ota à sa calomnie toute son atrocité; mais tous ceux qui renouvellent cette accusation d'athéisme contre des sages, ne sont pas toûjours reconnus pour fous, & sont souvent très-dangereux. On a vû des hommes abuser de leur ministére en emploïant ces armes contre lesquelles il n'y a point de bouclier, pour perdre sans ressource des personnes respectables auprès des princes trop peu instruits.

Hénaut, connu par le sonnet de l'avorton, par d'autres piéces, & qui aurait une très grande réputation si les trois premiers chants de sa traduction de Lucréce, qui furent perdus, avaient paru & avaient été écrits

comme ce qui nous eſt reſté du commencement de cet ouvrage. mort en 1682. Au reſte la poſtérité ne le confondra pas avec un homme du même nom & d'un mérite ſupérieur, à qui nous devons la plus courte & la meilleure hiſtoire de france, & peut-être la ſeule maniére dont il faudra déſormais écrire toutes les grandes hiſtoires. Car la multiplicité des faits & des écrits devient ſi grande, qu'il faudra bientôt tout réduire aux extraits & aux dictionnaires . Mais il ſera difficile d'imiter l'auteur de l'abrégé chronologique, d'approfondir tant de choſes en paraiſſant les effleurer.

D'Herbelot (*Barthelemi*) né à paris en 1625. le premier parmi les français, qui connut bien les langues & les hiſtoires orientales. Peu célébre d'abord dans ſa patrie, Reçu par le grand duc de toſcane Ferdinand ſecond avec une diſtinction qui apprit à la france à connaître ſon mérite. Rappelé enſuite & encouragé par Colbert qui encourageait tout. Sa *bibliothéque orientali* eſt auſſi curieuſe que profonde. m. en 1695.

Hermant (*Godefroi*) né à beauvais en 1617. Il n'a fait que des ouvrages polémiques, qui s'anéantiſſent avec la diſpute. m. en 1690.

La

La Hire (*Philippe*) né à paris en 1640. fils d'un bon peintre. Il a été grand mathématicien, & a beaucoup contribué à la fameuse méridienne de france. m. en 1718.

L'Hôpital (*François* marquis de) né en 1662. Le premier qui ait écrit en france sur le calcul inventé par Newton, qu'il appela les infiniment petits: c'était alors un prodige. m. en 1704.

D'Hosier (*Pierre*) né à marseille en 1592. fils d'un avocat. Il fut le premier qui débrouilla les généalogies, & qui en fit une science. Louis XIII le fit gentilhomme servant, maître d'hôtel & gentilhomme ordinaire de sa chambre. Louis XIV lui donna un brévet de conseiller d'état. De véritablement grands hommes ont été bien moins récompensés, Leurs travaux n'étaient pas si nécessaires à la vanité humaine. m. en 1660.

Des Houliéres (*Antoinette* de la Garde) De toutes les dames françaises qui ont cultivé la poësie, c'est celle qui a le plus réussi, puisque c'est celle dont on a retenu le plus de vèrs. m. en 1694.

Huet (*Pierre Daniel*) né à caën en 1630. savant universel, & qui conserva la même ar-

ardeur pour l'étude jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Appelé auprès de la reine Christine à stockholm, il fut ensuite un des hommes illustres qui contribuérent à l'éducation du dauphin. Jamais prince n'eut de pareils maîtres. Huet se fit prêtre à quarante ans; il eut l'évéché d'avranche, qu'il abdiqua ensuite, pour se livrer tout entièr à l'étude dans la retraite. De tous ses livres *le commerce & la navigation des anciens*, & *l'origine des romans*, sont le plus d'usage. Son *traité sur la faiblesse de l'esprit humain* a fait beaucoup de bruit, & a paru à quelques uns démentir sa *démonstration évangelique*. m. en 1721.

Jacquelot (*Isaac*) né en champagne en 1647. calviniste, pasteur à la haie & à berlin. Il a fait quelques ouvrages sur la religion. m. en 1708.

Joli, (*Gui*) conseiller au châtelet, sécretaire du cardinal de Rets, a laissé des mémoires, qui sont à ceux du cardinal ce qu'est le domestique au maître; mais il y a des particularités curieuses.

Jouvency (*Joseph*) jésuite né à paris en 1643. C'est encor un homme qui a eû le mérite obscur d'écrire en latin aussi bien, qu'on

qu'on le puiſſe de nos jours. Son livre *de ratione diſcendi & docendi* eſt un des meilleurs qu'on ait en ce genre, & des moins connus depuis Quintilien. Il publia en 1710. à rome une partie de l'hiſtoire de ſon ordre. Il l'écrivit en jéſuite & en homme qui était à rome. Le parlement de paris qui penſe tout différemment de rome & des jéſuites condanna ce livre dans lequel on juſtifiait le pére Guignard condanné à être pendu par ce même parlement pour l'aſſaſſinat commis ſur la perſonne d'Henri IV par l'écolier Chatel. Il eſt très vrai que Guignard n'était nullement complice, & qu'on le jugea à la rigueur. Mais il n'eſt pas moins vrai que cette rigueur était néceſſaire dans ces tems malheureux où une partie de l'europe aveuglée par le plus horrible fanatisme regardait comme un acte de religion de poignarder le meilleur des rois & le meilleur des hommes. m. en 1716.

De l'Isle (*Guillaume*) né à paris en 1675. Il a reformé la géographie, qui aura longtems beſoin d'être perfectionnée. C'eſt lui qui a changé toute la poſition de notre hémisphére en longitude. Il a enſeigné à Louis XV la géographie, & n'a point fait de meilleur éléve. Ce monarque a composé, après la mort de ſon maître, un traité du cours

de tous les fleuves. Guillaume de l'Isle eſt le premier qui ait eu le titre de premier géographe du roi. m. en 1726.

Labbe (*Philippe*) né à bourges en 1607. jéſuite. Il a rendu de grands ſervices à l'hiſtoire. On a de lui ſoixante & ſeize ouvrages. m. en 1667.

Le Laboureur (*Jean*) né à montmorenci en 1623, gentilhomme ſervant de Louis XIV & enſuite ſon aumonier. Sa relation du voïage de pologne qu'il fit avec madame la maréchalle de Guébriant, la ſeule femme qui ait jamais eû le tître, & fait les fonctions d'Ambaſſadrice plénipotentiaire, eſt aſſez curieuſe. Les commentaires hiſtoriques dont il a enrichi les mémoires de Caſtelnau ont répandu beaucoup de jour ſur l'hiſtoire de france. Le mauvais poëme de Charlemagne n'eſt pas de lui, mais de ſon frére. m. en 1675.

Lainé ou Lainez (*Aléxandre*) né dans le haynault en 1650. poëte ſingulier, dont on a recueilli un petit nombre de vèrs heureux. Un homme qui s'eſt donné la peine de faire éléver à grands frais un parnaſſe en bronze couvert de figures en relief, de tous les poëtes & muſiciens dont il s'eſt aviſé, a mis ce *Lainé* au rang des plus illuſtres. Les ſeuls vèrs

vèrs délicats qu'on aït de lui ſon ceux qu'il fit pour madame de Martel :

Le tendre Apelle un jour dans ces jeux ſi vantés
Qu'athénes ſur ſes bords conſacraït à Neptune
Vit au ſortir de l'onde éclater cent beautés,
Et prenant un trait de chacune
Il fit de ſa Venus le portrait immortel.
Helas! s'il avait vû l'adorable Martel
Il n'en aurait emploié qu'une.

On ne ſait pas que ces vèrs ſont une traduction un peu longue de ce beau morceau de l'Arioſte,

Non avea da torre altra, che coſtei
Che tutte le bellezze erano in Lei.

m. en 1710.

Lambert (*Anne Thérèſe* de Marguenat de Courcelles, marquiſe de) né en 1647. dame de beaucoup d'eſprit, a laiſſé quelques écrits d'une morale utile & d'un ſtile agréable. Son traité *de l'amitié* fait voir qu'elle méritait d'avoir des amis. Le nombre des dames, qui ont illuſtré ce beau ſiécle, eſt une des grandes preuves des progrès de l'eſprit humain.

Le donne ſon, venute in eccellenza
Di ciaſcun'arte ove hanno poſto cura. Arioſt.

m. à paris en 1733.

Lami (*Bernard*) né au mans en 1640. de l'oratoire. Savant dans plus d'un genre. Il compoſa ſes élémens de mathématiques dans un voiage qu'il fit à piéd de grenoble à paris. m. en 1715.

Lancelot (*Claude*) né à paris en 1615. Il eut part à des ouvrages très utiles, que firent les ſolitaires de port-roial pour l'éducation de la jeuneſſe. m. en 1695.

De Larrey (*Iſaac*) né en normandie en 1638. Son hiſtoire d'angleterre fut eſtimée avant celle de Rapin de Thoiras; & ſon hiſtoire de Louis XIV ne le fut jamais. m. à berlin en 1719.

Launai (*François*) né à angers en 1612. juriſconſu[illegible] & homme de lettres. Il fut le premier qui enſeigna le droit français à paris. m. en 1693.

Launoy (*Jean*) né en normandie en 1603. docteur en théologie. Savant laborieux & critique intrépide. Il détrompa de pluſieurs erreurs, & ſurtout ſur des ſaints, dont il nia l'exiſtence. On ſait qu'un curé de ſaint-

Euſtache

Eustache disait: *je lui fais toûjours de profondes révérences, de peur qu'il ne m'ôte mon saint-Eustache.* m. en 1678.

Lauriére (*Eusebe*) né à paris en 1659, avocat. Personne n'a plus approfondi la jurisprudence & l'origine des loix. C'est lui, qui dressa le plan du recueil des ordonnances; ouvrage immense, qui signale le régne de Louis xv. C'est un monument de l'inconstance des choses humaines. m. en 1728.

Lémery (*Nicolas*) né à rouen en 1645, fut le premier chimiste raisonnable, & le premier qui ait donné une pharmacopée universelle. m. en 1715.

L'Enfant (*Jacques*) né en beausse en 1661. pasteur calviniste à berlin. Il contribua plus que personne à répandre les graces & la force de la langue française aux extrémités d'allemagne. Son *histoire du concile de constance* bien faite & bien écrite sera jusqu'à la derniére postérité un temoignage du bien & du mal qui peuvent résulter de ces grandes assemblées, & que du sein des passions, de l'intérêt & de la cruauté même il peut encor sortir de bonnes loix. m. en 1692.

Des Lions (*Jean*) né à pontoise en 1615. docteur de sorbonne, homme singulier, au-

teur de plusieurs ouvrages polémiques. Il voulut prouver, que les réjouissances à la fête des rois sont des profanations, & que le monde allait bientôt finir. m. en 1700.

Le Long (*Jacques*) né à paris en 1655. de l'oratoire. Sa *bibliothéque historique de france* est d'une grande recherche & d'une grande utilité, à quelques fautes près. m. en 1721.

Le baron de Longepierre (*Hilaire Bernard*) né en bourgogne en 1658. Il possédait toutes les beautés de la langue grecque, mérite très-rare en ce tems-là; on a de lui des traductions en vèrs d'Anacréon, Sapho, Bion & Moschus. Sa tragédie de *Médée* quoiqu'inégale & trop remplie de déclamations est fort supérieure à celle de Pierre Corneille. Mais la Médée de Corneille n'était pas de son bon tems. Longepierre fit beaucoup d'autres tragédies d'après les poëtes grecs, & il les imita en ne mélant point l'amour à ces sujets sévéres & terribles. Mais aussi il les imita dans la prolixité des lieux communs & dans le vuide d'action & d'intrigue, & ne les égala point dans la beauté de l'élocution qui fait le grand mérite des poëtes. Il a composé plusieurs autres tragédies dans le goût grec; mais il n'a donné

au

au théatre que *Médée & Electre*. m. en 1727.

De Longueruë (*Louis* du Four) né à charleville en 1652. abbé du jard. Il savait, outre les langues savantes, toutes celles de l'europe. Apprendre plusieurs langues médiocrement, c'est le fruit du travail de quelques années; parler purement & éloquemment la sienne c'est le travail de toute la vie. Il savait l'histoire universelle, & on prétend qu'il composa de mémoire la description historique & géographique de la france ancienne & moderne. mort vers l'an 1724.

Longueval (*Jacques*) né en 1681. jésuite. Il a fait huit volumes de l'histoire de l'église gallicane, continuée par le pére Fontenay. m. en 1735.

De la Loubére (*Simon*) né à toulouse en 1642, & envoié à siam en 1677. On a de lui des mémoires de ce païs, meilleurs que ses sonnets & ses odes. m. en 1729.

Mabillon (*Jean*) né en champagne en 1632. bénédictin. C'est lui, qui étant chargé de montrer le trésor de saint-denis, demanda à quitter cet emploi, parce qu'il n'aimait pas à méler la fable avec la vérité. Il a fait de profondes recherches. Colbert l'emploia à rechercher les anciens titres. m. en 1707.

Maignan (*Emanuel*) né à toulouse en 1601. minime. L'un de ceux qui ont appris les mathématiques sans maître. Professeur de mathématique à rome, où il y a toûjours eû depuis un professeur minime français. m. à toulouse en 1676.

Maimbourg (*Louis*) jésuite, né en 1610. Il y a encor quelques unes de ses histoires qu'on ne lit pas sans plaisir. Il eut d'abord trop de vogue & on l'a trop négligé ensuite. Ce qui est singulier, c'est qu'il fut obligé de quitter les jésuites pour avoir écrit en faveur du clergé de france. m. à saint-Victor en 1686.

Mainard (*François*) président d'aurillac né à toulouse en 1634. On peut le compter parmi ceux qui ont annoncé le siécle de Louis XIV. Il reste de lui un assez grand nombre de vèrs heureux, purement écrits. C'est un des écrivains qui s'est plaint le plus de la mauvaise fortune attachée aux talens. Il ignorait que le succès d'un bon ouvrage est la seule récompense digne d'un artiste; que si les princes & les ministres veulent se faire honneur en récompensant cette espéce de mérite, il y a plus d'honneur encor d'attendre ces faveurs sans les demander, & que si un bon écrivain ambitionne la fortune il doit la faire soi-même. m. en 1646.

Male-

Malebranche (*Nicolas*) né à paris en 1638. de l'oratoire. L'un des plus profonds méditatifs qui aient jamais écrit. Animé de cette imagination forte qui fait plus de diſciples que la vérité, il en eut de ſon tems. Il y avait des malebranchiſtes. Il à montré admirablement les erreurs des ſens & de l'imagination; & quand il a voulu ſonder la nature de l'ame, il s'eſt perdu dans cet abime comme les autres. Il eſt, ainſi que Descartes, un grand homme avec lequel on apprend bien peu de choſe. m. en 1715.

Malézieux (*Nicolas*) né à paris en 1650. Les élémens de géométrie du duc de Bourgogne, ſont les leçons qu'il donna à ce prince. Il ſe fit une réputation par ſa profonde littérature. Madame la ducheſſe du Maine fit ſa fortune. m. en 1727

Malleville (*Claude* de) l'un des premiers académiciens. Le ſeul ſonnet de la *belle matineuſe* en fit un homme célébre. On ne parlerait pas aujourd'hui d'un tel ouvrage: mais le bon en tout genre était alors auſſi rare qu'il eſt devenu commun depuis. m. en 1647.

De Marca (*Pierre*) né en 1594. Etant veuf & ayant pluſieurs enfans, il entra dans

l'égliſe & fut nommé à l'archévéché de paris. Son livre *de la concorde de l'empire & du ſacerdoce* eſt eſtimé. m. en 1662.

De Maroles (*Michel*) né en touraine en 1600. fils du célebre Claude de Maroles capitaine des cent-ſuiſſes, connu par ſon combat ſingulier à la tête de l'armée d'Henri IV contre Marivaux. Michel, abbé de villeloin, compoſa 69 ouvrages, dont pluſieurs ſont des traductions utiles dans leur tems. m. en 1681.

Marſollier (*Jacques*) né à paris en 1657. chanoine régulier de ſainte-geneviéve. Connu par pluſieurs hiſtoires bien écrites. m. en 1724.

Martignac (*Etienne*) né en 1628. Le premier qui donna une traduction ſupportable en proſe de Virgile, d'Horace, &c. Je doute qu'on les traduiſe jamais heureuſement en vèrs. Ce ne ſerait pas aſſez d'avoir leur génie, la différence des langues eſt un obſtacle preſque invincible. m. en 1698.

La Marre (*Nicolas*) né à paris en 1641. commiſſaire au châtelet. Il a fait un ouvrage qui était de ſon reſſort, *l'hiſtoire de la police*. Il n'eſt bon que pour les pariſiens, & meilleur à conſulter qu'à lire. Il eut

eut pour récompense un part sur le produit de la comédie, dont il ne jouit jamais: il aurait autant valu assignèr aux comédiens une pension sur les gages du Guet.

Mascaron (*Jules*) de marseille, né en 1634. évêque de tulles & puis d'agen. Ses oraisons funébres balancérent d'abord celles de Bossuet, mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet était un grand homme. m. en 1703.

Massillon, né en provence en 1663. de l'oratoire, évêque de clermont. Le prédicateur qui a le mieux connu le monde. Plus fleuri que Bourdalouë, plus agréable, & dont l'éloquence sent l'homme de cour, l'académicien, & l'homme d'esprit; de plus philosophe modéré & tolérant. m. en 1742.

Maucroix (*François*) né à noyen en 1619. historien, poëte & littérateur. m. en 1708.

Ménage (*Gilles*) d'angers, né en 1613. Il a prouvé, qu'il est plus aisé de faire des vèrs en italien qu'en français. Ses vers italiens sont estimés même en italie; & notre langue doit beaucoup à ses recherches. Il était savant en plus d'un genre. m. en 1692.

Mé-

Ménétrier (*Claude François*) né en 1631. a beaucoup ſervi à la ſcience du blazon, des emblêmes & des deviſes. m. en 1705.

Méri (*Jean*) né en berri en 1645. l'un de ceux qui ont le plus illuſtré la chirurgie. Il a laiſſé des obſervations utiles. m. en 1722.

Mézerai (*François*) né à argentan en normandie en 1610. Son hiſtoire de france eſt très connuë; ſes autres écrits le ſont moins. Il perdit ſes penſions, pour avoir dit ce qu'il croiait la vérité. D'ailleurs plus hardi qu'éxact, & inégal dans ſon ſtile. m. en 1683.

Mimeures (le marquis de) menin de *monſeigneur* fils de Louis XIV. On a de lui quelques morceaux de poëſie qui ne ſont pas inférieures à celles de Racan & de Mainard. Mais comme ils vinrent dans un tems où le bon était très-rare, & le marquis de Mimeures dans un tems où l'art était perfectionné, ils eurent beaucoup de réputation, & à peine fut-il connu. Son *ode à Venus* imitée d'Horace n'eſt pas indigne de l'original.

Le Moine (*Pierre*) jéſuite, né en 1602. Sa *dévotion aiſée* le rendit ridicule. Mais il eût pu ſe faire un grand nom par ſa *louïſiade*. Il avait une prodigieuſe imagination.

Pour-

Pourquoi doc ne réuſſit-il pas? c' eſt qu'il n'avait ni goût ni connaiſſance du génie de ſa langue, ni des amis ſévéres. m. en 1671.

Moliére (*Jean Baptiſte*) né à paris en 1620. Le meilleur des poëtes comiques de toutes les nations. La difficulté qu'on fit de l'enterrer, eſt un reproche à la france. Cet article a engagé à relire les poëtes comiques de l'antiquité. Il faut avouer, que ſi on compare l'art & la régularité de notre théâtre avec ces ſcénes découſues des anciens, ces intrigues faibles, cet uſage groſſier de faire annoncer par des acteurs, dans des monologues froids & ſans vraiſemblance, ce qu'ils ont fait & ce qu'ils veulent faire; il faut avouer, dis-je, que Moliére a tiré la comédie du cahos, ainſi que Corneille en a tiré la tragédie; & que les français ont été ſupérieurs en ce point à tous les peuples de la terre. m. en 1673.

L'abbé Mongaut: la meilleure traduction qu'on ait faite des lettres de Ciceron eſt de lui. Elle eſt enrichie de notes judicieuſes & utiles. Il avait été précepteur du fils du duc d'Orléans régent du roïaume.

La Monnoye (*Bernard*) né en 1641. excellent littérateur. Il fut le premier qui rem-

remporta le prix de poëſie à l'académie françaiſe, & même ſon poëme du *duël aboli* qui remporta ce prix eſt à peu de choſe près un des meilleurs ouvrages de poëſie qu'on ait faits en france. m. en 1732.

Montfaucon (*Bernard*) né en 1655. bénédictin. L'un des plus ſavans antiquaires de l'europe. m. en 1741.

Montpenſier (*Anne Marie Louiſe* d'Orléans) connuë ſous le nom de *mademoiſelle*; fille de Gaſton d'Orléans, née à paris en 1627. Ses *mémoires* ſont plus d'une femme occupée d'elle, que d'une princeſſe témoin de grands événemens; mais il s'y trouve des choſes très curienſes. m. en 1693.

Montreuil (*Mathieu* de) l'un de ces écrivains agréables & faciles, dont le ſiécle de Louis XIV a produit un ſi grand nombre & qui n'ont pas laiſſé de réuſſir dans le genre médiocre. Il y a peu de vrais génies, mais l'eſprit du tems & l'imitation on fait beaucoup d'au teurs agréables.

Moréri (*Louis*) né en provence en 1643. On ne s'attendait pas que l'auteur du *païs d'amour*, & le traducteur de *Rodriguez* entreprît dans ſa jeuneſſe le premier dictionnaire de faits, qu'on eut encor vu. Ce grand travail

vail lui coûta la vie. L'ouvrage réformé & très augmenté porte encor son nom, & n'est plus de lui. C'est une ville nouvelle bâtie sur le plan ancien. Trop de généalogies suspectes ont fait tort surtout à cet ouvrage si utile. m. en 1680.

Morin (*Michael Jean Baptiste*) né en beaujolois en 1583. médicin, mathématicien, & par les préjugés du tems astrologue. Il tira l'horoscope de Louis XIV. Malgré cette charlatanerie il était savant. m. en 1656.

Morin (*Jean*) né à blois en 1591. très savant dans les langues orientales & dans la critique. m. à l'oratoire en 1659.

Morin (*Simon*) né en normandie en 1623. On ne parle ici de lui, que pour déplorer sa fatale folie & celle de saint-Sorlin-Desmarets son accusateur. Saint-Sorlin fut un fanatique, qui en dénonça un autre. Morin, qui ne méritait que les petites-maisons, fut brulé vif en 1663, avant que la philosophie eût fait assez de progrès pour empécher les savans de dogmatiser, & les juges d'être si cruels.

La Motte-Houdart (*Antoine*) né à paris en 1672. célébre par ses ouvrages, & aimable par ses mœurs. Il avait beaucoup d'amis, c'est

c'est à dire qu'il y avait beaucoup de gens qui se plaisaient dans sa société. Je l'ai vu mourir sans qu'il eût personne auprès de son lit en 1731.

L'intérêt seul de la vérité m'oblige à passer ici les bornes ordinaires de ces articles.

Cet homme de mœurs si douces, & de qui jamais personne n'eut à se plaindre, a été accusé après sa mort presque juridiquement d'un crime énorme, d'avoir composé les horribles couplets qui perdirent Rousseau en 1710, & d'avoir conduit plusieurs années toute la manœuvre qui fit condanner un innocent. Cette accusation a d'autant plus de poids qu'elle est faite par un homme très-instruit de cette affaire, & faite comme une espéce de testament de mort. N. Boindin procureur général de tresoriers de france, en mourant en 1752, laisse un mémoire très-circonstancié dans lequel il charge après plus de quarante années la Motte-Houdart de l'académie française, Joseph Saurin de l'académie des sciences, & Malafaire négociant d'avoir ourdi toute cette trame, & le chatelet & le parlement d'avoir rendu consécutivement les arrêts les plus injustes.

1° Si N. Boindin était en effet persuadé de l'innocence de Rousseau, pourquoi tant

tar-

tarder à la faire connaître? pourquoi ne la pas manifester au moins immédiatement après la mort des ses ennemis? pourquoi ne pas donner ce mémoire écrit il y a plus de vingt années?

2° Qui ne voit clairement que le mémoire de Boindin est un libelle diffamatoire, & que cet homme haïssait également tous ceux dont il parle dans cette dénonciation faite à la postérité?

3° Il commence par des faits dont je connais toute la fausseté. Il prétend que le comte de Nocé, & N. Melon secrétaire du regent étaient les associés de Malafaire. Tous ceux qui les ont frequentés savent que c'est une insigne calomnie; ensuite il confond N. la Faie secrétaire du cabinet du roi avec son frére le capitaine aux gardes.

4° Après être convenu que Rousseau avait fait les cinq premiers couplets suivis de ceux qui lui attirérent sa disgrace, il fait tomber sur la Motte-Houdart le soupçon d'une douzaine d'autres dans le même goût, & pour unique preuve de cette accusation il dit que ces douze couplets contre une douzaine de personnes qui devaient s'assembler chez N. de Villiers, furent aportés par la Motte-Hou-

dart lui-même chez le sr. de Villiers une heure après que Rousseau avait été informé, que les intéressés devaient s'assembler dans cette maison. Or, dit-il, Rousseau n'avait pû en une heure de tems composer & transcrire ces vers diffamatoires. C'est la Motte qui les aporta, donc la Motte en est l'auteur.

Au contraire c'est, ce me semble, par ce qu'il a la bonne foi de les aporter, qu'il ne doit pas être soupçonné de la scélératesse de les avoir faits. On les a jettés à sa porte, ainsi qu'à la porte de quelques autres particuliers. Il a ouvert le paquet, il y a trouvé des injures atroces contre tous ses amis, & contre lui-même; il vient en rendre compte; rien n'a plus l'air de l'innocence.

5° Ceux qui s'intéressent à l'histoire de ce mistére d'iniquité doivent savoir, que l'on s'assemblait depuis un mois chez N. de Villiers, & que ceux qui s'y assemblaient étaient pour la plûpart les mêmes que Rousseau avait déja outragés dans cinq couplets qu'il avait imprudemment récités à quelques personnes. Le premier même de ces douze nouveaux couplets marquait assez que les intéressés s'assemblaient tantôt au caffé tantôt chez Villiers.

Sots assemblés chez de Villiers;
Parmi les sots troupe d'élite,
D'un vil caffé dignes piliers
Craignez la fureur qui m'irrite.
Je vais vous poursuivre en tous lieux,
Vous noricir, vous rendre odieux.
Je veux que par tout on vous chante;
Vous percer & rire à vos yeux
Est une douceur qui m'enchante.

6° Il est très-faux que les cinq premiers couplets reconnus pour être de Rousseau ne fissent qu'effleurer le ridicule de cinq ou six particuliers, comme le dit le mémoire. On y voit les mêmes horreurs que dans les autres.

Que le boureau par son valet
Fasse un jour serrer le sifflet
De Berrin & de sa sequelle;
Que Pecour qui fait le ballet
Ait le fouet au pied de l'échelle.

Certainement ce n'est pas là de la fine plaisanterie. C'est le même stile que celui de tous les couplets qui suivirent.

7° Quant aux derniers couplets sur le même air, qui furent en 1710 la matiére du procès intenté à Saurin de l'académie des sciences, le mémoire ne dit rien que ce que

les piéces du procès ont apris depuis longtems. Il prétend seulement que le malheureux qui fit condanné au banissement pour avoir été suborné par Rousseau devait être condanné aux galéres, si en effet il avait été faux témoin. C'est en quoi le sr. Boindin se trompe; car en premier lieu il eût été d'une injustice ridicule de condanner aux galéres le suborné, quand on ne décernait que la peine du banissement au suborneur: en second lieu ce malheureux ne s'était pas porté accusateur contre Saurin. Il n'avait pû être entiérement suborné, il avait fait plusieurs déclarations contradictoires, & la nature de sa faute, & la faiblesse de son esprit ne comportaient pas une peine éxemplaire.

8° N. Boindin fait entendre expressément dans son mémoire, que la maison de Noailles & les jésuites servirent à perdre Rousseau dans cette affaire; & que Saurin fit agir le crédit & la faveur. Je sais avec certitude & plusieurs personnes vivans encor le savent comme moi; que ni la maison de Noailles ni les jésuites ne sollicitérent. La faveur fut d'abord toute entiére pour Rousseau, car quoique le cri public s'élevât contre lui, il avait gagné deux secrétaires d'état, mon-

monſieur de Pontchartrain & monſieur Voiſin, que ce cri public n'épouvantait pas. Ce fut ſur leurs ordres en forme de ſollicitations que le lieutenant criminel *le Comte* décréta & empriſonna Saurin, l'interrogea, le confronta, le récolla, le tout en moins de vingt-quatre heures par une procédure précipitée. Le chancelier reprimanda le lieutenant criminel ſur cette procédure violente & inuſitée.

Quant aux jéſuites, il eſt ſi faux qu'ils ſe fuſſent déclarés contre Rouſſeau qu'immédiatement après la ſentence contradictoire du châtelet par laquelle il fut unanimement condanné, il fit une retraite au noviciat des jéſuites ſous la direction du pére Sanadon dans le tems qu'il appelait au parlement. Cette retraite chez les jéſuites prouve deux choſes; la premiére, qu'ils n'étaient pas ſes ennemis, la ſeconde, qu'il voulait oppoſer les pratiques de la religion aux accuſations de libertinage que d'ailleurs ont lui ſuſcitait. Il avait déja fait ſes meilleurs Pſeaumes en même tems que ſes épigrammes licentieuſes qu'il appelait les *gloria patri* de ſes Pſeaumes, & Danchet lui avait adreſſé ces vèrs:

A te masquer habile,
Traduis tour à tour
Petrone à la ville
David à la cour. &c.

Il ne ferait donc pas étonnant qu'aiant pris le manteau de la religion, comme tant d'autres, tandis qu'il portait celui de cinique, il eut depuis conservé le premier qui lui était devenu absolument nécessaire. On ne veut tirer aucune conséquence de cette induction, il n'y a que Dieu qui connaisse le cœur de l'homme.

9° Il est important d'observer que pendant plus de trente années que la Motte-Houdart, Saurin, & Malafaire ont survécu à ce procès, aucun d'eux n'a été soupçonné ni de la moindre mauvaise manœuvre, ni de la plus legére satire. La Motte-Houdart n'a jamais même répondu à ces invectives atroces connuës sous le nom de calottes, & sous d'autres tîtres dont un ou deux hommes qui étaient en horreur à tout le monde, l'accablérent si longtems. Il ne déshonora jamais son talent par la satire, & même lorsqu'en 1709 outragé continuellement par Rousseau il fit cette belle ode:

On

On ne se choisit point son pére ;
Par un reproche populaire
Le sage n'est point abatu.
Oui, quoi que le vulgaire pense,
Rousseau, la plus vile naissance
Donne du lustre à la vertu. &c.

Quand, dis-je, il fit cet ouvrage, ce fut bien plûtôt une leçon de morale, & de philosophie qu'une satire. Il exhortait Rousseau qui reniait son pére à ne point rougir de sa naissance. Il l' exhortait à dompter l'esprit d' envie & de satire. Rien ne ressemble moins à la rage qui respire dans les couplets dont on l'accuse.

Mais Rousseau après une condannation qui devait le rendre sage, soit qu'il fût innocent ou coupable, ne put dompter son penchant. Il outragea souvent par des épigrammes les mêmes personnes attaquées dans les couplets, la Faye, Danchet, la Motte-Houdart &c. Il fit des vers contre ses anciens & nouveaux protecteurs. On en retrouve quelques uns dans des lettres peu dignes d'être connuës qu'on a imprimées, & la plûpart de ces vers sont du stile de ces couplets pour lesquels le parlement l'avait condanné ; témoin ceux-ci contre l'illustre musicien Rameau.

Distillateurs d'accords baroques,
Dont tant d'idiots son férus,
Chez les traces & les iroques
Portez vos opéra bourus. &c.

On en retrouve du même goût dans le recueil intitulé *porte-feuille de Rousseau*, contre l'abbé d'Olivet qui avait formé un projet de le faire revenir en france. Enfin lorsque sur la fin de sa vie il vint se cacher quelque tems à paris affichant la devotion, il ne put s'empêcher de faire encor des épigrammes violentes. Il est vrai que l'âge avait gâté son stile, mais il ne reforma point son caractére, soit que par un mélange bizarre mais ordinaire chez les hommes, il joignit cette atrocité à la dévotion, soit que par une méchanceté non moins ordinaire cette dévotion fut hypocrisie.

10° Si Saurin, la Motte, & Malafaire avaient complotté le crime dont on les accuse, ces trois hommes aïant été depuis assez mal ensemble, il est bien difficile qu'il n'eût rien transpiré de leur crime. Cette réfléxion n'est pas une preuve, mais jointe aux autres elle est d'un grand poids.

11° Si un garçon aussi simple & aussi grossier que le nommé Guillaume Arnoud condan-

danné comme témoin suborné par Rousseau, n'avait point été en effet coupable, il l'aurait dit, il l'aurait crié toute sa vie à tout le monde. Je l'ai connu. Sa mére aidait dans la cuisine de mon pére. Et sa mére & lui ont dit plusieurs fois a toute ma famille en ma présence, qu'il avait été justement condanné.

Pourquoi donc au bout de quarante deux ans M. Boindin a-t-il voulu laisser en mourant cette accusation authentique contre trois hommes qui ne sont plus? C'est que le mémoire était composé il y a plus de vingt ans, c'est que Boindin les haissait tous trois, c'est qu'il ne pouvait pardonner à la Motte de n'avoir pas sollicité pour lui une place à l'académie française, & de lui avoir avoué que la profession publique qu'il faisait d'athéisme lui donnerait l'exclusion. Il s'était brouillé avec Saurin, qui était comme lui un esprit altier & infléxible. Il s'était brouillé de même avec Malafaire homme dur & impoli. Il était devenu l'ennemi de Leriget de la Faie qui avait fait contre lui cette épigramme.

Oui, Vadius, on connait vôtre esprit,
Savoir s'y joint, & quand le cas arrive
Qu'œuvre parait, parait par quelque coin fautive,

Plus aigrément qui jamais la reprit?
Mais on ne voit qu'en vous aussi se montre
L'art de louer le beau qui s'y rencontre,
Dont cependant maints beaux esprits font cas.
Des vos pareils que voulez-vous qu'on pense?
Eh quoi, qu'ils sont connaisseurs délicats,
Pas n'en voudrais tirer la conséquence,
Mais bien qu'ils sont gens à fuir de cent pas.

C'était-là en effet le caractére de Boindin, & c'est lui qui est peint dans le temple du goût sous le nom de Bardou. Il fut dans son mémoire la dupe de sa haine. Incapable de dire ce qu'il ne croiait pas, & incapable de changer d'avis sur ce que son humeur lui inspirait. Ses mœurs étaient irreprochables: il vécut toûjours en philosophe rigide; il fit des actions de générosité; mais cette humeur dure & insociable lui donnait des préventions dont il ne revenait jamais.

Toute cette funeste affaire qui a eû de si longues suites, & dont il n'y a guéres d'hommes plus instruits que moi, dut son origine au plaisir innocent que prenaient plusieurs

sieurs personnes de mérite de s'assembler dans un caffé. On n'y respectait pas assez la premiere loi de la société, de se ménager les uns les autres. On se critiquait durement, & de simples impolitesses donnérent lieu à des haines durables & à des crimes. C'est au lecteur à juger, si dans cette affaire il y a eu trois criminels ou un seul.

De Motteville (*Françoise Bertaut*) née en 1615 en normandie. Cette dame a écrit des *mémoires*, qui regardent particuliérement la reine Anne mére de Louis XIV. On y trouve beaucoup de petits faits, avec un grand air de sincérité. m. en 1689.

Le Nain de Tillemont (*Sébastien*) fils de *Jean* le Nain maître des requêtes, né à paris en 1637. Eléve de Nicole, & l'un des plus savans écrivains de port-roial. Son histoire des empereurs, & ses seize volumes de l'histoire ecclésiastique sont écrits avec autant de vérité que peuvent l'être des compilations d'anciens historiens; car l'histoire, avant l'invention de l'imprimerie étant peu contredite, était peu éxacte. m. en 1698.

Naudé (*Gabriël*) né à paris en 1600. médecin, & plus philosophe que médecin. Attaché d'abord au cardinal Barbarin à rome,

puis

puis au cardinal de Richelieu, au cardinal Mazarin & ensuite à la reine Christine dont il alla quelquetems grossir la cour savante; retiré enfin à abbeville, où il mourut dès qu'il fut libre. De tous ses livres, son *apologie des grands hommes accusés de magie*, est presque le seul qui soit demeuré. On ferait un plus gros livre des grands hommes accusés d'impiété depuis Socrate.

—— Populus nam solos credit habendos
Esse deos quos ipse colit.

m. en 1653.

Nemours (*Marie* de Longueville duchesse de) née en 1625. On a d'elle des *mémoires*, où l'on trouve quelques particularités des tems malheureux de la fronde. m. en 1707.

Nevers (*Philippe* duc de) On a de lui des piéces de poësie d'un goût très singulier. Il ne faut pas s'en raporter au sonnet parodié par Racine & Despréaux

Dans un palais doré Nevers jaloux & blême
Fait des vers où jamais personne n'entend rien.

Il

Il en faiſait qu'on entendait très-aiſément & avec grand plaiſir, comme ceux-ci contre Rancé le fameux réformateur de la trape qui avait écrit contre l'archévêque Fénélon.

Cet abbé qu'on croiait pétri de ſainteté
Vieilli dans la retraite & dans l'humilité,
Orgueilleux de ſes croix, bouffi de ſa ſouffrance
Rompt ſes ſacrés ſtatuts en rompant le ſilence,
Et contre un ſaint prélat s'animant aujourd'hui
Du fond des ſes deserts déclame contre lui,
Et moins humble de cœur que fier de ſa doctrine
Il oſe décider ce que rome éxamine.

Son eſprit & ſes talens ſe ſont perfectionnés dans ſon petit-fils. m. en 1707.

Niceron (*Jean Pierre*) barnabite, né à paris en 1685. auteur des *mémoires ſur les hommes illuſtres dans les lettres.* Tous ne ſont pas illuſtres; mais il parle de chacun convenablement; il n'appelle point un orfévre grand homme. Il mérite d'avoir place parmi les ſavans utiles. m. en 1738.

Nicole (*Pierre*) né à chartres en 1625. un des meilleurs écrivains de port-roial. Ce qu'il a écrit contre les jésuites n'est guéres lu aujourd'hui; & ses *essais de morale*, qui sont utiles au genre humain, ne périront pas. Le chapitre surtout des moiens de conserver la paix dans la société est un chef-d'œuvre, auquel on ne trouve rien d'égal dans l'antiquité en ce genre; mais cette paix est peut-être aussi difficile à établir que celle de l'abbé de Saint-Pierre. m. en 1695.

D'Orléans (*Joseph*) jésuite. Le premier qui ait choisi dans l'histoire les révolutions pour son seul objet. Celles d'angleterre qu'il écrivit, sont d'un stile éloquent; mais depuis le régne de Henri huit il est plus disert que fidéle. m. en 1698.

Ozanan (*Jacques*) juif d'origine, né près de dombes en 1640. Il apprit la géométrie sans maître dès l'âge de quinze ans. Il est le premier qui ait fait un *dictionnaire de mathématiques*. Ses *récréations mathématiques* ont toûjours un grand débit. m. en 1717.

Pagi (*Antoine*) provençal, né en 1624. franciscain. Il a corrigé Baronius, & a eû pension du clergé pour cet ouvrage. m. en 1699.

Papin (*Isaac*) né à blois en 1657. calviniste. Aiant changé de religion il écrivit contre elle. m. en 1709.

Pardies (*Ignace Gaston*) jésuite, né à pau en 1638. connu par ses *élémens de géométrie*, & par son livre *sur l'ame des bêtes*. Prétendre avec Descartes que les animaux sont de pures machines privées du sentiment dont ils ont les organes, c'est démentir l'experience & insulter la nature. Avancer qu'un esprit pur les anime, c'est dire ce qu'on ne peut prouver. Reconnaitre que les animaux sont douez de sensations & de mémoire, sans savoir comment cela s'opére, ce serait parler en sage qui sait que l'ignorance vaut mieux que l'erreur. Car quel est l'ouvrage de la nature dont on connaisse les premiers principes? m. en 1673.

Parent (*Antoine*) né à paris en 1666. bon mathématicien. Il est encor un de ceux qui apprirent la géométrie sans maître. Ce qu'il y a de plus singulier de lui, c'est qu'il vécut longtems à paris libre & heureux avec moins de deux-cent livres de rente. m. en 1716.

Pascal (*Blaise*) fils du premièr intendant qu'il y eut à rouen, né en 1623. génie prématuré. Il voulut se servir de la supériorité de

ce

ce génie, comme le rois de leur puissance; il crut tout soumettre & tout abaisser par la force. Ce qui a le plus revolté certains lecteurs dans ses pensées c'est lair despotique & méprisant dont il débute. Il ne fallait commencer que par avoir raison. Au reste la langue & l'éloquence lui doivent beaucoup. Les ennemis de Pascal & d'Arnaud firent supprimer leurs éloges dans le livre des hommes illustres de Perraut. Surquoi on cita ce passage de Tacite: *praefulgebant Cassius & Brutus eo ipso quod eorum effigies non visebantur.* m. en 1662.

Patin (*Gui*) né à houdan en 1601. médecin, plus fameux par ses lettres médisantes que par sa médecine. Son recueil de lettres a été lu avec avidité, parce qu'elles contiennent des nouvelles & des anecdotes que tout le monde aime, & des satires qu'on aime davantage. Il sert à faire voir, combien les auteurs contemporains, qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour, sont des guides infidéles pour l'histoire. Ces nouvelles se trouvent souvent fausses ou défigurées par la malignité; d'ailleurs cette multitude de petits faits n'est guéres prétieuse qu'aux petits esprits. m. en 1672.

Pa-

Patin (*Charles*) né à paris en 1633, fils de *Gui* Patin. Ses ouvrages sont lus des savans, & les lettres de son pére le sont des gens oisifs. Charles Patin très savant antiquaire quitta la france, & mourut professeur en médecine à padouë en 1693.

Patru (*Olivier*) né à paris en 1604. le premier qui ait introduit la pureté de la langue dans le barreau. Il reçut dans sa derniére maladie une gratification de Louis XIV, à qui on dit qu'il n'était pas riche. m. en 1681.

Pavillon (*Etienne*) né à paris en 1632. avocat-général au parlement de metz, connu par quelques poësies écrites naturellement. m. en 1705.

Pélisson-Fontanier (*Paul*) né à bésiers en 1624. poëte médiocre, & homme très éloquent & très savant, premier commis du surintendant Fouquet, maître des comptes, puis maître des requêtes & chargé d'emploier le revenu des œconomats à faire quittèr aux huguenots leur religion, qu'il avait quittée lui-même. On a de lui beaucoup d'ouvrages, des priéres pendant la messe, un traité sur l'eucharistie, un recueil de piéces galantes, beaucoup de vers amoureux à Olimpe.

Cette Olimpe était mademoiselle des Vieux qu'on prétend avoir épousé le célébre Bossuet avant qu'il entrât dans l'église; mais ce qui a fait le plus d'honneur à Pélisson, ce sont ses discours pour monsieur Fouquet, & son histoire de la conquête de la franche-comté. Les protestans ont prétendu qu'il était mort avec indifférence; les catholiques ont soûtenu le contraire. m. en 1693.

Perrault (*Claude*) né à paris en 1613. Il fut médecin; mais il n'éxerça la médecine que pour ses amis. Il devint, sans aucun maître, habile dans tous les arts qui ont du rapport au dessein & dans les mécaniques. Bon physicien, grand architecte. Il encouragea les arts sous la protection de Colbert, & eut de la réputation malgré Boileau. m. en 1688.

Perrault (*Charles*) né en 1626. frére de *Claude*. Controleur-général des bâtimens sous Colbert, donna la forme aux académies de peinture, de sculpture & d'architecture. Utile aux gens de lettres, qui le recherchérent pendant la vie de son protecteur, & qui l'abondonnérent ensuite. On lui a reproché d'avoir trouvé trop de défauts dans les anciens; mais sa grande faute est de les avoir critiqués maladroitement, & de s'être fait des

des ennemis de ceux-même qu'il pouvait oposer aux anciens. Cette dispute a été & sera longtems une affaire de parti comme elle l'était du tems d'Horace. Que de gens encor en italie qui ne pouvant lire Homére qu'avec dégout & lisant tous les jours l'Arioste & le Tasse avec transport, appellent encor Homére incomparable! m. en 1703.

Pétau (*Denis*) né à orléans en 1583. jésuite. Il a réformé la chronologie. On a de lui soixante & dix ouvrages. m. en 1652.

Pétis de la Croix (*François*) l'un de ceux, dont le grand ministre Colbert encouragea & récompensa le mérite. Louis XIV l'envoia en turquie & en perse à l'âge de seize ans, pour apprendre les langues orientales. Qui croirait qu'il a composé une partie de la vie de Louis XIV en arabe, & que ce livre est estimé dans l'orient? On a de lui *l'histoire de Gengiskam & de Tamerlan, tirée des anciens auteurs arabes*, & plusieurs livres utiles; mais sa *traduction des mille & un jour*, est ce qu'on lit le plus.

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour le mensonge.

m. en 1713.

Petit (*Pierre*) né à paris en 1617. philosophe & savant. Il n'a écrit qu'en latin. m. en 1687.

Pézron (*Paul*) de l'origine de citeaux. Né en bretagne en 1639. grand antiquaire, qui a travaillé sur l'origine de la langue des goths ou celtes. m. en 1706.

du Pin (*Louis*) né en 1637. docteur de sorbonne. Sa *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques* lui a fait beaucoup de réputation & quelques ennemis. m. en 1719.

La Placette (*Jean*) de béarn, né en 1639. ministre protestant à copenhague & en hollande. Estimé pour ses divers ouvrages. m. à utrecht en 1718.

De Polignac (*Melchior*) cardinal, né au vélay en 1662. Aussi bon poëte latin qu'on peut l'être dans une langue morte; très éloquent dans la sienne. L'un de ceux qui ont prouvé, qu'il est plus aisé de faire des vèrs latins que des vèrs français. m. en 1741.

Porée (*Charles*) né en normandie en 1675. jésuite. Du petit nombre des professeurs qui ont eû de la célébrité chez lés gens du monde. Eloquent dans le goût de Sénéque. Poëte très bél esprit. Son plus grand mérite

rite fut de faire aimer les lettres & la vertu à ſes diſciples. m. en 1741.

du Pui (*Pierre*) fils de *Claude* du Pui conſeiller au parlement, très-ſavant homme, nacquit en 1583. La ſcience de Pierre du Pui fut utile à l'état. Il travailla plus que perſonne à l'inventaires des chartes & aux recherches des droits du roi ſur pluſieurs états. Il débrouilla autant qu'on le peut la loi ſalique & prouva les libertés de l'égliſe gallicane qui ne ſont qu'une partie des anciens droits des anciennes égliſes. Il reſulte de ſon hiſtoire des templiers qu'il y avait quelques coupables dans cet ordre, mais que la condannation de l'ordre entier & le ſupplice de tant de chevaliers, furent une des plus horſibles injuſtices qu'on ait jamais commiſes. m. en 1652.

De Puy-Ségur (le maréchal) il nous a laiſſé *l'art de la guerre* comme Boileau a donné l'art poëtique.

Quênel (*Pâquier*) né en 1634. de l'oratoire. Il a été malheureux en ce qu'il s'eſt vu le ſujet d'une grande diviſion parmi ſes compatriotes. D'ailleurs il a vécu pauvre & dans l'éxil. Ses mœurs étaient ſévéres, comme celles de tous ceux qui ne ſont oc-

cupés que de disputes. Trente pages changées & adoucies dans son livre auraient épargné des querelles à sa patrie; mais il eût été moins célébre. m. en 1719.

Le Quien (*Michel*) né en 1661. dominicain. Homme très savant. Il a beaucoup travaillé sur les églises d'orient & sur celle d'angleterre. Il a surtout écrit contre *le Courayer* sur la validité des ordinations des évêques anglicans. Mais les anglais ne font pas plus de cas de ces disputes, que les turcs n'en font des dissertations sur l'église grecque. m. en 1703.

Quinaut (*Philippe*) né à paris en 1635. Auditeur des comptes, célébre par ses poësies lyriques & par la douceur qu'il opposa aux satires très injustes de Boileau. Il eut part, comme les autres grands hommes, aux récompenses que donna Louis XIV. m. en 1688.

La Quintinie (*Jean*) né à poitiers en 1626. Il a créé l'art de la culture des jardins & de la transplantation des arbres. Ses préceptes ont été suivis de toute l'europe, & ses talens récompensés magnifiquement par Louis XIV. m. en

Le marquis de Quincy, lieutenant-général d'artillerie, auteur de l'histoire militaire de Louis

Louis XIV. Il entre dans de grands détails, utiles pour ceux qui veulent ſuivre dans leur lecture les opérations d'une campagne. Ces détails pourraient fournir des éxemples, s'il y avait des cas pareils; mais il ne s'en trouve jamais, ni dans les affaires, ni dans la guerre. Les reſſemblances ſont toûjours imparfaites, les différences toûjours grandes. La conduite de la guerre eſt comme les jeux d'adreſſe, qu'on n'apprend que par l'uſage; & les jours d'action ſont ſouvent des jeux de hazard.

Racine (*Jean*) né à la ferté-milon en 1639, élevé à port-roial. Il portait encor l'habit eccléſiaſtique quand il fit la tragédie de *Théagéne* qu'il préſenta à Moliére, & celles des *fréres ennemis*, dont Moliére lui donna le ſujet. Il eſt intitulé prieur de l'épinai dans le privilége de l'*Andromaque*. Louis XIV fut ſenſible à ſon extrême mérite. Il lui donna une charge de gentilhomme ordinaire, le nomma quelquefois des voiages de marly, le fut coucher dans ſa chambre dans une de ſes maladies, & le combla de gratifications. Cependant Racine mourut de chagrin ou de crainte de lui avoir déplu. Il n'était pas auſſi philoſophe que grand poëte. On lui a rendu juſtice fort tard.

„Nous avons été touchés, dit Saint-Evremont, „de *Marianne*, de *Sophonisbe*, d'*Alcionée*, „d'*Andromaque*, & de *Britannicus*." C'est ainsi qu'on mettait non seulement la mauvaise *Sophonisbe* de Corneille, mais encor les impertinentes piéces d'*Alcionée* & de *Marianne* à côté de ces chefs-d'œuvre immortels. L'or est confondu avec la bouë pendant la vie des artistes, & la mort les sépare. mort en 1699.

Rancé (*Jean* de Bouthillier) né en 1626. Commença par traduire *Anacréon*, & institua la réforme effraïante de la trappe en 1664. Il se dispensa, comme législateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui se passe sur la terre. Il écrivit avec éloquence. m. en 1700.

Rapin (*René*) né à tours en 1621. jésuite, connu par le poëme des jardins en latins, & par beaucoup d'ouvrages de littérature. m. en 1687.

Rapin de Thoiras (*Paul*) né à castres en 1661. réfugié en angleterre & longtems officier. L'angleterre lui doit la meilleure histoire qu'on ait de ce roiaume, & la seule impartiale dans un païs où l'on n'écrit guéres que par esprit de parti. m. à wésel en 1725.

Ré-

Régis (*Silvain*) né en agénois en 1632. Ses livres de philoſophie n'ont plus de cours depuis les grandes découvertes qu'on a faites. m. en 1707.

Regnard (*François*) né à paris en 1647. Il eut été célébre par ſes ſeuls voiages. C'eſt le premier français qui alla juſqu'en laponie. Il grava ſur un rocher ce vèrs. *Siſtimus hic tandem nobis ubi defuit orbis.* Pris ſur la mèr de provence par des corſaires, eſclave à algèr, racheté, établi en france dans les charges de tréſorier de france & de lieutenant des eaux & forêts, il vécut en voluptueux & en philoſophe. Né avec un génie vif, gai & vraiment comique. Sa comédie du *joueur* eſt miſe à côté de celles de Moliére. Il faut ſe connaître peu aux talens & au génie des auteurs, pour penſer qu'il ait dérobé cette piéce à Dufréni. Il dédia la comédie des *Ménechmes* à Deſpréaux, & enſuite écrivit contre lui, parce que Boileau ne lui rendit pas aſſez de juſtice. Cet homme ſi gai mourut de chagrin à 52 ans. On prétend même qu'il avança ſes jours. m. en 1699.

Régnier Desmarêts (*Séraphin*) né à paris en 1632. Il a rendu de grands ſervices à la langue: & eſt auteur de quelques poëſies françaiſes & itäliennes. Il fit paſsèr une de

ſes piéces italiennes pour être de Pétrarque. Il n'eut pas fait paſſer ſes vèrs français ſous le nom d'un grand poëte. m. en 1713.

Renaudot (*Théophraſte*) médecin, très ſavant en plus d'un genre. Le premièr auteur des gazettes en france. m. en 1679.

Renaudot (*Euſébe*) né en 1646. très ſavant dans l'hiſtoire & dans les langues de l'orient. On peut lui reprocher d'avoir empéché que le dictionnaire de Bayle ne fût imprimé en france. m. en 1720.

Richelet (*Céſar Pierre*) le premier qui ait donné un dictionnaire presque tout ſatirique, éxemple plus dangereux qu'utile.

Du Rier (*andré*) gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, longtems emploié à conſtantinople & en égypte. Nous avons de lui la traduction de l'alcoran & de l'hiſtoire de perſe.

Du Rier (*Pierre*) né à paris en 1605. ſécretaire du roi, hiſtoriographe de france. Pauvre malgré ſes charges. Il fit dix-neuf piéces de théatre & treize traductions, qui furent toutes bien reçuës de ſon tems. m. en 1658.

La

La-Rochefoucault (*François* duc de) né en 1613. Ses mémoires sont lus, & on sait par cœur ses pensées. m. en 1680.

Rohaut (*Jacques*) né à amiens en 1620. Il abrégea & il exposa avec clarté & méthode la philosophie de Descartes. Mais aujourd'hui cette philosophie, erronée presque en tout, n'a d'autre mérite que celui d'avoir été opposée aux erreurs anciennes. m. en 1675.

Rolin (*Charles*) né à paris en 1661. recteur de l'université. Le premier de ce corps qui a écrit en français avec pureté & noblesse. Quoique les derniers tomes de son histoire ancienne faits trop à la hâte ne répondent pas au premier, c'est encor la meilleure compilation qu'on ait en aucune langue, parce que les compilateurs sont rarement éloquens & que Rolin l'était. Son livre vaudrait beaucoup mieux s'il avait été philosophe. Il y a beaucoup d'histoires anciennes; il n'y en a aucune dans laquelle on apperçoive cet esprit philosophique qui distingue le faux du vrai, l'incroiable du vraisemblable & qui sacrifie l'inutile. m. en 1741.

Rotrou (*Jean*) né en 1609. le fondateur du théatre. La premiére scéne & une par-

tie

tie du quatriéme acte de *Venceslas* sont des chefs-d'œuvre. Corneille l'appelait son pére. On sait combien le pére fut surpassé par le fils. *Venceslas* ne fut composé qu'après le *Cid*. m. en 1650.

Rousseau (*Jean Baptiste*) né à paris en 1669. De très beaux vèrs, de grandes fautes & de longs malheurs le rendirent très fameux. Il faut ou lui imputer les couplets qui le firent bannir, couplets semblables à plusieurs qu'il avait avoués, ou flétrir deux tribunaux qui prononcérent contre lui. Ce n'est pas que deux tribunaux, & même des corps plus nombreux ne puissent commettre unanimement de très violentes injustices, quand l'esprit de parti domine. Il y avait un parti furieux acharné contre Rousseau. Peu d'hommes ont autant excité & senti la haine. Tout le public fut soulevé contre lui jusqu'à son banissement; & même encor quelques années après; mais enfin les succès de la Motte son rival, l'accueil qu'on lui faisait, sa réputation qu'on croiait usurpée, l'art qu'il avait eu de s'établir une espéce d'empire dans la littérature, révoltérent contre lui tous les gens de lettres & les ramenérent à Rousseau qu'ils ne craignaient plus. Ils lui rendirent presque tout le public. La Motte leur

leur parut trop heureux parce qu'il était riche & accueilli. Ils oubliaient que cet homme était aveugle & accablé de maladies. Il voiaient dans Rousseau un banni infortuné, sans songer qu'il est plus triste d'être aveugle & malade que de vivre à vienne & à bruxelles. Tous deux étaient en effet très malheureux l'un par la nature, l'autre par l'avanture funeste qui le fit condanner. Tous deux servent à faire voir combien les hommes sont injustes; combien ils varient dans leurs jugements, & qu'il y a de la folie à se tourmenter pour arracher leurs suffrages. m. à bruxelles en 1740.

De la Ruë (*Charles*) né en 1643, jésuite. Poëte latin, poëte français & prédicateur. L'un de ceux qui travaillérent à ces livres nommés *dauphins*, pour l'éducation de *monseigneur*. Virgile lui tomba en partage. m. en 1725.

De la Sabliére (*Antoine* de Rambouillet) Ses madrigaux sont écrits avec une finesse qui n'exclut pas le naturel. m. en 1680.

Sacy le maître (*Louis Isaac*) né en 1613. l'un des bons écrivains de port-roial. C'est de lui qu'est la *bible de Royaumont*, & une *traduction des comédies de Térence*. m. en

en 1684. Son frére *Antoine* le Maître se retira comme lui à port-roial. Il avait été avocat, on le croïait un homme très-éloquent; mais on ne le crut plus dès qu'il eut cédé à la vanité de faire imprimer ses plaidoïers. Un autre Saci avocat & de l'académie française mais d'une autre famille a donné une traduction estimée des lettres de Pline en 1701.

Le Sage, né en 1667. Son roman de *Gil-Blas* est demeuré, parce qu'il y a du naturel. m. en 1747.

Saint-Aulaire (*François Joseph* de Beaupoil marquis de). C'est une chose très singuliére, que les jolis vèrs qu'on ait de lui, aïent été faits lorsqu'il était plus que nonagénaire. Il ne cultiva guères le talent de la poësie qu'à l'âge de plus de soixante ans, comme le marquis de la Fare. Dans les premiers vèrs qu'on connut de lui, on trouve ceux-ci qu'on attribua à la Fare.

O muse legére & facile,
Qui sur le côteau d'hélicon
Vintes offrir au vieîl Anacréon
Cet art charmant, cet art utile,
Qui sait rendre douce & tranquile
La plus incommode saison;

Vous

Vous qui de tant de fleurs sur le parnasse écloses
Orniez à ses côtés les graces & les ris,
Et qui cachiez ses cheveux gris
Sous tant de couronnes de roses.
&c.

Ce fut sur cette piéce, qu'il fut reçu à l'académie; & Boileau alléguait cette même piéce pour lui refuser son suffrage. Il est mort en 1742, à près de cent ans, d'autres disent à cent-deux. Un jour à l'âge de plus de quatre-vingt-quinze ans, il soupait avec madame la duchesse du Maine: Elle l'appelait Apollon, & lui demandait je ne sais quel secret. Il lui répondit:

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'etais Apollon ne serait point ma muse:
Elle serait Thétis & le jour finirait.

Anacréon moins vieux fit de bien moins jolies choses. Si les grecs avaient eu des écrivains tels que nos bons auteurs, ils auraient été encor plus vains, & nous leur applaudirions aujourd'hui avec encor plus de raison.

Sainte-Marthe. Cette famille a été pendant plus de cent années féconde en savans. Le premier *Gaucher de Sainte-Marthe*, fut

Char-

Charles, qui fut éloquent pour son tems. m. en 1555.

Scevole, neveu de *Charles*, se distingua dans les lettres & dans les affaires. Ce fut lui qui réduisit poitiers sous l'obéissance de Henri IV. Il mourut à loudun en 1623. & le fameux Urbain Grandier prononça son oraison funébre.

Abel de Sainte-Marthe son fils cultiva les lettres comme son pére & mourut en 1652. Son fils nommé *Abel* comme lui, marcha sur ses traces. m. en 1706.

Scevole & *Louis* de Sainte-Marthe, fréres jumeaux, fils du premier *Scevole*. Enterrés tous deux à paris dans le même tombeau à saint-séverin, furent illustres par leur savoir. Ils composérent ensemble le *Gallia Christiana*.

Denis de Sainte-Marthe, leur frére, acheva cet ouvrage. m. à paris en 1725.

Pierre Scevole de Sainte-Marthe, frére aîné du dernier Scevole, fut historiographe de france. m. en 1690.

Saint-

Saint-Evremont (*Charles*) né en normandie en 1613. Une morale voluptueuse, des lettres écrites à des gens de cour dans un tems où ce mot de cour était prononcé avec emphase par tout le monde, des vèrs médiocres qu'on appelle des vèrs de *société* faits dans des sociétés illustres, tout cela avec beaucoup d'esprit contribua à la réputation de ses ouvrages. Un nommé *Desmaizeaux* les a fait imprimèr avec une vie de l'auteur, qui contient seul un gros volume; & dans ce gros volume il n'y a pas quatre pages intéressantes. Il n'est grossi que des mêmes choses qu'on trouve dans les œuvres de Saint-Evremont: c'est un artifice de libraire, un abus du métier d'éditeur. C'est par de tels artifices qu'on a trouvé le secret de multiplier les livres à l'infini sans multiplier les connaissances. On connait son exil, sa philosophie & ses ouvrages. Quand on lui demanda à sa mort s'il voulait se réconcilier, il répondit: „je voudrais me „réconcilièr avec l'appétit.“ Il est enterré à westminster avec les rois & les hommes illustres d'angleterre. m. en 1703.

Saint-Pavin (*Denis* Sanguin de) Il était au nombre des hommes de mérite, que Despréaux confondit dans ses satires avec les mauvais écrivains. Le peu qu'on a de

 lui,

lui, passe pour être d' un goût délicat. On peut connaître son mérite personnel par cette épitaphe, que fit pour lui Fieubet le maitre des requêtes, l'un des esprits les plus polis de ce siécle.

Sous ce tombeau gît Saint-Pavin:
Donne des larmes à sa fin.
Tu fus de ses amis peut-être?
Pleure ton sort & le sien:
Tu n'en fus pas? pleure le tien
Passant, d'avoir manqué d'en être.

m. en 1670.

L'abbé de Saint-Pierre, (Castel,) gentilhomme de normandie, n'aiant qu'une fortune médiocre la partagea quelque temps avec les célébres Varignon, & Fontenelles. Il écrivit beaucoup sur la politique. La meilleure definition qu'on ait faite en général de ses ouvrages est ce qu'en disait le cardinal du Bois, que c'était les reves d'un bon citoyen. Cependant l'abbé de Saint-Pierre ne laissa pas enfin d'être très utile. Il contribua beaucoup à délivrer la france de la tirannie de la taille arbitraire, il écrivit & il agit en l'homme d'état sur cette seule matiére. Il fut unanimément exclus de l'académie française pour avoir sous la régence du duc d'Orléans préféré un peu durement dans sa polisinodie

l'éta-

l'établissement des conseils à la maniére de gouverner de Louis XIV. protecteur de l'académie. Ce fut le cardinal de Polignac qui fit une brigue pour l'exclure & qui en vint à bout. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que dans ce tems là même, le cardinal de Polignac conspirait contre le régent, & que ce prince qui donnait un logement au palais royal à Saint-Pierre & qui avait toute sa famille à son service souffrit cette exclusion. L'abbé de Saint-Pierre ne se plaignit point. Il continua de vivre en philosophe avec ceux mêmes qui l'avaient exclu. Boyer évêque de mirepoix son confrére à l'académie française empécha qu'à sa mort on ne prononçât son éloge à l'académie selon la coutume. Ces vaines fleurs qu'on jette sur le tombeau d'un académicien n'ajoutent rien ni à sa réputation ni à son mérite, mais le refus fut un outrage, & les services que l'abbé de Saint-Pierre avait rendus, sa probité, & sa douceur méritaient un autre traitement. Il mourut en 1743. âgé de 82. ans. Je lui demandai quelques jours avant sa mort, comment il regardait ce passage, il me répondit, *comme un voiage à la campagne.*

Sallo (*Denis*) né en 1626. conseiller du parlement de paris. Inventeur des journaux.

Bayle perfectionna ce genre, déshonoré ensuite par quelques journaux, que publiérent à l'envi des libraires avides, & que des écrivains obscurs remplirent d'extraits infidéles, d'inepties & de mensonges. Enfin on est parvenu jusqu'à faire un trafic public d'éloges & de censures surtout dans des feuilles périodiques, & la litétrature a éprouvé le plus grand avilissement par ces infames manéges. m. en 1669.

Sandras de Courtils, né à montargis en 1644. On ne place ici son nom, que pour avertir les français & surtout les étrangers combien ils doivent se défier de tous ces faux mémoires imprimés en hollande. Courtils fut un des plus coupables écrivains de ce genre. Il inonda l'europe de fictions, sous le nom d'histoires. Il était bien honteux, qu'un capitaine du régiment de champagne allât en hollande vendre des mensonges aux libraires. Lui & ses imitateurs qui ont écrit tant de libelles contre leur propre patrie, contre de bons princes qui dédaignent de se vanger, & contre des citoiens qui ne le peuvent, ont mérité l'éxécration publique. Il a composé *la conduite de la france depuis la paix de nimégue*, & *la réponse* au même livre. *L'état de la france sous*

Louis

Louis XII *& sous Louis* XIV. *La conduite de mars dans les guerres de hollande. Les conquêtes amoureuses du grand Alcandre. Les intrigues amoureuses de la france. La vie de Turenne. Celle de l'amiral Coligni. Les mémoires de Rochefort, d'Artagnan, de Monbrun, de Vordac, de la marquise du Frêne. Le testament politique de Colbert*, & beaucoup d'autres ouvrages qui ont amusé & trompé les esprits faibles. m. à paris en 1712.

Sanson (*Nicolas*) né à abbeville en 1600. le pére de la géographie avant Guillaume de l'Isle, m. en 1667. Ses deux fils héritérent de son mérite.

Santeuil (*Jean Bapt.*) né à paris en 1600. excellent poëte latin, si on peut l'être, & qui ne pouvait faire de vèrs français. Ses hymnes sont chantés dans l'église. m. en 1697.

Sarrasin (*Jean François*) né près de caën en 1605. a écrit agréablement en prose & en vèrs. m. en 1655.

Savari (*Jacques*) né en 1622. Le premier qui ait écrit sur le commerce. Il avait été longtems négociant. Le conseil le consulta sur l'ordonnance de 1670, & il en rédigea presque tous les articles. Le dictionnaire

de commerce qui est de lui, & de *Philémon* son frére, chanoine de saint-maur, fut une entreprise aussi utile que nouvelle; mais il faut regarder ces livres à peu près comme les intérêts des princes qui changent en moins de cinquante ans. Les objets & les canaux du commerce, les gains, les finesses, ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étaient du tems de Savari. m. en

Saumaise (*Claude*) né en bourgogne en 1588. retiré à leide pour être libre. Homme d'une érudition connuë. m. en 1653.

Sauveur (*Joseph*) né à la fléche en 1653. Il apprit sans maître les élémens de la géométrie. Il est un des premiers, qui ait calculé les avantages & les désavantages des jeux de hazard. Il disait, que tout ce que peut un homme en mathématique un autre le peut aussi. Cela s'entend pour ceux qui se bornent à apprendre, mais non pour les inventeurs. Il avait été muet jusqu'à l'âge de sept ans. m. en 1716.

Scaron (*Paul*) fils d'nn conseiller de la grand-chambre né en 1598. Ses comédies sont plus burlesques que comiques. Son *Virgile travesti* n'est pardonnable [illegible] un bouffon. Son *roman comique* est presque le seul de

de ses ouvrages que les gens de goût aiment encore. C'est ce que Boileau avait prédit. m. en 1660.

Scudéri (*George de*) né au havre de grace en 1603. Favorisé du cardinal de Richelieu, il balança quelque tems la réputation de Corneille. Son nom est plus connu que ses ouvrages. m. en 1667.

Scudéri (*Magdelaine*) sœur de *George* née au havre en 1607. plus connuë aujourd'hui par quelques vèrs agréables qui restent d'elle, que par les énormes romans de *la Clélie* & du *Cyrus*. Louis XIV. lui donna une pension, & l'accueillit avec distinction. Ce fut elle qui remporta le premier prix d'éloquence fondé par l'académie. m. en 1701.

Ségrais (*Jean*) né à caën en 1625. *Mademoiselle* l'appelle *une manière de bel esprit;* mais c'était en effet un très bel esprit, & un véritable homme de lettres. Il fut obligé de quitter le service de cette princesse, pour s'être opposé à son mariage avec le comte de Lausun. Ses églogues & sa traduction de Virgile furent estimées, mais aujourd'hui on ne les lit plus. Il est remarquable qu'on a retenu des vèrs de la pharsale de Brébœuf, & aucun de l'énéide de Ségrais. Cependant

Boileau loue Ségrais & dénigre Brébœuf. m. en 1701.

Senaut (*Jean François*) né en 1601. général de l'oratoire, prédicateur qui fut à l'égard du pére Bourdalone ce que Rotrou est pour Corneille, son prédecesseur & rarement son égal. Il est compté parmi les premiers restaurateurs de l'éloquence plûtôt que dans le petit nombre des hommes véritablement éloquents. m. en 1692.

Seneçai, premier valet de chambre de Marie Thérése. Poëte d'une imagination singuliére. Son conte du *kaimac*, à quelques endroits près, est un ouvrage distingué. C'est un éxemple qui apprend qu'on peut très bien conter d'une autre maniére que la Fontaine. On peut observer que cette piéce, la meilleure qu'il ait faite, est la seule qui ne se trouve pas dans son recueil. Il y a aussi dans ses *travaux d'Apollon* des beautés singuliéres & neuves.

Sévigné (*Marie* de Rabutin) née en 1626. Ses lettres remplies d'anecdotes, écrites avec liberté, & d'un stile qui peint & anime tout, sont la meilleure critique des lettres étudiées où l'on cherche l'esprit, & encor plus de ces lettres supposées dans lesquelles

on

on veut imiter le stile épistolaire, en étalant de faux sentimens & de fausses avantures à des correspondans imaginaires. m. en 1696.

Simon (*Richard*) né en 1638. de l'oratoire. Excellent critique. Son histoire de l'origine & du progrès des revenus ecclésiastiques, son histoire critique du vieux testament &c. sont luës de tous les savans. m. à dieppe en 1712.

Sirmond (*Jacques*) jésuite, est né vers l'an 1559. L'un des plus savans & des plus aimables hommes de son tems. On sait à peine qu'il fut confesseur de Louis XIII, parce qu'il fit à peine parler de lui dans ce poste délicat. Il fut préféré par le pape à tous les savans d'italie pour faire la préface de la collection des conciles. Ses nombreux ouvrages furent très-estimés & sont très-peu lus. m. en 1651.

Sirmond (*Jean*) neveu du précédent, historiographe de france avec le brevet de conseiller d'état qui était d'ordinaire attaché à la charge d'historiographe. L'un des ses principaux ouvrages est la vie du cardinal d'Amboise qu'il ne composa que pour mettre ce ministre au dessous du cardinal de Richelieu son protecteur. Il fut un des premiers académiciens. m. en 1649.

Sorbiéres (*Samuel*) né en dauphiné en 1610. L'un de ceux qui ont porté le titre d'historiographe de france. Ami du pape Clément neuf avant son éxaltation, ne recevant que de faibles marques de la générosité de ce pontife il lui écrivit: „saint pere, vous „envoiez des manchettes à celui qui n'a „point de chemise.“ Il effleura beaucoup de genres de science. m. en 1670.

de la Suze, (la comtesse *Henriette* de Coligni,) célébre dans son temps par son esprit & par ses élégies. C'est elle qui se fit catholique parce que son mari était huguenot, & qui s'en sépara afin (disait la reine Christine) de ne voir son mari ni dans ce monde-ci, ni dans l'autre. m. en 1673.

Tallemant (*François*) né à la rochelle en 1620. second traducteur de Plutarque, m. 1693.

Tallemant (*Paul*) né à paris en 1642. Quoiqu'il fut petit-fils du riche Montoron, & fils d'un maître de requêtes qui avait eu deux-cent-mille livres de rente de notre monnoie d'aujourd'hui, il se trouva presque sans fortune. Colbert lui fit du bien comme aux autres gens de lettres. Il a eu la principale part à l'histoire du roi par médailles m. en 1712.

Talon

Talon (*Omer*) avocat-général du parlement de paris, a laissé des mémoires utiles, dignes d'un bon magistrat & d'un bon citoien. m. en 1652.

Tarteron, jésuite. Il a traduit les satires d'Horace, de Perse & de Juvenal; & a supprimé les obscénités grossiéres dont il est étrange que Juvenal & surtout Horace aïent souillé leurs ouvrages. Il a ménagé en cela la jeunesse pour laquelle il croiait travailler, mais sa traduction n'est pas assez littérale pour elle; le sens est rendu, mais non pas la valeur des mots.

Terrasson (l'abbé) né en 1669. philosophe pendant sa vie & à sa mort. Il y a de beaux morceaux dans son *setos*. Sa traduction de Diodore est utile, son éxamen d'Homére sans aucun goût. m. en 1750.

Thiers (*Jean-Baptiste*) né à chartres en 1641. On a de lui beaucoup de dissertations. C'est lui qui écrivit contre l'inscription du couvent des cordeliers de rheims, *à Dieu & à saint François tous deux crucifiés*. m. en 1703.

Thomassin (*Louis*) de l'oratoire, né en provence en 1619. Homme d'une érudition profonde. Il fit le premier des conférences sur

sur les péres, sur les conciles & sur l'histoire. Il oublia sur la fin de sa vie tout ce qu'il avait sçu, & ne se souvint plus d'avoir écrit. m. en 1695.

Thoynard (*Nicolas*) né à orléans en 1629. On prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal Norris sur les époques syriennes. Sa concordance des quatre évangélistes en grec passe pour un ouvrage curieux. Il n'était que savant, mais il l'était profondément. m. en 1706.

Toureil (*Jacques*) né à toulouse en 1656. Célébre par sa traduction de Démosthéne. m. en 1715.

Tournefort (*Joseph* Pitton de) né en provence en 1656. Le plus grand botaniste de son tems. Il fut envoié par Louis XIV. en espagne, en angleterre, en hollande, en gréce & en asie pour perfectionner l'histoire naturelle. Il rapporta 1336. nouvelles espéces de plantes, & il nous apprit à connaitre les nôtres. m. en 1708.

le Tourneux, né en 1640. Son *année chrétienne* est dans beaucoup de mains, quoique mise à rome à l'index des livres prohibés, ou plustôt parce qu'elle y est mise. m. en 1686.

Tristan

Tristan l'Hermite, gentilhomme de Gaston d'Orléans frére de Louis XIII. Le prodigieux & long succès qu'eut sa tragédie de *Mariamne* fut le fruit de l'ignorance où l'on était alors. On n'avait pas mieux; & quand la réputation de cette piéce fut établie, il fallut plus d'une tragédie de Corneille pour la faire oublier. Il y a encor des nations chez qui des ouvrages très médiocres passent pour des chefs-d'œuvre, parce qu'il ne s'est pas trouvé de génie qui les ait surpassés. On ignore communément que Tristan ait mis en vèrs l'office de la vierge, & il n'est pas étrange qu'on l'ignore. m. en 1655.

Vaillant (*Jean Foy*) né à beauvais en 1632. Le public lui doit la science des medailles, & le roi la moitié de son cabinet. Le ministre Colbert le fit voiagèr en italie, en gréce, en égypte, en turquie, en perse. Des corsaires d'algèr le prirent en 1674 avec l'architecte Desgodets. Le roi les racheta tous deux. Jamais savant n'essuïa plus de dangers. m. en 1706.

Vaillant (*Jean François*) né à rome en 1665 pendant les voiages de son pére. Antiquaire comme lui. m. en 1708.

Valincourt (*Jean Baptiste Henri* du Trousset de) né en 1653. Une épitre que Despré-

aux

aux lui a adressée fait sa plus grande réputation. On a de lui quelques petits ouvrages. Il était bon littérateur. Il fit une assez grande fortune qu'il n'eût pas faite s'il n'eût été qu'homme de lettres. Les lettres seules dénuées de cette sagacité laborieuse qui rend un homme utile, ne procurent presque jamais qu'une vie malheureuse & méprisée. Un des meilleurs discours qu'on ait jamais prononcés à l'académie, est celui dans lequel Mr. de Valincourt tâche de guérir l'erreur de ce nombre prodigieux de jeunes gens qui prenant leur fureur d'écrire pour du talent, vont présenter de mauvais vèrs à des princes, inondent le public de leurs brochures, & qui accusent l'ingratitude du siécle parce qu'ils sont inutiles au monde & à eux mêmes. Il les avertit que les professions qu'on croit les plus basses sont fort supérieures à celle qu'ils ont embrassée. m. en 1730.

Valois (*Adrien*) né à paris en 1607. Historiographe de france. Ses meilleurs ouvrages sont sa *notice des gaules* & son histoire de la premiére race. m. en 1692.

Valois (*Henri*) frere du précédent né en 1603. Ses ouvrages sont moins utiles à des français que ceux de son frére. m. en 1676.

Varignon

Varignon (*Pierre*) né à caën en 1654. Mathématicien célébre. m. en 1722.

Varillas (*Antoine*) né dans la marche en 1624. Historien plus agréable qu'éxact. m. en 1696.

le Vassor (*Michel*) de l'oratoire. Réfugié en angleterre. Son histoire de Louis XIII, diffuse, pesante & satirique, a été recherchée pour beaucoup de faits singuliers qui s'y trouvent. m. en 1718.

Vauban (le marechal de) né en 1633. Sa dixme réelle n'a pu être éxécutée & est en effet impraticable. On a de lui plusieurs mémoires dignes d'un si bon citoien. m. en 1707.

Vaugelas (*Claude Favre* de) né à chambéri en 1585. C'est un des premiers qui ont épuré & régle la langue, & de ceux qui pouvaient faire des vèrs italiens sans en pouvoir faire de français. Il retoucha pendant trente ans sa traduction de Quinte-Curce. Tout homme qui veut bien écrire doit corriger ses ouvrages toute sa vie. m. en 1650.

Vavasseur, né dans le charolois en 1605. jésuite, grand littérateur. Il fit voir le premier

premier, que les grecs & les romains n'ont jamais connu le stile burlesque qui n'est qu'un reste de barbarie. m. en 1681.

Le Vayer (*François*) né à paris en 1588. précepteur de *monsieur* frére de Louis XIV, & qui enseigna le roi un an. Historiographe de france, conseiller d'état grand pirrhonien & connu pour tel. Son pirrhonisme n'empécha pas qu'on ne lui confiât une éducation si prétieuse. On trouve beaucoup de science & de raison dans ses ouvrages trop diffus. m. en 1672.

Veissieres (*Mathurin* de la Croze) né à nantes en 1661. bénédictin à paris. Sa liberté de penser & un prieur contraire à cette liberté lui firent quitter son ordre & sa réligion. C'était une bibliothéque vivante, & sa mémoire était un prodige. Outre les choses utiles & agréables qu'il savait, il en avait étudié d'autres qu'on ne peut savoir, comme l'ancienne langue égyptienne. Il y a de lui un ouvrage estimé c'est *le christianisme des indes*. Ce qu'on y trouve de plus curieux c'est que les bramins croient l'unité d'un Dieu en laissant les idoles aux peuples. La fureur d'écrire est telle qu'on a écrit la vie de cet homme en un volume

lume aussi gros que la vie d'Aléxandre. Ce petit éxtrait encor trop long aurait suffi. m. à berlin 1739.

Vergier (*Jacques*) né à paris en 1675. Il est à l'égard de la Fontaine ce que Campistron est à Racine. Imitateur faible mais naturel. Mort assassiné à paris par des voleurs en 1720. On laisse entendre dans le Moréri, qu'il avait fait une parodie contre un prince puissant qui le fit tuer. Ce conte est faux & absurde.

Vertot (*René Aubert*) né en normandie en 1655. Historien agréable & élégant. m en 1735.

Vichart de Saint-Réal (*César*) né à chambéri, mais élevé en france. Son histoire de la conjuration de venise est un chéf-d'œuvre. Sa vie de Jésus-Christ est bien différente. m. en 1692.

Villars de Monfaucon (l'abbe de) né en 1635. célébre qar le *comte de gabalis*. C'est une partie de l'ancienne mythologie des perses. L'auteur fut tué en 1673 d'un coup de pistolet. On dit que les silphes l'avaient assassiné pour avoir révélé leurs mistéres.

Villars (le maréchal duc de) né en 1652. Le premier tome des mémoires qui portent son nom est entiérement de lui. m. en 1734.

Villedieu (madame de) Ses romans lui firent de la réputation. Au reste on est bien éloigné de vouloir donnèr ici quelque prix à tous ces romans dont la france a été & est encor inondée; ils ont presque tous été, excepté *zaïde*, des productions d'esprits faibles, qui écrivent avec facilité des choses indignes d'être luës par des esprits solides; ils sont même pour la pluspart dénués d'imagination, & il y en a plus dans quatre pages de l'Arioste que dans tous ces insipides écrits qui gâtent le goût des jeunes gens. m. en 1683.

Villiers (*Pierre*) né à coignac en 1648. jesuite. Il cultiva les lèttres comme tous ceux qui sont sortis de cet ordre. Ses sermons & son poëme sur l'art de prêcher eurent de son tems quelque réputation. Ses stances sur la solitude sont fort au dessus de celles de St. Amant, qu'on avait tant vantées, mais ne sont pas encor tout-à-fait dignes d'un siécle si au dessus de celui de St. Amant. m. en 1728.

Voiture (*Vincent*) né à amiens en 1598. C'est le premier qui fut en france ce qu'on appelle un bel esprit. Il n'eut guères que ce mérite dans ses écrits, sur lesquels on ne peut guères se former le goût, mais ce mé-

rite

ste était alors très rare. On a de lui de très jolis vèrs mais en petit nombre. Ceux qu'il fit pour la reine Anne d'aûtriche, & qu'on n'imprima pas dans son recueil, sont un monument de cette liberté galante qui régnait à la cour de cette reine, dont les frondeurs lassérent la douceur & la bonté.

. . . .

. . . .

Je pensais si le cardinal,
J'entends celui de la Valette,
Pouvait voir l'éclat sans égal
Dans lequel maintenant vous êtes, *
J'entens celui de la beauté,
Car auprès je n'estime guere,
Cela soit dit sans vous déplaire,
Tout l'éclat de la majesté.

Il fit aussi des vèrs italiens & espagnols avec succès. m. en 1648.

* Alors on était dans l'usage de retrancher dans les vèrs les lettres finales qui incommodaient, *vous éte* pour *vous êtes*. C'est ainsi qu'en usent les italiens & les anglais. La poësie française est trop génée & très souvent trop prosaïque.



ARTISTES CELEBRES.

Musiciens.

La MUSIQUE françaiſe, du moins la vocale, n'eſt du goût d'aucune autre nation. Elle ne peut l'être, parce que la proſodie françaiſe eſt différente de toutes celles de l'europe. Nous appuions toûjours ſur la derniére ſyllabe; & toutes les autres nations péſent ſur la pénultiéme, ou ſur l'antépénultiéme, ainſi que les italiens. Notre langue eſt la ſeule qui ait des mots terminés par des *e muets*, & ces *e* qui ne ſont pas prononcés dans la déclamation ordinaire, le ſont dans la déclamation notée, & le ſont d'une maniére uniforme, *gloi-reu*, *victoi-reu*, *barbari-eu*, *furi-eu*... Voilà ce qui rend la pluspart de nos airs & notre récitatif inſupportable à quiconque n'y eſt pas accoutumé. Le climat refuſe encor aux voix la legéreté que donne celui d'italie, nous n'avons point l'habitude qu'on a chez le pape & dans les autres cours italiennes, de priver les hommes de leur virilité pour leur donnèr une voix plus belle que celle des femmes. Tout cela joint à la lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraſte avec la vivacité de notre nation, rendra toûjours la muſique françaiſe propre pour les ſeuls français.

Mal-

Malgré toutes ces raisons, les étrangers, qui ont été longtems en france, conviennent que nos musiciens ont fait des chéfs-d'œuvre en ajustant leurs airs à nos paroles, & que cette déclamation notée est souvent une expression admirable; mais elle ne l'est que pour des oreilles très accoutumées, & il faut une éxécution parfaite.

La musique instrumentale s'est ressentie un peu de la monotonie & de la lenteur qu'on reproche à la vocale; mais plusieurs de nos symphonies, & surtout nos airs de danse ont trouvé plus d'applaudissement chez les autres nations. On les éxécute dans beaucoup d'*opéra* italiens; il n'y en a presque jamais d'autres chez un roi qui a un des meilleurs *opéra* de l'europe, & qui dans la foule de ses autres talens singuliers a daigné encor cultivèr avec un très grand soin celui de la musique.

Jean Baptiste LULLI né à florence en 1633. amené en france à l'âge de 14 ans, & ne sachant encor que jouer du violon, fut le pére de la vraie musique en france. Il sut accommoder son art au génie de la langue; c'était l'unique moien de réussir. Il est à remarquer qu'alors la musique italienne ne s'éloignait pas de la gravité & de la noble

ſimplicité que nous admirons dans les récitatifs de *Lulli*.

Après lui tous les muſiciens, comme COLASSE, CAMPRA, DESTOUCHES & les autres, ont été ſes imitateurs, jusqu'à ce qu'enfin il eſt venu un homme, qui s'eſt élevé au-deſſus d'eux par la profondeur de ſon harmonie, & qui a fait de la muſique un art nouveau.

A l'égard des muſiciens de chapelle, quoiqu'il y en ait pluſieurs célébres en france, leurs ouvrages n'ont point encor été éxécutés ailleurs.

Des peintres, ſculpteurs, architectes, graveurs, &c.

Il n'en eſt pas de la PEINTURE comme de la muſique. Une nation peut avoir un chant qui ne plaiſe qu'à elle, parce que le génie de ſa langue n'en admettra pas d'autres; mais les peintres doivent repréſenter la nature qui eſt la même dans tous les païs, & qui eſt vuë avec les mêmes yeux.

Il faut, pour qu'un peintre ait une juſte réputation, que ſes ouvrages aient un prix chez les étrangers. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir

un

un petit parti, & d'être loué dans de petits livres, il faut être acheté.

Ce qui resserre quelquefois les talens des peintres, est ce qui semblérait devoir les étendre. C'est le goût académique, c'est la maniére qu'ils prennent d'après ceux qui président. Les académies sont sans doute très utiles pour former des éléves, surtout quand les directeurs travaillent dans le grand goût; mais si le chéf a le goût petit, si sa maniére est aride & léchée, si ses figures grimacent, si ses tableaux sont peints comme les évantails; les éléves subjugués par l'imitation, ou par l'envie de plaire à un mauvais maître, perdent entiérement l'idée de la belle nature. Il y a une fatalité sur les académies. Aucun ouvrage, qu'on appelle académique, n'a été encor en aucun genre un ouvrage de génie. Donnez moi un artiste tout occupé de la crainte de ne pas saisir la maniére de ses confréres, ses productions seront compassées & contraintes. Donnez moi un homme d'un esprit libre, plein de la nature qu'il copie, il réussira. Presque tous les artistes sublimes, ou ont fleuri avant les établissemens des académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui régnait dans ces sociétés.

Corneille, Racine, Despréaux, le Moine, non seulement prirent une route différente de leurs confréres, mais ils les avaient presque tous pour ennemis.

Nicolas POUSSIN, né aux andelis en normandie en 1599. fut l'éléve de son génie; il se perfectionna à rome. On l'appelle le peintre des gens d'esprit; on pourrait aussi l'appeler celui des gens de goût. Il n'a d'autre défaut que celui d'avoir outré le sombre du coloris de l'école romaine. Il était dans son tems le plus grand peintre de l'europe. Rappelé de rome à paris, il y céda à l'envie & aux cabales; il se retira, c'est ce qui est arrivé à plus d'un artiste. Le *Poussin* retourna à rome, où il vécut pauvre mais content. Sa philosophie le mit au dessus de la fortune. m. en 1665.

Eustache LE SUEUR, né à paris en 1617. n'aiant eu que *Vouet* pour maître, devint cependant un peintre excellent. Il avait porté l'art de la peinture au plus haut point, lorsqu'il mourut à l'âge de 38 ans en 1655.

BOURDON & LE VALENTIN ont été célébres. Trois des meilleurs tableaux qui ornent l'église de saint-pierre de rome, sont du *Poussin*, du *Bourdon* & du *Valentin*.

Char-

Charles LE BRUN né à paris en 1619. A peine eût-il dévelopé son talent, que le surintendant Fouquet, l'un des plus généreux & des plus malheureux hommes qui aient jamais été, lui donna une pension de vingt-quatre-mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Il est à remarquer que son tableau *de la famille de Darius*, qui est à versailles, n'est point effacé par le coloris du tableau de *Paul Véronese* qu'on voit vis-à-vis, & le surpasse beaucoup par le dessein, la composition, la dignité, l'expression & la fidélité du *costume*. Les estampes de ses tableaux des *batailles d'Aléxandre* sont encor plus recherchées que les *batailles de Constantin* par *Raphaël* & par *Jules Romain*. m. en. 1690.

Pierre MIGNARD, né à troies en champagne en 1610. fut le rival de *le Brun* pendant quelquetems; mais il ne l'est pas aux yeux de la postérité. m. en 1695.

Claude GELÉE dit *Claude Lorrain*: Son pére qui en voulait faire un garçon patissier ne prévoiait pas qu'un jour son fils ferait des tableaux qui feraient regardés comme ceux d'un des premiers paisagistes de l'europe. m. à rome 1678.

CASE, on a de lui des tableaux qui commencent à être d'un grand prix. On rend trop tard justice en france aux bons artistes. Leurs ouvrages médiocres y font trop de tort à leurs chef-d'œuvres. Les italiens au contraire passent chez eux le médiocre en faveur de l'excellent. Chaque nation cherche à se faire valoir. Les français font valoir les autres nations en tout genre.

Joseph PAROSSEL, né en 1648. bon peintre & surpassé par son fils. m. en. 1704.

Jean JOUVENET, né à rouen en 1644. élève de *le brun*, inférieur à son maitre quoique bon peintre. Il a peint presque tous les objets d'une couleur jaune. Il les voiait de cette couleur par une singuliére conformation d'organes. m. en 1717.

Jean Baptiste SANTERRE. Il y a de lui des tableaux de chevalet admirables, d'un coloris vrai & tendre. Son tableau *d'Adam & d'Eve* est un des plus beaux qu'il y ait en europe. Celui de sainte Térése dans la chapelle de versailles est un chef-d'œuvre de graces, & on ne lui a réproché que d'être trop voluptueux pour un tableau d'autel.

LA FOSSE, s'est distingué par un mérite à-peu-près semblable.

Bon BOULOGNE, excellent peintre; la preuve en est que ses tableaux sont vendus fort chèr.

Louis BOULOGNE, ses tableaux qui ne sont pas sans mérite sont moins recherchés que ceux de son frére.

RAOUS, peintre inégal; mais quand il a réussi, il a égalé le Rimbrand.

RIGAUT: quoiqu'il n'ait guères de réputation que dans le portrait, le grand tableau où il a représenté le Cardinal de Bouillon ouvrant l'année sainte, est un chéf-d'œuvre égal aux plus beaux ouvrages de *Rubens*.

DE TROIE a travaillé dans le goût de *Rigaut*. On a de son fils des tableaux d'histoire estimés.

VATEAU a été dans le gracieux à-peu-près ce que *Téniéres* a été dans le grotesque. Il a fait des disciples dont les tableaux sont recherchés.

LE MOINE a peut-être surpassé tous ces pein-

peintres par la composition *du salon d'Hercule* à versailles. Cette apothéose d'Hercule était une flatterie pour le cardinal Hercule de Fleuri, qui n'avait rien de commun avec l'Hercule de la fable. Il eût mieux valu dans le salon d'un roi de france représenter l'apothéose de Henri quatre. *Le Moine* envié de ses confréres, & se croiant mal récompensé du cardinal, se tua de désespoir.

Quelques autres ont excellé à peindre des animaux, comme DESPORTES & OUDRY; d'autres ont réussi dans la mignature; plusieurs dans le portrait. Quelques peintres se distinguent aujourd'hui dans de plus grands genres; & il est à croire que cet art ne périra pas.

La SCULPTURE a été poussée à sa perfection sous Louis XIV, & se soûtient dans sa force sous Louis XV.

Jacques SARRASIN, né en 1598. fit des chéfs-d'œuvre à rome pour le pape Clément VIII. il travailla à paris avec le même succès. m. en 1660.

Pierre PUGET, né en 1662. architecte, sculpteur & peintre: célébre principalement par

par *l'Andromède* & par le *Milon crotoniate*. m. en 1695.

LE GROS & THEODON ont embelli l'italie de leurs ouvrages.

François GIRARDON, né en 1627, a égalé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les bains d'Apollon & par le tombeau du cardinal de Richelieu. m. en 1715.

Les COISEVAUX & les COUSTOUX & beaucoup d'autres se sont très distingués, & sont encor surpassés aujourd'hui par quatre ou cinq de nos sculpteurs.

CHAUVEAU, NANTEUIL, MELAN, AUDRAN, HEDELING, LE CLERC, les DREVET, POILLY, PICART, DUCHANGE & d'autres ont réussi dans les tailles douces, & leurs estampes ornent dans l'europe les cabinets de ceux qui ne peuvent avoir de tableaux.

De simples orfévres, tels que BALIN & GERMAIN, ont mérité d'être mis au rang des plus célébres artistes par la beauté de leur dessein, & par l'élégance de leur éxécution.

Il n'est pas aussi facile à un génie né avec le

le grand goût de l'ARCHITECTURE de faire valoir ses talens, qu'à tout autre artiste. Il ne peut élever de grands monumens que quand des princes les ordonnent. Plus d'un bon architecte a eu des talens inutiles.

François MANSARD a été un des meilleurs architectes de l'europe. Le château ou plustôt le palais de *maisons* auprès de saint-germain est un chéf-d'œuvre, parce qu'il eut la liberté entiére de se livrèr à son génie.

Jules Hardouin MANSARD son neveu fit une fortune immense sous Louis XIV. & fut surintendant des bâtimens. La belle chapelle des invalides est de lui. Il ne put déploïer tous ses talents dans celle de versailles, où il fut gêné par le terrain.

On connait assez les ouvrages élevés sur les desseins de PERRAULT, de LEVAU, & de DORBAY.

L'art des jardins a été créé & perfectionné par LE NOTRE pour l'agréable, & par LA QUINTINIE pour l'utile.

La GRAVÛRE en pierres précieuses, les coins des médailles, les fontes des caractéres pour

pour l'imprimerie, tout cela s'est ressenti des progrès rapides des autres arts.

Les horlogers qu'on peut regarder comme des physiciens de pratique, ont fait admirer leur esprit dans leur travail.

On a nüancé les étoffes, & même l'or qui les embellit, avec une intelligence & un goût si rare, que telle étoffe, qui n'a été portée que par luxe, méritait d'être conservée comme un monument d'industrie.

On a commencé à faire de la *porcelaine* à saint-cloud, avant que l'on en fit dans le reste de l'europe.

Enfin le siécle passé a mis celui où nous sommes en état de rassembler en un corps, & de transmettre à la postérité le dépôt de toutes les sciences & de tous les arts, tous poussés aussi loin que l'industrie humaine a pu aller; & c'est à quoi travaille aujourd'hui une société de savans, remplis d'esprit & de lumiéres. Cet ouvrage immense & immortel semble accuser la briéveté de la vie des hommes.

FIN.

Fautes à corriger.

Tom. I. pag. 325. lin. 1. *mettez une virgule après ces mots* tout flattés qu'ils ſont,

p. 333. l. 10. enſin, *corrigez* enfin.

p. 334. l. 5. le vaſte - - la vaſte.

p. 336. l. 9. monferrat mantouan, *il faut un tiret en ces deux mots.*

p. 342. l. 24. l'adigé *mettez* l'adige.

p. 355. l. 5. reſentimens - - reſſentimens.

p. 360. l. 21. attaqua - - attaque.

p. 368. l. 2. menacé - - menacée.

p. 401. l. 3. d'autiche - - d'autriche.

p. 405. l. 14. ſecondés - - ſecondées.

Tom. II. p. 46. l. dern. volut *corrigez* voulut.

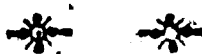
p. 67. l. 7. Moteſpan - - Monteſpan.

p. 196. l. 5. duc de Rochefoucault - - de la Rochefoucault.

p. 214. l. 14. l'ancieu - - l'ancien.

p. 328. l. 9. pervinrent - - parvinrent.

p. 334. l. 20. piel - - ciel.



2 vols

L. S. Gischke

8. 10. 79



